# POUVOIRS

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

# LE NOUVEAU JAPON

N° 71

SOMMAIRE

CHRISTIAN SAUTTER 9
La nouvelle place du Japon dans le monde

JEAN-MARIE BOUISSOU 25
Décomposition et recomposition politique

YOÏCHI HIGUCHI 43
L'alternance de 1993 et l'enjeu constitutionnel

ÉRIC SEIZELET 53
L'évolution de la culture politique

NAOTO KAN ET JEAN-MARIE BOUISSOU 67
Point de vue d'un mutant

ANNIE GARANTO 73
Le mouvement syndical japonais : vers un redéploiement des stratégies

GUY FAURE 91
Le modèle économique : un avenir contesté

SAKIO TAKAYANAGI 105
L'action extérieure du Japon dans le monde de l'après-guerre froide

MODJTABA SADRIA 117
Le Japon et les charmes de l'Asie

CAMILLE STANQUE 129
Point de vue : la non-politique étrangère du Japon

**CHRONIQUE POLITIQUE**
JÉRÔME JAFFRÉ 139
Les trois ruptures des élections européennes

**CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER : LETTRE D'ITALIE**
ANDREA MANZELLA 155
Involution ou accident de parcours ?

ILVIO DIAMANTI 161
La « lega », de la périphérie au centre du système politique italien

**REPÈRES ÉTRANGERS**
(1er mai – 25 juin 1994)
PIERRE ASTIÉ ET DOMINIQUE BREILLAT 175

**CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE**
(1er mai – 30 juin 1994)
PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL 187

Summaries 203

*Les directeurs de la revue et le comité de rédaction tiennent à remercier Jean-Marie Bouissou pour la part déterminante qu'il a prise à la conception et à la réalisation de ce numéro.*

Ph. A. O. D.

# AU REVOIR

*Le* CNRS *ayant décidé de mettre fin à l'affectation de Monique Mathieu à* Pouvoirs *– comme il l'a fait pour d'autres revues –, ce numéro est le dernier auquel elle aura collaboré. Monique Mathieu a souhaité dire au revoir elle-même à nos lecteurs, mais au nom de tous ceux qui animent la revue nous tenons à lui dire, au moment de son départ, notre très vive reconnaissance pour son dévouement de tous les instants, la passion qu'elle a apportée à sa tâche, l'accueil plein de gentillesse qu'elle a offert à nos auteurs, enfin pour la part qu'elle a prise à la réussite de* Pouvoirs. *Nous sommes tristes de la voir s'éloigner.*

*Ph. A. O. D.*



Ce n'est point sans une certaine tristesse teintée d'amertume que je quitterai les fonctions que j'occupais et que j'ai toujours eu à cœur de remplir honorablement.

De ces onze années, je garderai le souvenir d'une tâche souvent exaltante, d'un intérêt intellectuel sans cesse renouvelé, d'une large délégation de responsabilités, d'une liberté de mouvement et d'expression quasi idéales dont je remercie MM. Philippe Ardant et Olivier Duhamel. J'ai agi avec une loyauté et une fidélité sans faille, dans un souci constant de l'intérêt général.

L'occasion m'est ici offerte de remercier chaleureusement tous ceux, proches ou lointains, qui ont donné vie à *POUVOIRS* : les directeurs, les membres du comité de rédaction, les auteurs et chroniqueurs innombrables, l'éditeur et surtout les lecteurs sans qui la revue ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Différences et complémentarités ont permis l'émergence d'une équipe soudée qui a conduit *POUVOIRS* à la réussite. Tous ensemble nous avons tendu vers un même but : la recherche de l'excellence.

J'emporte avec moi et pour longtemps tous ces contacts foisonnants, cette succession de grands bonheurs et de menues joies, cette fierté aussi d'avoir modestement contribué aux débats essentiels de notre société et, enfin, la considération de beaucoup. Tout cela fut très inspirant. C'est pourquoi je pars avec une tristesse jubilatoire…

Je demeure une lectrice attentive et passionnée.

Je souhaite un futur radieux à la revue *POUVOIRS*.

MONIQUE MATHIEU-TINET
secrétaire de rédaction

# LE NOUVEAU JAPON

*Depuis le premier numéro que* POUVOIRS *lui a consacré voici presque dix ans, le Japon a formidablement conforté son statut de superpuissance économique, au point d'être aujourd'hui rattrapé par son destin mondial. L'internationalisation de son économie ne lui permet plus de maintenir le système de collusion et de protection qui isolait artificiellement son marché. La crise aidant, à laquelle il n'a pas échappé, son modèle est remis en question (G.* FAURE*) et avec lui la pratique des relations sociales intégrées dans le cadre de cet « État corporatiste » forgé depuis vingt ans par le parti gouvernemental* PLD *et l'administration. Après la restructuration complète d'un mouvement syndical durement éprouvé par la désaffection des salariés (A.* GARANTO*), c'est au tour du système politique de se décomposer, sans qu'il soit encore possible de définir avec certitude les axes de sa réorganisation (J.-M.* BOUISSOU*). Mais il est certain que le débat sur le rôle international du Japon, entre ceux qui veulent le doter de tous les attributs et des moyens d'une superpuissance vraiment souveraine et ceux qui voudraient lui voir jouer le rôle d'une « puissance civile » (S.* TAKAYANAGI*), constitue une ligne de clivage essentielle autour du problème de la révision constitutionnelle (Y.* HIGUCHI*).*

*Bien des rigidités demeurent, et les forteresses corporatistes ne se laisseront pas démanteler aisément. Entre « État mercantiliste » et « nouvel État civil », entre son rôle traditionnel au service de l'hégémonie américaine et l'appel de l'Asie, on ne peut pas dire avec certitude quel avenir le Japon va se choisir (C.* SAUTTER*). Mais on y voit émerger aujourd'hui les prémisses d'une nouvelle culture politique et d'une nouvelle pratique « micropolitique » (E.* SEIZELET*) enracinée dans l'activisme au quotidien d'une multitude de réseaux où se vit déjà une « nouvelle citoyenneté » libérale, à l'opposé des modèles autoritaires que l'Occident associe traditionnellement à la société japonaise (N.* KAN*).*

*De même, face à l'émergence de rivaux dans son environnement régional immédiat, il est sûr que l'analyse doit se débarrasser des clichés. Lentement, mais sûrement, sa puissance économique commence à se traduire en autorité et en capacité politique,* nolens *mais aussi bien* volens*. Sa réussite économique et celle de l'Asie tout entière obligent le Japon à se forger un destin qui, entre Orient et Occident, a vocation mondiale (M.* SADRIA*). Forcément mondiale…*

PHILIPPE ARDANT JEAN-MARIE BOUISSOU

JEAN-MARIE BOUISSOU, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Fondation nationale des sciences politiques). Dernier ouvrage paru : *Le Japon depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1992.

GUY FAURE, chargé de recherche au CNRS (Institut d'Asie orientale de Lyon) ; *L'Expansion de la puissance japonaise* (avec Jean-Marie Bouissou et Zaki Laïdi), Bruxelles, Complexe/PUF, 1992.

ANNIE GARANTO, enseignante en gestion à l'université de Paris-X et au SET METIS (Paris-I).



YOÏCHI HIGUCHI, professeur à la faculté de droit de l'université nationale de Tokyo ; *L'État et l'Individu au Japon* (codirection avec Christian Sautter), Paris, EHESS, 1990.

NAOTO KAN, député de Tokyo, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre.

MODJTABA SADRIA, professeur à la faculté d'études politiques de l'université Chuo.

CHRISTIAN SAUTTER, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ; *Les Dents du géant*, Paris, Olivier Orban, 1987.

ÉRIC SEIZELET, chargé de recherche au CNRS (Institut de recherche comparative sur les institutions et le droit) ; *Monarchie et Démocratie dans le Japon d'après-guerre*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1990.

CAMILLE STANQUE, pseudonyme d'un haut fonctionnaire.

SAKIO TAKAYANAGI, professeur à la faculté de droit de l'université Chuo.

Christian Sautter

# LA NOUVELLE PLACE DU JAPON DANS LE MONDE



Le Japon traverse une période de crise conjuguant turbulence politique et stagnation économique. Est-ce le bon moment pour s'interroger sur la nouvelle place du Japon dans le monde ? La prudence voudrait que la réflexion se cantonne à aligner quelques chiffres impressionnants sur les prouesses de l'entreprise japonaise et que l'on attende la fin des orages pour avancer des pronostics. Mais l'avenir du Japon dépend de la façon dont il surmontera les difficultés dans lesquelles il est actuellement plongé. « Le trajet du typhon est imprévisible, mais ne pas s'y adapter, c'est périr assurément », me disait Haruo Shimada, conseiller social officieux de l'ex-Premier ministre Hosokawa.

La puissance économique japonaise a-t-elle atteint son zénith en 1990 ? Le soi-disant modèle social japonais est-il menacé ? La Chine et les autres dragons asiatiques vont-ils éclipser l'expansion nippone ? Le Japon peut-il encore confier entièrement sa sécurité aux États-Unis ? Ces vastes questions seront effleurées, avant de conclure sur trois scénarios : l'État révolu, l'État mercantiliste, l'État civil.

## La Drôle de Crise Économique

Le mot « crise » peut-il décrire un pays qui a accumulé un excédent de 130 milliards de dollars de ses paiements courants en 1993, qui cantonne le taux de chômage en dessous de 3 %, qui ignore l'inflation ? Premier créancier du monde, le Japon finance en large partie le déficit du premier débiteur, les États-Unis. Il multiplie les achats et les créations d'entreprises sur tous les continents.

A l'aune financière, c'est vraiment le numéro un, le « *Japan as number one* » que louait le sociologue Ezra Vogel, dans un ouvrage de 1979

qui a fait plaisir aux lecteurs de Tokyo et frémir ceux de l'Ohio[1]. Dans cette version très simplifiée du capitalisme, les hégémonies s'enchaînent : *Pax Britannica* au XIXe siècle, *Pax Americana* au XXe siècle et *Pax Nipponica* au XXIe siècle. Si le capital est le nerf du capitalisme, le Japon mérite effectivement la médaille d'or. Mais l'expérience passée des emprunts russes sur lesquels se précipitaient les épargnants français laisse penser que la finance n'est pas l'*alpha* et l'*oméga* de la puissance.

L'exportation de capitaux doit être le prolongement de la puissance industrielle. Et, sur ce point, le Japon n'a rien à craindre. Entre 1985 et 1990, les entreprises nippones ont investi dans l'équipement productif et dans la recherche appliquée autant de milliards de dollars que leurs homologues américaines. Sachant que le Japon a une population et une économie deux fois plus petites que celles des États-Unis, l'investissement y a donc été deux fois plus élevé par habitant.



Le Japon vient en tête des pays de l'OCDE pour l'effort de recherche des entreprises privées.

Cette superpuissance financière, industrielle et technologique possède les trois jokers de l'épargne, de la productivité et de la technologie. Du fait de quel mistigri la croissance s'est-elle grippée en 1990 ? De 1990 à 1993, le taux a été de 1,3 % en moyenne par an et les pronostics pour 1994 ne sont guère meilleurs. Est-ce l'amorce du crépuscule annoncé, dix ans après le livre fameux d'Ezra Vogel, par un autre ouvrage brillant, de Bill Emmott (*The Sun also sets*[2]), qui avance deux arguments principaux ? La dérégulation financière imposée par les États-Unis va obliger à bien rémunérer l'épargne japonaise, ce qui empêchera les firmes industrielles de continuer à se financer à bas prix. Et la population vieillissant, le taux d'épargne va baisser, car les personnes âgées consomment davantage d'épargne qu'elles n'en sécrètent. Moins d'épargne et plus chère, le Japon va-t-il perdre le nerf de la guerre ?

Regardons la conjoncture avant la structure. Restons sur le constat de cette croissance subitement disparue comme une rivière s'évanouit brusquement dans une faille. Cette stagnation a succédé à ce que l'on a appelé la « bulle » de 1985-1990. Après les accords du Plaza, qui ont organisé la dépréciation du dollar, la valeur du yen a doublé en un an. Le gouvernement a lâché tous les freins monétaires pour éviter la ban-

1. Ezra Vogel, *Japan as number one*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.

2. Bill Emmott, *The Sun also sets : why Japan will not be number one*, Londres, Simon & Schuster, 1989.

queroute des exportateurs. La spéculation s'est déchaînée sur les terrains, les actions, les œuvres d'art (*Les Tournesols* de Van Gogh).

Cette bulle spéculative qui a fait la une des médias en a caché deux autres : une bulle de consommation des ménages et une bulle d'investissement des entreprises. Les achats de voitures ont bondi de 64 % en cinq ans et les constructeurs d'automobiles ont bâti usine après usine.

Quand la bulle ou plutôt les bulles ont éclaté, les achats d'automobiles ont plongé et les grandes firmes se sont retrouvées avec de vastes capacités inemployées. Elles ont freiné brutalement leurs investissements et comprimé leurs coûts salariaux. Les achats de biens d'équipement ont fortement diminué et ceux de biens de consommation ont stagné. La panne de la demande intérieure n'a pas été relayée par l'exportation. Comme le yen était très haut, les excédents de capacité n'ont pu, comme à l'accoutumée, être déversés sur les marchés étrangers.



La bulle de croissance précipitée a été suivie d'une contre-bulle de stagnation. Le Japon résorbe sa bulle comme un python digère un œuf : lentement mais sûrement. Bientôt, les Japonais vont devoir remplacer leur voiture, alors que les constructeurs auront supprimé les usines les plus anciennes. Un équilibre entre l'offre et la demande va donc se rétablir, et la croissance pourra repartir. Mais à quel rythme ? Cela dépend de la politique économique ; on y reviendra.

Bill Emmott, en bon Britannique, met l'industrie financière au premier plan. Or l'épargne n'est qu'un des atouts du Japon, et cet atout n'est pas prêt de disparaître. L'épargne japonaise reste si abondante que les taux d'intérêt nippons sont plus faibles que ceux des autres pays. Ils semblent être les seuls (avec ceux de la Suisse qui a aussi un colossal excédent extérieur) à échapper à l'influence dominante des taux américains.

Quant aux sexagénaires japonais, ils sont les seuls au monde à continuer à épargner (et ils sont très nombreux à continuer à travailler). L'effondrement du taux d'épargne japonais n'est pas pour demain ! Cela dit, le vieillissement du Japon est indéniable, mais son principal impact se situe ailleurs que sur le partage entre consommation et épargne.

La production japonaise s'implante rapidement hors du Japon et va reprendre au Japon où subsistent tous les ingrédients d'une croissance vigoureuse : travail qualifié, épargne abondante, technologie sophistiquée. L'industrie japonaise, intérieure et extérieure, n'a pas dit son dernier mot.

## Un Malaise Social Latent

D'ordinaire, l'arrêt de la croissance s'accompagne d'un bond du chômage. Cela n'a pas été le cas au Japon, car les trois amortisseurs usuels ont joué.

Les grandes entreprises ont coupé les heures supplémentaires, rogné les bonus semestriels, diminué l'emploi intérimaire, comprimé l'embauche, déplacé les ouvriers, techniciens et cadres. Une grande flexibilité des salaires et une grande mobilité entre les postes de travail sont les corollaires des trois garanties de l'emploi à vie, du salaire à l'ancienneté et du syndicat d'entreprise. Néanmoins, ces grandes firmes ont dû conserver des sureffectifs importants (20 000 sur 300 000 salariés chez les onze constructeurs d'automobiles, soit 7 % des effectifs).



Dans le monde plus opaque des PME industrielles, les ajustements ont été probablement plus brutaux.

Et le secteur abrité des services de proximité a continué à recueillir les égarés.

Combien de temps les grandes entreprises pourront-elles garder ces sureffectifs si la reprise tarde à venir ? C'est la première question.

La deuxième question porte sur le vieillissement du Japon. L'après-guerre a soulevé une vague démographique de « baby boomers », qui ont aujourd'hui entre 45 et 50 ans. Cette vague en a engendré une autre, plus réduite, qui arrive à l'âge adulte. Le pronostic des démographes est qu'il n'y aura pas de troisième vague, car le taux de fécondité est descendu à 1,5 enfant par femme.

Le débat ouvert sur le vieillissement est centré sur le déséquilibre à venir des régimes de retraites, lorsque la première vague arrivera à l'âge de la retraite (60 ans), en 2010. C'est donc un problème à long terme. La question d'actualité, plus pressante quoique moins présente dans la discussion, est que le vieillissement pèse déjà sur les entreprises, où les « baby boomers » constituent une couche pléthorique de cadres moyens, très coûteux car ils sont payés en fonction de leur ancienneté. L'embauche réduite de jeunes diplômés mal rémunérés n'assure plus une péréquation.

Les grandes entreprises sont donc confrontées à un sureffectif *durable* de cols blancs, qu'elles traitent de front ou obliquement. Une méthode « sèche » a été instituée par Honda : si un cadre ne donne pas satisfaction au bout de huit ans, il perd sa responsabilité et 30 % de son salaire. Cette perte de face et de revenu surviendra au moment où les

dépenses familiales seront maximales, en raison du coût très élevé des études universitaires et du paiement des traites d'accession à la propriété. La classe moyenne, dont la quasi-totalité des Japonais estiment faire partie, prendrait un rude coup au moral si ce système était généralisé. La croissance ralentie ouvrirait une contradiction entre performance économique et consensus social.

La bulle a laissé des séquelles : le prix des terrains est redescendu de son pic de 1990, mais n'a pas retrouvé le niveau de 1985. Il en résulte que, pour la première fois, un rapport officiel – le livre blanc économique de 1993 – introduit une distinction entre les « *have* » et les « *have not* », entre les propriétaires, petits et grands, que la bulle a enrichis, et ceux qui déclarent renoncer à l'accession à la propriété : 73 % des non-propriétaires habitant dans les douze villes principales du Japon avaient en 1992 renoncé à ce rêve de sécurité et de promotion sociale[1].



Ajoutons enfin que la pression de la « dérégulation », qui émane notamment des États-Unis, conduit à ouvrir à la concurrence nationale et internationale tout un secteur abrité, allant du bâtiment aux services de proximité, qui avait la vertu d'accueillir la main-d'œuvre excédentaire du pays, mal payée, mal garantie, mais à l'abri de la détresse du chômage.

Persistance des sureffectifs, pléthore de cadres moyens, accession difficile à la propriété, érosion des secteurs traditionnels sont quatre coups de canif dans le consensus japonais. Le modèle social japonais semble davantage remis en cause par le ralentissement de la croissance que ne l'est l'essor mondial du capitalisme nippon.

## Le Japon et le Relais Asiatique

A survoler les chiffres, la Chine, la Corée, les pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA) ont pris la tête du vol d'oies sauvages et distancent le Japon[2]. Aux olympiades de la croissance durant les années 1980, Corée (9,6 % par an) et Chine (9,4 %) se partagent la médaille d'or, suivies par la Thaïlande (7,9 %), Taiwan (7,6 %), Hong Kong (6,9 %), Singapour (6,6 %), la Malaisie (5,7 %), l'Indonésie (5,6 %). Seules les Philippines (1,1 %) font moins bien que le Japon

1. Economic Planning Agency, *Economic Survey of Japan 1992-1993*, Tokyo, juillet 1993, p. 56 du résumé anglais.

2. Far Eastern Economic Review, *Asia 1994*, Hong Kong, décembre 1993. Il s'agit de taux de croissance annuels du PIB entre 1980 et 1991.

(4,2 %). La Chine a même poussé une pointe à 13 % en 1993 et promis d'essayer de redescendre à 9 % en 1994, alors que le Japon marque une pause.

Certes, le Japon pourrait se satisfaire du succès de ces émules qui ont tous imité son modèle de croissance, conjuguant l'audace des investisseurs, la discipline des salariés, la vertu des épargnants, la modernisation de l'agriculture et l'action obstinée d'un État « développeur »[1]. Mais le temps de la retraite du mentor n'est pas encore venu.

En premier lieu, la masse du Japon reste impressionnante. D'après les statistiques officielles, son PNB (c'est-à-dire sa production et son marché) est le triple de la somme des PNB de tous ses partenaires asiatiques.

Sa supériorité technologique, financière et commerciale est évidente

et soigneusement entretenue. C'est le Japon qui fournit la plus grande partie des biens d'équipement dont la région a besoin pour sa croissance précipitée. Ce sont les firmes japonaises qui sont les plus nombreuses dans les zones franches, où abonde une main-d'œuvre mal payée et non protégée. Ce sont les sociétés de commerce nippones qui rivalisent avec les Chinois d'outre-mer pour organiser l'importation et l'exportation de ces pays. Ce sont les banques japonaises qui ont les réseaux les plus serrés. C'est l'aide japonaise qui est la plus massive et la plus concentrée sur l'Asie-Pacifique.

Le pays le plus avancé, la Corée, a encore besoin du savoir-faire japonais pour poursuivre son développement. Le récent accord de transfert technologique de Nissan à Samsung, qui veut se lancer dans la construction automobile, en est un exemple.

L'Asie-Pacifique constitue un système économique hiérarchisé dont le Japon occupe indiscutablement mais discrètement la tête.

Seule la Chine, par sa masse et par la volonté d'un État confus mais résolu, évite la dépendance à l'égard du capitalisme japonais. Seule la Chine, si elle parvient à soutenir sur une génération un rythme de croissance rapide dont elle a la capacité, peut inquiéter à terme le Japon dans la compétition mondiale.

---

1. Christian Sautter, « Les préceptes du développement asiatique (le rapport de la Banque mondiale) », *Économie internationale*, revue du CEPII, nº 37, 1er trimestre 1994.

## L'Imprécise Sécurité du Japon

Et la Chine n'est pas qu'une puissance économique en devenir. Elle est déjà une superpuissance militaire, dont la dépense pour la défense dépasse celle du Japon : 22,4 et 16,9 milliards de dollars respectivement[1]. Imaginons que les proportions au PNB restent les mêmes d'ici 2010 : 4,9 % pour la Chine et 1 % pour le Japon. Admettons que les croissances annuelles de la Chine et du Japon soient respectivement de 8 % et 3 %. Dans quinze ans, les dépenses militaires chinoises seraient trois fois plus élevées que celles du Japon. Cela mérite réflexion.

Il n'y a aucune raison de postuler que la Chine deviendra agressive. Mais ses revendications pressantes concernant les îles Spratley sont quelque peu troublantes, car cet archipel situé à plus de mille kilomètres de ses côtes est au milieu de la mer de Chine, de cette Méditerranée d'Asie du Sud-Est que traversent les pétroliers japonais remontant du Moyen-Orient.



C'est là que se glisse l'inconnue américaine. Tant que les États-Unis garantissent la sécurité du Japon, ils dissuadent celui-ci de renforcer son effort de défense. La paix règne en Asie si les rapports entre Chine, Japon et États-Unis sont équilibrés. Les autres nations peuvent vivre tranquilles. Et si un petit pays, la Corée du Nord, a un comportement incertain, pouvant laisser supposer qu'il pourrait se doter d'une arme nucléaire malgré sa ratification du traité de non-prolifération (que la Chine n'a pas signé), les efforts conjugués des trois grands du Pacifique, plus la Russie qui a une façade sibérienne, devraient l'amener à raison.

Si par contre les États-Unis se replient sur leur continent, parce qu'ils ont gardé un souvenir cuisant de la guerre du Vietnam, ou parce qu'ils ne verraient pas l'intérêt de défendre plus longtemps un pays qu'ils ressentent comme un concurrent puissant et pas toujours loyal, le Japon devra choisir une stratégie pour assurer sa sécurité : soit s'armer, soit faire le pari d'un pacifisme actif, où la dépendance économique et technologique de ses voisins à son égard serait telle qu'ils auraient plus d'inconvénients que d'avantages à menacer ses intérêts ou ses citoyens. Choix difficile, mais choix inéluctable.

---

1. The International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance 1994*, Londres, Brassey's, 1994.

## Le Besoin d'un Nouvel État

Le Japon, démocratie marchande, va devoir faire des choix. La plus grande démocratie et la plus grande économie d'Asie orientale ne vit plus dans un monde certain, où la vive croissance dissout les tensions sociales à l'intérieur et où la protection américaine écarte les menaces extérieures. Sans la sève de la croissance, sans le tuteur d'outre-Atlantique, l'arbre japonais est secoué par les bourrasques. Même si l'on peut considérer que les pays européens affrontent des crises sociales et des menaces plus graves pour leur sécurité et leur dignité, cela importe peu aux Japonais qui se soucient logiquement de leurs problèmes avant de compatir à ceux des autres.



Et leurs problèmes se focalisent sur un point : l'État.

L'*État « développeur »* est dépassé. La coalition de la bureaucratie, des milieux d'affaires et du Parti libéral-démocrate a organisé la reconstruction et la haute croissance du Japon de 1945 à 1973, un peu à la manière des technocrates de Jean Monnet, puis du gaullisme.

Ce « triangle de fer », comme on l'appelle au Japon aujourd'hui avec dérision, a prolongé son action dans le nouveau contexte d'une croissance ralentie. L'État développeur est devenu l'*État corporatiste*. Les grandes industries ont constitué de nombreux « oligopoles cordiaux » qui régulent les marchés privés, se partagent les marchés publics et se coalisent pour écarter la perturbation de nouveaux concurrents, étrangers mais aussi japonais. Les « familles » de la construction ou des télécommunications sont réputées pour leur cohésion, voire pour la collusion de groupes parlementaires, de bureaucrates et d'industriels. Sur cette collusion a aisément fleuri la corruption.

Parce que le Japon est une démocratie, que la presse, les juges, les intellectuels y jouent leur rôle (même si certains Japonais particulièrement exigeants voient plus les insuffisances que les réussites de leur démocratie), le système de l'*État corporatiste* a été rejeté par les citoyens japonais aux élections de juillet 1993.

Mais ce formidable système de pouvoir n'a pas dit son dernier mot. Il peut évoluer dans trois directions : l'État révolu, l'État mercantiliste, l'État civil.

## L'État Révolu

Certains pensent que les seules rivalités qui comptent désormais sont commerciales et que les vrais conflits se livrent entre firmes géantes des États-Unis, de l'Europe et du Japon sur les marchés des cinq continents[1]. A la limite, États et nations deviendraient des archaïsmes.

Il est vrai qu'une puissante industrie japonaise extérieure se développe en sus de l'industrie japonaise intérieure. Dans l'industrie automobile, la capacité de production « hors les murs », qui était nulle en 1980, pourrait atteindre 7 millions de véhicules en l'an 2000 (3 millions aux États-Unis, 3 millions en Asie et 1 million en Europe), soit près des deux tiers de la capacité restée dans l'archipel (11 millions).



Les échanges extérieurs ne signifieraient plus grand-chose, puisque ce seraient de plus en plus des échanges internes à des groupes multinationaux. Les demandes locales seraient satisfaites par des productions locales. Les firmes japonaises fabriquent des composants électroniques en Californie, tandis que les géants américains en produisent dans le Kyushu.

Les capitaux, les informations, les technologies circulent instantanément. Les gouvernements ne peuvent que perturber cette harmonie : le marché a enseveli l'État !

La place du Japon dans le monde devient une question vide de sens, puisque, à la limite, le Japon n'existerait plus ! Un consultant pourrait rédiger à prix d'or une étude sur la nouvelle place des firmes japonaises sur le marché mondial. L'histoire toucherait à sa fin. L'aurore des consommateurs succéderait au crépuscule des citoyens. Le monde se réduirait à la « triade » des trois ensembles développés : États-Unis, Communauté européenne, Japon, avec quelques satellites ! Le Sud plongerait dans le néant de l'insolvabilité !

Cette utopie du « Monde, société anonyme » ne mériterait pas que l'on s'y attarde plus longuement tant elle est dépourvue de pesanteur spatiale et de densité sociale. Cet économisme triadique ignore que, si les capitaux sont nomades, les hommes sont sédentaires. Le travail n'est pas une marchandise que l'on achète au plus bas prix sur l'étal mondial.

---

1. Kenichi Ohmae, *The Borderless World (Power and Strategy in the Interlinked Economy)*, Londres, Harper Collins, 1990.

Mais ce cauchemar climatisé progresse quand la logique marchande investit les domaines de l'information, de la culture, de l'éducation.

## L'État Mercantiliste

L'État corporatiste est défensif : il protège les plus forts (grands bénéficiaires de marchés publics) et les plus faibles (agriculteurs et petits commerçants). L'État mercantiliste est offensif à l'extérieur comme à l'intérieur : il appuie les champions nationaux dans leur conquête des marchés mondiaux. Il mobilise les ressources internes et l'opinion publique à cet effet. Il stimule tous les ferments de ce que la nouvelle école d'économistes appelle la « croissance endogène » : investissement productif, recherche et développement, éducation et formation, infrastructures de transports et télécommunications.



Il sacrifie éventuellement les activités dépassées s'il est nécessaire d'en récupérer la main-d'œuvre (tertiaire de proximité) ou les terrains (agriculture), ou si la distribution « moderne » des produits et services abaisse le coût de la vie et rend donc moins pressantes les hausses de salaires.

Un grand État, inattendu, s'est converti récemment au mercantilisme : les États-Unis. Le président Clinton, tel Bonaparte au pont d'Arcole, entraîne les exportateurs américains à la conquête des marchés étrangers, épaulé par un commando d'anciens avocats d'affaires mené par Mickey Kantor. Il appuie les efforts d'une industrie manufacturière renaissante et d'un secteur hégémonique des services (banque, assurance, logiciels, audiovisuel, etc.). Il s'inscrit dans une tradition où les Japonais ont excellé pendant un siècle (de 1860 à 1973) et où les Français ont été performants à l'apogée de la politique industrielle (années 1960), puis durant la politique des grands contrats (années 1970).

Le mercantilisme de l'un appelle une riposte des autres, soit offensive, le mercantilisme, soit défensive, le protectionnisme. L'Europe n'a pas encore choisi. Le Japon pourrait (ce n'est pas une certitude) revenir à sa tradition d'État fort si la pression des États-Unis continue à être énergique sur le fond et grossière dans la forme. A l'évidence, les milieux d'affaires sont agacés par l'indécision gouvernementale qui est manifeste depuis l'été 1993 et qui remonte en fait bien au-delà. Et le MITI (ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur), qui conserve la nostalgie de son apogée d'il y a trente ans, a élaboré une stratégie fondée sur une relance énergique de la demande par des grands travaux et

sur une dérégulation audacieuse de l'offre, tout au moins dans les secteurs abrités qui ne sont pas de sa compétence.

La compétition économique ainsi avivée entre Japon et États-Unis pourrait éclabousser les relations de sécurité. La tentation serait forte à Washington de privilégier la sécurité du continent américain plutôt que d'assurer la sécurité du monde, ne serait-ce que pour dégager des marges de manœuvre budgétaires afin de financer les ferments de croissance. Le cercle des intérêts vitaux des États-Unis pourrait peu à peu se rétrécir pour coïncider avec le cercle des intérêts économiques majeurs du capitalisme américain : la zone de libre-échange nord-américaine.

Au pire, le couplage économie-sécurité, qui a joué depuis la guerre en faveur du Japon, pourrait se retourner contre lui. Autrefois, l'Amérique pardonnait le mercantilisme de son principal allié en Asie, parce que le « porte-avions japonais » était un élément essentiel de son dispositif d'encerclement de l'URSS. Demain, les États-Unis utiliseront peut-être la menace du retrait de leur bouclier militaire comme instrument de pression économique sur le Japon.



Dans cette hypothèse, un gouvernement fort du Japon, laissé en tête à tête avec la grande Chine, rehausserait son budget militaire et inquiéterait ses voisins.

Si les États épousent les rivalités des grandes firmes, les tensions pourraient monter rapidement d'une rive à l'autre du Pacifique et au sein de l'Asie orientale. Heureusement, ce scénario n'est pas inéluctable.

## Un Nouvel État, Civil

Un État civil, c'est-à-dire au service des citoyens, peut-il peu à peu émerger du désordre politique que vit actuellement le Japon ? C'est aux spécialistes de science politique de répondre à cette question. Que pourrait faire cet État civil ? Ranimer la croissance en l'axant sur les besoins des Japonais. Diffuser un modèle de développement rapide et démocratique.

La croissance reste nécessaire au Japon pour deux raisons. La moins importante est de contenir le chômage, actuellement faible mais qui pourrait croître si le marasme se prolongeait et si les entreprises devaient se débarrasser de leurs sureffectifs. Le principal motif est de perpétuer l'équilibre entre les générations qui caractérise le modèle japonais : les jeunes apportent leur créativité et attendent avec patience

et frugalité de prendre la relève des aînés ; les quinquagénaires ont respectabilité, responsabilité et pouvoir d'achat ; les septuagénaires sont assurés d'un revenu décent.

Cette croissance peut être ranimée en satisfaisant des besoins fondamentaux de logement, de cadre de vie, de formation. Ainsi, porter la surface moyenne des logements de 29 mètres carrés par personne (taille actuelle) à 40 mètres carrés (taille européenne) ouvrirait des chantiers fabuleux de construction. Encore faut-il avoir les terrains, ce qui implique une réforme foncière au détriment des agriculteurs, une décentralisation pour mieux répartir les activités sur le territoire et des systèmes rénovés de transports et de télécommunications.

Le cadre de vie pourrait être amélioré par des équipements collectifs, non seulement d'intérêt économique mais aussi de portée sociale (parcs, assainissement, crèches, maisons de retraite, etc.). Mais cela suppose que l'État japonais s'endette davantage pour absorber une fraction des 130 milliards de dollars d'excédent d'épargne que le pays place actuellement à l'étranger, ce à quoi répugnent les hauts fonctionnaires des Finances.



La formation enfin semble être l'un des créneaux les plus prometteurs du futur multimédiatique, qui verra chaque foyer équipé de plusieurs écrans interactifs. Les jeunes pourraient suivre leurs cours du soir sans sortir de la maison (et ensuite faire un jeu vidéo) ; les mères pourraient se remettre à niveau après la pause de la maternité (et même travailler à domicile sur écran) ; les pères, toujours angoissés, pourraient se recycler (et perfectionner leur jeu de go).

Une croissance plus rapide reste possible, tournée vers le marché intérieur plutôt que vers les marchés étrangers. Elle suppose de donner des ordres aux hauts fonctionnaires qui dirigent l'appareil d'État, et de s'en prendre aux rentes de situation des propriétaires fonciers (entreprises et individus) et des couches non salariées qui survivent grâce au maintien de prix élevés (agriculteurs, artisans et commerçants) en donnant la priorité à la classe moyenne salariée urbaine.

## Développement Autoritaire et Développement Démocratique

Le modèle de développement japonais a connu deux phases : la première, autoritaire, a conduit au paroxysme de la guerre de 1941-1945 ; la seconde, démocratique, s'est ouverte après la défaite.

Un débat agite actuellement l'Asie sur le caractère occidental ou universel des valeurs démocratiques. Il prend parfois un ton vif, tel celui du Premier ministre de Malaisie, M. Mahathir, qui évoque dans le *International Herald Tribune* « des systèmes et des valeurs qui ont été conçus ailleurs pour le bien d'autres peuples[1] ». Il affirme que « Hong Kong excepté, toutes les économies du miracle asiatique rejettent le capitalisme du laisser-faire » et que « des nations dont le gouvernement change fréquemment ne peuvent avoir des politiques cohérentes et continues, particulièrement à l'égard des investisseurs étrangers ». Il dénonce le fait que « les pays occidentaux veulent imposer leurs principes aux autres par des moyens non démocratiques » et donne en exemple « la proposition récente d'un salaire minimum mondial ». La conclusion de son article est ambiguë : « Les nations occidentales ont fait une erreur vis-à-vis du Japon. Elles ne vont plus en commettre d'autres. »



Au mieux, la nature de cette « erreur » n'est pas claire. Au pire, s'exprime une nostalgie du capitalisme japonais autoritaire, qui était capable de « dire non » aux États-Unis.

Le Japon pourrait au contraire plaider auprès de ses voisins asiatiques que

– l'on peut avoir un État fort *et* démocratique,

– le développement rapide et démocratique est possible,

– personne n'aurait avantage à une guerre économique avec les États-Unis, les pays asiatiques moins que tout autre, tant leurs ventes outre-Pacifique sont importantes,

– ensemble, les pays asiatiques pourraient « exporter » leur modèle de développement de proche en proche à la péninsule indochinoise, à l'Asie du Sud, à l'Afrique enfin.

La Corée du Sud et Taiwan commencent à dépasser le modèle autoritaire de développement et montrent la direction à suivre.

Pour être pleinement convaincant, le Japon devrait ouvrir en grand son marché aux biens de consommation fabriqués par ses partenaires asiatiques, de façon à leur permettre de réduire leur dépendance vis-à-vis du marché nord-américain et de réduire les excédents « structurels » dont il bénéficie à l'égard de tous (Chine exceptée).

---

1. Mahathir Bin Mohamad, « East Asia will find its own roads to democracy », *International Herald Tribune*, 17 mai 1994.

Dans une telle perspective, le Japon pourrait apporter une contribution originale et importante aux Nations unies, qui justifierait le siège permanent au Conseil de sécurité qu'il ambitionne. Le Japon diffuserait vers les pays du Sud son aide, sa technologie, son exemple.

## Conclusion

« Personne ne souhaitait abandonner l'état présent d'un isolement très confortable. » Cette phrase de Paul Kennedy à propos des États-Unis de 1913 caractérise assez bien le Japon de 1993[1]. L'historien écrit aussi : « Les États-Unis étaient indubitablement devenus une grande puissance, mais ils ne faisaient pas partie du système des grandes puissances. » Comme les États-Unis de la fin du XIXe siècle, le Japon est devenu une grande puissance économique sans être une grande puissance militaire.



La similitude s'arrête là, car la chute du mur de Berlin a effondré ce système des grandes puissances qui s'appelait « guerre froide ».

Les apôtres de la triade comme les pessimistes du mercantilisme ont un défaut commun : l'économisme. Ils oublient que la puissance comme la menace a deux visages : commercial et militaire. Peut-être ont-ils cru que l'hégémonie militaire des États-Unis maintiendrait l'ordre de la planète, moyennant une cotisation payée par les pays riches comme le Japon. Leurs illusions ont été vite déçues : les intérêts vitaux des États-Unis sont encore mal redéfinis mais, à l'évidence, ils n'englobent plus le monde entier.

Dans un monde plus agité et plus incertain, le Japon devra bientôt décider de ce que sont ses valeurs essentielles et ses intérêts vitaux. Ces choix fondamentaux ne pourront plus être abandonnés aux aléas et aux pressions extérieures.

L'image du typhon qui ouvrait cet article est trompeuse : le Japon tient son sort entre ses mains et ne peut plus dissimuler son indécision chronique derrière les menaces de la nature (le typhon) ou de l'étranger (les États-Unis). De même qu'il a accédé à la frontière technologique et se trouve sans repères pour orienter son économie (puisque l'Amérique n'est plus devant mais au coude à coude), de même il est parvenu à une frontière politique, où il ne peut plus calquer son comportement sur celui de l'oncle américain.

---

1. Paul Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Powers*, New York, Random House, 1987, p. 248.

Un État civil tourné vers les citoyens, une sécurité concentrée sur l'archipel, une action internationale axée sur l'aide au développement constituent un scénario possible, pas une évolution certaine de la démocratie japonaise.




## RÉSUMÉ

*Le Japon est sorti, de façon irréversible, d'un monde certain où les États-Unis assuraient la sécurité de l'archipel, étaient la puissance technologique à rattraper et accueillaient avec bienveillance les produits japonais. La croissance rapide, gérée par la collusion de la bureaucratie, des grandes entreprises et du Parti libéral-démocrate, assurait le progrès du niveau de vie et l'harmonie sociale.*

*Désormais, les États-Unis défendent leur propre industrie… à la japonaise, en jouant notamment d'une monnaie sous-évaluée. La Chine renforce sa présence économique et militaire. Les intérêts particuliers étouffent la volonté générale. Les citoyens souhaitent une vie politique plus transparente et se préoccupent de la sécurité de l'emploi des cadres.*

*Le capitalisme démocratique du Japon – exceptionnel en Asie – est obligé de choisir sa place dans le monde et d'adapter son État en conséquence. Soit il se crispe sur un État corporatiste, conservateur à l'intérieur et agressif à l'extérieur, soit il mue vers un nouvel État, civil, qui relance activement la croissance interne par la qualité de la vie et qui diffuse dans le tiers monde le modèle d'un développement dirigé mais démocratique.*

JEAN-MARIE BOUISSOU

# DÉCOMPOSITION ET RECOMPOSITION POLITIQUE :

## ENTRE « RIEN N'A CHANGÉ » ET « TOUT EST POSSIBLE »



DEPUIS JUILLET 1993, le Japon semble passé du statut de « démocratie anormale », voire de « dictature *soft* », à une extrême fluidité politique qui rappelle les jeux de notre IVe République. Le PLD a perdu le pouvoir qu'il détenait sans partage depuis trente-huit ans, et il s'est créé pas moins de sept formations politiques nouvelles à la Chambre. La justice, saisie d'un zèle nouveau, paraît jouer – en mineur ! – l'air de *« Mani pulite »*. Toute l'opposition, PCJ excepté, s'est d'abord trouvée propulsée au gouvernement en compagnie d'anciens apparatchiks parmi les plus endurcis du PLD, derrière un « Monsieur Propre » porté par une vague de popularité sans précédent. Mais après seulement huit mois, Morihiro Hosokawa était rattrapé par le scandale Sagawa, celui-là même qui avait causé la perte des grands « parrains » du PLD. La coalition qui le soutenait éclatait, ne laissant à son successeur, Tsutomu Hata, qu'un gouvernement minoritaire qui ne tint pas deux mois. Et le 29 juin 1994, le PLD revenait aux affaires… en compagnie des socialistes, ses adversaires de toute l'après-guerre, dans un cabinet dirigé par le leader du PSDJ[1].

Cette décomposition dramatique du système politique a donné lieu aux analyses les plus diverses. Pour les causes, certains privilégient la fin de la guerre froide et l'internationalisation croissante de l'économie japonaise. D'autres y voient l'échec inévitable d'une stratégie politique qui, en faisant du PLD un « parti attrape-tout » démesurément grossi, l'aurait rendu incapable de concilier trop d'intérêts opposés, paralysant

1. Sans avoir modifié son nom japonais de *Shakaitô*, le Parti socialiste se fait désigner en anglais comme *Social Democratic Party of Japan* depuis 1992. Nous utilisons l'acronyme PSDJ pour tout événement postérieur à cette année-là.

progressivement le processus de décision. D'autres enfin insistent sur les mécanismes de plus en plus sophistiqués pour contrôler le jeu des ambitions rivales au sein du parti, qui auraient fini par disjoncter sous l'effet des contraintes excessives qu'elles leur imposaient. Ces différentes interprétations ayant été discutées ailleurs[1], cet article s'attachera à examiner les conséquences de la décomposition politique et les scénarios possibles pour une recomposition, entre deux interprétations également en vogue quoique radicalement opposées : *rien n'a changé* ou *tout est possible*…

## L'Hypothèse d'un Meiji-bis : « Rien n'a Changé »



En 1868, face à un changement critique de l'environnement international, une partie des élites en place sut prendre elle-même en main les réformes qu'il imposait, préservant ainsi son pouvoir et l'essentiel du système des valeurs sur lequel il reposait. L'analogie historique est toute trouvée pour ceux qui privilégient, dès qu'il est question du Japon, l'idée que rien n'y peut jamais vraiment changer. Leur argumentation, solide au demeurant, se fonde sur six points.

***1. La passivité de l'électorat : le PLD n'a pas été désavoué dans les urnes***

Il est incontestable que les statistiques électorales du 18 juillet 1993 ne montrent aucune mobilisation significative en faveur du changement. L'abstention a atteint un record absolu à 32,75 %. Les trois « nouveaux partis » ont rassemblé plus 14 633 000 suffrages (22 %)[2]. Mais ils alignaient 46 députés sortants venus du PLD, 36 candidats qui s'étaient déjà présentés en 1990 comme conservateurs, et nombre d'élus locaux issus de l'élite politique traditionnelle. Ceux-là apportaient avec eux un stock d'environ 5 760 000 électeurs fidèles. Ils n'ont donc mobilisé « pour le changement » qu'environ 8 400 000 électeurs, soit 13,3 % des votants et moins de 9 % du corps électoral. Ce chiffre est plutôt inférieur au vote de mécontentement qui s'est régulièrement exprimé contre le PLD sous des formes diverses depuis 1980.

---

1. Je les ai commentées dans la *Revue française de science politique* (vol. 44, nº 3, juin 1994), à laquelle je me permets de renvoyer le lecteur.

2. Ce chiffre inclut les candidats « indépendants » recommandés par chacune des formations, comme tous ceux qui sont utilisés dans la suite de cet article. Les trois « nouveaux partis » sont le Parti du Renouveau (*Shinseitô*) dirigé par Ichirô Ozawa et Tsutomu Hata, l'Avant-Garde (*Sakigake*) de Masayoshi Takemura – tous deux formés de scissionnistes du PLD – et le Nouveau Parti du Japon de Morihiro Hosokawa.

Les sortants du PLD[1], à l'exception notable des circonscriptions urbaines, ont tenu. Ils n'ont perdu que 6,4 % de leurs électeurs de 1990, alors que la participation reculait de 6 %. Dans les circonscriptions rurales et semi-rurales, qui élisent la moitié des députés, ils ont même progressé nettement en nombre absolu de voix (+3,7%). Leur taux de réélection (84,4 %) est comparable à celui des scrutins précédents. Le PLD est resté de la tête et des épaules au-dessus des autres partis. Il aurait frôlé la majorité absolue des sièges si 22 de ses candidats ne s'étaient pas éliminés mutuellement, comme c'est le cas dans le système électoral japonais quand trop de candidats du même parti s'alignent dans une circonscription. Cela atteste l'affaiblissement de son état-major, miné par les scandales et les scissions au point de ne plus pouvoir arbitrer les rivalités locales, mais non une désaffection globale de l'électorat pour le personnel politique conservateur. Celui-ci aurait même été plutôt revivifié par l'entrée à la Diète, sous la bannière des « nouveaux partis », de 60 élus nouveaux souvent formés à la rude école des mandats locaux.



### *2. L'élimination de l'opposition de gauche*

Les principales victimes des « nouveaux partis » ont été les socialistes, et dans une moindre mesure les communistes. Les premiers ont perdu 40 % de leurs électeurs et la moitié de leurs députés. Ils obtiennent leur plus mauvais score depuis 1949 (15,4 %). Leur débâcle est catastrophique dans les grandes villes : à Tokyo, ils perdent 10 de leurs 11 sortants. Le PCJ maintient le nombre de ses sièges, mais il perd 7,5 % de ses électeurs. Avec 23 % des voix, la gauche retombe à son niveau des premières élections d'après-guerre (1946). Par contre, les centristes, qui ont depuis longtemps conclu avec le PLD un « compromis historique » teinté d'innombrables compromissions, tirent leur épingle du jeu, notamment le Kômeitô, dont l'électorat recule bien moins que la participation (2,5 %) et qui gagne 7 sièges.

La défaite du PSDJ est d'autant plus dramatique qu'elle intervient après – et malgré – un abandon précipité des grands principes sur lesquels il avait construit son identité, à commencer par l'intangibilité de la Constitution, dont son président a admis en janvier 1993 qu'elle puisse faire l'objet d'une « évolution créative » (*soken*). Elle s'inscrit dans le contexte d'une lutte sans merci entre les apparatchiks syndicaux qui contrôlent traditionnellement le parti et la nouvelle génération de

1. Y compris les anciens députés, les héritiers d'élus sortants et les candidats déjà présents en 1990.

militants et d'élus qui s'est affirmée après l'accession de M^lle^ Takako Doi à sa direction en 1986. Venus de ces réseaux associatifs de la « micro-politique » dont parle Éric Seizelet, formés aux luttes consuméristes, écologiques et antinucléaires, souvent anciens soixante-huitards, ils ont permis une extraordinaire (mais éphémère) résurrection électorale du PSJ et fourni environ le tiers des 29 nouveaux sénateurs et des 58 nouveaux députés de la « vague rose » de 1989 et 1990. Mais le mariage était celui de l'eau et du feu entre cette génération formée à une « nouvelle citoyenneté » autour de revendications modernes et les vieux syndicalistes intégrés depuis longtemps aux jeux de l'*establishment*[1] en dépit de leur rhétorique marxisante…

Pour reprendre l'analyse de Christian Sautter, le clivage entre l'État corporatiste et le « nouvel État civil » passe au cœur même du PSJ. Dès 1991, la machine syndicale a écarté M^lle^ Doi de la présidence du parti. Le 18 juillet 1993, elle a vu battre sans trop de regrets la quasi-totalité des femmes, journalistes, avocats et autres « nouveaux êtres humains » (*shinjinrui*) élus en 1990. Le socialisme japonais, qui a été depuis 1945 le noyau dur de toute opposition au pouvoir, s'est décomposé électoralement et idéologiquement. Aussi, bien qu'il fût encore le deuxième parti du pays au sortir des urnes, il était incapable de jouer un rôle actif dans la recomposition qui allait suivre et risquait la marginalisation, sauf à chercher *in fine* son salut dans une alliance contre nature avec le PLD.



### *3. Une recomposition politique sous contrôle conservateur*

Dès le départ, la coalition qui a « remplacé » le PLD a été contrôlée par les éléments qui s'étaient détachés de lui, et surtout par le groupe le plus nombreux, le plus expérimenté, le mieux soudé, le plus riche et le plus à droite – partisan d'une dérégulation économique thatchérienne, d'une révision de la Constitution pacifiste et d'une politique d'affirmation internationale d'inspiration néo-nationaliste : le Parti du Renouveau (*Shinseitô*) d'Ichirô Ozawa et Tsutomu Hata. Ces anciens du PLD s'attribuèrent tous les ministères stratégiques du gouvernement Hosokawa : Finances, MITI, Affaires étrangères, Défense et Agriculture. Ils répartirent les autres au pire pour leurs « partenaires » de l'ex-opposition, et surtout les socialistes. Le Travail et l'Agence de coordination et de gestion (fonction publique), où les intérêts de la base électorale du

1. Ce terme, utilisé par commodité stylistique dans cet article, désigne le « triangle du pouvoir » formé par le PLD, la haute administration et le grand patronat. On l'a préféré à celui d'*élites traditionnelles,* qui renvoie à trop de clichés sur les prétendues « valeurs japonaises ».

PSDJ étaient attachés et où ses parlementaires avaient des réseaux d'influence, allèrent à leurs archi-rivaux du Kômeitô, alors qu'il héritait des secteurs minés par les scandales (Construction, Transports) et de ceux qui allaient concentrer la polémique sur la réforme électorale promise (l'Intérieur et la Réforme politique).

Sans doute, le Premier ministre Hosokawa faisait un peu figure d'*outsider* dans l'*establishment*, bien qu'ayant siégé douze ans au Sénat (1971-1983) et ayant été secrétaire général adjoint du PLD. Comme gouverneur de Kumamoto (1983-1991), il s'était forgé l'image d'un jeune élu local dynamique et honnête. Dénonçant la bureaucratie tokyoïte et la corruption, il sut récupérer pour son Nouveau Parti du Japon (1992) la thématique de l'amateur aux mains propres chère aux réseaux associatifs, qui avait déjà porté, avant la « vague rose », tous les « mini-partis » des années 1980. Parmi les scissionnistes du PLD, Hosokawa était proche du groupe centre-gauche Sakigake (Avant-Garde), libéral et favorable aux thèses socialistes « minimalistes » en politique extérieure, dont il nomma le leader, Masayoshi Takemura, ancien gouverneur comme lui, secrétaire général et porte-parole du gouvernement.



Le Nouveau Parti du Japon et Sakigake comptaient ensemble presque autant d'élus que le Parti du Renouveau. Mais ils ne pouvaient pas se mesurer à lui en termes de cohérence ou d'influence. Les scissionnistes du Renouveau venaient tous du même clan du PLD (Takeshita, ex-Tanaka). Ils avaient des leaders expérimentés – dix-huit parlementaires élus depuis plus de dix ans, dont neuf anciens ministres – et comptaient nombre d'anciens hauts fonctionnaires. Outre de solides contacts dans la bureaucratie, ils avaient aussi hérité des meilleurs réseaux de financement du PLD – ceux des travaux publics forgés jadis par Kakuei Tanaka et transmis à Ichirô Ozawa par son mentor Shin Kanemaru. Face à eux, Sakigake n'alignait que dix parlementaires inexpérimentés (un ou deux mandats) venant de quatre clans différents et sans grande influence. Quant au NPJ, ses députés étaient tous novices. C'étaient typiquement des élus locaux qui avaient « surfé » sur la popularité d'Hosokawa pour forcer les portes du Parlement dont ils n'avaient pas les moyens de payer le ticket d'entrée (entre 500 et 1 milliard de yens pour une première élection). Pour cette raison, leur réélection était problématique dès le départ… à moins qu'ils se fassent admettre par l'*establishment* pour accéder au financement patronal.

En termes d'alliance au sein de la coalition, le Renouveau pouvait compter sur le parti le plus cohérent de l'ex-opposition, le Kômeitô,

appuyé sur l'électorat captif et les coffres bien garnis de sa secte mère, la Sokagakkai. Il y avait entre eux des liens personnels étroits noués dès les années 1970 par Kakuei Tanaka, une affinité commune pour le néo-nationalisme et une complémentarité électorale intéressante : le Kômeitô tient 50 sièges dans les grandes villes, alors que le Renouveau est plutôt implanté dans les circonscriptions semi-urbaines ou semi-rurales. De l'autre côté, s'il y avait au moins une similitude de thématique et d'image entre Hosokawa, Sakigake et une partie des socialistes, ils n'avaient pas d'histoire commune et chassaient sur le même territoire électoral.

Dans ces conditions, les atouts étaient entre les mains des leaders du Renouveau, face aux éléments porteurs d'une sensibilité plus démocratique, pacifiste et centre-gauche. La démission d'Hosokawa au profit d'un gouvernement Hata soutenu par le Kômeitô et momentanément toléré par le PLD, comme la quasi-dispersion du NPJ, étaient inscrites dans des rapports de force qui laissent le pouvoir aux mains des éléments les plus représentatifs de l'élite conservatrice traditionnelle liée à la bureaucratie et au patronat.



***4. La décomposition politique a rendu le pouvoir à l'administration***

Un effet souvent souligné de la chute du PLD a été la disparition des *zoku* – ces « tribus » de politiciens spécialisés du Comité pour l'élaboration des politiques du PLD (*Seimukai*) dont l'approbation préalable était nécessaire pour la présentation de tout projet de loi à la Diète, et qui contrôlaient souvent les nominations dans les bureaux de leurs sphères d'influence respectives[1]. A l'intérieur du « triangle du pouvoir », la décennie 1980 a vu le pôle politique renforcer globalement son autorité aux dépens de l'administration et du patronat. A mesure que les crises se multipliaient dans un contexte international déstabilisé et que se profilait une nouvelle modernisation économique impliquant le sacrifice de certaines catégories protégées (petit commerce, paysannerie), la légitimité, apanage des élus, devenait déterminante pour imposer le cas échéant des solutions qui réclameraient « du sang et des larmes ». Outre l'affirmation des *zoku*, la multiplication des commissions rattachées directement au Premier ministre pour court-circuiter la

1. Sur ce contrôle de l'administration et de ses carrières par le PLD, souvent minimisé ou occulté, voir Tarô Yayama, « The Recruit Scandal », *Journal of Japanese Studies*, vol. 16, nº 1, printemps 1990, p. 93-114. Aussi Mark Ramseyer et Frances Mc Call, *Japan's Political Marketplace*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993, p. 121-142.

bureaucratie atteste cette montée en puissance de l'autorité politique[1]. Ce qui, au demeurant, n'impliquait nullement que le processus de décision ait gagné en efficacité ni en clarté, comme on le verra.

La chute du PLD remet en cause cette évolution qui, à tout le moins, était démocratique dans son principe. La décision ne passe plus par les puissantes « tribus » du *Seimukai*. Les fonctionnaires n'ont plus affaire qu'à des politiciens divisés et, sauf ceux du Renouveau, dépourvus d'expérience et d'influence dans les bureaux. Aussi le gouvernement Hosokawa a-t-il été incapable de concrétiser aucun de ses projets qui menaçaient la puissance administrative, à commencer par la dérégulation de l'économie[2]. Inversement, les grands ministères ont fait avancer les projets qui leur tenaient à cœur, même quand ils allaient contre les intérêts de l'électorat des partis de la coalition[3]. Dans le seul cas où ceux-ci ont imposé de front leur volonté, en exigeant une réduction de l'impôt sur le revenu dans le budget 1994-1995 parce qu'elle était vitale au plan électoral, les Finances ont arraché la promesse de compenser plus tard par une hausse de la TVA (un de leurs objectifs permanents) en enfonçant un coin entre le Renouveau et la gauche – un épisode qui a gravement compromis l'autorité d'Hosokawa et marqué pour lui le début de la fin.



Ainsi, il semble que beaucoup de pouvoir soit repassé entre les mains d'une administration que les politiques n'ont plus les moyens de confronter ni de contrôler. C'est donc en définitive à un recul de la démocratie qu'aurait conduit le « changement ».

### *5. La « réforme politique » : verrouiller sans purifier*

La « réforme politique » était en discussion depuis 1988 (scandale Recruit). Elle avait servi de prétexte aux scissions du Renouveau et de Sakigake. En juillet 1993, tout le monde avait promis de réformer le mode de scrutin, dénoncé depuis longtemps comme la cause structurelle

1. Sur ce point, voir Yasunori Sone, « Le rôle des commissions consultatives dans la décision politique au Japon », *Ebisu,* nº 1, été 1993, p. 49-69.

2. La création d'une commission *ad hoc* a été l'une des premières mesures du gouvernement, mais elle n'a abouti d'abord qu'à proposer la suppression de quelques dizaines des 11 000 autorisations administratives en vigueur, alors que plus de 400 avaient été créées dans la seule année 1993.

3. Ainsi le MITI a fait passer une loi donnant aux consommateurs des recours contre les produits défectueux dans la version très inoffensive agréée par le PLD avant sa défaite. Les Finances ont fait confirmer le report généralisé de 60 à 65 ans du versement des retraites au début du XXIe siècle, etc.

de la corruption, et le financement des partis. Mais les positions étaient radicalement opposées entre les conservateurs, qu'ils fussent dedans ou dehors de la coalition, et les partis de l'opposition traditionnelle.

Ces derniers, faute d'oser défendre ouvertement le mode de scrutin en vigueur depuis 1947 qui leur assurait de tranquilles rentes de situation, prônaient la proportionnelle. Les conservateurs voulaient des circonscriptions « à l'anglaise » (un seul siège, un seul tour), où leurs machines clientélistes sont réputées invincibles et qu'ils rêvent d'instaurer depuis les années 1950. La gauche demandait le financement public des activités politiques, l'interdiction des contributions des entreprises et que les politiciens ne soient plus habilités à recevoir des fonds à titre individuel. Les élus conservateurs, disposant tous de solides réseaux de financement personnel, campaient sur les positions inverses. Quant aux nouveaux venus du NPJ, ils avaient intérêt à maximiser les effets de mode et à minimiser le rôle des machines électorales et des réseaux de financement existants ; ils penchaient donc plutôt vers les positions de l'ex-opposition.



Les divergences étaient telles dans la coalition que la réforme fut votée avec l'appui du PLD contre une partie des socialistes. Elle constitue un franc succès pour les conservateurs. Deux cents sièges seront pourvus à la proportionnelle, mais trois cents dans des circonscriptions « à l'anglaise ». Les résultats de la proportionnelle seront comptabilisés dans le cadre de onze régions, afin de fragmenter les effets de mode et de compliquer la tâche aux petits partis nouveaux. Le financement public a été réduit de plus de moitié par rapport aux projets initiaux. De l'ordre de 30 milliards de yens, il représentera au mieux 3 % du coût de fonctionnement réel du système politique[1] et sera plafonné pour chaque parti aux deux tiers des recettes déclarées l'année précédente – moyen très sûr d'en priver les nouveaux venus. Les contributions des entreprises restent autorisées, y compris pour les politiciens individuels, au prix de quelques aménagements (« période d'essai » de cinq ans, obligation renforcée de divulguer le nom des donateurs). L'efficacité de la réforme est douteuse pour moraliser la vie publique, mais certaine pour protéger les sortants en général, et les conservateurs en particulier…

1. Sur le sujet, voir J.-M. Bouissou, « Cadeaux, réseaux et clientèles », *in* Yves Mény et Donatella Dellaporta (dir.), *La Corruption dans les systèmes pluralistes*, Paris, La Découverte, 1994 (à paraître).

### *6. Conclusion : « rien n'a changé », sinon en pire*

Si l'on ajoute que la déconfiture du cabinet Hosokawa n'a pu que renforcer le cynisme et le sentiment d'aliénation qui marquent la culture politique japonaise (voir l'article d'Éric Seizelet), on peut conclure que l'*establishment* est aujourd'hui en mesure de mettre en place une « grande coalition » où il absorberait le Parti socialiste, comme le suggère le professeur Higuchi. La constitution du gouvernement Murayama est un pas de plus dans cette direction.

Cette « grande coalition » serait la répétition au plan politique de l'unification de la confédération Sôhyô, liée organiquement au PSDJ, avec ses rivales modérées au sein de la nouvelle centrale Rengô, sur une ligne de « participation à la gestion et aux grands choix nationaux » (voir l'article d'Annie Garanto). Cette recomposition était d'ailleurs prônée depuis des années par Shin Kanemaru, un des plus puissants gérontes du PLD et mentor d'Ozawa. Elle s'inscrit dans un mode de gestion des conflits classique au Japon[1], déjà largement utilisée par le PLD pour traiter la contestation : la cooptation dans le « cercle intérieur » (*uchi*) du pouvoir d'un groupe « extérieur » (*soto*) de protestataires. Toute la construction progressive de l'État corporatiste libéral-démocrate s'est fondée sur cette stratégie.



Le Parti socialiste, malgré l'aveuglement avec lequel il a manqué toutes les opportunités offertes par les transformations de la société et ses compromissions (y compris financières) avec les conservateurs, a été pendant toute l'après-guerre la force essentielle qui défendait au Japon un système de valeurs différent de celui de l'*establishment*, fondé sur l'élargissement de la démocratie et le pacifisme. Son intégration officielle dans le « triangle d'airain » priverait de tout relais politique ce qui reste encore de contre-pouvoirs – bien peu d'ailleurs, dès lors que tout le syndicalisme a rallié la bannière collaborationniste, que la justice est tenue en laisse et que la presse n'assume sa fonction tribunicienne qu'autant qu'elle colle à l'opinion.

Le champ serait donc libre pour une nouvelle coalition ultra-hégémonique. Mais est-ce bien sûr ?

---

1. Voir, par exemple, Ellis Krauss et Thomas Rohlen (éd.), *Conflict in Japan*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1984, p. 18-20.

## L'Hypothèse de la (Post)modernisation Politique : « Tout est Possible »

En dépit de ce qui précède, on peut arguer que la chute du PLD s'inscrit dans un processus global de détérioration de l'État corporatiste, incapable de gérer les transformations socio-économiques engendrées par l'internationalisation de l'économie et la crise de l'ordre mondial. En ce sens, elle ouvrirait la voie à une profonde recomposition politique et sociale qui pourrait à tout le moins modifier singulièrement les équilibres et les pratiques au sein de l'*establishment*.

### *1. La prise du pouvoir par le Japon moderne*



La stabilité d'ensemble des sortants du PLD le 18 juillet 1993 a connu une exception majeure : dans les grandes villes, ils ont perdu 16 % de leurs électeurs, et un tiers ont été battus. Avec les scissions, l'ex-parti gouvernemental a perdu au total 30 % de ses voix et 40 % de ses sièges dans les mégalopoles du Japon moderne, où trois électeurs sur quatre ont voté contre lui. Dans les zones semi-urbaines, il a mieux tenu : ses sortants ne perdent que 4 sièges sur 55. Mais là où ils affrontaient les « nouveaux partis », ils ont perdu 12,4 % de leurs suffrages de 1990 et, au total, plus de 60 % des électeurs y ont voté contre le PLD.

Le choix des grandes villes est clair. Les trois « nouveaux partis » ensemble deviennent la première force politique dans la mégalopole tokyoïte avec 29 % des voix et 35 sièges, et de même à Osaka. Dans les préfectures de Chiba et Kanagawa, dont les cités-dortoirs abritent les salariés du tertiaire urbain, ils dépassent le tiers des voix. Et le choix de l'électorat urbain en faveur du changement est d'autant plus clair que là où des duels opposaient les « nouveaux partis » entre eux, c'est le NPJ qui l'a emporté presque toujours (14 fois sur 19) aux dépens des « néo-PLD » du Renouveau ou de Sakigake.

Si l'on se rappelle que dans les circonscriptions rurales et semi-rurales les sortants du PLD ont *gagné* des voix, le scrutin révèle un clivage profond entre le Japon des mégalopoles et les campagnes. Leurs oppositions d'intérêts et de cultures s'exprimaient déjà politiquement dans la décennie 1967-1976, quand le premier s'était donné des gouvernements locaux socialo-communistes. L'avancée, chez les salariés urbains, d'un « conservatisme de confort » aidé par la prospérité les avait ensuite masquées. Elles resurgissent aujourd'hui sous l'effet de la crise économique et de l'internationalisation.

Le mécontentement des villes est multiforme : revendications d'habitants contre le sous-équipement social, de salariés contre l'injustice fiscale, de consommateurs contre la collusion entre producteurs et pouvoirs publics génératrice de prix élevés, et de citoyens modernes contre la corruption et l'opacité du système politique. Sans doute, l'électorat urbain est divers et ne saurait être assimilé tout uniment au « Japon moderne » ; néanmoins, les villes peuvent être globalement opposées aux campagnes, grandes bénéficiaires des travaux publics, pas ou peu imposées, largement subventionnées pour tout ce qu'elles produisent et où la corruption prend un aspect de redistribution sociale. Ce sont là des oppositions d'intérêts fondamentales, que les élections du 18 juillet 1993 ont remises au jour.

Pour la première fois depuis la guerre, ce scrutin a dégagé une majorité parlementaire où les élus des circonscriptions urbaines et semi-urbaines (63 % dans la coalition qui soutenait Hosokawa) sont plus nombreux que ceux des campagnes (56,5 % dans la majorité PLD de 1990). Les leaders du Renouveau et de Sakigake ont beau être élus des campagnes les plus profondes[1], le fait essentiel est que les villes ont pris le pouvoir. Elles ne le lâcheront plus, car le redécoupage consécutif à la réforme électorale devrait leur transférer une cinquantaine de sièges ruraux, alors qu'elles sont aujourd'hui presque à égalité (246 sièges ruraux contre 265 urbains).



La scission du PLD a aussi révélé l'opposition des intérêts « modernes » et « traditionnels » au cœur même de l'*establishment*. Premier clivage : le patronat et les grands ministères économiques veulent « rationaliser » les secteurs sous-productifs (boutiquiers, paysannerie, petites banques) protégés par les députés du PLD. Deuxième clivage : le patronat lui-même est divisé. D'un côté, les entreprises attachées au système de réglementation et de collusion géré par l'administration pour fermer le marché aux nouveaux venus et aux étrangers. De l'autre, les partisans de la dérégulation : les firmes dont les intérêts sont mondialisés et celles qui ont profité des innovations technologiques ou de la croissance spéculative des années 1985-1990 pour investir des champs de profit encore non réglementés. Cette opposition se retrouve dans l'administration entre les grands ministères, piliers de la réglementation, et les corps marginaux comme

1. Paradoxe apparent… On peut penser que c'est précisément parce qu'ils jouissaient de ces bases électorales inébranlables qu'assurent les clientèles personnelles des circonscriptions traditionnelles qu'ils ont pu quitter le PLD sans crainte.

l'Agence de planification, qui misent sur les « dérégulateurs » pour accroître leur influence.

Ces clivages ont débouché au plan politique. Dans sa déclaration de politique générale pour 1993, le Keidanren s'est prononcé pour un système où deux partis alterneraient au pouvoir. Venant du grand patronat traditionnel, ce souhait de voir éclater le PLD traduisait surtout sa volonté de lever l'opposition à la liquidation des secteurs protégés (premier clivage). Mais la scission a mis le deuxième clivage au premier plan : les « nouveaux partis » ont fait de la dérégulation le slogan miracle à l'usage des électeurs/consommateurs urbains, et aucun n'aurait prôné la liquidation des « petits ». Même si le financement du Renouveau doit beaucoup au BTP, totalement cartellisé et ultra-protégé, sa victoire peut être interprétée comme le fait Christian Sautter : « L'État corporatiste a été rejeté par les citoyens japonais. »



### *2. La crise de l'État corporatiste et la problématique de son remplacement*

L'État corporatiste a été forgé par le PLD dans la deuxième partie de son règne, après le premier choc pétrolier. Au plan politique, le PLD s'est transformé de parti conservateur classique en « parti attrape-tout », à mesure qu'il intégrait des intérêts de plus en plus nombreux et admettait leurs représentants dans ses réseaux de concertation. La protection accordée au petit commerce et la généralisation de la protection sociale participent de cette stratégie. Son succès se mesure à la montée du taux de soutien au PLD dans toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âge, dont pas une ne lui accorde moins de 30-35 % au cours de la décennie 1980.

La crise qui l'a emporté a quatre aspects. C'est d'abord une crise d'efficacité : le PLD a intégré trop d'intérêts contradictoires pour décider entre eux. Le gouvernement identifie bien les principaux problèmes de la société : dès le début des années 1980, ses commissions travaillent sur la dérégulation, la réforme fiscale, celle du système scolaire, le rééquilibrage de l'économie en faveur des consommateurs, etc., mais les décisions ne suivent pas[1]. C'est ensuite une crise de moyens : le PLD prend en charge de plus en plus d'intérêts, alors que les recettes budgé-

1. Un exemple frappant est celui de la réforme fiscale, fondée sur la création d'une TVA. Il faudra presque dix ans pour qu'elle soit votée (1988), au prix de telles concessions au lobby des PME-PMI et à l'opinion que la taxe, réduite au taux de 3 %, pleine d'échappatoires et accompagnée par la suppression d'autres droits indirects, n'augmentera pas les recettes fiscales.

taires stagnent à cause du ralentissement de la croissance et des insuffisances de la fiscalité. C'est aussi une crise de légitimité : la généralisation d'un système politique fondé sur des échanges marchands jusque pour le partage du pouvoir au PLD nourrit la corruption et le cynisme, et empêche le parti gouvernemental de prendre en charge les « besoins émotionnels » de la nation[1]. C'est enfin une crise liée à l'international…

Depuis sa défaite de 1945, le Japon est particulièrement sensible aux pressions étrangères et à l'image que le monde lui renvoie de lui-même, au point d'apparaître comme une nation à souveraineté limitée[2]. Ces deux éléments se retrouvent dans la crise finale de l'État-PLD. Les pressions américaines contre la protection des « petits » et pour une dérégulation générale de l'économie exacerbent les conflits d'intérêts au sein de l'*establishment* et attisent la « révolte des consommateurs ». L'image du Japon à l'étranger se dégrade à cause des conflits commerciaux et de son inaction lors des crises internationales qui ponctuent la fin du système des blocs. Que l'opinion intériorise les critiques avec masochisme ou qu'elle les rejette au nom d'un néo-nationalisme agressif, c'est contre ses dirigeants qu'elle focalise son malaise, au bout du compte. La nécessité de se doter d'un système politique capable de faire face au monde avec dignité et efficacité figure dans l'argumentaire de tous les « nouveaux partis », et le débat sur le rôle du Japon dans le monde – reflété par les articles des professeurs Takayanagi et Sadria – nourrit la campagne électorale à égalité avec la réforme politique et la crise économique.



Si l'on admet que le démantèlement de l'État corporatiste n'est plus qu'une question de temps, comment soutenir que « rien n'a changé » ? Pour lui succéder, Christian Sautter suggère une alternative entre « État mercantiliste » et « nouvel État civil ». Il n'est d'ailleurs pas évident que le Japon ne puisse pas matériellement combiner la poursuite d'une croissance agressive *et* le développement des infrastructures et des services sociaux. Si incompatibilité il y a, elle tiendrait surtout à celle des idéologies qui sous-tendent chacun des modèles (autoritaire pour le premier, démocratique pour le second) et à leurs couplages respectifs avec des options internationales néo-nationalistes et avec l'héritage du pacifisme traditionnel de la gauche. En ce sens, on peut penser avec Yoïchi

1. J.-M. Bouissou, « Le Japon depuis 1945 : un peuple sans Histoire ? », *Historiens et Géographes*, n° 344, juillet 1994, p. 271-286.

2. Voir Karoline Postel-Vinay, « Du bon usage de l'étranger. Le rôle de la "pression extérieure" au Japon », *in* J.-M. Bouissou (dir.), *L'Envers du consensus. Les conflits et leur gestion dans le Japon contemporain*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994 (à paraître).

Higuchi que le débat sur la révision constitutionnelle, qui polarise ces oppositions idéologiques, constitue bien un problème central pour les évolutions à venir.

Les prévoir n'est pas aisé, car elles dépendent largement de facteurs externes au Japon. Néanmoins, un certain nombre d'hypothèses peuvent être formulées, compte tenu de l'état des forces politiques en présence et des nouvelles règles fixées pour le jeu électoral.

### *3. Perspectives pour une recomposition politique*

Au bout d'un an, la phase de décomposition politique n'est pas achevée. Le PLD continue d'être miné par des défections. Dix-sept députés l'ont quitté pour former de petits groupes prêts à rallier le plus offrant[1]. En avril 1994, le parti a résisté à la manœuvre du Renouveau pour le casser en offrant la succession d'Hosokawa à l'un de ses chefs de clan, Michio Watanabe, mais non sans qu'une trentaine de ses élus soient apparus prêts à s'y prêter. Le NPJ, dont la cote dans l'opinion est retombée aux alentours de 4 %, a presque cessé d'exister comme force politique. Ses députés commencent à faire sécession[2] et le seul souci de ceux qui restent est de survivre aux nouvelles élections toutes proches, où ils ne pourront plus compter sur le charisme d'un Hosokawa déprécié. Les divisions des socialistes ont pris un aspect suicidaire dès janvier, quand l'aile gauche a fait échouer au Sénat un premier projet de réforme politique bien plus favorable que celui qui sera ensuite voté, mais l'éclatement du parti reste encore à venir, comme celui du PLD.



Un pas de plus a été franchi dans cette direction avec la formation du gouvernement Murayama. L'ancien Premier ministre PLD Kaifu s'est présenté aux suffrages de la Chambre, avec le soutien de la coalition Renouveau-PSD-Kômeitô, contre le candidat socialiste soutenu par son parti, et a entraîné 42 députés PLD. Chez les socialistes, un tiers des élus ont refusé de voter pour leur propre président. La cassure des deux partis qui ont dominé la vie politique de l'après-guerre semble inévitable.

Les lignes d'une future recomposition sont déjà visibles autour de quatre clivages majeurs. Le premier oppose les tenants de la dérégulation et du « moins d'État » aux défenseurs de l'État corporatiste et pro-

---

1. Le groupe Réforme (*Kaikaku no Kai*) a quatre membres, le Nouveau Parti de l'avenir (*Shintô Mirai*) cinq et le Parti libéral (*Jiyutô*) sept. Significativement, ces nouvelles défections ont beaucoup touché les élus des mégalopoles : à Tokyo, le PLD a perdu cinq des quatorze députés qui lui restaient.

2. Trois d'entre eux ont créé le groupe Ciel limpide (*Seiun*) et quatre autres le groupe Vent démocratique (*Minshu no kaze*) pour un rapprochement avec la gauche.

tecteur (qu'il s'agisse de défendre la paysannerie ou les systèmes de sécurité sociale). Le second sépare partisans et adversaires de la révision constitutionnelle. Il recoupe partiellement le troisième, entre les partisans d'un Japon exerçant toutes les prérogatives d'une grande puissance souveraine sur la scène internationale et ceux qui prônent le profil plus bas d'une « puissance civile ». Le quatrième touche la question du maintien de l'alliance privilégiée avec les États-Unis ou du choix d'un destin asiatique.

Or tous ces clivages passent à l'intérieur même de chaque parti. Le PLD reste globalement le défenseur de l'État corporatiste, mais il est depuis toujours divisé sur les trois autres sujets. Le PSDJ est partagé à peu près exactement entre 36 députés urbains et 34 députés ruraux. Il n'est même plus soudé sur le sujet sacré de la révision constitutionnelle ; et le clivage entre les syndicalistes et les militants venus des réseaux associatifs s'apparente à celui entre le Japon hiérarchisé et corporatiste (car le syndicalisme est affaire de salariés privilégiés et protégés) et celui où émerge une nouvelle culture de citoyenneté active librement vécue dans la « micropolitique ».



Le bloc le plus cohérent en apparence est celui qui a soutenu l'éphémère gouvernement Hata : Renouveau, Kômeitô et PSD. Mais le Kômeitô est depuis toujours spécialisé dans la défense des « petits » en milieu urbain, et la sensibilité de son électorat (bouddhiste, féminin, vieillissant) ne rend pas évident son alignement sur les thèses du Renouveau, partisan en principe inconditionnel du « moins d'État » et du profil international haut. En principe… car, sur le premier point, il ne peut pas oublier que la moitié de ses députés sont élus dans les zones rurales ou semi-rurales. Quant au PSD, il n'est rien sans l'appui de Rengô, dont la base – fonctionnaires et salariés privilégiés « à vie » – a de gros intérêts dans l'État corporatiste.

Dans ces conditions, la recomposition se fera difficilement sur la base de choix politiques clairs. Il est probable qu'elle sera d'abord commandée par les impératifs immédiats du nouveau mode de scrutin, qui devraient produire à terme les mêmes effets que son modèle allemand : deux grands partis de terrain capables d'être compétitifs dans toutes les circonscriptions locales et une formation comptant surtout sur la proportionnelle, qui laissera aussi subsister quelques marginaux. On peut imaginer que les deux premiers représenteront le conservatisme traditionnel, corporatiste et plutôt rural (le PLD), et le néo-conservatisme « dérégulateur » plutôt urbain rassemblé autour du bloc Renouveau-Kômeitô-PSD. Quant au troisième, il assumerait l'héritage socialiste.

*Les élections et la situation*

| | Élections de 1990 | | Situation au 17/06/1993 | Élections de 1993 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Sièges | Voix (%) | Sièges | Sièges | Voix (%) |
| PLD | 275 | 46,1 | 222 | 223 | 39,5 |
| PR | | | 36 | 55 | 10,1 |
| Avant-Garde | | | 10 | 13 | 2,6 |
| Indépendants | 14 | 5,4 | 12 | 20 | 2,8 |
| NPJ | | | – | 35 | 8,0 |
| *Total conservateurs* | *289* | *51,5* | *280* | *347* | *63,0* |
| PSD• | 14 | 4,8 | 13 | 19 | 3,9 |
| Kômeitô• | 46 | 8,0 | 46 | 52 | 8,3 |
| *Total centristes* | *60* | *12,8* | *59* | *71* | *12,2* |
| Ligue S. D. | 4 | 0,9 | 4 | 4 | 0,7 |
| PSDJ• | 140 | 26,2 | 134 | 72 | 15,4 |
| PCJ | 16 | 7,9 | 16 | 15 | 7,7 |
| *Total gauche* | *160* | *35,0* | *154* | *91* | *23,8* |
| Divers | 3 | 0,7 | 4 | 3 | 1,0 |
| Vacants | – | | 15 | – | |
| *Total* | *512* | *100,0* | | *511* | *100,0* |

• Y compris les candidats indépendants affiliés. * Parti issu du PLD. + Parti issu du NPJ.



Mais il est difficile d'imaginer qu'aucun des trois puisse être homogène et que les clivages internes disparaîtront. La clarification politique risque donc fort de rester très relative.

### *4. Conclusion : « tout est possible »*

Chacun restant porteur d'un peu toutes les options, n'importe quelle alliance serait possible. Entre les deux formations conservatrices – mais elles s'opposeront de front sur le terrain à chaque élection. Entre le PLD et les socialistes, pour la défense de toutes les protections, comme dans le cabinet Murayama. Entre les socialistes et les néo-conservateurs, par la grâce de Rengô qui a des œufs dans chacun de ces deux paniers… D'autant que plusieurs éléments se combinent pour rendre la conjoncture extrêmement volatile et imprévisible.

La crise a détruit toutes les légitimités, mais pas les attentes d'une société en mutation. Le cynisme politique atteint des sommets (voir

*à la Chambre basse (1990-1994)*[1]

| Gouvernement Hosokawa (août 1993-avril 1994) | |
|---|---|
| PLD | 222 |
| PCJ | 15 |
| *Total opposition* | *237* |
| PR | 61 |
| Avant-Garde/NPJ | 55 |
| PSD | 19 |
| Kômeitô | 52 |
| PSDJ | 74 |
| *Total majorité* | *261* |
| *Groupe Réforme | 5 |
| Indépendants | 8 |
| *Total neutres* | *13* |

– La ligue SD s'est débandée : 2 au PSDJ, 2 au NPJ.
– Le PLD a rallié des indépendants conservateurs élus en 1993 et a perdu les 5 députés du Groupe Réforme.

| Gouvernement Hata (mai-juin 1994) | |
|---|---|
| PLD | 206 |
| PCJ | 15 |
| *Total opposition* | *221* |
| *Nouveau parti du futur | 5 |
| +Ciel limpide | 3 |
| Indépendants | 9 |
| Avant-Garde | 15 |
| PSDJ | 74 |
| *Total neutres* | *106* |
| BLOC RÉNOVATION | |
| PR | 61 |
| NPJ | 37 |
| *Parti libéral | 7 |
| *Groupe Réforme | 4 |
| Indépendants | 2 |
| PSD | 19 |
| Kômeitô | 52 |
| *Total majorité* | *182* |
| Vacants | 2 |

| Gouvernement Murayama (vote d'investiture – 1er tour) | |
|---|---|
| PLD + indépendants | 177 |
| PSDJ | 50 |
| Avant-Garde | 14 |
| *Total Murayama* | *241* |
| PLD | 26 |
| PSDJ | 8 |
| Avant-Garde | 1 |
| Futur | 5 |
| Bloc Rénovation | 126 |
| Kômeitô | 52 |
| Indépendants | 2 |
| *Total Kaifu* | *220* |
| *Total Fuwa (PCJ)* | *15* |
| PLD | 10 |
| PSDJ | 16 |
| Ciel limpide | 3 |
| + Vent démocratique | 4 |
| *Total neutres (blancs, nuls et divers)* | *33* |



l'article d'Éric Seizelet), l'administration est tenue en suspicion[2], mais la demande de *leadership* reste prête à se cristalliser. La forte cote du gouvernement Hata – la quatrième plus élevée de l'histoire à sa formation – en témoigne. Le retour en scène de l'ancien Premier ministre Kaifu, un des rares leaders conservateurs qui jouisse d'une popularité personnelle, va dans le même sens. Les médias tendent à sortir de la fade neutralité imposée par la loi pour capitaliser sur les effets de mode, et donnent aux politiciens ambitieux un accès direct à la nation en multipliant les *shows* politiques. Dans ces conditions, et la culture « post-moderne » aidant, l'électorat fonctionne de plus en plus à l'image et aux

1. Tableau reproduit avec l'autorisation de la *Revue française de science politique*, vol. 44, nº 3, juin 1994, et complété.

2. 80 % des Japonais pensent que l'administration doit être réformée, et les trois *items* le plus souvent associés à l'image des bureaucrates sont le pantouflage doré, la collusion avec les entreprises et les privilèges. Sondage *Yomiuri Shimbun*, 5 juin 1994.

émotions. La répétition du phénomène Hosokawa est très probable : déjà s'esquisse une « mode Yokomichi » autour du gouverneur de Hokkaïdo, un socialiste très populaire qui s'apprête à faire sa rentrée politique nationale pour rassembler la nébuleuse qui va du Japon des réseaux associatifs aux libéraux du PLD.

Le nouveau mode de scrutin peut réserver des surprises. Un des arguments avancés jadis par le PLD pour convaincre l'opposition d'accepter les circonscriptions « à l'anglaise » était qu'elles favorisaient l'alternance. A l'appui de cette thèse, il citait les sénatoriales de 1989, où la gauche avait enlevé 24 des 26 circonscriptions à un seul siège (contre seulement 2 en 1986). Sans doute, appliqué aux législatives, l'argument était de mauvaise foi : les observateurs estimaient que les machines clientélistes des conservateurs y seraient imbattables. Il n'en est pas moins vrai que le système « à l'anglaise » traduit en théorie les effets de mode bien mieux que les circonscriptions à sièges multiples. Dans un contexte que le PLD n'avait pas prévu, avec ses machines désorganisées ou passées aux « nouveaux partis » et un électorat très volatil, le nouveau mode de scrutin pourrait bien produire en effet des alternances brutales.



Dans ces conditions, le système politique sera contraint d'être plus réceptif aux demandes et aux humeurs de la nation, et de refléter mieux les débats qui la divisent. A terme, il pourrait donc devenir plus représentatif de la société dans son ensemble et moins prisonnier des groupes d'intérêts. En ce sens, sa décomposition pourrait déboucher sur sa modernisation et redonner au politique le sens dont l'État corporatiste l'avait privé en le réduisant aux jeux de l'échange marchand.

RÉSUMÉ

*La décomposition politique suscite des interprétations très opposées. Ceux qui pensent que « rien n'a changé » soulignent l'apathie de l'électorat, le contrôle du « changement » par les conservateurs, une réforme électorale surtout profitable aux sortants et le pouvoir croissant de l'administration favorisé par le vide politique. Néanmoins, les élections de 1993 constituent une victoire probablement définitive du Japon des grandes villes et des adversaires de l'État corporatiste sur le conservatisme traditionnel. En ce sens, elles ont créé une situation où désormais « tout est possible » dans un contexte très instable.*

Yoïchi Higuchi

# L'ALTERNANCE DE 1993 ET L'ENJEU CONSTITUTIONNEL AU JAPON

## L'Alternance, enfin ?



***Le PLD était-il tout-puissant dans le « système de 1955 » ?***

L'absence d'alternance depuis au moins 1955[1] a été considérée comme le trait le plus caractéristique de la vie politique au Japon. En effet, le monopole du pouvoir exercé par un parti dominant dans le cadre du *système de 1955* a vidé de toute substance et, pour ainsi dire, « congelé » les mécanismes minutieusement programmés par le texte constitutionnel pour équilibrer les rapports entre le législatif et l'exécutif ainsi qu'entre les deux Chambres. Cette confiscation prolongée du pouvoir par le seul Parti libéral-démocrate a aussi eu des répercussions considérables sur le fonctionnement du contrôle judiciaire de constitutionnalité : les juges à la Cour suprême étant nommés par le gouvernement, la composition de cette haute instance est devenue de plus en plus monocolore, et elle a émis de moins en moins d'opinions non conformes aux vues du gouvernement, même sous forme d'opinions dissidentes.

Certains ont vu dans ce manque d'alternance la source de tous les maux, depuis la corruption généralisée jusqu'au dysfonctionnement profond du contrôle de constitutionnalité. Toutefois, d'autres commentateurs ont été plus nuancés dans leur dénonciation du *système de 1955.* Selon eux, le Parti libéral-démocrate, type même du « parti

1. C'est en 1955 que le Parti libéral-démocrate a été créé par la fusion des formations conservatrices préexistantes. Mais, même avant, le pouvoir était sans partage aux mains des conservateurs, sauf pendant l'éphémère période des deux cabinets socialo-centristes (1947-1948).

attrape-tout », a été bien moins omnipotent que ne pourrait le laisser croire son règne si prolongé. Prisonnier d'une clientèle électorale dépolitisée et très diverse dans ses intérêts et ses opinions, il a été en quelque sorte contraint par elle à la prudence. Dans le domaine constitutionnel notamment, il n'a pas pu toucher à l'article 9 (la fameuse clause pacifiste), ce qui l'a empêché d'engager le pays dans une aventure militaire à la suite des États-Unis durant la guerre froide qui, à vrai dire, était plutôt brûlante en Asie.

Ainsi, parmi des observateurs de la vie politique, on distingue nettement ceux qui réclamaient par principe « l'alternance avant tout » parce qu'elle leur semblait la pierre de touche de toute véritable démocratie, et ceux qui y attachaient une importance moins absolue. Dans le milieu journalistique, les premiers étaient qualifiés de « rénovateurs », tandis que les seconds ont été plus ou moins dénigrés comme « inertes ».



***Une alternance sous contrôle conservateur***

Finalement, l'alternance est survenue en juillet 1993. Mais il est fondamental de préciser qu'elle n'a pas été le fruit d'un jugement clair des électeurs, mais plutôt le résultat d'une série de tractations politiciennes, comme le montre par ailleurs Jean-Marie Bouissou[1]. Le processus du changement de majorité a été préparé par la scission du groupe mené par Ichirô Ozawa et Tsutomu Hata, qui appartenait à l'ancienne faction Tanaka-Takeshita, celle-là même qui avait porté au point de perfection et symbolisait le mieux le système ploutocratique et clientéliste du PLD. L'alternance a été déclenchée par le ralliement de ces scissionnistes à une motion de censure déposée par l'opposition, qui a renversé le gouvernement Miyazawa et provoqué la dissolution de la Chambre (19 juin 1993).

Au lendemain des élections législatives du 18 juillet, toutes les combinaisons étaient possibles. Il en sortira finalement une coalition *sans* le PLD (mais non pas forcément *contre* lui) entre les scissionnistes et toute l'ancienne opposition, sauf le PCJ. M. Morihiro Hosokawa sera nommé Premier ministre par le Parlement (le 7 août 1994) au terme de laborieuses tractations dont une bonne partie demeurera secrète. Par ordre d'importance numérique, la coalition regroupait le Parti socialiste

1. Le lecteur francophone pourra consulter à ce propos l'analyse du même auteur : « La chute du PLD et la modernisation du système politique japonais », *Géopolitique*, nº 43, 1993, p. 33-38.

(PSDJ), le Kômeitô, le Parti du Renouveau (Ozawa-Hata), le Nouveau Parti du Japon (Hosokawa), le Parti démocrate social, l'Avant-Garde (autre groupe scissionniste du PLD), la Ligue social-démocrate et les sénateurs appartenant à la confédération syndicale Rengô.

Dans cet ensemble, les composantes ne s'accordent pratiquement sur rien. On découvre vite que le centre de gravité réside dans l'axe Parti du Renouveau/Kômeitô. Ce qui se passe au bout de huit mois ne sera que la conséquence logique de son hétérogénéité politique : refus de l'Avant-Garde de rester au gouvernement, remplacement de Hosokawa par Hata et retour des socialistes à l'opposition.

Quelle interprétation peut-on donner à cette alternance ? Plusieurs lectures sont possibles, d'autant plus qu'une grande incertitude demeure en ce qui concerne la suite des événements. Mais du point de vue d'un constitutionnaliste, deux points apparaissent comme essentiels. D'abord, au niveau du fonctionnement pratique des institutions, on constate un net affaiblissement de l'opposition critique (réduite de fait aux quinze députés communistes et à la frange de gauche du PSDJ), sinon sa disparition totale. Ensuite, sur la question de la révision constitutionnelle, enjeu politique majeur de toute l'après-guerre et terrain d'affrontement permanent entre les conservateurs et la gauche, où un clivage nouveau est apparu.



## Vers un Bipartisme ou Vers un Nouveau Bloc Hégémonique ?

### *L'alternance comme fin de toute alternance possible ?*

L'alternance n'a pas été gagnée par une avancée de l'opposition. Elle a été réalisée par la scission d'un groupe au sein même de l'ex-parti gouvernemental. L'accord que les huit formations « non-PLD » ont conclu sous la houlette de ces scissionnistes pour former leur gouvernement prévoit ainsi explicitement la continuité des grandes orientations de la politique internationale menée par l'ex-majorité.

Cela signifie que, pour en faire partie, l'ancien premier parti d'opposition, le PSJ, a dû renoncer à ce qui était depuis toujours au cœur même de son identité : le refus de l'existence des Forces d'autodéfense et du traité de Sécurité avec les États-Unis, qu'il estimait anticonstitutionnels, ou encore le refus d'une politique énergétique fondée sur le nucléaire. En fait, même sur ces deux points, le PSDJ était profondément divisé et son attitude était depuis longtemps flottante. Même après être retourné (temporairement) à l'opposition en avril 1994, il est demeuré presque

déchiré entre les participationnistes qui continuaient à chercher une occasion de revenir dans un gouvernement de coalition et ceux qui voulaient avant tout sauvegarder leur identité pacifiste et écologiste. Il n'y a que les communistes (15 députés et 11 sénateurs) et quelques socialistes expulsés ou dissidents qui veulent se placer délibérément dans l'opposition.

On constate donc que l'« alternance » apparaît à bien des égards comme une sorte d'absorption de toute l'opposition par l'élite conservatrice, maîtresse de la coalition. Les commentateurs de la vie politique concluent souvent que le pays est en train d'évoluer vers un « bipartisme conservateur ». Sans exclure cette éventualité, on peut néanmoins émettre des réserves sur deux points :

– En premier lieu, si bipartisme il doit y avoir, il ne sera pas nécessairement « conservateur » au sens précis du terme, mais plutôt « réac-

tionnaire » au sens propre. En effet, le Parti du Renouveau, noyau dur de la coalition dirigé *de facto* par l'ancien secrétaire général du PLD, Ichirô Ozawa, considère comme une nécessité impérieuse de revenir radicalement sur les données essentielles du *système de 1955* et de tout le pacte informel sur lequel en était venue à reposer la vie politique et constitutionnelle de la démocratie japonaise d'après-guerre. Ils ne veulent pas « conserver » la Constitution de 1946 dont l'article pacifiste empêche à leurs yeux le Japon d'accéder au premier rang des puissances internationales.

– En second lieu, l'évolution vers un bipartisme n'est pas si certaine. Au niveau des collectivités locales, en effet, on assiste déjà, depuis les années 1970, à une nette tendance vers des gouvernements de « grande coalition » allant du PLD au PSDJ en passant par les partis du centre. Une reproduction de ce phénomène au niveau national n'est pas inconcevable d'ici quelques années. Cela est d'autant plus envisageable que chacune des grandes formations vit aujourd'hui dans la terreur de se retrouver isolée au terme des recompositions politiques en cours. Ce qui émergerait alors ne serait pas un bipartisme, mais une nouvelle sorte de parti dominant. Au bout du compte, le Japon risque d'avoir à payer l'illusion d'une « alternance » éphémère au prix le plus fort : l'affaiblissement radical de toute forme d'opposition politique et de contrepouvoirs et l'établissement d'un nouveau parti dominant décidé à imposer « le changement » jusque dans le domaine constitutionnel.

***Le pire n'est pas toujours certain…***

Si l'on en est là, c'est parce que l'alternance en est venue à être attendue comme une espérance mythique, à cause d'une série de scandales poli-

tico-financiers qui ont discrédité à l'extrême le *système de 1955*. Mais l'étude des institutions comparées offre bien d'autres exemples de dysfonctionnement des institutions parlementaires. Selon les cas, le résultat a été soit tragique, soit plutôt bénéfique. Face à l'inefficacité et à l'immobilisme d'un parlementarisme en crise, les nations tendent à recourir à un *leadership* fort. Le désordre du parlementarisme de la République de Weimar a permis aux nationaux-socialistes de mobiliser le peuple mécontent à leur profit, et a débouché sur l'aventure tragique du III^e^ Reich. Mais, en France, la disqualification de l'« éternel marécage parlementaire » de la IV^e^ République a débouché sur une réforme constitutionnelle qui, d'abord violemment contestée, est devenue peu à peu l'objet d'un large consensus et a stabilisé la vie politique. L'Histoire n'est donc pas écrite d'avance. Entre les deux voies précédentes en contraste si frappant, c'est la responsabilité des citoyennes et des citoyens japonais de trouver eux-mêmes celle qui permettra de sortir au mieux du *système de 1955*, qui ne méritait peut-être pas toutes les critiques dont on l'a accablé.



## La Constitution Comme Clivage Essentiel Pour Une Future Recomposition Politique

***Le Japon doit-il devenir un « pays comme les autres » ?***

Avec l'affaiblissement de l'opposition, une certaine uniformisation du paysage politique semble s'installer. Il n'en reste pas moins vrai qu'un nouveau clivage émerge, surtout depuis la passation du pouvoir de M. Hosokawa à M. Hata. M. Takemura, chef de l'Avant-Garde et secrétaire général du gouvernement Hosokawa, avait pris ses distances dès le début à l'égard du style politique autoritaire et musclé de M. Ozawa, chef réel du Parti du Renouveau. Pendant leur retour temporaire à l'opposition (avril-juin 1994), les socialistes l'ont critiqué eux aussi très vivement et appelé au rassemblement des forces « libérales ». Au-delà d'une différence du *style* politique, c'est un clivage de *fond* important qui s'est alors dessiné.

En effet, dans son style politique abrupt et cassant, l'objectif politique poursuivi par Ozawa est bien affirmé. Il s'agit de refaire du Japon un « pays comme les autres ». Il faudrait pour cela se débarrasser des contraintes imposées par l'article 9 de la Constitution ou, tout au moins, en neutraliser l'efficacité normative par une série d'interprétations plus ou moins forcées, parce que cet article pacifiste a empêché le Japon de développer sa présence politico-militaire à travers le monde.

On voit ici resurgir la vieille querelle autour de la révision constitutionnelle[1] qui a servi de toile de fond aux affrontements politiques durant une grande partie de l'après-guerre. Mais si les motivations idéologiques et philosophiques de ce débat demeurent les mêmes, sa signification politique s'est nettement déplacée.

Au lieu du débat pour ou contre l'existence même des Forces d'autodéfense et du traité de Sécurité avec les États-Unis, que même le PSDJ a fini par accepter au prix de difficiles contorsions sémantiques, la querelle porte maintenant sur le rôle international que le Japon devrait jouer dans le monde et l'ère d'incertitude d'après la guerre froide. Le révisionnisme doit s'entendre désormais dans un double sens, car ses tenants insistent sur la nécessité de réviser la Constitution pour réviser ensuite radicalement la posture internationale du pays depuis 1945, qui s'abstenait de développer sa présence politico-militaire à l'échelle mondiale. Ils invoquent maintenant, faute d'avoir encore à combattre « l'empire du mal » soviétique, la nécessité pour le Japon de « prendre ses responsabilités pour contribuer positivement à la société internationale ».



L'enjeu est d'autant plus d'actualité que la diplomatie japonaise a commencé les travaux d'approche pour obtenir un siège de membre permanent du Conseil de sécurité à l'occasion du 50e anniversaire de l'ONU. Le résultat reste incertain, parce que l'ambiguïté de la position américaine sur ce dossier est notoire. Les États-Unis ont encouragé le processus du réarmement du Japon contre la menace communiste en Asie, mais ils pourront difficilement admettre de laisser le Japon cumuler désormais la puissance économique et la puissance diplomatico-militaire, *a fortiori* nucléaire.

### *Des clivages trans-partisans*

Or, devant ce grand choix pour l'avenir du pays, un nouveau clivage se dessine qui recoupe à travers les familles politiques traditionnelles, jusqu'à un véritable chassé-croisé. D'une part, sont plus ou moins énergiquement « révisionnistes » (au double sens) le Parti du Renouveau, le Kômeitô, des éléments du NPJ et du PDS, ainsi que l'aile droite du PLD,

1. Voir, sur ce point, nos travaux. T. Fukase et Y. Higuchi, *Le Constitutionnalisme et ses problèmes au Japon : une approche comparative*, Paris, PUF, 1984, p. 312-314 et 323-332. Y. Higuchi, « Un grand paradoxe, ou la notion d'Occident dans les problèmes constitutionnels actuels du Japon », *Pouvoirs*, n° 35, Paris, PUF, 1985, p. 23-33. Y. Higuchi, « Le néo-nationalisme japonais : Janus aux deux visages atavique et nouveau », *in* Y. Higuchi et C. Sautter (dir.), *L'État et l'Individu au Japon*, Paris, EHESS, 1990, p. 45-62.

qui l'a toujours été, mais même d'assez nombreux élus socialistes. D'autre part, plutôt contre le révisionnisme, on compte environ la moitié des élus socialistes et surtout leur base électorale, l'Avant-Garde et une minorité du NPJ, mais aussi les éléments libéraux et modérés du PLD. Enfin, les socialistes dissidents et les communistes demeurent les plus fermes contre le révisionnisme sous toutes ses formes. Particulièrement révélatrice du caractère trans-partisan de ces clivages a été l'élection du socialiste Murayama comme Premier ministre le 29 juin, grâce à l'alliance de son parti et de Sakigake avec le PLD…

Le critère qui avait divisé jusqu'aux années 1970 le PLD – globalement révisionniste – et les partis d'opposition derrière le PSJ, dont la défense de la Constitution démocratique était la raison d'être proclamée, ne s'applique plus au paysage politique actuel où les médias qualifient l'actuel président du PLD, Ichirô Kono, et son ancien vice-président, Masaharu Gotôda, d'« hommes de la Constitution ». En effet, même ces grandes figures du conservatisme traditionnel s'inquiètent d'une éventuelle remilitarisation du pays libéré de l'article 9. Ils soulignent l'importance du rôle que le Japon pourrait et devrait jouer comme « puissance civile » dans les luttes contre la pauvreté, pour le développement et la défense de l'environnement à l'échelle mondiale, par exemple. Voilà le nouveau clivage qui pourrait jouer un rôle structurant décisif dans la recomposition politique en cours, malgré l'avenir extrêmement incertain de la nouvelle coalition qui soutient le cabinet Murayama.



***Pour un Japon « pas comme les autres »***

Je me bornerai pour finir à suggérer qu'on examine au fond ce que peut signifier la formule du « pays comme les autres ». Sur cette planète, il y a malheureusement trop de « pays comme les autres » qui ont recours à la force tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ne respectent pas les droits de l'homme. Assurément, ce ne sont pas ces exemples que nos révisionnistes avouent avoir envie de suivre. Pour eux, le « pays comme les autres » serait un pays admis au rang de membre permanent du Conseil de sécurité que lui mérite sa puissance économique. Mais on ne doit pas oublier que l'ONU fut fondée, selon les termes mêmes du Préambule de sa Charte, par « nous, peuples des nations unies [qui avons lutté contre] l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte » (art. 107). Donc, pour y partager les plus hautes responsabilités « comme les autres », il faut avoir une conception commune avec ces nations unies fondatrices sur la Deuxième Guerre mondiale, et parti-

culièrement, en ce qui concerne le Japon, sur celle qu'il a lui-même poursuivie en Asie.

Or, c'est justement ce que les gouvernements conservateurs successifs ont systématiquement refusé. L'affaire des manuels scolaires est symptomatique : la question de la responsabilité de la guerre a été toujours évitée et obscurcie par la censure du ministère de l'Éducation. M. Hosokawa a été le premier chef de gouvernement à reconnaître au moins une fois ouvertement que la dernière guerre avait été une guerre d'agression menée par le Japon en Asie. Mais cette constatation est encore loin d'être acceptée par l'ensemble de la classe politique. M. Hosokawa lui-même a rapidement dû nuancer ses propos après coup en parlant d'« actes agressifs » au pluriel, au lieu de guerre d'agression.

En un mot, le Japon attend encore son Willy Brandt s'agenouillant

devant le monument à Varsovie pour demander franchement pardon, ou le Weizsecker qui rappellerait à ses compatriotes les crimes qu'ils ont commis. Au niveau des mesures concrètes aussi, il lui reste encore à régler bien des problèmes. Celui de l'indemnisation des femmes coréennes et autres raflées pour servir au repos des guerriers de l'ex-armée impériale, et qui parlent aujourd'hui après un demi-siècle de silence, n'est qu'un exemple.

Bref, s'il prétend être un « pays comme les autres », le Japon devrait d'abord faire face à son passé sans ambiguïté. Mais, même après cela, la question resterait ouverte. Il faut rappeler que la Constitution japonaise de 1946 a précisément eu pour objectif de faire du Japon un « pays *pas* comme les autres », en cristallisant dans l'article 9 un idéal pacifiste au sens plein du terme. On ne peut nier que ce choix soit difficile, voire angoissant : tout le monde se souvient de la tragédie de Munich. Néanmoins, l'article 9 a choisi la position selon laquelle on ne règle pas véritablement une guerre par une autre guerre, pas plus qu'on ne peut obtenir la paix de l'âme en ajoutant à l'homicide cet autre homicide qu'est la peine capitale. L'introduction de ce principe pour la première fois dans la loi fondamentale d'une grande nation constitue une telle innovation historique qu'on ne peut pas l'abandonner à la légère. Même la majorité des parlementaires en semble convaincue, malgré la mode « révisionniste » que voudrait imposer Ozawa, puisque 302 députés sur 472 qui ont répondu à une enquête du quotidien *Asahi* (14 juin) se prononcent en faveur du maintien de l'article 9, et 63 seulement pour sa révision.

Certes, la tradition de la démocratie occidentale est basée sur la notion grecque de citoyenneté que formule merveilleusement cet

adage : « Aller aux armes, aller aux urnes. » Mais quand c'est l'humanité tout entière qui est menacée de destruction par le feu nucléaire ou les armes prétendues « propres », le constitutionnalisme d'origine occidentale fondé sur cette conception de l'individu/citoyen/guerrier ne devrait-il pas évoluer ? C'est justement dans cette voie, difficile mais pleine d'honneur, que la Constitution de 1946 a engagé le Japon. Le devenir de cette loi fondamentale, qui approche de son cinquantenaire, n'intéresse donc pas seulement les hommes et les femmes de l'archipel. Il mérite d'attirer l'attention de l'opinion internationale.



RÉSUMÉ

*L'« alternance » de 1993 pourrait bien n'être qu'un leurre. Au lieu d'un bipartisme opposant le conservatisme traditionnel aux réformateurs, la décomposition politique pourrait déboucher sur une « grande coalition » où disparaîtrait ce qui reste de la gauche. Toutefois, le débat autour d'une éventuelle révision de la Constitution révèle de véritables clivages politiques. Ces clivages courent à l'intérieur même de chacun des camps et pourraient entraîner des réalignements complexes. Mais le Japon se doit de préserver sa Constitution pacifiste qui en fait un État « anormal » mais exemplaire.*

Éric Seizelet

# L'évolution récente de la culture politique du citoyen japonais



Les descriptions récurrentes du système politique nippon relèvent le profond décalage entre l'écriture des institutions – une démocratie pluraliste de type parlementaire – et la pratique du régime : un système ploutocratique, miné par la corruption qui sévit à l'état endémique, dans lequel l'essentiel du pouvoir est monopolisé par une oligarchie conservatrice. En bref, derrière la façade démocratique, héritage de l'Occupation américaine, le citoyen ne serait plus que le sujet d'une démocratie gouvernée et non l'acteur d'une démocratie gouvernante. Pourtant, la culture politique du Japon contemporain s'inscrit dans une dynamique du changement, marquée à la fois par des mutations économiques d'importance – passage d'une société de pénurie à une société d'abondance –, des bouleversements sociaux – mobilité professionnelle et géographique, urbanisation accélérée, extension de l'éducation – et par une forte mutation des valeurs – développement de l'égalitarisme et de l'individualisme, effritement des modèles hiérarchiques et des solidarités traditionnelles – qui, à des titres divers, ont durablement affecté les modes de socialisation et de représentation de l'univers politique. Tout en conservant ses traits propres, elle apparaît à la fois plus complexe dans son fonctionnement et plus proche qu'on ne le croit généralement des démocraties occidentales.

## Les Données Permanentes de la Culture Politique du Japon Contemporain

Le Japon présente à bien des égards, selon la typologie d'Almond et de Powell, les traits d'une culture politique de sujétion à prédominance « paroissiale », fortement aliénante et profondément conservatrice.

***Une culture politique de sujétion à prédominance « paroissiale »***

Traditionnellement, le rapport du citoyen japonais au politique est dominé par la double approche particulariste et holistique qui gouverne l'ensemble des rapports sociaux. Compartimentalisation de la société en sous-groupes exclusifs et rivaux, hiérarchiquement ordonnés et verticalement intégrés. Primat d'une éthique contextualisée et relativiste des interactions sociales fondée sur la rétribution de la dette, *on*, le principe de loyauté, *chû*, et le sens du devoir, *giri*, sur les normes et valeurs universalistes et le respect de la règle de droit générale et impersonnelle. Prévalence des synergies et connexions personnelles à forte connotation affective et émotionnelle assurant à la fois sécurisation individuelle et dépendance psychologique à l'égard des modèles d'autorité. Importance de l'appartenance au groupe comme lieu privilégié d'intégration et de socialisation, favorisant le conformisme social. En bref, alors que la culture occidentale serait fondée sur la notion d'*erabi*, c'est-à-dire sur la capacité de l'individu à agir sur le réel à la suite d'un processus volontariste et dialectique de choix, la culture japonaise reposerait sur la notion d'*awase*, c'est-à-dire sur la capacité d'ajustement des acteurs sociaux à des situations et des environnements perçus comme autant de données objectives hors d'atteinte des capacités d'action individuelles.

De ces archétypes de la mentalité japonaise résultent des conséquences importantes sur la culture politique : en matière électorale, subjectivisme des choix dictés davantage par des affinités personnelles avec les candidats en lice que par les affiliations partisanes, les programmes ou l'idéologie, et donc déconnexions possibles entre les préférences politiques affichées et les comportements électoraux ; faible sensibilisation aux enjeux de politique nationale ; clientélisation et fidélisation de l'électorat auxquelles fait écho le factionnalisme de la classe politique ; médiation des loyautés intermédiaires affectant l'autorité de l'État et le sens du service public ; forte identification au groupe favorisant les modes consensuels et communautaristes de résolution des conflits peu propices à l'affirmation des droits individuels du citoyen et au respect des minorités ; persistance des attitudes déférentielles envers les notabilités et *leaders* d'opinion peu favorable à l'engagement personnel dans la vie publique ; apathie politique découlant de la conviction de l'impossibilité pour le citoyen, pris en tant qu'individu, de peser sur les orientations et les pratiques gouvernementales.

***Passivisme et aliénation***

« Citoyen-spectateur ». Telle est l'expression qui rend ainsi peut-être le mieux compte de l'attitude des Japonais caractérisée par le contraste entre le degré élevé de conscientisation politique lié à une forte exposition à l'information médiatique et la faiblesse relative du niveau d'engagement psychologique et des pratiques politiques actives. En d'autres termes, loin d'avoir stimulé la participation politique, la modernisation indiscutable du système de valeurs n'a fait qu'accélérer les conduites de fuite devant le constat d'une déperdition aggravée de crédibilité du système politique qui enregistre des records inégalés. Records de mécontentement : selon un sondage du journal *Asahi* de novembre 1992, 80 % des Japonais déclaraient ne pas avoir confiance dans la classe politique ; le mois suivant, le taux d'insatisfaction à l'égard de la politique atteignait 70 % ; en avril 1993, 69 % d'entre eux pensaient que la corruption avait atteint des sommets sans précédent et 70 % approuvaient l'affirmation selon laquelle la volonté populaire ne se reflétait pas dans le gouvernement. En décembre 1993, seuls 10 % d'entre eux admettaient que l'opinion publique avait une incidence sur les choix du pouvoir et 53 % jugeaient que leur vote n'avait pas de réelle influence, soit une augmentation de trois points par rapport à 1989. Records d'impopularité : sauf exceptions remarquables des cabinets Kaïfu et Hosokawa, les gouvernements qui se sont succédé depuis le départ de M. Nakasone en 1987, victimes de la multiplication des « affaires », ont vu leur cote de popularité atteindre des profondeurs insoupçonnées : la proportion de mécontents oscille de 63 % pour le cabinet Takeshita (mars 1989) à 58,8 % pour le cabinet Miyazawa (juin 1993). Record d'incivisme, car le taux de participation de 67,26 % aux élections générales de juillet 1993 est le plus faible de l'après-guerre, alors que l'abstention se développe également fortement au niveau local : 51,4 % seulement de participation aux élections préfectorales de Tokyo de juin 1993.



Il ne fait aucun doute que cette aliénation politique s'est trouvée confortée par la longévité exceptionnelle du système du parti dominant et, plus récemment, par les contraintes de l'internationalisation : 1) accaparement de l'État par une élite technocratique privilégiée précipitant l'obsolescence des institutions parlementaires ; 2) opacité des mécanismes de sélection et de gestion du pouvoir aboutissant à une sorte de privatisation des processus de production décisionnelle ; 3) faiblesse endémique des institutions de contrôle du fait de l'autocensure des instances judiciaires à l'égard du pouvoir dominant et d'une presse, certes

volontiers admonitive, mais peu soucieuse de remettre en cause les équilibres du « marché de l'information » par la radicalisation de sa fonction de critique sociale et politique ; 4) sensibilisation accrue du système politique nippon aux exigences parfois contradictoires de l'environnement international sur lequel le citoyen n'a que peu de prise.

***L'attraction du conservatisme***

En moyenne, le taux de réélection des candidats conservateurs sortants excède 80 %. Cette stabilité résulte, on le sait, de la solidité remarquable de leur assise électorale s'appuyant sur un réseau particulièrement dense de mobilisation et de captation de l'électorat, allant des associations de quartier de type *chônaikai* ou *jichikai* jusqu'aux fameuses *kôenkai* – les comités de soutien aux politiciens. Mais il existe également des raisons plus spécifiques : une longue expérience du pouvoir, l'absence d'alternative politique crédible, en particulier à gauche, la crainte qu'une remise en cause du *leadership* conservateur conjuguée avec des marges de croissance économique plus faibles ait des répercussions sur le niveau de vie et une plus grande aptitude à séduire de nouvelles couches d'électeurs, ont profondément enraciné dans l'opinion un conservatisme non de conviction, mais de confort et de sécurisation. Cette caractéristique explique sans doute le fait qu'il s'agisse également d'un conservatisme fluctuant : si, jusqu'en 1993, le conservatisme a pu s'identifier au vote PLD, il n'en a pas moins été fragilisé par les atermoiements d'une frange de plus en plus importante de l'électorat lui apportant un soutien occasionnel mais précaire. Depuis 1993, il apparaît que le PLD n'est plus guère qu'une formule de conservatisme parmi d'autres, et donc sa capacité d'attraction des indécis dans son orbite, si elle est réelle, apparaît encore plus erratique. Enfin, l'attraction du conservatisme ne doit pas être confondue avec le retour en force des valeurs confucianistes perceptible au cours de la dernière décennie. Cette dernière tendance constitue moins en effet une négation des principes démocratiques en tant que tels que la nostalgie d'une qualité de vie et de relations humaines mise à mal par la rapidité des mutations socio-économiques de l'après-guerre.



## Le Soutien Contrasté au Système Politique

Le système politique nippon, en dépit de ses dysfonctionnements, a été généralement crédité d'un haut degré de légitimité lui garantissant une grande stabilité. Toutefois, ce soutien est loin d'être uniformément distribué.

En premier lieu, ***le soutien à la communauté politique*** est élevé. Qu'il s'agisse de l'enracinement local où se cultive la nostalgie du « pays natal », *furusato*, du sentiment d'appartenance à une communauté nationale de destin plutôt homogène, la conscience identitaire est d'autant plus forte qu'elle n'a pas été déstabilisée par des conflits ethniques, linguistiques ou religieux, qu'elle s'appuie sur une cohésion sociale assurée à la fois par un niveau d'éducation élevé, une plus grande égalité des chances et de niveau de vie et un fort sentiment de supériorité économique et technologique. Pourtant, en 1990, seuls 52 % des Japonais s'avouaient spontanément patriotes. Encore s'agissait-il d'un patriotisme de caractère plus « territorial » – attachement au sol et à la nature – et culturel qu'étatique et de surcroît fort peu militaire puisque l'« esprit de défense » et la volonté de protéger la nation contre l'agression étrangère demeure singulièrement faible. Le soutien est également présent au niveau international – quoique plus équivoque – car le consensus autour d'une meilleure intégration au fonctionnement des grandes organisations internationales butte encore sur la nature exacte de cette contribution et des risques que le Japon est prêt à assumer dans ce but. En d'autres termes, le soutien à la communauté politique se caractérise par un surinvestissement dans l'écologie culturelle, au détriment de la dimension spécifiquement politique, et donc par la difficulté à projeter à l'extérieur un paradigme identitaire qui fasse sens sur la scène internationale.



En second lieu, ***le soutien au régime***, c'est-à-dire à ses valeurs, aux structures et à l'équilibre des pouvoirs n'a longtemps guère été contesté :

1) L'offre de participation offerte par le système politique nippon a toujours été élevée : par la fréquence des consultations électorales – 19 élections législatives entre 1946 et 1993. Par les opportunités de compétition faites aux institutionnels de la vie politique (partis, groupes de pression, syndicats). Par les nombreux mécanismes de démocratie directe sur le plan local. Cette offre n'a rien à envier à bien des démocraties occidentales et demeura longtemps un phénomène unique dans cette partie de l'Asie, au moins jusqu'à la chute de la dictature Marcos aux Philippines en 1986.

2) Le système politique a également bénéficié de la relative innocuité de ses agents potentiels de déstabilisation : les mouvements contestataires et protestataires ont privilégié des stratégies d'action majoritairement

conventionnelles et ritualisées pour des objectifs ciblés afin de conforter leur audience auprès de l'opinion. La capacité de nuisance des forces antisystèmes les plus actives comme le PC est bridée à la fois par leur acceptation du jeu de la démocratie formelle et leur influence limitée. Les effets dysfonctionnels de la violence dirigée contre le système politique, ou produite par lui, ont été longtemps contenus. Soit que dans leurs manifestations les plus radicales – attentats, assassinats – ils aient été l'exception et limités aux marges de la société. Soit que l'État ait lui-même fait un usage généralement modéré de la contrainte policière. Pourtant, il ne fait aucun doute que, depuis le milieu des années 1980, le système politique semble avoir de plus en plus de mal à endiguer ces phénomènes de violence : réactivation des manœuvres d'intimidation de l'extrême droite, entrisme de la pègre dans les circuits de pouvoir, osmose inquiétante entre violence politique et délinquance, brutalité endémique de l'appareil répressif récemment stigmatisée par Amnesty International et le Comité des droits de l'homme de l'ONU à l'automne 1993.



3) L'attachement à la norme constitutionnelle subit, à partir de la même époque, le contrecoup de l'approfondissement du conservatisme et du débat sur l'internationalisation, en ce sens que, si la Constitution de 1947 recueille l'appréciation positive d'environ 60 % des Japonais, il ne se dégage plus de majorité nette pour ou contre la révision : si l'on en croit un sondage du journal *Yomiuri* de mars 1994, pour la deuxième année consécutive, le courant révisionniste serait même légèrement majoritaire : 44,2 % d'opinions favorables contre 40 % d'opinions défavorables. La signification est ici double : d'un côté, les valeurs démocratiques inscrites dans la Constitution ne sont pas fondamentalement remises en question, mais il n'est pas certain que l'équation constitutionnelle actuelle soit la seule qui en permette l'expression ; de l'autre, si cette attitude est de nature à réactiver les discussions constitutionnelles, principalement sur la question de l'adaptation du pacifisme aux contraintes de la politique de « contribution internationale », il est fort improbable – à supposer que les obstacles politiques et techniques à la révision soient un jour levés – qu'elle aboutisse à une remise en cause globale du parlementarisme, même s'il existe une fascination pour le régime présidentiel chez certaines élites conservatrices, ou à une redéfinition réactionnaire du statut des libertés publiques.

***Le soutien aux autorités***

Il apparaît de prime abord particulièrement faible. La seule figure d'autorité bénéficiant d'un soutien stable et élevé est l'empereur, préci-

sément parce que, constitutionnellement, son statut de symbole le préserve de la « contamination » du politique. Les figures de pouvoir, elles, ne sont guère épargnées : un sondage du journal *Mainichi* de mars 1989 montre que les parlementaires ont une réputation particulièrement négative : ils sont successivement, par ordre décroissant d'importance, « malhonnêtes », « retors », « riches », « arrogants » et « vieux ». Une constante depuis 1974 et qui s'impose très jeune, dès la fin du collège. Le soutien est d'autant plus faible que la méfiance du citoyen apparaît également distribuée dans tous les milieux politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. L'impact sur les autres formes de soutien demeure cependant faible. D'abord, parce que le système politique nippon ne permet guère la convergence autour d'un leader charismatique, mais repose davantage sur la manipulation des canaux d'influence. Ensuite, parce que si l'exigence de moralisation est parfois forte, elle est le plus souvent intermittente : l'« épuration de la classe politique » qui, à la fin 1992, était donnée comme prioritaire dans l'opinion a cédé la place, au printemps 1994, à la lutte contre la récession. Enfin, parce que les comportements politiques sont marqués par une bonne dose de pragmatisme et de cynisme : le citoyen condamne les parlementaires dévoyés, mais l'électeur s'accommode des prébendes de la « corruption structurelle » de la classe politique dès lors que sa circonscription en tire avantage : la corruption s'inscrit ainsi dans un schéma général de redistribution des richesses nationales du centre vers la périphérie qui conforte le soutien au système politique.



## Les Nouvelles Formes de Mobilisation et de Participation Politiques

Si le citoyen fait preuve d'une bonne dose de scepticisme envers la politique, il serait cependant vain d'en conclure que la culture politique du Japon contemporain soit figée. Des pratiques alternatives et des évolutions se dessinent, qui montrent qu'il existe des marges potentielles de mobilisation qui déchargent partiellement le régime du stress accumulé par une opinion en situation d'« exil politique ».

### *Évolution de la conscience politique des masses et avènement de la micropolitique*

On observe en premier lieu une plus grande *fluidité des comportements électoraux* consécutive aux réajustements successifs ayant affecté la

structure sociologique des partis. A la suite du passage d'une société rurale à une société industrielle, on a assisté, au milieu des années 1960, à l'émergence d'une opposition centriste au PLD prenant en considération les intérêts de nouvelles couches d'électeurs qui ne se reconnaissaient pas dans le « bipartisme inégalitaire » PLD-PS, ou lésés par le processus de modernisation économico-industriel. Le succès des partis néo-conservateurs au printemps 1993 s'inscrit dans le même schéma : il assure une représentation plus spécifique des salariés du tertiaire urbain qui constituent un électorat moins organisé, et donc plus versatile. La compétition à l'intérieur du système politique s'est trouvée ainsi renforcée par cette tendance au multipartisme, confortée par un processus de différenciation du discours politique au sein de chaque formation qui traverse les clivages traditionnels gauche-droite, capital-travail, conservatisme-progressisme, rendant ainsi plus perméables les frontières entre les partis, puis accélérée par l'affaiblissement des allégeances intrapartisanes et de la force compulsive des réseaux traditionnels de socialisation et de collecte des voix : à l'heure actuelle, 70 % environ des électeurs ne font partie d'aucune *kôenkai* et le tiers environ de leurs membres accorde ses suffrages à un autre candidat. Ces changements, alliés à la méfiance des Japonais envers le « milieu politique » – dans toutes les acceptions du terme –, ont eu une triple conséquence : ils ont tout d'abord accru la distance entre le citoyen et les partis. En juillet 1993, 43 % des Japonais n'affichaient aucune préférence partisane, pourcentage jamais atteint dans le passé. Ils ont par ailleurs distingué le vote flottant – plus de 15 % des voix – comme un élément important de composition des futures majorités. Enfin, l'écart moyen qui sépare la victoire de la défaite dans une circonscription donnée s'est rétréci : aux élections de 1986 par exemple, qui s'étaient pourtant soldées par un triomphe du PLD, il était de moins de 10 000 voix dans 25 % des sièges : un déplacement de 1,5 % des voix suffisait alors pour les faire basculer. En second lieu, *la conscience politique des masses s'est elle-même diversifiée*. L'analyse des sondages de la NHK de 1973 à 1988 sur les priorités gouvernementales montre que si les grands thèmes de politique intérieure l'emportent, notamment la protection sociale, le maintien de la sécurité publique et le développement économique, leur cote tend à s'effriter devant la montée d'autres préoccupations qui connaissent une marge de progression importante : ainsi la demande de participation politique passe de 6 % à 9 % et la stabilité de l'environnement international de 3 % à 9 %.

La *micropolitique* est apparue comme une réponse à l'atonie poli-

tique ambiante et aux dysfonctionnements du processus de croissance industrielle. En marge des circuits traditionnels de représentation, se sont multipliés, à partir de la fin des années 1960, à l'échelon local, de nombreux groupements de citoyens et lobbies d'intérêt public – plus de 6 000 en 1974 –, qui, à la fin de la décennie suivante, se sont parfois institutionnalisés sous la forme de comités de citoyens d'aide à la décision, *shimin kyôgikai*, *shimin iinkai*. Bien que la nature et l'efficacité de ces groupes soient discutées, ils participent de la tendance générale à une multipolarisation des lieux de pouvoir et à une dissémination du politique vers le bas observables dans bien des pays comparables. Dans leurs domaines privilégiés d'intervention – l'environnement, la consommation et la santé publique –, ils ont débouché sur des *outputs,* certes le plus souvent symboliques, mais néanmoins suffisants pour donner une base légale à la revendication de nouveaux espaces de droits. Depuis la fin des années 1980, la micropolitique connaît un second souffle grâce au thème de la réactivation de l'autonomie locale dans le cadre de la « réforme politique » : élection, principalement dans les villes moyennes, d'une nouvelle génération d'exécutifs locaux, plus jeunes, sans expérience ni soutien partisan ; mise en place de nouvelles formes d'agrégation politique, synthèses entre mouvements d'habitants à vocation gestionnaire et mouvements de citoyens de type plus protestataire – Forum XXI dans la région de Yamaguchi, MAGMA 21 à Kyûshû, Réseau des habitants de Tokyo – revendiquant une triple fonction de proposition, de participation aux élections et de vigilance contre la corruption.



***La demande latente de participation au système politique demeure forte***

Elle se traduit tout d'abord par des désirs marginaux du corps social, mais à la charge affective importante parce qu'ils s'inscrivent dans le contexte plus général de l'internationalisation de l'archipel et posent la question de la définition même de la citoyenneté. Elle s'exprime en outre par des exigences plus directement présentées au système politique d'organisation et de mobilisation de l'électorat féminin.

– Sur le recadrage de l'idée de citoyenneté, trois types d'initiatives doivent être signalés :

1) *Les revendications en faveur de l'octroi du droit de vote aux Japonais de l'étranger*. Selon les statistiques officielles de 1992, il y aurait près de 680 000 Japonais à l'étranger – dont 400 000 environ en âge de voter – mais qui sont privés, à ce titre, de leurs droits électoraux.

Des recommandations administratives de juin 1992 ont proposé déjà de remédier à cette situation. Elles ont été relayées par des mouvements de pétition à l'automne 1993, à Sydney et à New York, et par la création à Tokyo, en mars 1994, d'un Réseau des électeurs d'outre-mer : à l'heure où le Japon s'ouvre davantage sur le monde, il serait paradoxal que les citoyens paient leur engagement dans cette politique de « contribution internationale » de la privation de leurs droits civiques. On notera également que la presse s'est saisie de cette question pour rebondir sur la question de l'abaissement du droit de vote aux jeunes de 18 ans mise à l'étude par la coalition gouvernementale.

2) *Les revendications en faveur de l'octroi partiel des droits civiques, à l'échelon local, aux étrangers bénéficiant, au Japon même, d'un statut de résident permanent*. Il s'agit là d'un thème de mobilisation cher à la communauté coréenne, susceptible d'amorcer, sur le modèle suédois, un processus de dissociation entre nationalité et citoyenneté. Selon un sondage de l'*Asahi,* publié en mars 1994, 47 % des Japonais y seraient d'ailleurs favorables.



3) *L'ouverture des partis politiques aux non-Japonais :* en janvier 1994, l'une des formations néo-conservatrices, le Parti pionnier, a décidé d'admettre des étrangers dans ses instances locales. Une position qui pourrait être imitée par d'autres partis et qui participe de la volonté de mieux intégrer localement une population étrangère de plus en plus nombreuse, mais dont les capacités d'expression et de représentation sont, par définition, limitées.

– L'exigence encore confuse d'une plus grande *participation politique des femmes* traduit une évolution plus marquée des mentalités. D'après un sondage du bureau du Premier ministre, publié en avril 1993, 43,7 % des femmes estiment que la politique est le facteur de discrimination le plus important dans la société japonaise. Bien que la place des femmes dans la vie politique soit effectivement fort limitée – le Japon vient au 128e rang pour le nombre de femmes à la Chambre basse, soit 2,7 % des effectifs –, il existe, depuis le milieu des années 1980, des signes de changement : 1) la promotion de femmes à des postes de responsabilité, que ce soit à la tête d'un parti – Mlle Takako Doi au PS – et, plus récemment, à des fonctions ministérielles, à la tête de la Chambre des représentants ou à la Cour suprême ; 2) un intérêt plus grand pour les fonctions publiques électives : les femmes obtinrent 14 % des 128 sièges à pourvoir aux élections à l'assemblée préfectorale de Tokyo

de juillet 1989 et 17,4 % des sièges de la Chambre des conseillers venant à renouvellement trois semaines plus tard. Il y eut 7 % de femmes candidates aux élections générales de 1993, soit l'un des pourcentages les plus élevés de l'après-guerre. Elles étaient également 2 076 en 1992 à siéger dans les assemblées locales – 3,3 % des sièges environ – contre 1 % seulement en 1976 ; 3) une aspiration plus forte à une meilleure formation civique, à travers les « écoles politiques » mises en place par les partis néo-conservateurs, l'ouverture de formations spécialisées au sein des associations féminines traditionnelles de type *Fujinkai* et *Fusen kaikan* ou de certaines universités. L'électorat féminin, particulièrement réceptif aux médias, a fait preuve de combativité dans les luttes contre l'impôt sur la consommation, en faveur de la moralisation de la vie publique et se montre particulièrement sensible aux problèmes posés par le vieillissement de la population. Il constitue désormais, pour l'ensemble des formations politiques, un enjeu de taille. Il n'en est pas moins vrai que la présence des femmes dans la politique active demeure l'exception et que l'adoption du nouveau mode de scrutin ne facilitera guère leur candidature.



***Un désir d'ancrage de la citoyenneté dans une optimisation des contre-pouvoirs***

D'abord par l'importance grandissante accordée à l'instrument judiciaire dans la résolution des conflits. En termes de fréquence, parce que les Japonais saisissent plus facilement les tribunaux : soit 2 171 775 nouvelles affaires en 1992 contre 1 469 848 en 1980, 25 264 nouvelles procédures devant les cours d'appel contre 19 981 et 3 523 recours devant la Cour suprême contre 2 187. En termes qualitatifs, puisque le recours au juge est dorénavant systématique dans les grands procès opposant des collectifs de victimes à l'État et aux grandes entreprises, dès lors qu'ils sont porteurs d'enjeu de société, et dans lesquels la référence emblématique aux principes universels inscrits dans la Constitution permet de s'affranchir des contraintes des blocs subalternes de loyauté. Cette instrumentalisation de la justice, comme moyen de peser sur les grandes politiques publiques, dans les domaines de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la protection sanitaire notamment, est à mettre en corrélation avec le développement précité des groupes de pression de citoyens et vise également à pallier l'insuffisance des procédures administratives non contentieuses. Par ailleurs, cette banalisation progressive de l'intervention de la puissance publique s'observe également – il est vrai avec des succès encore limités – dans le règlement des litiges intracommu-

nautaires, au sein de l'entreprise en particulier : discriminations sexistes en matière d'emploi, aménagement du temps de travail, « harcèlement sexuel », etc. Le développement de la capacité régulative du système politique par le droit peut ainsi concourir à une autonomisation plus grande de l'individu-citoyen.

Ensuite par *le rôle plus affirmé des médias dans la structuration de l'opinion*. En premier lieu, on remarque que l'image de marque des médias dans le public, bien qu'ambiguë, s'est sensiblement améliorée : alors que, dans les années 1970, les médias, avec les grandes entreprises, figurent au nombre des groupes et organisations les plus susceptibles de violer les droits fondamentaux des citoyens et que leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics est mise en doute, en septembre 1993, selon l'Association des journaux japonais (*Shimbun kyôkai*), 50,7 % des personnes interrogées pensent que la presse exerce correctement son rôle d'observateur de la vie publique ; 54 % qu'elle concourt à une meilleure protection des droits fondamentaux des citoyens et 55 % qu'elle permet utilement de se forger une opinion. Toutefois, les appréciations défavorables oscillent entre 30 % et 40 %. En second lieu, l'utilisation des grands médias comme vecteurs privilégiés de l'information politique a été plus forte chez les électeurs néo-conservateurs que ceux du PLD et du PS qui s'en remettent davantage à des sources plus traditionnelles – la famille, les associations de voisinage ou les syndicats –, lesquelles connaissent cependant un recul sensible. Une évolution rendue possible par les péripéties de la « réforme » qui ont sensiblement gonflé l'offre de communication politique en provenance surtout de la télévision : multiplication d'émissions spéciales durant le printemps et l'été 1993, points politiques dans les *wide shows*, création de nouveaux magazines tels que *Sunday Project* sur la chaîne Asahi ou *Information 2001* chez Fuji Telebi. En troisième lieu, l'impact politique de cette surexposition médiatique reste néanmoins difficile à cerner : les enquêtes menées par les universités de Waseda en 1992 et de Tsukuba en 1993 montrent que la mobilisation psychologique est certaine en termes d'audience, mais éphémère. Elle aurait également contribué à influencer, voire à modifier, le vote de 16 % des électeurs.



La culture politique du Japon contemporain présente bien un certain nombre de spécificités : la mobilisation est plus forte dans les cam-

pagnes que dans les villes, car l'électorat y est plus encadré et elle est aussi inversement proportionnelle au niveau d'éducation ; les clivages de génération et de valeurs y sont plus signifiants que les différenciations socio-économiques. Elle n'est cependant pas monolithique : comme dans la plupart des démocraties comparables s'est développée une « culture civique » mixte dans laquelle les conduites de soumission n'ont pas épuisé les exigences de participation. La perte de confiance envers la démocratie représentative y est également manifeste, moins toutefois la tentation populiste. Le déclin des partis au profit de formes plus décentralisées et fluctuantes de participation peut être certes considéré comme un facteur d'appauvrissement du débat politique, mais témoigne également de l'attrait pour une démocratie de proximité, plus adaptée à l'évolution d'une société post-industrielle marquée par l'incapacité des partis de masse et « attrape-tout » à assurer la réduction d'exigences du corps social à la fois plus immédiates et plus éclatées. D'une certaine manière, on observe que se mettent également en place au Japon les rudiments d'un nouvel environnement participatif faisant contrepoids à la crise de la démocratie délégative, à travers le renouveau du tissu associatif sur les décombres des réseaux plus archaïques de socialisation. La « réforme politique » marque enfin l'entrée du Japon dans l'ère de la « démocratie supplétive » selon l'expression de Roger-Gérard Schwartzenberg : le processus de diversification des sites et des formes du débat politique y est désormais enclenché et l'on retrouve les mêmes interrogations qu'en Occident sur le rôle de l'institution parlementaire à l'heure de la « télécratie ». Le citoyen japonais serait-il en train de s'occidentaliser ? Sous cette forme, l'interrogation est sans doute incongrue. Mais la crise du civisme et de la représentation étant générale, faut-il véritablement s'étonner de la convergence des moyens que les citoyens, au Japon comme ailleurs, mettent en œuvre pour la pallier ?



## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Bradley M. Richardson, *The Political Culture of Japan*, University of California Press, 1974. Du même auteur, en collaboration avec Scott C. Flanagan, *Politics Japan*, Little, Brown, 1984 ; Scott C. Flanagan *et alii, The Japanese Voter*, Yale University Press, 1991 ; Jean-Marie Bouissou, « Autorité, mécontentement et efficacité du système politique », in

*Les Bases de la puissance japonaise,* sous la direction de Jean Esmein, Collège de France et FEDN, 1988, p. 151-167 ; Éric Seizelet, « Les masses et la modernisation », *ibid.*, p. 185-213.



RÉSUMÉ

*Une conception par trop étroite des déterminismes socioculturels du système politique japonais a conduit à singulariser la faiblesse des mécanismes de mobilisation et de participation politiques du citoyen. Il n'en demeure pas moins que, devant les mutations considérables de la société nippone depuis 1945 et la crise générale de la représentation, la culture politique de l'archipel a évolué à la fois vers plus de modernité et de flexibilité. En même temps, en dépit de la baisse du civisme, la demande globale de participation au système politique demeure forte et emprunte des voies et des modalités jusque-là peu explorées.*

Naoto Kan
Jean-Marie Bouissou

# POINT DE VUE D'UN MUTANT



## Un Mutant au Parlement…

Fils d'un ingénieur, Naoto Kan est né en 1946. En 1965, il entre à l'Institut de technologie de Tokyo, où il anime un Cercle de réflexion sur les problèmes contemporains (*Gendai mondai kenkyukai*). Le mouvement de 1968 saisit l'institut. En grève prolongée, les étudiants se divisent violemment entre le *Minsei*, proche du Parti communiste, et les gauchistes du *Chukaku-ha*. Kan et son groupe créent alors le Conseil pour la promotion de la réforme de toute l'université (*Zenkaku*). C'est à eux que l'assemblée générale donne le mandat de négocier avec la direction…

Devenu agent en brevets, il ne reste pas longtemps sans militer. A la suite des luttes menées par les victimes des « Quatre Grands Cas » de pollution[1], le début des années 1970 voit se multiplier les « mouvements d'habitants » qui luttent contre les excès de l'industrialisation et pour l'amélioration de la qualité de la vie. Kan crée le Mouvement des citoyens pour demander de meilleurs logements (*Yori yoi sumai o motomeru shimin no kai*) dans sa banlieue de Musashi Shakai, à l'est de Tokyo (1972), où les cités nouvelles poussent pour abriter les jeunes salariés. Après l'émotion suscitée par la corruption lors de la passation du pouvoir entre Eisaku Satô et Kakuei Tanaka, il entre au Mouvement des citoyens pour promouvoir des élections idéales (*Sôsenkyô suishin shimin no kai*). En marge de la gauche traditionnelle, cette organisation

1. Pollution par le mercure de la baie de Minamata et de la rivière Agano (région de Niigata), empoisonnement des rizières par le cadmium dans la préfecture de Toyama et pollution atmosphérique génératrice d'asthme mortel autour du complexe industriel de Yokkaïchi (préfecture de Mié). Les victimes portent plainte en 1967. Leurs victoires devant les tribunaux en 1971-1972 ont un retentissement national.

rassemble les grandes figures de « l'amateurisme politique aux mains propres » : Yukio Aoshima, écrivain, compositeur, cinéaste et sénateur non conformiste ; Shigeru Aoki, qui fondera en 1983 le Nouveau Parti des salariés, première expression spécifique du mécontentement des salariés urbains, et surtout Fusae Ichikawa, l'ancêtre du mouvement d'émancipation féminine au Japon depuis les années 1920. Celle-ci a perdu en 1971 le siège national qu'elle détenait au Sénat depuis dix-huit ans et prépare son retour. Kan devient son secrétaire pour sa campagne de 1974, où elle se présente avec Aoshima comme candidate indépendante sur le thème de la lutte contre la corruption. Elle reconquiert triomphalement son siège, élue deuxième dans la circonscription nationale avec près de 2 millions de voix, juste devant Aoshima, alors que le PLD frôle la défaite.



Fort de cette expérience, Kan se présente aux législatives dans la septième circonscription de Tokyo en 1976, comme candidat indépendant. Il est soutenu par les mouvements d'habitants et les réseaux associatifs organisés autour des coopératives de consommation écologistes du Club de la vie (*Seikatsu Club*), créées au début des années 1970 par des socialistes en rupture de ban. Il rassemble plus de 70 000 voix (11,5 %), mais il lui en manque plus de 30 000 pour enlever le quatrième siège dans une circonscription très hostile au PLD, où les socialistes, les communistes et le Kômeitô ont chacun un élu. Il est à nouveau battu l'année suivante aux sénatoriales dans la circonscription de Tokyo. Il échoue encore aux législatives de 1979 sous l'étiquette de la Ligue social-démocrate (*Shaminren*), un petit groupe qui vient de quitter le Parti socialiste par réaction contre la mainmise syndicale et le sectarisme marxiste. Mais, en 1980, il est élu premier avec 157 000 voix (22,5 %) et une avance confortable de 43 000 suffrages sur le second. Il est ensuite toujours réélu, dont trois fois en première position. En 1993, la vague des « nouveaux partis » ne lui cause aucun tort et il rassemble encore 20,5 % des suffrages.

La machine électorale de Kan est très modeste par rapport aux normes japonaises. Il n'emploie « que » sept secrétaires à plein temps et ne diffuse le bulletin de liaison de son association de soutien « qu'à » 30 000 exemplaires. Ses dépenses en année normale ne dépassent pas 15 millions de yens (environ 800 000 francs). En année électorale, elles n'atteignent « que » 50 millions de yens (environ 2,7 millions de francs), moins du dixième de ce que dépense un candidat conservateur. Ces fonds sont rassemblés presque entièrement grâce à des cotisations individuelles et à la souscription par le public d'« actions Kan » (*Kan kabu*) – une méthode de financement imitée aujourd'hui par d'autres élus.

Son électorat est majoritairement féminin. Le noyau dur est constitué par les six mille foyers de sa circonscription membres du *Seikatsu Club*. La coopérative de consommation s'est organisée sur le plan politique en créant *Tôkyô Network*, qui présente des candidates aux élections des conseils municipaux et du conseil régional de la capitale et compte aujourd'hui des élues dans sept des quinze conseils municipaux de la circonscription[1]. Plus largement, Kan est représentatif de tout le Japon des réseaux. Sa circonscription compterait plusieurs milliers de petites « organisations de citoyens » (*shimin dantai*) militant pour la protection de la nature, l'interdiction des engrais chimiques dans les jardins des écoles, la qualité des produits alimentaires, l'amélioration de l'environnement urbain, et une variété infinie de causes depuis la défense des droits des enfants jusqu'au soutien aux indépendantistes du Timor occidental… Cette mouvance lui fournit la quasi-totalité de son financement et de ses militants. Kan a été le premier élu national à savoir mobiliser ces « nouveaux citoyens » très engagés dans l'action locale (mais aussi bien internationale), mais très méfiants à l'égard des politiciens. En ce sens, son succès préfigure celui de l'éphémère « vague rose » de 1989-1990.



Au Parlement, Kan est devenu le leader incontesté d'un groupe de politiciens spécialisés (*zoku*) dans la défense des coopératives de consommation. Ces dernières constituent un groupe de pression efficace, car si elles sont peu nombreuses à s'organiser ouvertement sur le plan politique comme le *Seikatsu Club*, elles rassemblent plusieurs millions de foyers. Elles ont notamment réussi à faire échec au lobby du petit commerce, pourtant très puissant au PLD, lorsque celui-ci a tenté après 1985 de faire voter une loi pour restreindre leurs activités.

Après les législatives de 1993, les quatre députés du *Shaminren* rallient la coalition qui soutient le gouvernement Hosokawa. Kan est élu à la présidence de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Lorsque le groupe décide de se dissoudre pour favoriser la recomposition politique, il rejoint les « néo-conservateurs de gauche » de Sakigake. Ses quatorze années d'ancienneté à la Chambre en font l'élu le plus expérimenté de cette mouvance, et certainement le plus représentatif de la sensibilité de cet électorat des consommateurs urbains et

1. Des *networks* similaires existent dans deux autres préfectures de la mégalopole tokyoïte : Chiba et surtout Kanagawa, où le mouvement est devenu une force politique très significative, présente dans tous les conseils municipaux, au niveau régional et au niveau national (un député et un sénateur). Il en existe aussi à Hokkaïdo.

des militants de la « micropolitique » qui ont joué un rôle décisif dans la chute du PLD.

## Point de Vue d'un Mutant…

La situation politique aujourd'hui est très complexe. Les socialistes, par exemple, sont écartelés entre le groupe parlementaire dont la majorité est prête à participer au pouvoir à n'importe quel prix, les syndicats de Rengô qui les y poussent, et la base militante, environ 130 000 adhérents, qui ont conservé la culture d'un parti d'opposition qui a « fait de la résistance » pendant toute l'après-guerre.

C'est la quadrature du cercle… mais les conservateurs ne sont pas mieux lotis. Leurs divisions ne coïncident pas avec l'opposition formelle entre le PLD et les « nouveaux partis ». Elle concerne la question de savoir s'il faut des barrières autour du Grand Canyon. Aux États-Unis, il n'y en a pas – chacun est responsable de soi, de ne pas s'approcher trop près. Au Japon, si quelqu'un tombait, on accuserait aussitôt l'administration et les autorités locales de négligence. Nous préférons traditionnellement une société qui construit des barrières pour protéger les plus faibles et dans laquelle l'État prend les responsabilités à la place des gens. Au sein même de la coalition, ce point de vue oppose le Parti du Renouveau avec Ichirô Ozawa d'un côté, et Sakigake de l'autre avec son leader Masayoshi Takemura. Hosokawa est plutôt du côté de Sakigake, mais pas toujours très ferme…

Et les conservateurs sont aussi divisés sur la question concernant le plan extérieur : le Japon doit-il devenir un « État normal », comme veut Ozawa, ou rester un « État modeste », comme veut Takemura ?

Ce qui tenait le PLD uni, quand il était au pouvoir, c'était d'abord le cadre de la guerre froide, et ensuite la possibilité de distribuer des postes et de l'argent. Maintenant, il a perdu tout cela. Il est donc libre de se diviser. D'un côté, la vieille garde de ceux qui ont déjà été ministres – ceux qui ont été élus six fois ou davantage – ne veut pas céder le pouvoir et fait tout pour garder la machine intacte. Mais les jeunes – ceux qui n'ont été élus que deux ou trois fois – n'y croient plus. Ils sont prêts à se regrouper selon leurs idées. Il y a tout un bouillonnement, de multiples petits groupes où des élus de tous les partis se réunissent pour discuter. Par exemple, avant même les scissions au PLD, je dirigeais un Groupe de réflexion sur la réforme électorale (*Seidô kaikaku kenkyukai*) avec Takemura, Hosokawa, des socialistes et seize députés du PLD ; quand la scission est intervenue, neuf des PLD ont quitté le parti et sept

y sont restés… mais le groupe continue à fonctionner régulièrement, en se réunissant deux fois par mois. Et c'est loin d'être le seul. Tous ces groupes préparent la voie à de nouveaux regroupements.

Selon moi, la coalition va se diviser, ainsi que le PLD. Une partie des conservateurs rejoindra le Parti du Renouveau, une autre ira vers Sakigake et les socialistes modérés, une autre enfin maintiendra le PLD. Les socialistes vont aussi se disperser, avec une minorité qui constituera une « gauche de la résistance » en se rapprochant du PCJ. Après cette première étape, on devrait voir émerger trois pôles principaux : un conservateur, un social-démocrate et un libéral.

Ce sont ces libéraux qui vont être la véritable nouveauté. Je pense qu'on peut les définir un peu comme les démocrates aux États-Unis : c'est cette comparaison que je fais lorsque mes électeurs m'interrogent. Les libéraux japonais seront les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, partisans d'une politique active pour promouvoir l'égalité des chances et la justice sociale – ce ne seront pas des « libéraux » à la manière de Thatcher. Au plan extérieur, ils se tiendront à mi-chemin de la position traditionnelle des socialistes qui ne veulent pas accepter l'existence de notre Force d'autodéfense et de ceux qui veulent refaire du Japon une puissance internationale « normale ». Ils admettent l'existence des forces armées, mais en ce qui concerne leur utilisation hors de l'archipel dans le cadre des missions de l'ONU, on pourrait envisager la création d'un corps spécialisé qui ne ferait pas partie des Forces d'autodéfense.



La marque des libéraux, c'est un style autant que des idées. Le Parti du Renouveau et ses alliés du Kômeitô ont en commun d'être des partis très centralisés et autoritaires. Ozawa et Daisaku Ikeda[1] décident de tout et contrôlent tous les réseaux de financement. Leurs membres sont les rouages d'une machine et ils sont là parce que, sans elle, ils n'existeraient pas politiquement. Sakigake me rappelle bien davantage le modèle d'organisation des *shimin dantai* dans ma circonscription : démocratiques et autogérés, unis par une communauté d'idées et la volonté d'agir pour elles. La preuve, c'est que ses membres viennent de différents clans du PLD, et pas tous du même comme ceux du Parti du Renouveau[2]. C'est un groupe qui s'est constitué par affinités électives

1. Le leader de la Sokagakkai, la secte-mère du parti bouddhiste.

2. Le Parti du Renouveau s'est formé sur la base d'une scission du clan Takeshita, auquel appartenaient tous ses membres fondateurs. Les dix scissionnistes de Sakigake viennent des quatre autres clans du PLD.

autour d'idées communes. Le libéralisme, c'est ça. C'est l'individualisme à l'œuvre dans une société que les Occidentaux voient toujours « en groupe ».

Jusqu'à maintenant, il n'y avait pas d'espace politique pour lui. Pourtant, il était déjà présent dans tout le système politique. Au niveau local, il était très actif depuis un quart de siècle à travers tous ces « mouvements de citoyens », « mouvements d'habitants » et ces coopératives autogérées. Même au Parlement, je pense que la moitié des élus du PLD et des socialistes ont cette sensibilité-là. Cela n'a rien à voir avec un clivage entre générations – c'est affaire de choix personnel. De vieux leaders comme Kiichi Miyazawa ou Masaharu Gotôda sont des libéraux, et des jeunes comme Toshiki Kaifu ou Kôji Kakizawa ne me semblent pas l'être[1]. Je pense que, en définitive, le libéralisme au sens où je l'entends sera un des éléments les plus importants pour restructurer la vie politique japonaise, et qu'il va ouvrir son propre espace politique au niveau national, comme il l'a fait par exemple dans ma circonscription.



1. Après que l'auteur nous eut donné ce texte, le premier a présenté sa candidature pour le poste de Premier ministre avec le soutien du Parti du Renouveau et du Kômeitô et le second est devenu ministre des Affaires étrangères du cabinet Hata contrôlé par ces mêmes partis.

RÉSUMÉ

*Naoto Kan est un député non conventionnel, formé à l'école du mouvement de 1968 et des « mouvements de citoyens ». Élu depuis 1980 dans la banlieue de Tokyo par un électorat typique de salariés urbains, il s'appuie sur le « Japon des réseaux » : coopératives de consommation autogérées, organisations écologistes… Selon lui, cette mouvance va jouer un rôle exemplaire dans la recomposition politique, qui sera l'occasion de voir émerger un libéralisme soucieux des droits individuels, de justice sociale, de défense de l'environnement et qui rejette les modèles autoritaires d'organisation.*

Annie Garanto

# LE MOUVEMENT SYNDICAL JAPONAIS : VERS UN REDÉPLOIEMENT DES STRATÉGIES



Le mouvement syndical japonais est traversé par deux phénomènes simultanés et apparemment contradictoires. On constate, d'une part, un déclin du taux de syndicalisation qui avec 24 % a atteint son niveau le plus bas depuis l'après-guerre. D'autre part, on assiste à la recomposition du mouvement syndical, autour d'une nouvelle confédération majoritaire[1], Rengô, qui rassemble près de 8 millions de salariés et vient au troisième rang des organisations syndicales affiliées à la CISL, derrière l'AFL-CIO des États-Unis et le TUC britannique. Ces évolutions suscitent deux types d'analyses : celles qui mettent l'accent sur l'action collective et celles qui privilégient l'organisation, en valorisant l'analyse des comportements individuels. Les premières lient le déclin du syndicalisme japonais à sa perte de légitimité. Le syndicalisme d'entreprise coopératif ne serait plus porteur de l'action collective et la recomposition autour du Rengô ne représenterait que la dernière étape d'une institutionnalisation progressive de l'acteur syndical. Les deuxièmes mettent au contraire en évidence la cohérence et la stabilité des compromis élaborés par des acteurs rationnels, dans le cadre de l'entreprise, lieu principal de négociation[2]. Plutôt que d'opposer ces deux approches, leur mise en perspective nous permettra au contraire de relever les points de rupture qui ont transformé les relations professionnelles au Japon, et nuancer

1. Rengô représente, avec ses 7,8 millions d'adhérents, près de 61,7 % de l'ensemble des syndiqués, alors que le Zenroren et le Zenrokyo comptent respectivement 856 000 et 300 000 adhérents.

2. Comme le rappelle E. Friedberg, qui tente de dépasser le clivage traditionnel entre action collective et approche organisationnelle. Voir E. Friedberg, *Le Pouvoir et la Règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

ainsi le caractère statique de l'analyse organisationnelle. Après avoir précisé, dans un premier temps, la notion usuelle du syndicalisme d'entreprise, nous tenterons d'analyser quel est le cadre juridique de la représentation syndicale au Japon, pour retracer ensuite comment ces règles ont été peu à peu transformées par les différents acteurs, aboutissant ainsi à l'émergence d'un système de relations professionnelles fondé sur la coopération au sein de l'entreprise. Cependant, au cœur des compromis subsistent des zones d'incertitudes, voire des contradictions mises en relief par une forte récession économique. Nous tenterons d'analyser leurs effets sur l'acteur syndical.

## Les Caractéristiques du Mouvement Syndical Japonais



### *Dualité du syndicalisme : grandes entreprises et PME*

Rappelons tout d'abord que, en 1992, parmi les 71 000 unités syndicales, plus de 99 % d'entre elles se sont formées sur la base de l'entreprise. Aussi, a-t-on l'habitude de caractériser le système des relations professionnelles au Japon comme étant *un syndicalisme d'entreprise*[1]. Si la prééminence du syndicat d'entreprise n'exclut par pour autant l'existence de fédérations de branches et de confédérations nationales[2], son importance semble constituer, pour de nombreux observateurs, une particularité japonaise. Présentons brièvement les traits essentiels qui distingueraient cette forme d'organisation. Le syndicat se constitue au niveau de l'entreprise où il dispose à la fois d'une large autonomie aussi bien décisionnelle, en matière de négociation collective, que financière, par le prélèvement à la source des cotisations syndicales des adhérents. L'ensemble des salariés réguliers, sans exclusive vis-à-vis du diplôme ou de l'activité exercée, est représenté par un syndicat unique. Seuls les cadres et les salariés occupant des emplois atypiques sont exclus du syndicat[3]. Enfin, la clause d'exclusivité (*union shop*) est étendue à la plupart

1. N. Hisamoto, « Syndicat d'entreprise » (Kigyô betsu kumiai), *Nihon Rôdô kenkyû Zasshi*, vol. 36, janvier 1994, nº 1, p 14-15.

2. Les syndicats de branche ont pour fonction de coordonner les négociations collectives menées dans chaque entreprise, d'assurer la formation des cadres syndicalistes, ainsi que d'assister les organisations en cas de conflit spécifique. Ces fédérations adhèrent à leur tour à des confédérations nationales qui, depuis 1989, se sont regroupées en une nouvelle organisation majoritaire, le Rengô.

3. Seuls 11,6 % des salariés à temps partiel sont syndiqués.

des grandes entreprises. Autrement dit, tout nouvel embauché est automatiquement affilié au syndicat de l'entreprise.

Si de nombreuses analyses s'accordent à reconnaître la prépondérance du syndicat d'entreprise, il semble pourtant nécessaire d'appréhender les transformations à l'œuvre dans cette forme d'organisation[1]. Tout d'abord, peut-on considérer que ce type de syndicalisme soit dominant ? Est-il généralisé à l'ensemble des secteurs ? Comment le syndicat d'entreprise s'articule-t-il avec les strates supérieures de la structure syndicale, telles que les fédérations de branches et les confédérations nationales ? En dépit d'une baisse du taux de syndicalisation, quelle est la sphère d'influence d'un syndicat d'entreprise ? Pour tenter de répondre à ces questions, deux éléments nous permettront de distinguer les différentes pratiques syndicales selon les secteurs, la négociation collective et l'adoption de la clause d'exclusivité.



Une enquête du ministère du Travail, sur l'activité des syndicats[2], apporte quelques données d'ordre statistique. Celles-ci précisent que la pratique des négociations collectives est fortement répandue (91 %) parmi les syndicats et que les accords sont majoritairement conclus au niveau de l'entreprise (61,2 %). Par contre, dans le secteur des services, des PME, et des entreprises où l'implantation syndicale est faible, l'intensité de la négociation collective est moins importante. Une étude récente sur le niveau de négociation collective[3] permet de compléter ces informations. Le syndicat d'entreprise représente le principal niveau de décision en matière de retraites (84,4 %), de fixation des pensions (86,4 %), ainsi que des licenciements (73,7 %). Ces mesures ont un caractère stratégique car elles portent sur les principaux aspects du système de l'emploi à long terme. Le syndicat d'entreprise est également le lieu privilégié des négociations salariales (84,4 %) et de la réduction de la durée du temps de travail (82,9 %). L'établissement joue, en revanche, un rôle non négligeable pour les décisions portant sur la flexibilité interne

1. Ce point de vue a été notamment développé par K. Koike ; voir son ouvrage de référence, *Understanding Industrial Relations in Modern Japan*, Londres, Mac Millan Press, 1988 ; M. Aoki, *Économie japonaise. Information, motivations et marchandage*, Paris, Economica, 1991.

2. Ministère du Travail, *Enquête de base sur les syndicats (Rôdô Kumiai Kiban Chôsa)*, 1993.

3. S. Inuzuka, « Processus de décision et organisation des syndicats du travail japonais » (Rôdô Kumiai no soshiki to Ishiki Keittei), *Nihon Rôdô Kenkyû Zasshi*, vol. 34, novembre, n° 11, 1992, p. 47-62. Cette enquête porte sur un échantillon de 1 900 syndicats d'entreprise pour l'année 1990 et 310 syndicats de branche pour l'année 1991. Les taux de réponses sont, respectivement, de 35,7 % et de 27 %.

(46,2 %), l'évaluation des compétences et la promotion (30,1 %). Toutefois, ces résultats varient sensiblement selon la taille de l'entreprise : plus celle-ci est élevée et plus le niveau de l'entreprise est déterminant dans la négociation. Néanmoins, pour les petites entreprises, le syndicat de branche est le niveau pertinent de décision. Enfin, les confédérations nationales ont pour l'essentiel un rôle de proposition portant sur la politique sociale des pouvoirs publics. Il existe donc un partage des tâches entre les confédérations dont le champ d'intervention est proche de la scène politique et les syndicats d'entreprise qui occupent le champ des négociations collectives. Quant à la clause d'exclusivité, cette pratique est majoritairement répandue parmi les syndicats du secteur manufacturier (65 %) ; la diffusion de cette pratique s'accroît avec la taille de l'entreprise. Ainsi, est-elle généralisée dans le cas des entreprises de plus de 4 000 salariés. En revanche, pour le secteur des services, cette pratique reste encore minoritaire (38 %).



Bien que ces données semblent confirmer la prééminence du syndicat d'entreprise au Japon, il convient toutefois de nuancer cette analyse. En fait, il semble que cohabitent deux types de syndicalisme dans le secteur privé. L'un bénéficie, au niveau de l'entreprise, d'une grande autonomie financière et décisionnelle. Fortement engagé dans le processus de négociation collective, il est associé au bon fonctionnement du marché interne du travail, au travers de consultations régulières concernant les décisions sur le licenciement ou l'âge de la retraite. L'autre type de syndicalisme dispose de ressources limitées, ainsi que d'un nombre d'adhérents plus faible. La fréquence des accords et les sujets abordés par la négociation collective sont plus restreints. En revanche, le niveau de décision est davantage relié aux fédérations d'entreprises et enfin les accords tacites entre les deux parties sont plus répandus. Le premier type de pratiques, qui caractérise les grandes entreprises de l'industrie manufacturière, illustre la prééminence du syndicalisme d'entreprise. Le deuxième type de pratiques est le fait du secteur des services et des PME, dont la faible capacité de négociation fait ressortir le rôle joué par les fédérations de branches dans la défense des intérêts collectifs. La prééminence du syndicalisme d'entreprise au Japon correspond en fait au poids important des grandes entreprises dans le fait syndical, puisque les syndiqués des entreprises de plus de 1 000 salariés représentent près de 68 % de l'ensemble des salariés syndiqués[1]. En revanche, le deuxième

1. Ministère du Travail, *op. cit.*, p. 3.

type de syndicalisme demeure limité et explique en partie la disparité du taux de syndicalisation selon les secteurs. C'est cependant cette faiblesse qui constitue l'un des défis du développement de l'acteur syndical au Japon.

Mais retournons au cœur du syndicalisme d'entreprise, c'est-à-dire auprès des grandes entreprises du secteur manufacturier. Peut-on conclure que cette forme particulière du syndicalisme implique de manière structurelle le développement d'une attitude de coopération entre syndicat et employeur ? Le syndicat d'entreprise à la japonaise émane-t-il de l'actuel régime de représentation collective[1] qui aurait pu laisser présager ce type de relations professionnelles ?

***Le cadre juridique de la représentation syndicale***

La Constitution japonaise de 1946 proclame que *le droit de se grouper et celui de négocier et d'agir collectivement sont garantis aux travailleurs*[2]. Mais c'est la loi sur les syndicats qui fixe le cadre juridique de la représentation collective des salariés au Japon[3]. Celle-ci précise : *les représentants d'un syndicat, ou les personnes auxquelles les pouvoirs nécessaires ont été délégués par le syndicat, seront habilités à négocier au profit du syndicat ou de ses membres avec un employeur ou une organisation d'employeurs en vue de conclure une convention collective ou à d'autres fins*[4].



Cependant, l'habilitation à négocier n'est pas détenue par le syndicat qui recevrait par l'élection l'appui de la majorité des salariés, car, au Japon, contrairement au droit américain, le système d'unité de négociation et de représentativité exclusive n'a pas été adopté. Autrement dit, lorsqu'il existe plusieurs syndicats dans l'entreprise, l'employeur est tenu de négocier avec chaque syndicat, fût-il minoritaire, sous peine d'être poursuivi pour *pratiques déloyales du travail* (*Futô-rôdo-kôi*). Même un groupe de travailleurs non syndiqués sur un lieu de travail peut être habi-

1. La législation actuelle du travail fut introduite après la Deuxième Guerre mondiale par les autorités américaines d'occupation pour accélérer le processus de « démocratisation » de la société japonaise.

2. Le droit de se grouper (*Danketsu ken*), le droit de négocier collectivement (*Dantai kôshô ken*) et le droit d'agir collectivement (*Dantai kôdô ken*).

3. Y. Suwa, « La théorie légale sur les mesures concernant les conditions de travail : structures et fonctions » (Shûgyô Kisoku Hori no kozo to kino), *Nihon Rôdô hô Gakkaishi*, n° 71, 1988, p. 5-30.

4. Les deux autres lois portent sur l'aménagement des relations du travail (septembre 1946) et sur les normes des conditions de travail (avril 1947).

lité à négocier, pourvu que leurs revendications présentent un caractère collectif et portent sur les conditions de travail. Ces dispositions juridiques, qui impliquent en quelque sorte la reconnaissance du pluralisme syndical, ont sans doute joué un rôle non négligeable dans l'histoire du mouvement syndical, marquée par des scissions successives.

Mais une autre condition est requise pour accorder la qualification légale à une organisation syndicale, c'est l'autonomie à l'égard de l'employeur, tant dans les buts que dans les moyens. Aussi, la loi exclut de la catégorie des salariés des personnes représentant les intérêts de l'employeur, telles que les administrateurs, mais aussi tout travailleur occupant un poste de direction et d'une manière plus vague toute personne représentant les intérêts de l'employeur. Cette dernière précision a souvent été interprétée de manière extensive et excluant ainsi les cadres du syndicat d'entreprise. En définitive, ce sont les commissions du travail qui, en statuant sur des conflits d'interprétation, permettent de préciser la qualité des parties en présence et contribuent à définir les acteurs de la négociation collective[1]. Les commissions du travail ont donc la possibilité d'obliger, par ordonnance, à la négociation et remplissent ainsi une fonction protectrice d'un droit fondamental défini par la Constitution[2].



Par ailleurs, si le syndicat d'entreprise réunit les salariés d'une même entreprise, il ne représente pas toutefois l'ensemble des salariés. En effet, la catégorie de « salarié » reçoit une interprétation restrictive, dans la mesure où le syndicat n'organise que les travailleurs réguliers liés à l'entreprise par un contrat à durée indéterminée. Il exclut, de ce fait, les salariés occupant des emplois atypiques tels que les travailleurs à temps partiel et les travailleurs temporaires. Cette compréhension restrictive de la catégorie de « salarié » a des conséquences importantes sur le champ de la négociation collective, dans la mesure où les questions relatives aux personnes qui n'appartiennent pas au syndicat en sont exclues, sauf si elles ont une influence sur les conditions de travail des syndiqués. Ainsi, le licenciement des salariés occupant des emplois atypiques n'est pas du ressort de la négociation collective, qui pourtant

1. Les commissions régionales du travail (*Chihô-Rôdô-Iinkai*) interviennent comme première instance, et la commission centrale du travail (*Chûô-Rôdô-Iinkai*).

2. Le rôle des commissions du travail n'est en rien spécifique au Japon. Voir, sur ce point, pour les États-Unis et le Canada, I. da Costa, « Les relations professionnelles au Canada. Une comparaison avec le modèle américain », *Centre d'études et de l'emploi*, novembre 1991, p. 1-60.

comporte souvent des clauses précisant que l'accord ou la consultation du syndicat est nécessaire pour congédier un travailleur.

En fait, la conception législative de la représentation syndicale aux fins de la négociation collective consacre la prééminence du syndicat d'entreprise. Mais le cadre juridique japonais confère une certaine polysémie au concept, car il reconnaît une représentation pluraliste en ne réduisant pas le pouvoir légal de représentation à un seul syndicat. En revanche, la compréhension de la catégorie de salarié est plus restrictive. Enfin, il est à noter que la protection du droit de négociation collective découle du lien de subordination du salarié concluant un contrat de travail (*Rôdô-keiyaku*).

Mais le cadre de négociation induit par le système juridique ne suffit pas à rendre compte du compromis implicite passé entre salariés et entreprises. Seules l'évolution du mouvement syndical et la stratégie des acteurs peuvent nous permettre de comprendre l'émergence d'un faible degré de conflit[1] dans les relations professionnelles au Japon.



***Le mouvement syndical et la stratégie des acteurs***

Afin de montrer l'origine de la coopération entre salariés et entreprise, ainsi que le triomphe du syndicat unique, il n'est pas inutile de retracer la stratégie des acteurs syndicaux et patronaux. De l'après-guerre jusqu'au début des années 1960, les relations professionnelles au Japon sont marquées par une succession de conflits. C'est dans cette période mouvementée que s'élabore progressivement un nouveau modèle de coopération où la garantie de l'emploi et un système de promotion assurent en retour l'implication des salariés.

*Les stratégies du management.* Après la guerre, pour restaurer la productivité des entreprises, les employeurs ont importé de nouvelles techniques de production et rationalisé l'organisation du travail. Les licenciements massifs qui s'ensuivirent mirent en échec leur stratégie de modernisation. Le faible pouvoir de négociation des managers dans

1. L'enquête sur les négociations collectives et les conflits du travail de 1992 du ministère du Travail enregistre que 60,5 % des syndicats ont eu un conflit du travail avec la direction pendant les trois dernières années. Mais le terme « conflit du travail » recouvre l'ensemble des situations où le syndicat se trouve en désaccord avec l'employeur, y compris les procédures de médiation et de conciliation. En revanche, le terme de « conflit direct du travail » n'enregistre uniquement que les actions qui gênent la gestion de l'entreprise, comme la grève ou le lock-out par exemple. Seuls 10 % des syndicats ont eu recours à ce type de moyens en 1992.

l'entreprise, la place prépondérante de l'acteur syndical dans l'organisation de la production comme la mobilisation des salariés contre la rationalisation conduisirent à une vague de conflits sans précédent. La confédération Sôhyô, principale organisation syndicale du secteur privé à cette époque, a choisi d'adopter une stratégie de lutte ouverte, dont le principal outil était la grève.

Mais c'est à la suite de cet échec qu'une nouvelle stratégie patronale s'est progressivement élaborée, avec l'aide du Centre de productivité du Japon et des confédérations patronales telles que le Keidanren, par exemple. Tout d'abord, il s'agissait de créer un nouveau cadre de négociation en instituant des circuits de communication réguliers tels que les commissions paritaires, initiées par le Centre de productivité du Japon dès 1955. De même, la stratégie d'éviction syndicale, par la

création de syndicats rivaux, a permis aux employeurs le choix de leurs interlocuteurs. Cette apparition de nouveaux syndicats, plus favorables à la coopération, a été sans nul doute favorisée par le cadre juridique qui autorise une représentation syndicale pluraliste. Toutefois, après une période de pluralisme syndical, la plupart des syndicats adhérant à la confédération Sôhyô ont été exclus, ou marginalisés au sein de l'entreprise. Cette phase montre bien l'adaptation des règles juridiques du cadre de négociation par les entreprises. Au niveau de la production, les managers[1] ont changé les comportements des groupes dans l'atelier en modifiant le statut des contremaîtres. Les groupes de travail fonctionnaient en effet comme des « coalitions horizontales[2] », où les gains de productivité étaient appropriés au bénéfice du groupe. Les contremaîtres, le plus souvent militants syndicaux, étaient donc au centre de cette solidarité de groupe. En élargissant leur rôle à une fonction d'évaluation des salariés, les managers obtiennent un double effet : d'une part, ils intègrent la petite maîtrise à la catégorie des cadres et l'excluent ainsi du syndicat ; de l'autre, les contremaîtres deviennent un relais pour transférer les gains de productivité à l'ensemble de l'entreprise. C'est d'ailleurs cette situation d'exclusion, vis-à-vis de la représentativité syndicale, qui constitue aujourd'hui un élément d'incertitude. Nous y

1. Cette évolution du rôle de la maîtrise s'est produite tout d'abord dans les entreprises sidérurgiques telles que Nippon Steel.

2. Les coalitions horizontales sont des situations où des ententes se développent dans la même catégorie d'agents et indépendamment de la structure formelle de l'entreprise. Voir C. Ménard, « Why do agents cooperate ? », *Journées d'études du* CAESAR *: Quelles hypothèses de rationalité pour la théorie économique ?*, 1-2 octobre 1992, p. 6.

reviendrons. La défaite syndicale de Sôhyô, lors du conflit du charbonnage Mitsui-Miike, en 1960, indique en fait un tournant et l'avènement de relations du travail fondées sur un compromis implicite entre salariés et entreprises. Ainsi, les employeurs comme les salariés ont porté l'horizon de la négociation sur le long terme, en acceptant pour les premiers d'assurer la garantie de l'emploi, pour les seconds de transférer des gains de productivité vers l'entreprise.

*Les stratégies syndicales.* Les stratégies syndicales ont été abondamment analysées[1]. Rappelons que le mouvement syndical, après avoir abandonné la stratégie d'opposition à la rationalisation au sein des entreprises, tente de trouver une nouvelle orientation. En dépit des scissions du mouvement syndical et des oppositions entre courants réformiste et militant[2], le mouvement syndical dans son ensemble se rallie à une stratégie de partage des fruits de la croissance. Le Shuntô, initié en 1955 par la confédération Sôhyô, est une action concertée pour négocier les salaires sur une même période. Cette stratégie a permis, en unifiant les négociations, de généraliser les augmentations de salaires au sein d'une même industrie. Néanmoins, si cette politique a été efficace jusqu'à la première crise pétrolière, elle a ensuite rencontré quelques difficultés. Ainsi, l'augmentation des salaires ne dépend plus du taux de croissance de l'économie globale mais de la productivité des salariés, et les syndicats ont été ensuite contraints à une politique défensive de concessions négociées. Dans ce contexte de crise des stratégies, la réunification syndicale dans une nouvelle confédération Rengô, en 1989[3], consacre l'achèvement d'une longue période de division et d'affrontements idéologiques sur la scène politique. Elle indique aussi la tentative d'accroître la capacité de négociation d'un mouvement syndical affaibli par la désyndicalisation, pour le secteur privé, et la politique de dérégulation du gouvernement



1. Sur ce point, voir A. Garanto, « Crises des stratégies syndicales et évolution de la relation salariale au Japon », *Japon in extenso*, nº 12, juin 1989. Pour le secteur public, voir M. Hanada, « Privatisation des chemins de fer et crise du syndicalisme cheminot au Japon », *Travail,* nº 14, octobre 1987, Paris.

2. Pour l'essentiel, il s'agit de l'opposition entre la confédération Sôhyô et les autres confédérations syndicales du secteur privé, comme celles du Domei, d'IMF-JC, ou le Churitsuroren par exemple.

3. Sur cet aspect historique de la réunification du mouvement syndical, voir A. Garanto, « Les métamorphoses du syndicalisme japonais : la fin d'une division ? », *Chronique internationale,* IRES, nº 5, juillet 1990, p. 30-37.

Nakasone, pour le secteur public [1]. L'analyse du mouvement syndical du point de vue de l'action collective met donc en relief les conflits d'intérêts comme source de transformation sociale, mais indique aussi que le cadre de la négociation est le produit des interactions sociales [2] où la stratégie des acteurs joue un rôle déterminant.

***L'approche organisationnelle du syndicat d'entreprise***

Quel est l'apport de l'approche organisationnelle par rapport à l'analyse de l'action collective ? Son mérite est de préciser les déterminants individuels des salariés à l'adhésion syndicale et d'englober cette analyse dans une théorie générale de la firme [3]. En effet, selon cette analyse, l'adhésion, loin d'être idéologique, repose davantage sur des motivations rationnelles. Ainsi, le syndicat d'entreprise au Japon remplirait plusieurs fonctions : tout d'abord, une fonction de *régulation* du marché interne du travail, afin de favoriser le développement des compétences et protéger le système de promotion et d'emploi (Koike, 1988). En assurant l'équité de l'évaluation et des procédures de promotion parmi les salariés, le syndicat d'entreprise exerce également une fonction d'*arbitrage* (Aoki, 1991). De même, le syndicat d'entreprise remplit une fonction de *négociation* [4] du contrat de travail, largement incomplet [5] pour préciser son contenu, grâce à une négociation sur les conditions de travail intégrées à la convention collective. Enfin, le syndicat d'entreprise joue un rôle d'*agrégation* des



1. En fait, le seul bastion où Sôhyô demeurait encore puissant, dans le milieu des années 1980, est bien le secteur public. Or, la politique de privatisation lancée par les pouvoirs publics va fragiliser ses positions. La privatisation de NTT en 1985, suivie par le Japan Tabacco et la Compagnie nationale des chemins de fer (JNR) en 1987, a conduit Sôhyô, en dépit d'oppositions de certains courants minoritaires, à rejoindre la confédération Rengô en 1989. A. Garanto, « Les métamorphoses… », *op. cit.,* p. 35.

2. J. D. Reynaud, *Les Règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

3. Pour une mise en perspective historique et théorique du rôle des managers et des actionnaires, voir H. Nohara, *in* B. Gazier (éd.), *Emploi, nouvelles donnes,* Paris, Economica, 1992.

4. « Le contrat d'emploi quasi permanent sur le marché de l'emploi est fondamentalement incomplet ; il doit être complété par une séquence de négociations au sein de la firme », M. Aoki, *op. cit.,* p. 97.

5. Au Japon, le contrat de travail à durée indéterminée est largement incomplet. Dans bien des cas, aucune mention n'est faite du salaire perçu, comme du poste occupé. Seule l'affectation à un service dans un lieu géographique donné munie du sceau officiel de l'entreprise est suffisante pour indiquer qu'il y a eu signature d'un contrat de travail à durée indéterminée. Dès le moment où il y a passation du contrat de travail, le salarié, en position subordonnée, est sous le régime du droit du travail.

intérêts individuels[1] pour intervenir de manière efficace dans les négociations collectives[2]. Cependant, l'approche organisationnelle soulève une interrogation liée à l'hétérogénéité des salariés et à la capacité du syndicat à représenter l'intérêt collectif. Si cette analyse parvient à discerner les fondements individuels de l'adhésion, elle semble buter sur la question de l'agrégation des intérêts. En fait, l'approche organisationnelle adopte une hypothèse implicite : l'homogénéité des salariés. Dans le cadre d'un comportement rationnel des agents, et si la transparence de l'information est assurée par le syndicat, la convergence des intérêts paraît acquise[3]. Dès lors, l'agrégation des intérêts ne comporte aucun effet pervers qui puisse être contraire à la stabilité du compromis[4]. Or, cette coalition élaborée entre salariés et entrepreneurs, dépendante d'un environnement socio-économique, constitue un enjeu social contingent car construit autour de la stratégie des acteurs[5]. Aussi, la récession que subit l'économie japonaise met à l'épreuve la stabilité du compromis. Quels en sont ses effets sur l'acteur syndical ?



## Les Transformations du Mouvement Syndical Japonais

### *Une crise de représentativité syndicale*

Le mouvement syndical japonais rencontre à l'heure actuelle de nombreuses difficultés et, comme pour d'autres pays occidentaux, il est touché par la désyndicalisation. Le phénomène de décroissance a débuté après la crise de 1973 (33,1 %) et s'est accentué au cours des années 1980, pour atteindre en 1993 le niveau le plus bas depuis l'après-guerre (24 %). Mais il convient de nuancer cette analyse, car, au même moment, le nombre d'adhérents progresse[6]. Cette hausse bénéficie par-

1 « Le syndicat d'entreprise est une sous-structure de la firme J par le canal de laquelle les intérêts divers des salariés quasi permanents sont négociés et représentés auprès de la direction en tant qu'intérêt collectif », M. Aoki., *op. cit.,* p. 101.

2. La faible importance du pluralisme syndical au Japon démontrerait la capacité du syndicat à créer un consensus entre les intérêts de groupes différents.

3. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'y ait pas de concurrence parmi les salariés pour accéder à la promotion. La convergence des intérêts permet une certaine coopération dans un cadre de négociation et surtout l'acceptation des mêmes objectifs.

4. R. Boudon, *Effets pervers et Ordre social,* Paris, PUF, 1977.

5. J. D. Reynaud, *op. cit.*, p. 63. Voir également H. Nohara, *op. cit.*

6. Le ministère du Travail enregistre une hausse de 140 000 adhérents par rapport à l'année passée.

ticulièrement aux syndicats appartenant aux branches de l'automobile et des machines électriques. N'est-ce pas un indice de succès du syndicalisme d'entreprise pour le secteur manufacturier ? En fait, la progression des effectifs syndiqués pour ce secteur est davantage due à un facteur institutionnel qu'à une mobilisation syndicale plus importante des salariés. Comme nous l'avons précédemment évoqué, les accords d'exclusivité, très répandus dans les grandes entreprises du secteur privé, protègent celles-ci de la décrue du nombre d'adhérents.

L'hétérogénéité croissante du salariat constitue l'un des nombreux défis auxquels le syndicalisme d'entreprise au Japon doit faire face. La montée des formes particulières d'emploi, le recours à la sous-traitance accroissent la part des salariés absente du marché interne du travail. Une autre source plus récente de l'hétérogénéité des intérêts repose sur l'altération des mécanismes du marché interne, sous l'effet de la stagnation économique, du vieillissement démographique comme de la montée des savoirs professionnels. Face à ces mutations, la stratégie du syndicat d'entreprise, qui reposait, en grande partie, sur l'exclusion de certaines catégories salariales du fait syndical, semble dépassée. Comment le mouvement syndical peut-il susciter des coalitions de catégories hétérogènes pour élargir son influence ? Quels modes de représentation peut-il créer pour susciter une identification des salariés ?



Afin d'illustrer les problèmes actuels du mouvement syndical au Japon, nous allons analyser la catégorie des cadres qui a subi le plus fortement les rigueurs de la restructuration. Les cadres représentent environ près de 30 % de la main-d'œuvre des grandes entreprises de plus de 1 000 salariés[1]. Si, depuis le début des années 1970, des postes d'encadrement sans responsabilité réelle se sont multipliés afin de conserver un système de promotion ascendant avec la récession de l'économie japonaise, cette évolution associée au vieillissement moyen des salariés a accru les coûts salariaux des firmes. Certaines entreprises souhaitent modifier de manière structurelle leur politique de gestion du personnel. L'objectif de ce nouveau type de politique est double : assainir la situation financière de l'entreprise en réduisant les emplois administratifs d'encadrement et, en conséquence, accélérer la promotion des jeunes[2].

1. T. Inoki, « Recent conditions for white-collar workers », *Japan Labor Bulletin*, 1, mai 1993, p. 6.

2. *Nikkei Weekly*, 28 mars 1994. Voir aussi A. Yashiro, « La rotation des postes et la promotion des cols blancs dans les grandes entreprises » (Dai kigyô white collar no doi to Chushin), *Nihon Rôdô Kenkyû Zasshi,* vol. 35, juin 1993, nº 6, p. 4-6.

Ainsi, la société Honda a établi, en 1994, une nouvelle règle pour accélérer le départ des salariés qui occupent des postes de responsabilité. Si ces cadres atteignent un certain âge sans avancement, ils devront opter soit pour une retraite anticipée, soit pour une rétrogradation de poste dans la hiérarchie avec baisse de salaire. C'est en définitive une altération sensible du système actuel d'incitation dans les grandes entreprises. Cette nouvelle politique peut présenter un double danger : nuire à la réputation de la firme auprès de jeunes salariés encore attachés au système d'emploi à long terme, et inciter les cadres à faire entendre leurs voix pour limiter le coût de l'ajustement. Or, la direction de l'entreprise considère au contraire que cette nouvelle forme de gestion, en accélérant la carrière des jeunes salariés dans l'entreprise, va permettre une plus forte implication de leur part. Aussi, les résultats de cette politique sont-ils attentivement suivis par les entreprises concurrentes du secteur. Quel est l'effet de ce type de changement sur le syndicat d'entreprise ? En fait, comme les cadres en sont exclus, celui-ci n'est pas consulté et n'intervient donc pas pour négocier les conditions de leur licenciement. Privés de moyens institutionnels pour faire entendre leurs voix, les cadres n'ont jusqu'à présent que le choix de l'éviction[1]. Cependant, une nouvelle tendance se dessine : la création de syndicats spécifiques[2]. Récemment, le premier syndicat professionnel pour les cadres (*Kanrishoku Union*) a été créé à Tokyo[3]. Son objectif est de rassembler les cadres, non plus sur la base de l'entreprise, mais sur celle de la catégorie professionnelle, pour aider les salariés qui ont été victimes de licenciements ou de démissions « volontaires ». Si ce nouveau type de syndicats parvient à être reconnu par les commissions du travail, leurs effets peuvent être relativement importants. D'une part, le syndicat d'entreprise est concurrencé dans ses fonctions de représentation et de négociation au sein de l'entreprise. De l'autre, les entrepreneurs craignent que ce nouveau type de syndicat déstabilise le compromis implicite qui se noue à l'intérieur de l'entreprise, car en élargissant l'aire de représentation du syndicat à l'ensemble de la branche, ce dernier gagne



1. A. O. Hirschman, *Exit Voice and Loyalty,* Harvard University Press, 1970.

2. Un des précurseurs en la matière est le premier syndicat de la banque japonaise, en 1978, qui cherchait à contourner la stratégie patronale de promotion rapide des employés à une position d'encadrement, pour éviter la syndicalisation. En dépit du faible nombre d'adhérents, ce syndicat a obtenu le droit de négociation collective et, pour l'ensemble de ses membres, la fixation d'un âge officiel de la retraite à 60 ans.

3. *Nikkei Weekly*, 11 avril 1994.

en autonomie. Mais l'émergence de cette nouvelle forme d'organisation de type catégoriel est récente. Or chaque année de nouveaux syndicats naissent, puis disparaissent[1]. La création de ce type de syndicat dépassant les limites de l'entreprise est-elle éphémère et due à une récession passagère ou, au contraire, reflète-t-elle une tendance plus structurelle, entraînant une divergence croissante des intérêts entre jeunes salariés et cadres en fin de carrière ? Certains syndicats d'entreprises[2] ont d'ores et déjà anticipé l'évolution et acceptent désormais l'adhésion du personnel d'encadrement, jusque-là écarté. Les cadres, en position minoritaire, parviendront-ils cependant à faire entendre leurs voix au sein du syndicat d'entreprise ?

Par ailleurs, la stabilité des effectifs ne doit pas, en effet, cacher un recul du fait syndical dans son ensemble. Il n'est que de constater la disparité des taux de syndicalisation selon les secteurs et la taille de l'entreprise *(voir tableau)*. Or, comme nous l'avons déjà analysé précédemment, en dépit de la prédominance du syndicalisme d'entreprise coexiste un deuxième type de syndicalisme, où les fédérations de branches ainsi que les structures régionales jouent un rôle important. En effet, dans les PME, la forme d'organisation du syndicalisme d'entreprise renvoie à la question de l'autonomie de l'acteur syndical, qui se pose ici avec encore plus d'acuité que pour les grandes entreprises. De même, pour le secteur des services, comme pour les PME, le syndicat d'entreprise rencontre des limites inhérentes à sa structure. Ainsi les PME ne permettent pas un effet de taille suffisant pour peser sur la négociation collective dans le cadre restreint de l'entreprise. L'élargissement de l'aire de représentativité syndicale est donc un moyen de contourner cette difficulté.



Face à ce déficit de représentativité, la nouvelle confédération syndicale Rengô tente d'impulser une politique vis-à-vis des PME. L'objectif est double : tout d'abord, il s'agit de renforcer les effectifs du Rengô pour parvenir à 10 millions d'adhérents, la capacité de négociation de la confédération sur la scène politique dépendant bien sûr de sa représentativité. Il s'agit ensuite de réduire l'écart des conditions de travail et des salaires entre les PME et les grandes entreprises. Toutefois, à l'exception de la fédération du textile (Domei) qui a réussi à s'implanter dans le secteur du commerce, en synergie avec ses activités

1. Ainsi, en 1992, environ 1 916 syndicats ont été créés tandis que 2 282 ont été dissous.

2. Les syndicats des entreprises d'Oki Denki et Pioneer ont demandé à l'entreprise que les cadres soient autorisés à joindre le syndicat.

*L'évolution du taux de syndicalisation par taille et par secteur (en %)*

| *Taux de syndicalisation* | *1987* | *1991* | *1992* |
|---|---|---|---|
| Total de l'industrie | 27,6 | 24,5 | 24,4 |
| Agriculture | 14,5 | 11,2 | 11,5 |
| Mines | 38,2 | 42,2 | 30,7 |
| Construction | 18,0 | 17,3 | 18,1 |
| Manufacture | 34,2 | 29,9 | 29,6 |
| Électricité gaz et eau | 66,7 | 60,9 | 68,1 |
| Transport et Communication | 56,5 | 46,1 | 46,7 |
| Distribution | 8,8 | 8,8 | 9,0 |
| Finance, Assurance | 49,7 | 47,6 | 48,8 |
| Service | 16,7 | 14,1 | 13,7 |
| Fonction publique | 72,4 | 72,6 | 72,1 |
| Entreprises (secteur privé) | 21,9 | 21,4 | 21,3 |
| Plus de 1 000 | 67,5 | 58,7 | 57,2 |
| 100-999 | – | 23,3 | 22,5 |
| Moins de 99 | – | 1,8 | 1,8 |
| Taux de syndicalisation | | | |
| Hommes | 36,1 | 28,5 | 28,5 |
| Femmes | 24,7 | 17,7 | 17,6 |

SOURCE : Ministère du Travail, *Enquête sur la situation actuelle des syndicats* (N*ihon no Rôdô Kumiai no Genjô*).



traditionnelles[1], aucune stratégie organisationnelle concrète n'est précisée, et ce type d'orientation pose par ailleurs la question de la faiblesse structurelle des fédérations de branches au Japon.

### *Une crise de légitimité*

Un autre enjeu, pour le mouvement syndical, est le déficit croissant de légitimité, tant au niveau des confédérations nationales que des syndicats d'entreprise. La confédération nationale Rengô rassemble

1. Le Domei traditionnellement implanté dans le secteur du textile, et dans une moindre mesure dans le secteur de l'habillement, a adopté une stratégie identique à celle des entreprises de ce secteur, c'est-à-dire le développement de sa structure vers l'aval, autrement dit la distribution et la diversification de ses activités syndicales. Il en allait de la survie de sa structure syndicale.

d'anciennes organisations, telles que le Domei ou le Sôhyô, jusque-là profondément divisées sur la scène politique[1], division qui s'est d'ailleurs accentuée dans les années 1980 à propos de la politique de dérégulation. Or la confédération Rengô a cessé d'apporter un soutien inconditionnel à ses alliés politiques traditionnels pour favoriser la constitution d'une nouvelle alliance, à l'heure actuelle au pouvoir[2]. Comme cette politique plus flexible de soutien aux partis politiques est construite autour d'un projet social controversé[3], la confédération Rengô est loin de pouvoir rassembler la totalité de ses adhérents autour d'une représentation commune, afin de renforcer ainsi sa légitimité. Aussi, certains observateurs craignent que cette stratégie adaptative du Rengô sur la scène politique ne risque d'accroître la désaffection syndicale par l'éloignement d'une fraction non négligeable de ses adhérents.



De même, cette baisse de légitimité affecterait également les syndicats d'entreprise, qui auraient, selon une partie des adhérents, une faible autonomie d'action[4]. D'un côté, comme l'indique K. Koike, le syndicat d'entreprise est sensible aux contraintes de gestion de l'entreprise afin de protéger le marché interne du travail. De l'autre, la faiblesse de la coordination entre les syndicats d'entreprise et les structures supérieures du mouvement syndical, telles les fédérations de branches et les confédérations, n'atténuent pas les effets du particularisme local[5]. D'ailleurs, la majorité des responsables syndicaux des branches et des confédérations (60 %) continuent à être salariés de leur entreprise, alors

1. Cette situation est l'héritage d'une histoire récente. En fait, les syndicats de « revendication » et les syndicats « coopératifs » s'opposaient sur des sujets tels que la position vis-à-vis du traité de paix nippo-américain, mais également sur l'énergie nucléaire ainsi que sur la pollution.

2. Après une période d'incertitude, si la confédération Rengô a clairement indiqué son rejet du PLD, elle a préféré adopter une attitude plus souple et un soutien au cas par cas. Ce nouveau type de politique dégage la confédération Rengô d'engagements unilatéraux et l'a conduite à accorder son soutien aux nouveaux partis conservateurs de la coalition de l'ancien Premier ministre Hosokawa, tels que le Shinseito. Si sa stratégie gagne en souplesse, elle perd toutefois en cohérence.

3. Certaines fédérations de Rengô, telles que la sidérurgie, sont favorables à la révision de la Constitution et à la reconnaissance des forces d'autodéfense, alors que d'autres y sont hostiles.

4. Ainsi, selon une enquête d'opinion du Centre de recherche du Rengô effectuée auprès de ses adhérents en 1993, ceux-ci considèrent que leur syndicat est traditionnel (32,5 %) et conservateur, alors que parmi les techniciens et les chercheurs 45,5 % d'entre eux estimaient sa position faible et fortement orientée vers les intérêts de l'entreprise.

5. C'est, entre autres, sur cet aspect que syndicalismes japonais et allemand diffèrent. Pour plus de détails sur le syndicalisme allemand, voir U. Rehfeldt, « Le syndicalisme allemand entre branche et entreprise », *CFDT aujourd'hui*, nº 103, décembre 1991.

que seuls 35 % d'entre eux sont permanents ou directement recrutés par le syndicat. Ainsi, comme la carrière des responsables dépend essentiellement de l'entreprise, on peut considérer que la faiblesse des moyens mis à la disposition des branches et confédérations ne facilite pas leurs capacités de représentation de l'ensemble des intérêts collectifs. Dans certains cas, des oppositions latentes entre les deux niveaux de la structure syndicale peuvent surgir. Il en est ainsi pour la réduction du temps de travail qui figure en bonne place parmi les revendications du Rengô[1]. Si on constate effectivement une baisse sensible de la durée légale du temps de travail[2], il n'en est pas de même pour les heures supplémentaires[3]. Dans la mesure où le niveau de rémunération de ces dernières pour les jours fériés est relativement faible[4], les entreprises japonaises favoriseraient le recours à ce moyen pour une plus grande flexibilité d'adaptation à la conjoncture. Par ailleurs, comme le syndicat d'entreprise se heurte au dilemme de la baisse des heures supplémentaires, qui entraîne dans une période de crise une réduction des salaires, le syndicat ne semble pas être un contrepoids suffisant[5]. Dans l'immédiat, seule une législation plus restrictive des pouvoirs publics pourrait favoriser cette tendance à la réduction des heures supplémentaires, et la confédération Rengô serait favorable à l'augmentation du paiement de celles-ci, jusqu'à concurrence de 50 %, afin d'inciter à la réduction du temps de travail.



En définitive, le compromis implicite entre salariés et entreprises semble être dans une phase de turbulences, où chacun des acteurs du système de relations du travail cherche à construire une nouvelle stra-

1. Depuis 1988, les pouvoirs publics ont lancé un plan quinquennal pour réduire la durée annuelle du travail de 2 100 à 1 800 heures. Pour parvenir à cet objectif, le temps de travail hebdomadaire, déterminé par la loi sur les conditions de travail, s'est progressivement abaissé de 48 à 46 heures en 1988, puis 44 en 1991. Afin d'accélérer l'application de cette nouvelle politique, les pouvoirs publics ont favorisé la généralisation de la semaine de 5 jours dans le secteur des banques et des services financiers.

2. La durée moyenne du temps de travail s'est sensiblement réduite, pour passer de 1 923 heures en 1988 à 1 841 en 1991.

3. 83 % de la baisse de la durée du travail est imputable à la réduction des heures légales de travail, tandis que les heures supplémentaires représentaient toujours 178 heures en 1991, sans que l'on puisse enregistrer de baisse sensible (220 heures pour le secteur manufacturier).

4. De 25 % au Japon, à l'heure actuelle. De plus, seule une faible partie des heures supplémentaires est comptabilisée par l'entreprise.

5. On peut toutefois constater une nette évolution de la position, vis-à-vis de la réduction du temps de travail, de certaines fédérations telles que les travailleurs de l'automobile et de l'électronique, qui réclament depuis ces dernières années des mesures concrètes de réduction du temps de travail.

tégie. D'un côté, les entreprises cherchent à élaborer de nouvelles politiques du personnel, afin de conserver l'implication des salariés dans un environnement plus défavorable, tout en conservant la coopération des organisations syndicales. De l'autre, l'acteur syndical tente de retrouver une influence auprès des salariés. Cependant, la confédération majoritaire Rengô semble se diriger vers une stratégie adaptative conduisant à un compromis qui n'est pas forcément propice à renforcer sa légitimité.



RÉSUMÉ

*Quelles sont les répercussions de la récession économique sur le mouvement syndical japonais ? Comment les transformations progressives des pratiques de gestion du personnel influent-elles sur la représentation syndicale ? A travers une mise en perspective du syndicalisme d'entreprise, tant du point de vue de la stratégie des acteurs que du cadre juridique de la représentation syndicale, nous montrerons que subsistent des zones d'incertitudes au cœur même du compromis social. Si le mouvement syndical tente d'accroître son influence sur la scène politique, la fragilité des alliances au pouvoir ne semble pas contribuer à un regain de légitimité du fait syndical.*

GUY FAURE

# LE MODÈLE ÉCONOMIQUE JAPONAIS : UN AVENIR CONTESTÉ



LES CHRONIQUES D'UNE MORT annoncée ne manquent pas. Les cassandres de l'économie japonaise s'impatientaient de la scandaleuse santé du géant industriel de l'Asie contrastant singulièrement avec la récession qui frappait l'ensemble des pays de l'OCDE. Enfin, on annonçait que le modèle connaissait des ratées, et la croissance économique sa première panne. Certains, comme le correspondant du magazine britannique *The Economist*, Bill Emmott, dans son ouvrage *The Sun also sets* (le soleil aussi se couche)[1], prédisaient le déclin de la puissance japonaise, résultat logique des nombreuses contradictions et déséconomies internes du système nippon. La presse non seulement étrangère, mais également japonaise, pour des raisons différentes, s'est fait la caisse de résonance du débat sur la fragilité de ce système économique considéré par plus d'un comme un modèle.

Paradoxalement, au moment où est signé l'acte de décès du modèle japonais dans les salles de rédaction occidentales, les universitaires se penchent sur les causes de la dynamique interne qui permet au système de perdurer contre vents et marées. En effet, le Japon a frôlé un krach boursier qui aurait pu être dévastateur pour l'appareil économique du pays. Des publications récentes de chercheurs qui ne s'accordent pas toujours dans leurs analyses montrent pourtant les forces qui font évoluer le système en douceur, sans rupture ni blocage. Ces analyses se rejoignent également sur le constat que les évolutions dans l'organisation japonaise s'élaborent dans le long terme et non à l'occasion de

1. Bill Emmott, *The Sun also sets : why Japan will not be number one*, Londres, Simon & Schuster, 1989.

crises. Car si le Japon change, cela ne tient que très marginalement aux effets de la récession du début des années 1990.

Quatre ouvrages, parus en France[1] dès la première année du ralentissement de l'économie japonaise en 1992 et 1993, participent au débat sur le modèle japonais et témoignent de l'intérêt pour cette question. Au Japon, le débat sur l'avenir de la « gestion à la japonaise » (*Nihonteki Keiei*) est bien antérieur, et a été ouvert dans le courant de la décennie quatre-vingt. Par contre, le ralentissement brutal de la croissance est un phénomène nouveau et qui préoccupe les Japonais habitués à près de trente années d'expansion ininterrompue. Dans une économie volontaire et pragmatique comme l'économie japonaise, le changement constitue la règle et contredit l'idée même de modèle. Au contraire, les faits confortent l'idée d'un faisceau d'évolutions à l'intérieur de la société qui transforment le pays. Il ne s'agit pas de lames de fond qui détruisent tout le système ancien sur leur passage, pour lui substituer un nouveau, mais plutôt de « mutations discrètes », moins immédiatement perceptibles mais tout aussi radicales à terme.



Nous rappellerons que, dans le passé, le Japon nous a montré comment il réussissait à surmonter et à gérer efficacement les crises. Puis, nous passerons à un diagnostic de la situation actuelle. Ce qui nous amènera à présenter les opinions les plus couramment émises sur la conjoncture économique du début des années quatre-vingt-dix, à savoir : récession, pause ou transition. Ensuite, nous identifierons les axes de changement au niveau des stratégies, des politiques et des comportements des acteurs économiques. Enfin, nous pourrons nous prononcer sur l'avenir du modèle nippon.

Revenons au début des années soixante-dix après le double choc Nixon, l'ouverture des relations avec la Chine et l'annonce brutale de la fin de la convertibilité du dollar en or, qui sera suivie de la première crise du pétrole. La crise de 1973 a pris complètement au dépourvu les Japonais et les a obligés à revoir leurs grandes orientations industrielles. Elle a été l'occasion de restructurations importantes permettant de passer de l'axe prioritaire des industries lourdes et chimiques privilégiées avant la crise et de s'orienter vers les industries de hautes technologies.

---

1. Annick Bourguignon, *Le Modèle japonais de gestion*, Paris, La Découverte, 1993 ; « Le Japon modèle en mutation », *Revue française de gestion*, Paris, nº 91, décembre 1992 ; Sumiko Hirata (sous la direction de), *Autour du modèle japonais,* Paris, L'Harmattan, 1993 ; Sylvaine Trinh, *Il n'y a pas de modèle japonais*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993.

Cette crise passée mérite quatre remarques :

– la cause de la crise était manifestement externe au pays ;

– le pays s'est avéré extrêmement vulnérable à l'environnement international ;

– les responsables japonais ont démontré une totale impréparation, car le pays a été pris par surprise ;

– par contre, on a assisté à un très rapide retournement stratégique et à des réponses politiques quasi immédiates. En particulier, la diversification des productions des entreprises, la politique d'économie d'énergie, la promotion des industries à haute valeur ajoutée, et enfin le soutien à la rationalisation des industries en déclin.

La seconde crise mondiale pétrolière de la fin des années soixante-dix affectera peu l'économie japonaise. Donnant au reste du monde, qui n'avait pu l'éviter, l'illusion que soit le Japon était sorti du tunnel avant les autres, soit il avait échappé à la crise mondiale. Certains analystes tablaient sur un passage inévitable du Japon dans une crise profonde. La littérature compte de très nombreux ouvrages qui auraient pu s'intituler « en attendant la crise ».



La crise actuelle ne semble avoir surpris personne, ni les initiés ni le grand public. Qualifiée selon les uns de « crise complexe[1] », ou baptisée « crise Heisei » par une partie des médias, celle-ci s'avère d'une nature très différente des précédentes. En premier lieu, elle a une cause interne qui s'est nourrie d'une « euphorie collective » au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt, les années du « boom Heisei », avec une croissance plus que confortable aux alentours de 4 % par an, générant d'importants surplus financiers. L'optimisme général, qui caractérise les années quatre-vingt, était conforté par des prévisions toujours positives. En outre, la force du yen, qui aurait pu entraver son expansion sur les marchés étrangers, allait s'avérer un formidable outil pour asseoir sa présence internationale. Les autorités japonaises – en particulier le ministère des Finances et la Banque du Japon –, inconscientes des dangers, se sont montrées d'une rare discrétion sur la scène économique, laissant libre cours à la formation et au gonflement d'une « bulle financière ». Cette image désigne le phénomène de la différence entre la valeur fondamentale d'un actif et la valeur beaucoup plus éle-

1. Masanori Nakamura, « Le réexamen du modèle japonais : la troisième réforme » (Nihon no moderu no saikentô : dai san no henkaku), *Sekai*, mars 1994, p. 86.

vée que lui assigne la crédibilité des opérateurs. La bulle est donc la partie irrationnelle d'un mouvement de prix.

Ainsi, le climat d'optimisme après 1985, porté par une croissance de 4,5 %, est à l'origine de graves erreurs de jugements, qui se sont traduites par des investissements excessifs auxquels on doit ajouter une véritable hystérie boursière collective. Ce qui explique que le Japon ait connu un mouvement spéculatif sur tous les fronts.

Le volume des valeurs boursières échangées atteint un niveau sans précédent allant jusqu'au doublement entre la fin de l'année 1985 et le mois d'octobre 1987. L'indice de référence, le Nikkei, grimpant de 13 113 à 26 000 entre ces deux dates. L'escalade devait se prolonger pour atteindre un pic à 38 915 en décembre 1989. Un krach boursier semblait inévitable ; pourtant, on assista au scénario fort différent du dégonflement progressif de la bulle spéculative. En avril 1990, l'indice Nikkei était tombé à 28 002, puis à 20 221, et la descente devait se poursuivre jusqu'en décembre 1993 et passer sous la barre de 17 000, c'est-à-dire au creux de la vague. Puis la tendance devait s'inverser à la hausse. Le réveil tardif de la Banque du Japon allait éviter la catastrophe et permettre un retour au niveau d'avant la formation de la bulle, le niveau de 1985-1986.



Parallèlement, les valeurs immobilières et foncières allaient entamer leur ascension dès 1983. De la fin de 1985 à 1990, les valeurs immobilières connurent une envolée très forte passant de 1 004 trillions de yens à 2 389 trillions. La différence, 1 385 trillions, équivalait à trois fois le PNB du Japon. Les chiffres allaient tendre rapidement vers l'irrationnel, car fin 1990 les valeurs mobilières du Japon étaient estimées à quatre fois celles des États-Unis ! Dans un mouvement identique à la Bourse, les prix du foncier devaient enregistrer une baisse importante : plus de 30 % pour la seule année 1991, ramenant les prix à leur niveau d'avant le « boom ». Ce renversement de tendance, exceptionnel dans l'après-guerre, allait mettre un terme au « mythe de la terre », qui était basé sur l'axiome que les prix du foncier ne pouvaient que monter.

La spéculation sévit également dans le domaine très médiatisé de l'art, qui fit du Japon, durant ces années, le plus grand marché de l'art. En effet, du fait de leurs excès de liquidités, les Japonais, particuliers ou institutionnels, s'intéressèrent aux objets d'art en tant que placements et en vue de constitution d'un patrimoine artistique. Encore une fois, le phénomène allait s'éteindre après 1990, compte tenu de la diminution des acheteurs et d'une « sur-offre » de l'étranger.

Pour sa part, le consommateur nippon n'a pas été en reste, et le pays a également connu un « boom » de la consommation. Les achats de pro-

duits de luxe et d'automobiles étrangères ont été particulièrement visibles. L'aggravation de la crise s'est traduite par une brusque réduction des dépenses des ménages. La frugalité traditionnelle des Japonais est de nouveau exhortée après les années folles de la bulle.

Sur le plan international, on a pu également assister à une vague très forte d'investissements directs japonais, en particulier dirigés vers l'Europe, jusqu'en 1991. Après cette date, les firmes japonaises ont diminué très notablement leurs investissements directs en direction des États-Unis et de l'Europe pour se réorienter en partie vers l'Asie.

Cependant, il faut se garder de trop noircir le tableau, car à côté des débordements de l'« économie casino », les industriels ont procédé à des investissements massifs dans des domaines stratégiques et structurels[1]. En effet, le Japon a investi le quart de son PNB, chaque année, de 1985 à 1991 (725 milliards de dollars en 1991), et, par ailleurs, consacré des sommes importantes en recherche et développement (100 milliards de dollars en 1991). On estime les investissements cumulés du Japon, au cours de ces six années de croissance, à plus de 3 trillions de dollars ! L'essentiel de ce pactole, loin d'être dépensé à des frivolités comme avait tendance à trop le souligner la presse, a contribué à muscler l'économie.



Ces investissements massifs se sont ventilés dans trois directions, dans des proportions presque identiques. La rationalisation de la productivité a bénéficié de 30 % des parts du gâteau pour mettre en place notamment des « processus de développement et *design* juste à temps », dont les conséquences se feront sentir à terme à l'instar des processus « juste à temps » pour la décennie précédente. L'innovation a reçu un montant analogue des investissements pour permettre une réorientation vers le marché intérieur de près de 80 % des nouveaux produits auparavant destinés en majorité aux marchés étrangers. Le Japon positionne son marché comme le laboratoire mondial des nouveaux produits qu'il fabrique, à l'instar du marché américain, qui était le marché pilote pour bon nombre de produits pendant plus de trois décennies. Enfin, 40 % des investissements ont été dévolus aux accroissements de capacités de production de l'industrie, qui constituent un atout formidable pour le redémarrage de l'économie japonaise. Contrairement à l'ensemble des pays de l'OCDE, qui étaient déjà dans la crise et qui ont dû réduire leurs capacités et leurs effectifs. Ce point de vue ne fait pas l'unanimité ; on peut en effet considérer que les entreprises japonaises sont en état de

1. Kenneth S. Courtis, « Le cycle Heisei ou la course en tête », *Revue française de gestion*, n° 91, décembre 1992, p. 7-14.

surcapacité et de surproduction avec, pour certaines, des effectifs largement excédentaires. Toutefois, on a pu le constater, les entreprises japonaises n'ont pas procédé à des ajustements – fermetures d'usines et « dégraissages » de main-d'œuvre – de l'ampleur de ceux effectués aux États-Unis et en Europe depuis les années quatre-vingt.

La situation au début des années quatre-vingt-dix paraît confuse, car les symptômes sont multiples et se prêtent à plusieurs interprétations. La plus négative est celle qui considère que le Japon est entré dans une phase de récession sévère et rejoint donc le peloton des autres pays industriels. La plus neutre analyse la situation comme une simple pause après le dégonflement de la « bulle » financière. De plus, on peut comprendre cette période comme une phase de transition pour consolider des positions. Mais on peut aussi prétendre que ces trois options se combinent, car elles ne sont pas à vrai dire antinomiques. Cette approche a le grand mérite d'expliquer les ambiguïtés du comportement des acteurs économiques qui hésitent entre plusieurs attitudes. Comme les entreprises qui reportent les décisions de fermeture de sites industriels et de compression de personnel de peur de manquer de capacités et de ressources humaines au moment tant attendu de la reprise.



L'économie japonaise a présenté au début des années quatre-vingt-dix les symptômes classiques de la récession, avec une croissance quasi nulle sur près de trois ans, une baisse de la production et des ventes, et une détérioration du climat économique général, avec pour la première fois des conséquences visibles sur le niveau de l'emploi. Cependant, au début de l'année 1994, on enregistre des frémissements positifs de l'activité économique, qui autorisent à penser qu'un palier a été atteint dans la dégradation des indices et que la récession est arrivée à un plancher. Malgré tout, la confiance des industriels n'est pas au rendez-vous, comme le montrent les enquêtes d'opinion réalisées auprès des dirigeants d'entreprises par la Banque du Japon (TanKan). La presse japonaise annonçait, dès le mois de juin, la sortie du tunnel de la plus longue récession depuis l'après-guerre – trente-sept mois. Le *Yumiuri*, par exemple, titrait : « La reprise sera graduelle et prendra du temps. » De son côté, l'Agence de planification économique, par la voix de son vice-ministre Tsutomu Tanaka, considérait que « le pire de la crise est derrière nous »[1].

1. « Le Japon a renoué avec une forte croissance au premier trimestre », *Le Monde*, 23 juin 1994.

En effet, l'APE publiait, au début de l'été 1994, les premiers résultats économiques positifs, faisant apparaître un taux de croissance de 1 % du PIB japonais pour le premier trimestre de l'année par rapport au quatrième trimestre de 1993. Si l'économie japonaise devait renouer avec un tel rythme, sa croissance annuelle se situerait aux alentours de 3,9 %. Le gouvernement table sur une croissance plus modeste de 2,4 %. Quoi qu'il en soit, au Japon le débat ne semble plus porter sur la réalité de la reprise, mais sur les prévisions de taux de croissance entre les plus pessimistes des instituts de conjoncture économique qui annoncent une croissance très faible inférieure à 1 %, les prudents mais confiants qui, comme le gouvernement, situent la croissance aux alentours de 2 %, et les optimistes, les plus rares et les moins écoutés, qui prédisent le retour à une croissance soutenue des années du « boom Heisei ».



Le scénario de la « pause » est basé sur le constat que, au niveau de la consommation, la vague de nouveaux produits qui alimentaient la croissance des années quatre-vingt a atteint, en 1990, ses limites et saturé le marché. Il faut donc attendre et préparer un nouveau cycle de produits pour renouveler certains équipements, notamment le parc automobiles. Au niveau des investissements japonais à l'étranger, la pause se justifierait en raison des performances médiocres des pays de l'OCDE.

Enfin, cette période est aussi une phase de transition, car on a pu assister à de nombreuses restructurations, fusions et renforcements opérés dans plusieurs secteurs industriels, dans le système de distribution et également dans le système bancaire. Ce dernier a subi une véritable « cure d'amaigrissement » qui devrait le rendre plus efficace et plus compétitif. Pour Kenneth Courtis, économiste à la Deutsch Bank à Tokyo, cette transition devrait aboutir au milieu des années quatre-vingt-dix, et préparer une nouvelle phase de croissance[1].

Par ailleurs, les comportements et les stratégies des acteurs économiques japonais évoluent en fonction de tendances lourdes qui ont pris leur source au cours de la précédente décennie. Ainsi, les consommateurs expriment leurs nouvelles aspirations. Les entreprises modifient leurs choix stratégiques qui les avaient entraînées dans la « globalisation ». L'État relance une nouvelle politique de réformes et de déréglementation. Enfin, les pressions des pays du bassin Pacifique s'accentuent et obligent le Japon à une plus grande implication dans la zone.

1. Kenneth Courtis, *op. cit.*, p. 8.

Le consommateur japonais a vécu une véritable mutation en l'espace de moins d'une décennie. Lui, qui était jugé conformiste, cherche aujourd'hui à se distinguer dans son style de vie. Certains groupes, les « nouveaux riches » (*nyû ritchi*) par exemple, ont même adopté un comportement que l'on pourrait juger hédoniste, où afficher sa richesse n'est plus condamné comme une faute de goût. La revendication populaire pour une amélioration de la qualité de vie modifie plus fondamentalement certains choix politiques et économiques. Pour résumer, cette revendication aura des conséquences dans au moins quatre grands champs d'activités[1] :

– Le cadre de vie dans son ensemble, qui englobe l'habitat, l'urbanisme et la protection de l'environnement.

– Les loisirs, dans la mesure où les Japonais veulent rattraper l'Occident et jouir à leur tour de la société des loisirs, qu'ils découvrent sur le tard. Incidemment, ce phénomène va nous obliger à modifier sensiblement notre vision de la société japonaise souvent décrite comme laborieuse et austère.



– Le volet social, oublié de l'expansion, devient une priorité centrale, compte tenu du vieillissement de la population et des nouveaux besoins médicaux et sociaux qui en découlent.

– Sur le plan culturel : la demande sociale est grandissante dans tous les domaines des savoirs, comme en témoigne par exemple la vitalité des industries culturelles. Les Japonais, de par leur excellent niveau d'éducation, deviennent de gros consommateurs de produits culturels et d'information.

Les entreprises, quant à elles, ont durant ces mêmes années modifié leurs stratégies, voire leur philosophie de management. La globalisation de l'économie japonaise a été le phénomène marquant de la décennie écoulée. Le terme de « globalisation » était devenu un slogan désignant un tournant par rapport à l'internationalisation des années soixante et surtout soixante-dix. Les entreprises japonaises ont délocalisé sur une grande échelle leur production, à tel point qu'est apparue la crainte d'une disparition d'une partie du tissu industriel, phénomène désigné en Europe par le terme de « désindustrialisation », alors que les Japonais préfèrent l'expression *kudôka* ou « évidation ». L'important renchérissement du yen par rapport au dollar a contribué également à

1. Guy Faure, « Les nouveaux marchés », *Revue française de gestion,* n° 91, décembre 1992, p. 72-77.

ce mouvement. Dès lors, le *endaka*, le yen fort, est susceptible d'avoir des conséquences plus visibles pour l'industrie nippone qu'au moment le plus fort de la crise au tout début des années quatre-vingt-dix. Au Japon, les milieux d'affaires se demandent jusqu'à quelle parité du yen par rapport au dollar l'économie japonaise est en mesure de garder sa compétitivité. En effet, les industriels japonais se sont toujours donné des seuils fatidiques au-dessous desquels la catastrophe était inévitable. Le seuil de la barre des 120 yens pour 1 dollar a été franchi sans difficulté apparente pour la majorité des firmes. *Le Monde* soulignait : « De l'avis unanime, le seuil atteint par la monnaie nippone (100 Y/$) dépasse désormais le potentiel de l'économie[1]. » Outre les pertes de chiffres d'affaires, comme l'indiquait Toyota, qui estime à 10 milliards de yens toute hausse d'un point du yen par rapport au dollar, la valorisation de la monnaie nippone va amplifier la délocalisation à l'étranger, annoncée par des grands groupes – Toyota, Nissan, Matsushita et Sony – dont les objectifs de production hors Japon passeraient de 30 à 50 % en quelques années.



Autre dilemme pour les entreprises : la gestion des sureffectifs et la révision des méthodes de management, basées entre autres sur le dogme de la fidélisation du personnel ; ce dernier étant considéré comme un capital essentiel pour l'entreprise. Cependant, trente ans de plein emploi avaient rigidifié le management japonais. La crise et la hausse du yen contraignent aujourd'hui les entreprises à de nouveaux efforts en gains de productivité qui semblent ne pouvoir se réaliser que par la remise en cause des axiomes de la gestion à la japonaise, dont les principes les plus connus sont l'emploi à vie et l'avancement à l'ancienneté. S'aligner sur les comportements managériaux occidentaux n'est toutefois pas si aisé, car le Japon souffre d'une grave pénurie structurelle de main-d'œuvre du fait de sa démographie conduisant à un vieillissement rapide de sa population et donc à une diminution inévitable de sa population active en l'absence du recours à des travailleurs immigrés. Ainsi, contrairement à toute attente, les victimes de la crise ont été les agriculteurs, dont la grande majorité exerce une activité saisonnière salariée en usine. Les *Dekasegi*, les ouvriers saisonniers venant des campagnes, ont vu leurs contrats fondre, jusqu'à 48 % dans l'industrie automobile.

1. Philippe Pons, « Le gouvernement japonais demande des mesures draconiennes pour enrayer la chute du dollar », *Le Monde*, 24 juin 1994.

Au niveau de l'État, la redéfinition des relations entre le gouvernement et l'administration est de nouveau au centre des discussions et des programmes. L'alliance composite, qui a renversé en 1993 le Parti libéral démocrate au pouvoir depuis la fin de la guerre, défend une politique économique libérale, tout au moins au niveau des déclarations, en l'absence de programme affiché. Pour les néo-conservateurs, dissidents du PLD, qui inspirent les choix politiques de cette alliance, l'idée centrale de leur politique économique réside dans une libéralisation de toutes les entraves au bon fonctionnement des mécanismes du marché. Ils prônent la nécessité d'un nouveau programme de déréglementation pour favoriser le libre-échange. A cette fin, la privatisation des entreprises publiques commencée dans la décennie précédente sera poursuivie. Par ailleurs, tout un arsenal de mesures visant à « réduire » la bureaucratie et décentraliser le pays sont à l'ordre du jour. Enfin, la défense des consommateurs semble recevoir la priorité sur l'intérêt des entreprises. Cependant, il nous faut faire la part entre des promesses électorales irréalistes et les actions qui seront mises en chantier, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Parmi les actions qui ont le plus de chances d'aboutir, car elles reposent sur un consensus populaire auquel les lobbies corporatistes ne pourront longtemps s'opposer, se trouve la question de la déréglementation. Sur ce point, le MITI (ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur) a désigné les dix industries prioritaires pour le programme de déréglementation qui correspondent à des nouveaux marchés prometteurs (les télécoms et les industries de l'information, le logement, les énergies propres pour les véhicules, les nouvelles énergies, les industries de la santé, la protection de l'environnement, les nouveaux systèmes de distribution, les industries culturelles et de loisirs).



Sur le plan international, les « frictions » commerciales avec les Américains s'enveniment au fur et à mesure des années et de la croissance du déficit commercial américain vis-à-vis du Japon, qui a atteint un montant record de 52 milliards de dollars en 1993. Pour l'année 1994, les prévisions portent le déficit à 60 milliards ! Étant donné que la moitié du déficit américain provient de ses échanges avec le seul Japon, les États-Unis négocient âprement dans le cadre du GATT une libéralisation toujours plus grande du marché japonais. A cette fin, ils souhaitent imposer au Japon des « critères chiffrés objectifs » pour mesurer les progrès de l'ouverture de ses marchés. Mais ils se heurtent au refus japonais de se laisser imposer un « commerce administré » (*managed trade*). Tokyo a beau jeu de faire valoir qu'ayant fait de la déréglementation son

cheval de bataille politique, il ne peut accepter d'objectifs chiffrés. Les menaces de rétorsions commerciales américaines se traduisant toutefois par de multiples gestes de bonne volonté de la part des entreprises japonaises. Toyota, par exemple, a annoncé au premier trimestre 1994 des achats d'un montant de 6 milliards de dollars de pièces détachées de fabrication américaine. Tout laisse penser, comme l'affirme le *Nihon Keizai Shimbun*, que « d'un affrontement entre les deux rives du Pacifique, les deux pays sortiraient vaincus ». En dernière analyse, comme le résumait Christian Sautter : « On passerait ainsi de l'autolimitation des exportations des années 80 à l'*autostimulation* des importations durant la fin des années 90[1]. »



En conclusion, il est trop tôt pour faire entrer le Japon au musée historique des modèles économiques, car l'ordre économique confucéen qui régit le système japonais au niveau macro-économique n'est pas encore révolu. Ainsi, l'initiative et les orientations étatiques ne semblent pas disparaître du paysage. En effet, comme l'écrit Philippe Pons, le correspondant du *Monde* à Tokyo : « En ce qui concerne le poids de la bureaucratie, responsable selon les Américains de la fermeture du marché nippon, il ne s'est jamais fait sentir davantage[2]. » Cette affirmation est largement partagée par les observateurs japonais ; ainsi Ina Hisayoshi, du *Nikkei*, expliquait que « le pouvoir de la bureaucratie a ses origines dans la médiocre qualité des politiciens ».

Au niveau de l'entreprise, les changements étaient prévisibles bien avant la crise du début de la décennie quatre-vingt-dix. Ainsi, pendant le « boom Heisei » (1985-1991), le mot d'ordre qui révolutionnait le système d'emploi dans les grandes entreprises était « *Tanshoku* », le changement d'emploi, qui n'apparaissait plus tabou. Les salariés, conscients de leur position de force dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, tirent avantage de la situation pour changer d'emploi. Quelques années plus tard, la situation se renverse avec le ralentissement de la croissance, et c'est la réorganisation de la politique salariale (*Kôyô Chôsei*) qui remet à plat et corrige la politique de l'emploi et les excès des années de plein emploi. Les « saints principes » de la gestion à la japonaise sont réexaminés pour s'adapter sans heurt et sans précipitation, compte tenu de la contradiction entre les tensions conjoncturelles

1. Christian Sautter, *Les Échos*, 11 mars 1994.
2. Philippe Pons, « Lettre de Tokyo », *Le Monde*, 8 mars 1994.

et structurelles (sureffectifs à court terme, et la pénurie de main-d'œuvre sur le long terme). Nous assistons à la naissance d'un véritable marché de l'emploi, qui sera beaucoup plus satisfaisant pour les jeunes Japonais et pour les PME jusque-là très défavorisées en matière de recrutement par rapport à un système qui privilégiait les grandes entreprises.

Sur le plan international, la polémique commerciale avec les États-Unis, le premier partenaire du Japon, ne doit pas occulter un phénomène plus important, à savoir le nouveau tropisme japonais pour l'Asie. Il faut rappeler que le Japon s'est intéressé à l'Asie à deux moments de son histoire[1]. De 1930 à 1945, en tentant une intégration par la force des pays d'Asie-Pacifique, qui s'est soldée par un échec, et nourrit encore de nos jours, dans la région, de forts ressentiments antijaponais. La deuxième époque va de l'après-guerre jusqu'en 1970. Il s'agit de substituer à la perte de l'empire colonial une domination économique de l'Asie du Sud-Est. Les réparations de guerre et l'aide publique au développement seront les deux leviers de cette reconquête pacifique. Suivra une longue période (1970-1986) où l'Asie ne sera plus une priorité japonaise, car l'économie japonaise se mondialisera en développant une présence commerciale et industrielle sur tous les grands marchés. La phase actuelle ne correspond pas à un retour dans le passé. Car ce néo-asianisme nippon correspond dans la pratique à une « asianisation » de l'économie japonaise. En effet, à partir de 1991, l'Asie devient la première destination des exportations japonaises, devançant les États-Unis qui restent la première destination des produits asiatiques. Ironie de l'histoire, on assiste à un retournement de situation par rapport à la position du Japon du XIXe siècle, qui avait pour slogan « *Datsua Nyûô* » (Quittons l'Asie pour entrer en Europe !), alors qu'aujourd'hui les partisans japonais du « *Nyûa* », la rentrée en Asie, sont les plus nombreux.

En dernier lieu, les années quatre-vingt-dix vont nous confirmer que le débat occidental sur le modèle japonais a été mal localisé. Il ne concerne pas les pays de l'OCDE, car le modèle japonais apparaît comme un produit d'exportation réservé aux pays d'Asie, qui en sont assurément demandeurs. Il serait erroné aussi d'en déduire trop rapidement que le modèle japonais va s'imposer comme le modèle dominant de la région. Il semble plus réaliste d'anticiper de savants mélanges s'opérant entre les différents composants culturels de l'Asie, telle la diaspora chinoise. L'exemple des îles du Pacifique est révélateur de ce nouveau



1. Jean-Louis Margolin, « Le Japon, acteur économique en Asie du Sud-Est », *Asie extrême,* n° 2, hiver 1993-1994, p. 9-12.

*melting-pot* économico-culturel qu'est devenu le bassin du Pacifique. Jean Chesneaux et Nic Maclellan remarquaient dans ces îles, en conclusion de leur ouvrage[1], la naissance d'un modèle nippo-californien, symbiose plus ou moins heureuse des influences des deux grandes puissances du Pacifique.

1. Jean Chesneaux et Nic Maclellan, *La France dans le Pacifique, de Bougainville à Mururoa*, Paris, La Découverte/Essais, 1992, p. 240.



RÉSUMÉ

*Faut-il penser avec certains analystes que le modèle japonais est en passe de disparaître, englouti dans la crise la plus longue de l'histoire de l'après-guerre du pays ? La crise japonaise des années quatre-vingt-dix résulte des excès de la période précédente d'intense spéculation, à l'origine d'une « bulle financière », qui se résorbe progressivement. Toutefois, le système japonais enregistre des « mutations discrètes » qui contribuent à l'adapter à son nouvel environnement tant intérieur, comme les aspirations des consommateurs, qu'extérieur, avec son tropisme asiatique. En définitive, n'assisterons-nous pas, au cours de cette décennie quatre-vingt-dix, à une intégration de l'économie japonaise à la zone Asie-Pacifique, plutôt qu'au schéma contraire d'une domination nippone sur la région ?*

Sakio Takayanagi

# L'action extérieure du Japon dans le monde de l'après-guerre froide



Il y a une plaisanterie en vogue aujourd'hui parmi les étudiants de Tokyo. Lorsqu'on leur demande quelle vision ils ont du Japon dans le monde, ils répondent que c'est un gros distributeur de billets dont le numéro secret est 5931 : « international » est le mot magique qui fait sortir l'argent[1]. Cette dérision plutôt sinistre reflète malheureusement bien le sentiment amer que les Japonais peuvent avoir de la politique internationale de leur pays, qui n'a ni conception claire de ce qu'il veut faire dans le monde ni volonté politique d'agir.

Cette déception n'est pas sans fondement, même quand il s'agit des contributions dont le Japon pourrait tirer fierté, comme l'aide publique au développement. Il est certain que, pour le gouvernement japonais, elle représente un atout important sur la scène mondiale. En cinq ans, entre 1987 et 1992, il a déboursé pas moins de 50 milliards de dollars. Il s'apprête à débourser 75 milliards de plus pour la période 1993-1997. Ces sommes font du Japon le premier dispensateur d'aide publique au développement dans le monde. Mais cet argent est distribué sans que l'opinion soit véritablement informée ni consentante – sinon par défaut – et sans véritable objectif politique, mis à part le renforcement des positions économiques japonaises. En même temps, même dans les pays qui la reçoivent, notre aide fait souvent l'objet de critiques qui ont été explicitées dans nombre d'ouvrages[2].

La guerre du Golfe a fourni l'exemple le plus frappant de l'incon-

1. En japonais, le mot qui signifie « international » (*kokusai*) se prononce à peu près comme la succession des chiffres cinq-neuf-trois-un : *go-ku-san-i(chi)* [J.-M. Bouissou].

2. Le lecteur peut se reporter à mon article : « Japan's ODA and maldevelopment in Thailand», *ISSCU Occasional Papers*, nº 2, Chuo University, Institute of Social Sciences, mars 1994.

sistance internationale du Japon. Sous la pression des États-Unis, le Japon l'a financée pour un total de 13 milliards de dollars. On raconte que notre Premier ministre de l'époque, M. Kaifu, a été directement appelé au téléphone par le président américain George Bush, et qu'il lui aurait immédiatement donné son accord pour payer. Vraie ou fausse, cette anecdote a valu au chef du gouvernement le sobriquet peu flatteur de « Bush-phone » (*push-phone*). Mais son obéissance aux *desiderata* de Washington n'a pas empêché que le Japon soit sévèrement critiqué par les États-Unis sous prétexte qu'il n'avait rien fait d'autre que sortir de l'argent, alors qu'ils avaient, eux, versé le sang de leurs jeunes soldats pour rétablir l'ordre international. C'est le comportement et les capacités de notre jeunesse qui se sont trouvés mis en cause.

Cet événement plutôt humiliant a mis le sujet de la « contribution internationale » au centre du débat politique japonais, dont il est devenu un enjeu majeur. Tous les partis politiques de droite comme de gauche et la majorité de l'opinion acceptent aujourd'hui le principe que le Japon doit contribuer non seulement financièrement, mais également en envoyant des hommes si cela s'avère nécessaire. Mais cette contribution en hommes divise la nation : doit-elle, ou ne doit-elle pas, prendre une forme militaire ? La controverse sur ce thème n'est pas anecdotique. C'est un conflit politique majeur touchant le devenir du pays : le rôle qu'il choisira de jouer en usant de sa puissance économique et la conception qu'il a de lui-même en tant que nation qui doit contribuer à la stabilisation de l'ordre mondial dans la période de l'après-guerre froide.



Cet article se propose d'analyser ces discussions sur la « contribution internationale », qui est un des enjeux majeurs du débat politique actuel, et de décrire les choix possibles pour l'action extérieure du Japon dans les années à venir.

## La Théorie de la Stabilisation de l'Hégémonie et l'Image du Japon comme « État Anormal »

Il faut d'abord souligner un point fondamental. Toutes les élites – depuis les hauts fonctionnaires jusqu'aux journalistes, en passant par les politologues spécialistes des problèmes internationaux qui ont une influence sur la conduite du gouvernement et peuplent les *think tanks* et instituts de recherche semi-officiels – ont en commun la même image de l'ordre du monde. Celle-ci se fonde sur la théorie plutôt simpliste de la stabilisation de l'hégémonie. Appliquée au niveau international, elle se résume plus ou moins à considérer que la stabilité de l'ordre inter-

national ne peut être maintenue que grâce au *leadership* d'un grand pays possédant la suprématie économique et militaire. Les thèses développées par Paul Kennedy, dans *Rise and Fail of the Great Powers,* sont très largement répandues parmi les élites japonaises, et la théorie politique du réalisme à l'américaine est toujours acceptée sans aucun examen critique. Les exemples de la *Pax Britannica* du XIXe siècle et de la *Pax Americana* qui lui a succédé fournissent à cette vision des choses des fondements historiques tout trouvés – même si on peut probablement considérer que ni la Grande-Bretagne ni les États-Unis ne cherchaient sciemment à devenir des puissances hégémoniques, mais qu'ils ont été conduits à jouer *de facto* ce rôle du fait du développement de leurs moyens économiques et militaires.

Le problème est que cette théorie dépeint le Japon comme un pays « anormal » au regard de l'Histoire, puisqu'il a les moyens de jouer le rôle d'un État hégémonique, du moins à une certaine échelle, mais qu'il est très loin de l'assumer. Et c'est précisément en parlant de le « normaliser » que les élites du pouvoir cherchent à le rendre apte à jouer le rôle d'une grande puissance de plein exercice sur la scène internationale.



## La Réalité du Japon : Puissance Économique, Impotence Politique et Dépendance Militaire

On dit souvent du Japon qu'il est « une puissance économique de premier ordre, mais une puissance politique de troisième ordre ». Le premier point est évident quand on considère la croissance qu'il a connue dans les quarante-huit ans qui ont suivi la défaite de 1945. Pour avoir moi-même connu l'état misérable du Japon après la défaite, j'atteste que c'est littéralement un miracle.

Comme chacun sait, si le PNB américain représente encore un bon quart du total mondial et reste supérieur à celui du Japon (16 % du total mondial) d'environ 90 %, le PNB par habitant du Japon exprimé en dollars est supérieur d'environ 10 % à celui des États-Unis. Et chacun sait aussi que le Japon est le premier prêteur du monde, avec quelque 300 milliards de dollars de créances sur l'étranger, alors que les États-Unis doivent à l'extérieur plus de deux fois cette somme. En fait, en schématisant, on peut dire que c'est en bonne partie le Japon qui finance le déficit budgétaire et celui des échanges commerciaux des États-Unis en y exportant ses capitaux. Et sa prospérité est assise sur une haute technologie qui lui assure une position très solide en matière de productivité. Avec plus de 220 000 robots industriels, il possède pas loin de

la moitié du parc mondial ; 40 % des moyens de production de semi-conducteurs sont au Japon, et 30 % pour l'informatique en général.

Au regard de ces performances, il est un fait que personne ne conteste : le Japon est un pays de troisième zone sur le plan politique. Ce n'est pas seulement parce que la politique japonaise est corrompue et sujette aux scandales à répétition, ni parce qu'aucun Européen ne sait jamais qui est notre Premier ministre qu'on peut dire cela, mais plus profondément pour des raisons intrinsèques et structurelles qui l'empêchent d'avoir aucun projet touchant à l'ordre mondial et de jouer un rôle propre dans la vie politique internationale.

Après sa défaite de 1945, le Japon s'est défini comme « un pays membre du camp occidental » et s'est toujours aligné sur la politique américaine. Même si le Japon prétend aujourd'hui avoir remplacé l'axe nippo-américain par l'« axe-ONU », la manière dont il y vote reflète toujours sa fidélité à Washington. De temps à autre, le Japon proclame bien qu'il est « membre de l'Asie », mais même là il ne sort pas vraiment du cadre politique tracé pour l'Asie par les États-Unis. Un exemple récent le confirme clairement : quand le Dr Mahathir, Premier ministre de Malaisie, a lancé l'idée d'une zone économique d'Asie de l'Est excluant les États-Unis et les puissances blanches du Pacifique, notre chef de gouvernement, Kiichi Miyazawa, l'a d'abord accueillie avec intérêt ; mais, après avoir constaté l'opposition ferme des États-Unis, il a vivement changé son fusil d'épaule. A ce propos, il n'est pas excessif de dire que les élites au pouvoir avant la guerre étaient bien plus autonomes et savaient réellement concevoir des projets – quoi qu'on puisse en penser par ailleurs. Et il est vrai que notre impotence politique, au regard de notre puissance économique, fait de nous une nation exceptionnelle au regard de l'Histoire.



Pour ce qui est du domaine militaire, le budget de nos forces armées correspond à peu près à celui de la France et se place en théorie au sixième rang mondial – encore que, selon les méthodes adoptées pour comptabiliser les dépenses militaires et en fonction de la hausse du yen, il puisse être estimé comme le deuxième du monde. Ce qui est sûr, c'est que le Japon est déjà une grande puissance militaire en termes budgétaires, même si rapporté au PNB ses dépenses restent très inférieures à la norme des pays avancés. Mais le plus important n'est pas là. Ce qui compte, c'est que la puissance militaire du Japon ne peut absolument pas lui conférer une influence politique dans la société internationale à cause de trois contraintes.

La plus connue est la contrainte constitutionnelle imposée par l'article 9, qui lui interdit en principe de posséder aucune puissance militaire propre. Elle n'a pas empêché les gouvernements conservateurs successifs de créer et de renforcer constamment les Forces d'autodéfense en faisant prévaloir une interprétation toujours plus large de la Constitution sans même avoir besoin de la réviser. Néanmoins, ils n'ont jamais pu trouver de justification pour la possession d'armements offensifs de type porte-avions, bombardiers à long rayon d'action ou missiles balistiques (et encore moins nucléaires), ni pour l'expédition de troupes à l'étranger. Même après le vote de la loi PKO (*Peace Keeping Operations*) en 1992, qui autorise l'envoi de soldats japonais à l'étranger dans le cadre des missions de l'ONU, les forces envoyées au Cambodge se sont limitées strictement à une mission de soutien logistique et à des tâches comme la remise en état du réseau routier.



Deuxièmement, sous le régime du traité de Sécurité nippo-américain, les Forces d'autodéfense sont en rapport très étroit avec l'armée américaine basée au Japon et sont positionnées dans le cadre de la stratégie des États-Unis en Extrême-Orient. Autrement dit, elles sont en situation de dépendance vis-à-vis des États-Unis. On peut d'ailleurs considérer que cette situation sert à freiner une remilitarisation significative au Japon. C'est ce qu'exprime la plaisanterie courante selon laquelle les États-Unis peuvent à tout moment réoccuper l'archipel…

Enfin, une troisième contrainte est imposée de l'extérieur par la Chine, les deux Corées et les pays du Sud-Est asiatique qui se méfient par principe de toute remilitarisation significative du Japon. Cette contrainte pèse d'autant plus lourd que le développement économique remarquable des pays de l'ASEAN, qui commence à se traduire en termes politiques, et aujourd'hui la croissance économique phénoménale de la Chine ne permettent plus au Japon d'envisager de regagner une position hégémonique dans cette zone.

## Les Différentes Propositions Pour le Rôle International du Japon

La crise et la guerre du Golfe ont mis en lumière de manière dramatique ces caractéristiques du Japon « géant économique, nain politique et militairement dépendant ». Politiquement, le Japon s'est aligné sur les États-Unis, bien que l'opinion et les élites aient été à l'origine très hostiles à l'idée de faire la guerre. Militairement, les velléités du gouvernement d'envoyer des troupes des Forces d'auto-

défense pour fournir un soutien logistique à la force multinationale n'ont débouché sur rien. Enfin, malgré son ampleur, la contribution financière n'a pas évité à Tokyo les critiques cinglantes de ses partenaires occidentaux. Nos élites – mais aussi dans une certaine mesure la nation tout entière – ont eu le sentiment d'un échec profond, tant l'inaction et le désintérêt du Japon faisaient contraste avec le *leadership* étalé par les États-Unis. Elles ont commencé à stigmatiser toute la posture adoptée par le Japon depuis la guerre en matière internationale avec des expressions comme « la recherche de la prospérité et de la paix pour un seul pays », soulignant que non seulement le Japon ne s'impliquait pas activement, mais qu'il n'était même pas en mesure de le faire – ni politiquement, faute de consensus, ni légalement à cause de sa Constitution, ni matériellement faute d'un outil militaire adapté. C'est ainsi qu'a été lancé le débat sur le rôle du Japon et la nature de sa contribution internationale, à propos duquel les positions se sont polarisées en trois écoles.



La première est le néo-nationalisme inspiré par la théorie classique de l'hégémonie. C'est la position de ceux qui cherchent à rendre la puissance japonaise « normale » au regard de l'Histoire en élevant son statut diplomatico-militaire au niveau de ses capacités économiques. Ils considèrent que la politique internationale depuis la fin de la guerre froide est caractérisée par une rivalité croissante entre les États-Unis, l'Europe et le Japon, qui va obliger ce dernier à acquérir son autonomie vis-à-vis des États-Unis, qu'il le veuille ou non. Vu sous cet angle, il est naturel de penser que le Japon doit désormais être en mesure d'assumer toutes les responsabilités internationales, y compris sur le plan militaire s'il le faut. Cette vision selon laquelle le Japon doit se transformer en « État normal », pleinement souverain et autonome sur tous les plans, est incarnée aujourd'hui par Ichirô Ozawa, ancien secrétaire général du PLD et fondateur du Parti du Renouveau, qui est l'homme clé de la recomposition politique en cours. Selon lui, dans le contexte de la coopération internationale, l'envoi des troupes des Forces d'autodéfense et leur participation éventuelle à des actions militaires ayant pour but de maintenir et rétablir la paix internationale ne vont pas à l'encontre de l'article 9 de la Constitution. Il est donc possible de concevoir la participation de soldats japonais aux forces armées de l'ONU ou à une force multinationale comme celle de la guerre du Golfe. Cette position est partagée plus ou moins ouvertement par nombre des politiciens du PLD, qui reste le parti le plus important. Elle s'exprime avec des nuances notables entre M. Ozawa et, par exemple, Shintaro Ishihara, dont

*Le Japon sans complexes* ne doit pas craindre de confronter résolument l'hégémonie américaine.

Comparée à cette approche, la deuxième apparaît beaucoup moins ambitieuse, car elle présuppose d'admettre la position hégémonique des États-Unis et de coopérer avec eux. Cela signifie, en fait, de maintenir le *statu quo* des relations nippo-américaines. C'est certainement la voie la plus facile à suivre pour les politiciens de tous bords et pour l'opinion…

Quant à la troisième, on pourrait la qualifier d'idéaliste. Héritière de la tradition pacifiste et neutraliste de la gauche japonaise, elle se fonde sur une critique radicale de la notion classique d'hégémonie qui commande les visions précédentes. Dans cette approche, la guerre pourrait être mise hors la loi internationale, les arsenaux nucléaires être démantelés, l'émancipation politique du tiers monde et l'émergence d'une société mondiale multiculturelle devenir l'objectif commun. Cette approche n'est pas nécessairement si irréaliste qu'il y paraît, car l'Histoire s'écarte désormais du schéma où l'ordre international était structuré « en amont » par les détenteurs de la puissance diplomatico-militaire ; il tend à se stabiliser « en aval » par la démocratisation de chaque région. Les problèmes mondiaux les plus pressants sont l'écart entre nations riches et nations misérables, le non-respect des droits de l'homme dans les pays en développement et la destruction de l'environnement. Les moyens militaires ne sont pas les plus essentiels pour éliminer ces dangers gros de conflits. Le Japon peut donc travailler à « partager le développement et la paix » sans qu'on le critique pour ne pas apporter de contribution militaire.



## Les Caractéristiques de l'Après-Guerre Froide en Asie Orientale

Parmi ces trois approches, laquelle est la plus réaliste ? La réponse dépend évidemment des caractéristiques de la nouvelle scène politique mondiale et, surtout, pour ce qui concerne le Japon, de ce qui se passe en Asie de l'Est.

Il est malheureusement évident que la fin de la guerre froide ne signifie pas la paix. Sans doute, les pays d'Europe de l'Ouest ne risquent plus la guerre atomique, et ceux d'Europe centrale ont retrouvé la liberté : ils ont bien reçu des « dividendes de la paix ». Mais comme on

l'a vu dans le Golfe et comme le voit l'ex-Yougoslavie, les conflits nationalistes ou religieux y flambent. La crise économique de la Russie, qui reste une puissance militaire redoutable, et la contre-attaque des conservateurs et des chauvinistes qui s'ensuit peuvent avoir des conséquences redoutables. Et le fossé se creuse toujours plus profond entre les nouvelles économies industrielles d'Asie, qui ont su se mettre sur la voie du développement économique, et la « zone de désespoir » que forment désormais ces pays d'Afrique, comme la Somalie ou l'Angola, qui comptent de moins en moins en tant qu'objets stratégiquement intéressants depuis la fin des rivalités Est-Ouest et semblent promis à l'effondrement de l'État et au chaos.

Schématiquement, on pourrait peindre le monde d'après-guerre froide comme suit. Sur le plan militaire, si la possibilité d'une guerre mondiale disparaît, les conflits régionaux délimités peuvent se multiplier plutôt plus librement qu'avant. Sur le plan politique, si la démocratie tend globalement à avancer et à s'approfondir, toutes les grandes puissances (États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) s'en servent pour légitimer des alliances et des interventions menées au nom de la « remise en fonctionnement » du Conseil de sécurité de l'ONU, pour « protéger les droits de l'homme » et « rétablir l'ordre international » ; ce qui ne manquera pas de provoquer réactions et contre-attaques. Sur le plan économique, nonobstant l'élargissement des interdépendances et l'intégration du marché mondial, le conflit s'intensifie entre les acteurs pour exploiter leurs avantages comparatifs. Sur le plan culturel, l'intensification des échanges de personnes, de biens et d'informations développe une « culture commune mondiale » – mais c'est bien pour cette raison que le nationalisme revit comme moyen d'identité. On peut ainsi concevoir le monde de l'après-guerre froide comme une structure multipolaire dans laquelle sont à l'œuvre en même temps, et non sans conflit, les deux logiques divergentes de l'intégration et de la diversification.

En Asie de l'Est, la situation est particulièrement conflictuelle. Qu'il s'agisse des hostilités qui n'en finissent pas au Cambodge malgré l'intervention de l'ONU, de la menace nucléaire brandie par une Corée du Nord isolée en perdition économique, du conflit territorial sino-vietnamien sur les îles de la mer de Chine du Sud, de la course aux armements entre Pékin et Taïpeh et de la braderie de matériel militaire européen dans toute la région, et du problème du devenir de Hong Kong après sa rétrocession à la Chine, la situation peut apparaître inquiétante malgré le développement que connaissent tous ces pays.

Dans ce contexte, le comportement diplomatique du Japon et la contribution qu'il pourra apporter pour la paix sont commandés par les perspectives suivantes. D'un côté, le conflit techno-économique avec les États-Unis va sûrement s'intensifier. De l'autre, la possibilité de « co-prospérer » avec l'Asie grâce aux investissements, à l'accroissement des échanges commerciaux, aux transferts de technologie et à l'aide publique au développement sera de plus en plus tangible. Mais la méfiance de ses voisins vis-à-vis du Japon, et particulièrement de toute remilitarisation, maintiendra chez eux une demande pour la présence militaire américaine dans la région.

## Où Est le Réalisme ?



Compte tenu de ce contexte global et régional, laquelle des trois approches serait donc la plus réaliste pour définir le futur rôle international du Japon ?

Si l'accroissement de la conflictualité apparaît comme une caractéristique essentielle de l'après-guerre froide, et si certaines régions y sont menacées de chaos total avec destruction de l'État et effondrement économique, l'approche qui se fonde sur la théorie classique de stabilisation de l'hégémonie aurait incontestablement une certaine valeur réaliste. Mais une remarque essentielle s'impose à qui veut l'appliquer à la lettre. Dans ce monde d'après la fin des blocs, qu'un seul État prétende à l'hégémonie ou qu'elle soit exercée en quelque sorte conjointement par ce groupe des États qui sont capables de mener à bien une intervention militaire « pour les droits de l'homme », le facteur économique joue un rôle déterminant – non seulement comme base de la force armée, mais surtout parce que l'usage de celle-ci ne peut plus guère mener à quelque stabilisation que ce soit, même à petite échelle, comme on l'a bien vu en Somalie, s'il ne s'accompagne pas de développement. L'État hégémonique d'aujourd'hui, s'il peut en exister encore un, doit être en mesure de répondre à cette exigence de développement autant que de mener des expéditions militaires. Si l'on considère que cela fait aujourd'hui du Japon le type même de l'État à vocation hégémonique pour le futur, la première approche peut sembler valable. Si l'on considère que ce sont toujours les États-Unis et que le Japon doit les soutenir, on choisira la deuxième.

Mais, en dépit des apparences, il ne faudrait pas perdre de vue que la première approche n'est absolument pas réaliste d'un point de vue concret, en raison de l'hostilité envers tout effort japonais de réarme-

ment à grande échelle, non seulement en Asie, mais aussi aux États-Unis. De plus, l'opposition sera extrêmement forte à l'intérieur. La mentalité des Japonais d'après-guerre est essentiellement caractérisée par le pacifisme et une véritable allergie à l'égard de tout effort militaire trop visible. A cet égard, si l'œuvre littéraire de Mishima jouit d'une popularité incontestable chez beaucoup de Japonais, c'est grâce à son caractère esthétique ou romantique, mais cela n'a rien à voir avec les théories militaro-politiques extrêmes de leur célèbre auteur, qui sont très éloignées du sentiment et du sens commun des Japonais. Il y a donc des oppositions externes et internes à toute remilitarisation significative de la puissance japonaise, qui constituent un obstacle insurmontable à sa « normalisation » sous l'aspect d'un État hégémonique classique.



La deuxième approche est sans doute celle adoptée par la majorité actuelle du monde politique. C'est assurément la plus commode à mettre en œuvre. Mais est-elle la plus opératoire dans le monde de l'après-guerre froide ? Il est impératif de comprendre, nous semble-t-il, qu'aujourd'hui c'est bien le conflit économique nippo-américain qui est l'objet le plus sérieux de la politique internationale. Sous la présidence de Clinton, la politique américaine à l'égard du Japon apparaît plus dure que jamais, et va sans doute se durcir encore. Pendant que le Japon tergiverse à propos du soutien pour la Russie à cause du contentieux territorial des îles Kouriles, Washington va mettre de plus en plus de pression sur lui pour qu'il contribue à la stabilisation de l'ordre mondial selon les vues américaines. Si cela se passe ainsi, on verra resurgir le nationalisme chez nous. Le résultat sera l'aggravation des frictions nippo-américaines. Ainsi, la seconde approche semble désormais minée de l'intérieur par un conflit inévitablement croissant avec le partenaire privilégié, et c'est tout le bien-fondé du choix international fait par les conservateurs majoritaires depuis la guerre qui est remis en cause.

De plus, les États-Unis n'ont plus la capacité économique d'exercer une hégémonie qui réponde aux besoins du monde d'aujourd'hui. D'ailleurs, les pays d'Europe ne les considèrent plus comme hégémoniques. Depuis 1993, afin d'établir le marché unique et d'avancer le processus d'intégration prévu par le traité de Maastricht, ils prennent de plus en plus d'autonomie face aux États-Unis. En résumé, la *pax consortis* économique autour du triangle États-Unis/Europe/Japon et la paix diplomatico-militaire gérée conjointement par les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Russie sont déjà établies. C'est bien le quatuor qui est en charge de l'ordre international. Il n'y a rien qui

ressemble à une *Pax Americana* dans cet équilibre, et toute politique extérieure fondée seulement sur l'idée qu'il faut soutenir les États-Unis parce qu'ils ont une capacité hégémonique semble donc à très courte vue.

La troisième approche semble extrêmement peu réaliste *a priori*. Pourtant, si on considère que la forme classique de l'hégémonie ne répond plus aux exigences du monde de l'après-guerre froide et que, comme nous l'avons suggéré, la restructuration de l'ordre mondial est destinée à s'opérer « en aval », et si l'on admet que les deux autres approches sont également « irréalistes » au regard des conditions qui prévalent au Japon et en Asie et du devenir prévisible de la relation nippo-américaine, alors on conviendra qu'elle mérite au moins d'être sérieusement envisagée. Et aucun pays n'est mieux placé que le Japon pour au moins s'y essayer. Dans cette optique, le problème de savoir si la contribution du Japon à l'ordre international doit ou ne doit pas être militaire apparaît comme un faux problème. Le vrai problème est celui de la finalité de la contribution financière qu'il apporte, y compris celle de son aide publique au développement, et de ses effets. Car si elle ne vise qu'à aider la pénétration des entreprises japonaises dans le monde et aboutit à détruire l'environnement ou à conforter des régimes qui ne respectent pas les droits de l'homme – selon les critiques qui lui sont adressées par de nombreuses ONG –, alors l'aide publique au développement elle-même doit être remise en cause. C'est à ce prix que le Japon pourra devenir une véritable « puissance civile d'un type nouveau », en rupture avec la théorie classique de l'hégémonie.



La période de confusion qui fait suite depuis juillet 1993 à l'effondrement du *système de 1955* a provoqué les reclassements les plus étonnants. Le PLD et le PSDJ défendaient les positions les plus inconciliables à propos des Forces d'autodéfense et du traité de Sécurité, et maintenant ils gouvernent ensemble depuis juin 1994. Mais quoi qu'il puisse en sortir, tous les partis resteront obligés de se déterminer, pour ce qui concerne le rôle international du Japon, en fonction des trois grandes approches que nous avons discutées, dont les avatars de la politique intérieure ne remettent pas en cause la validité.

## Références

Cet article doit beaucoup à la réflexion de Kazuo Shibazaki : « Les tâches internationales du Japon, grande puissance économique », dans *La Société japonaise moderne*, vol. 7 : *Internationalisation*, édité par l'Institut des sciences sociales de l'université de Tokyo, 1992 (en japonais).

Voir aussi, en français, mon article : « La perception japonaise des relations extérieures », *Pouvoirs*, nº 35, PUF, 1985.



RÉSUMÉ

*Le débat sur le rôle international que le Japon doit jouer, initié par l'humiliation subie à l'occasion de la crise du Golfe, est aujourd'hui au centre du débat politique. Il oppose ceux qui veulent faire du Japon un « État normal » capable d'exercer dans l'avenir une hégémonie de type classique, y compris au plan militaire, à ceux qui préfèrent le* statu quo *de la relation avec la superpuissance américaine. Une troisième école de pensée rejette radicalement le concept classique d'hégémonie et préconise que le Japon s'affirme comme une « puissance civile » d'un type nouveau. Ce n'est pas forcément la moins réaliste…*

Modjtaba Sadria

# Le Japon et les charmes de l'Asie



Les lignes qui suivent ont pour but de poser un certain nombre de questions à propos des analyses les plus courantes sur la politique du Japon en Asie de l'Est. Mais, en raison des contraintes d'espace, il a fallu limiter la réflexion aux relations du Japon avec ses partenaires les plus importants dans cette zone, à savoir la Chine et la Corée.

## Les Relations Sino-Japonaises

Au cours des premiers mois de 1994, il est frappant de constater que le Japon et la Chine ont réussi chacun de leur côté à contraindre la superpuissance américaine à des reculs tactiques en apparence, mais dont les implications stratégiques sont certaines. Lors du sommet de février 1994 entre l'ancien Premier ministre Morihiro Hosokawa et le président américain Bill Clinton, le Japon a rejeté l'exigence américaine de mettre en place des quotas d'importation ou d'utiliser des indicateurs chiffrés comme critères pour évaluer l'ouverture de son marché, sans craindre de provoquer une crise ouverte dans les relations bilatérales. Quant à la Chine, toujours à propos de la question commerciale, elle a réussi à imposer à Washington un recul humiliant et à forcer Clinton à revenir sur un de ses plus importants engagements électoraux en matière de politique étrangère en séparant dorénavant la question des droits de l'homme de celle des privilèges commerciaux liés au statut de « nation la plus favorisée ».

Ces victoires des deux géants d'Asie ont été, à juste titre, interprétées comme une preuve du déplacement du centre de gravité de la puissance à l'échelle mondiale vers cette région. Elles prennent toute leur

portée quand on les compare aux difficultés qu'ont eues la France et la Communauté européenne tout entière à faire reculer les États-Unis sur des points infiniment moins importants lors des récentes négociations du GATT. Mais ces victoires ont aussi été interprétées comme une preuve supplémentaire de la rivalité entre la Chine et le Japon, qui chercheraient tous deux à asseoir leur autorité, voire leur hégémonie, en Asie de l'Est, et même au-delà, en démontrant leur capacité à mettre en échec la seule superpuissance qui ait survécu à la guerre froide.

Une autre démonstration du dynamisme de la politique étrangère de ces deux pays est fournie par la crise coréenne. Les médias n'y voient guère que la question du programme nucléaire de Pyongyang. Mais cette affaire a été utilisée par Tokyo pour redonner un certain sens au traité de Sécurité nippo-américain, en abandonnant les manœuvres engagées pour se rapprocher de la Corée du Nord et en s'alignant avec Séoul sur les positions fermes des États-Unis. Ce faisant, le Japon a réussi au moins à ralentir le processus qui était en train de le faire apparaître comme l'adversaire principal de la politique étrangère américaine dans la période de l'après-guerre froide – et le voyage du couple impérial aux États-Unis en juin, par son style informel, a accentué ce retournement de tendance. Par ailleurs, la crise coréenne a aussi permis au gouvernement chinois, à peine cinq ans après l'isolement où l'avait placé la répression du mouvement démocratique, de revenir au centre de l'échiquier est-asiatique et même de démontrer qu'il a regagné toute l'autorité internationale qui convient à un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.



Il est donc logique de conclure, comme beaucoup le font, que la Chine, dont une spécificité est de penser et d'agir en termes politiques *d'abord*, est en passe d'acquérir une capacité d'action internationale supérieure à tout ce qu'elle a jamais eu dans son histoire moderne, grâce au poids que lui confèrent sa croissance économique phénoménale et sa position de « plus important marché mondial potentiel du XXIe siècle » ; et qu'elle est, du même coup, en train de devenir l'obstacle principal pour le Japon en Asie de l'Est… C'est cette logique que Henri Kissinger poussait jusqu'au bout dans un récent article paru dans le quotidien japonais *Yomiuri* où il critiquait la politique du président Clinton en matière des droits de l'homme en Chine et s'adressait aux dirigeants de Pékin en leur disant qu'aujourd'hui « comme le soulignait dès 1972 le communiqué sino-américain de Shanghai, les États-Unis et la Chine, pour des raisons qui leur sont propres à chacun, ont un intérêt commun à s'opposer à la domination d'un seul pays en Asie ». Et

pour ne laisser aucun doute sur l'identité de ce pays qui menacerait en même temps la Chine et les États-Unis, il ajoutait que Pékin a besoin de l'alliance stratégique qu'il lui suggérait « pour contrebalancer le pouvoir de ses puissants voisins, et d'abord le Japon »[1]. Cette ligne de pensée, qui déjà prédit l'*après-Japon*, se retrouve actuellement à travers toute la presse anglo-saxonne qui titre à l'envi sur « La lutte pour le pouvoir en Asie » ou « L'Asie qui perd foi dans le Japon »[2]. Selon ses tenants, les États-Unis doivent s'éloigner du Japon non seulement à cause de leurs différends commerciaux, mais aussi parce que tous les pays asiatiques en plein développement veulent cesser d'être « des marionnettes économiques du Japon » et vont lui être de plus en plus hostiles.

Ce genre d'analyses qui prédisent une confrontation inévitable entre les deux grandes puissances d'Asie de l'Est, et la voient même déjà commencée, répondent pour beaucoup à des considérations propres à la politique étrangère américaine. Elles empruntent leurs arguments à deux registres différents et complémentaires : certains sont puisés dans ce qu'on peut appeler « le poids de l'Histoire », les autres ont leur origine dans des réalités plus actuelles. Mais tous méritent qu'on y regarde à deux fois.



## La Nécessité de Nuancer l'Analyse

Le premier piège à éviter est celui du déterminisme historique. Un des arguments les plus souvent invoqués pour dire que le Japon souffre d'un handicap insurmontable dans ses relations avec l'Asie de l'Est en général, et la Chine en particulier, est celui des rancunes nées de l'histoire récente – la période de la mainmise coloniale du Japon sur la zone – qu'il serait impossible d'effacer. Mais ceux qui invoquent constamment ce genre d'arguments suivent une logique qui relève d'un déterminisme historique *a priori,* comme si le type de relations existant à un moment donné entre certains peuples ne pouvait que se reproduire au fil du temps.

Sans ouvrir ici un débat théorique à ce propos, s'il est vrai que le passé historique joue un rôle indéniable, il est aussi vrai que les réalités nouvelles offrent des choix qui peuvent élargir la perspective relation-

1. *Yomiuri Shimbun*, 18 avril 1994.

2. « Asia's power struggle. Economic success is reawakening nationalism in China and Japan, prompting a new political rivalry », *Newsweek*, 15 novembre 1993 ; « Southeast Asia loses faith in Japan Superman », *International Herald Tribune*, 7 avril 1994.

nelle. Les exemples ne manquent pas. La vision fondée sur le déterminisme historique ne saurait expliquer comment, malgré un passé de conflits répétés et cruels, la France et l'Allemagne ont voulu et pu créer des relations complètement différentes qui ont fini par donner naissance à la Communauté européenne.

Si nous laissons ce point pour aborder la question des rivalités actuelles entre la Chine et le Japon, ici aussi force est de constater que ceux qui veulent les voir comme inévitablement conflictuelles tendent à exagérer ou déformer certains aspects des choses et manquent souvent d'une vue d'ensemble. Sans doute, le danger d'une expansion de la puissance chinoise n'a jamais échappé aux dirigeants japonais. Il y a une dizaine d'années, sitôt après que Pékin a lancé sa politique de réformes économiques, la question a été abordée et discutée dans les cercles gouvernementaux à Tokyo. Mais ceux qui insistaient le plus sur le « danger chinois », comme Hisahiko Okazaki au ministère des Affaires étrangères[1], ne l'ont pas emporté.



La Chine, sous ses deux aspects d'acteur politique régional et mondial, a été pendant toute l'après-guerre un facteur très important pour la formulation de la politique étrangère japonaise. Le problème d'un éventuel « danger chinois » n'a rien de nouveau pour Tokyo. Ce qui est nouveau, c'est l'argument selon lequel la croissance économique récente de la Chine lui conférerait une capacité politique nouvelle qui poserait au Japon des problèmes stratégiques tels qu'un conflit en résulterait inévitablement à terme.

La faiblesse de cette argumentation vient de ce qu'elle présente la croissance économique chinoise comme totalement indépendante du fait japonais. Il faut rappeler que les éléments moteurs déterminants de cette croissance sont les investissements étrangers et la possibilité d'accéder aux marchés d'exportation. Sur ces deux plans, le Japon est fort utile à la Chine. Sans remonter trop en arrière, on constate que sur les cinq dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles, le nombre des projets d'investissement direct japonais en Chine est passé de 294 en 1989 à 1 805 en 1992. Par ailleurs, pour ce qui est de l'accès aux marchés d'exportation, le Japon a joué un rôle important à deux niveaux différents. Le marché japonais lui-même absorbe une quantité croissante de produits chinois : la valeur des échanges entre les

1. Ancien ambassadeur du Japon en Thaïlande. Il a récemment repris du service pour la cause « antichinoise » avec plusieurs publications, dont une traduite en 1993 sous le titre : « La stratégie du Japon en Asie », dans *Les Cahiers du Japon* [J.-M. Buissou].

deux pays a atteint 37,8 milliards de dollars en 1993, en augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente[1]. Par ailleurs, chaque fois que la question de la clause de la nation la plus favorisée s'est posée pour la Chine dans ses relations commerciales avec les États-Unis, le Japon a pesé de tout son poids pour garantir l'accès des produits chinois au marché américain[2]. Comment ceux qui pensent que la croissance économique chinoise constituerait à terme une grave menace politique pour le Japon en Asie de l'Est peuvent-ils expliquer le rôle actif qu'il joue dans cette croissance ?

Pour nuancer l'analyse pessimiste sur la perception réciproque que les deux pays auraient l'un de l'autre, il est aussi utile d'écouter ce qui se dit du côté chinois. En janvier 1994 s'est tenue la conférence dite *Tokyo Forum*, à laquelle ont participé un certain nombre de dignitaires politiques d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Lee Kuan Yew, l'homme fort de Singapour, qui est considéré comme un des principaux porte-parole du « monde chinois » en émergence sur la scène internationale, n'a pas craint de déclarer en présence de l'ancien secrétaire d'État américain George Schultz : « Dans le passé, les États-Unis ont joué un rôle important dans l'édification de l'Asie de l'après-guerre. Il n'y a qu'à regarder la composition du gouvernement taiwanais actuel : sept ministres sur dix ont été formés dans les universités américaines. Mais le temps est venu pour le Japon de devenir le centre de formation pour les prochaines générations de dirigeants asiatiques. » Dans le même ordre d'idées, le directeur de la Société chinoise des études japonaises, Duan Yuanpei, avait déclaré que « le temps est venu où le Japon doit établir une stratégie pour l'Asie[3] ». On notera toutefois que, au plan concret, on comptait 246 000 étudiants asiatiques dans les universités américaines en 1994 (contre 80 000 en 1980), dont 43 000 d'origine chinoise (contre 1 000 en 1980), alors que le Japon n'accueillait au total que 49 000 étudiants étrangers, dont seulement 11 % venant des pays de l'ASEAN (1989)[4].

Ces appels de Lee Kuan Yew ou de Duan Yuanpei ne sont pas des actes isolés. Pour comprendre tout leur sens, il faut se rappeler qu'au moment de la crise du Golfe, lorsque s'est posée pour la première fois



1. Statistiques du ministère japonais des Finances, citées par *Yomiuri Shimbun*, 3 mai 1994.
2. Voir « Still on honeymoon », *Far Eastern Economic Review*, 23 février 1993, p. 13.
3. *Yomiuri Shimbun*, 3 octobre 1993.
4. *Japan Times*, 28 avril 1994.

la question de l'envoi de troupes japonaises pour des opérations hors de l'archipel, la Chine s'y est résolument opposée, tout comme Lee Kwan Yew qui déclarait alors que permettre à Tokyo de faire cela était comme « donner un chocolat à la liqueur à un alcoolique repenti : il n'aura de cesse d'en avoir encore ». Mais, aujourd'hui, les missions successives de maintien de la paix internationale auxquelles le Japon prend part depuis le vote de la loi PKO en 1992, d'abord au Cambodge puis en Afrique, ne provoquent plus d'hostilité. Et même la candidature du Japon à un siège permanent au Conseil de sécurité semble acceptée de bonne grâce… Est-il donc exagéré de penser que les analyses qui ne voient dans les relations entre le Japon et la Chine que leur aspect conflictuel sont réductionnistes et qu'elles ne tiennent pas compte de la dialectique de leur évolution dans toute sa complexité ?



## Les Relations du Japon et de la Corée du Sud

Avec aucun autre pays le Japon n'entretient des relations aussi complexes qu'avec la Corée. Le contentieux entre les deux pays commence avec une colonisation japonaise de la péninsule longue et très dure, se nourrit de la question du sort fait aux quelque 800 000 Coréens qui possèdent au Japon le statut de résidents permanents, rebondit sur la tragédie des *ianfu*[1], sans oublier les enjeux économiques comme le déficit commercial de la Corée avec le Japon ou les transferts de technologies. Les relations entre ces deux nations si proches semblent radicalement conflictuelles. Les adversaires du Japon en tirent souvent l'argument selon lequel, « s'il n'est même pas capable de se conduire comme il faut avec son plus proche voisin, comment pourrait-il prétendre à un quelconque *leadership* régional[2] ? ».

Pourtant, même là, la politique étrangère japonaise marque des points. Au niveau diplomatique, c'est en 1965 que fut signé le « Traité des relations fondamentales entre le Japon et la république de la Corée » par lequel Tokyo reconnaissait le gouvernement de Séoul comme seul

1. Les jeunes femmes raflées par l'armée impériale pour servir au repos du guerrier japonais. Les survivantes ont commencé à se manifester et à réclamer excuses et réparations au début des années 1990 – pas seulement en Corée. Sur le contentieux lié à la communauté coréenne au Japon, voir Françoise Guelle, « Le débat sur l'intégration de la communauté coréenne au Japon et le conflit des empreintes digitales », *in* Jean-Marie Bouissou (dir.), *L'Envers du consensus. Les conflits et leur gestion dans le Japon contemporain*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994 (à paraître).

2. « It helps to say you are sorry », *The Economist*, 26 mai 1994, p. 236-241.

gouvernement légitime de la Corée et acceptait de payer des dommages de guerre pour 800 millions de dollars sur une période de dix ans. Au niveau du discours, les années 1983 et 1984 marquent un véritable tournant. En 1983, lors d'une visite officielle à Séoul, le Premier ministre Yasuhiro Nakasone célèbre « le début d'une nouvelle ère entre le Japon et la Corée du Sud ». L'année suivante, à Tokyo, le président sud-coréen Chun Doo Hwan lance à son tour une formule restée célèbre : « Les relations de la Corée du Sud et du Japon doivent désormais regarder vers l'avenir. » Toutefois, ce discours nouveau ne s'accompagne pas immédiatement d'améliorations concrètes dans la qualité des relations bilatérales. Le début des années 1990 verrait même plutôt une certaine détérioration, notamment avec le problème des *ianfu*, d'autant plus que sur le plan économique la croissance coréenne commence à baisser de rythme alors que le déficit se creuse avec le Japon, et que celui-ci, alarmé par les succès de la concurrence coréenne sur certains marchés (acier, chantiers navals, bientôt puces de première génération), adopte une politique très restrictive en matière de transfert des technologies les plus récentes, alors qu'il était sur ce plan un fournisseur vital pour son partenaire[1].



Le Japon joue alors un joker diplomatique inattendu : la Corée du Nord. En septembre 1990, le voyage-surprise à Pyongyang de Makoto Tanabe, président du Parti socialiste, et de son compère Shin Kanemaru, qui est alors l'homme fort du parti gouvernemental PLD, déclenche un processus de rapprochement accéléré. Les succès des initiatives prises par Tokyo pour renouer avec Pyongyang, au moins sur le plan économique, entre 1990 et 1992, sont souvent présentés comme une raison majeure qui a poussé Séoul à mettre lui aussi le rapprochement avec la Corée du Nord à l'ordre du jour[2]. Mais les changements politiques (fin du régime militaire et élection du premier président civil – Kim Young Sam – en Corée du Sud, chute du PLD et formation du gouvernement Hosokawa au Japon) ont beaucoup réchauffé les relations entre Séoul et Tokyo. La rencontre au sommet entre Kim et Hosokawa les 6 et 7 novembre 1993 à Kyongju, l'ancienne capitale coréenne, peut être qualifiée de véritable tournant. En effet, ce fut la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale qu'un chef de gouvernement japonais a

1. William Nester, « Japan and the two Koreas : neomercantilism, prosperity and dependance », *Korean Journal of International Studies*, automne 1991, p. 455-476 ; « Suitable suitors », *Far Eastern Economic Review*, 27 mai 1993, p. 50-51.

2. « Seoul as a suitor », *Far Eastern Economic Review*, 6 août 1992, p. 44-45.

demandé le pardon du peuple et du gouvernement coréens et évoqué de manière précise les méfaits de la colonisation japonaise, tels que l'interdiction pour les Coréens de porter leurs noms traditionnels et d'apprendre leur langue maternelle, ou le travail forcé imposé à un grand nombre d'entre eux déportés dans l'archipel pendant la guerre. Aussi bien dans le fond que dans la forme, ce que Morihiro Hosokawa a dit était fort différent de tout ce que les officiels japonais avaient accepté de dire jusqu'à cette date, qui se limitait à l'évocation gênée et insignifiante d'un « passé malheureux » que le Japon « regrettait ». De plus, Hosokawa s'est exprimé spontanément, sans que sa déclaration soit faite en réponse à une pression ouverte du gouvernement coréen. L'opinion publique et la presse en Corée du Sud ont fort bien accueilli ce ton nouveau. Cette très nette évolution explique le ton enthousiaste de la réponse faite par Kim Young Sam lorsqu'il a déclaré quelques mois plus tard, devant les jeunes étudiants japonais de la grande université Waseda : « La mer entre la Corée et le Japon est une mer ronde. C'est un symbole de paix et de coopération. Pour construire une Zone Pacifique où régneront la paix et la prospérité, nous devons d'abord faire de cette mer du Japon une mer d'amitié et de coopération[1]. » Sur le plan concret, ce nouveau discours a été bientôt suivi par la levée de l'interdiction d'importer des produits culturels japonais en Corée. Cette mesure, particulièrement symbolique au regard de la tentative de « génocide culturel » à laquelle les Japonais s'étaient livrés dans la péninsule à l'époque coloniale, semble bien marquer le début d'une nouvelle étape des relations entre les deux voisins. Au point qu'il est devenu aujourd'hui possible pour des intellectuels coréens de comparer ouvertement la relation entre la Corée et le Japon à celle qui a lié le Japon à la puissance hégémonique américaine après sa défaite et d'écrire qu'elle donne à leur pays « une chance de bénéficier du Japon comme celui-ci a bénéficié des États-Unis[2] ».



Au demeurant, cette nouvelle étape ne répond pas à la même logique du côté coréen et du côté japonais. Séoul obéit à deux préoccupations différentes, mais convergentes. Sur le plan économique, il y a, sinon intégration, du moins relation d'interdépendance inégale avec le Japon. De plus, la croissance coréenne exige, pour conserver son dynamisme, de plus en plus de technologies de pointe dont la montée générale du protectionnisme rend l'accès malaisé : le Japon est le fournisseur

1. *Waseda Guardian*, vol. 58, nº 1, 1994, p. 17.
2. T. W. Kang, *Is Korea the Next Japan ?*, New York, Mc Millan, p. 130.

incontournable pour nombre d'entre elles. Mais au-delà de l'économique, le rapprochement est aussi commandé, du côté coréen, par une logique politique. La fin de la guerre froide pousse le gouvernement américain à peser encore plus qu'auparavant ses engagements internationaux en termes de coûts et de profit. Cette évolution ramène d'une certaine manière les équations de la politique étrangère et de la sécurité de la Corée à ce qu'elles étaient à la fin du XIXe siècle, avant la colonisation. Privée de la protection américaine, elle risque de se retrouver prise dans le jeu triangulaire des ambitions rivales entre la Russie, la Chine et le Japon. Sans doute, face aux géants russe et chinois, c'est désormais la Corée du Sud qui jouit d'une bien plus grande stabilité politique et sociale et d'un niveau de développement beaucoup plus avancé. Mais elle doit prendre en compte le facteur Corée du Nord. Le coût économique de la réunification serait tel qu'à court terme Séoul ne peut absolument pas l'envisager au concret. On peut redouter qu'une stratégie par étapes demande si longtemps que Pyongyang se lance entre-temps dans une fuite en avant et provoque une crise militaire encore plus dramatique que celle qui a éclaté à propos de ses violations du traité de non-prolifération. Ou le régime du Nord peut tout simplement s'écrouler, provoquant une énorme migration spontanée vers le Sud – et comme me disait un collègue coréen : « Ce serait peut-être encore pire. »



Dans cette conjoncture politique extrêmement délicate, la Corée du Sud trouve dans le Japon le pays qui a le plus intérêt à maintenir le *statu quo* régional. De plus, justement parce que la colonisation s'est révélée pour lui très coûteuse au bout du compte (en 1945, mais aussi jusqu'à aujourd'hui sous la forme d'une relation bilatérale très difficile à gérer), on peut penser que cette expérience historique en fait peut-être le pays qui sera le moins tenté de répéter les stratégies expansionnistes d'autrefois. Donc, celui dont la Corée aura le moins à craindre…

Mais si cette analyse éclaire les motivations et les objectifs de Séoul dans sa relation avec le Japon, qu'en est-il de ce dernier ?

## La Perspective Japonaise

Pour comprendre la place que l'Asie de l'Est occupe dans la stratégie internationale du Japon, il est nécessaire de la replacer dans la perspective plus vaste de la vision qu'il a du monde.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et de sa défaite traumatisante, le Japon a pris graduellement une orientation qui consistait

à s'insérer dans l'Occident non plus pour le « rattraper », mais pour en devenir partie intégrante. C'est ce mouvement qui a permis la naissance d'une véritable société civile qui, à travers d'innombrables lieux de pensée, d'expression et d'action, a transformé et continue de transformer le Japon en celle des nations asiatiques où le concept moderne d'autonomie de l'individu est le mieux enraciné et le plus opératoire – quoi qu'en disent les critiques nippophobes et même si les zélateurs conservateurs et nationalistes de la « japonitude » le déplorent. Il est important de souligner cette identité occidentale du Japon d'après-guerre, désirée mais aussi bien réelle, pour saisir le choc que fut, pour la société dans son ensemble, le mouvement de *Japan-bashing* et le développement de l'école dite « révisionniste » apparus aux États-Unis dans les années 1980, et qui ont gagné de nombreux pays occidentaux. Très schématiquement, ce phénomène consistait à retourner contre le Japon l'argument de la différence que ses élites au pouvoir utilisaient sans cesse dans les relations avec l'étranger, et à le dénoncer comme une nation en effet radicalement étrangère au système de valeurs et aux règles du jeu communes à l'Occident, et qu'il convenait de traiter comme telle – par l'utilisation brutale des rapports de force. Cette manière de replacer le Japon en situation de corps irrémédiablement étranger, en plus des demandes américaines très souvent unilatérales et de plus en plus brutalement formulées au plan économique, a créé au sein de l'opinion publique aussi bien que dans la classe dirigeante – même si c'est pour des raisons contradictoires – une cassure émotive : la prise de conscience que l'Occident ne veut pas, ou ne peut pas, accepter le Japon comme un des siens. La crise du Golfe et les critiques dont le Japon a fait alors l'objet, comme le souligne l'article du professeur Takayanagi, constituent à cet égard un tournant décisif.



Il faut ajouter que les dirigeants japonais, dans leur incessant bras-de-fer économique avec Washington, constatent que, quelle que soit l'importance des concessions qu'ils font, leur partenaire américain tend à demander toujours plus et à politiser les différends. Comme le souligne aussi le professeur Takayanagi, le retour aux beaux jours de la relation privilégiée semble tout à fait impossible : les tensions ne peuvent qu'augmenter. Parallèlement, on assiste à la montée en puissance de l'Asie et à la diminution de l'hostilité dont le Japon y faisait l'objet, comme on l'a vu dans les cas chinois et coréen. Surtout, « celle-ci est de plus en plus autosuffisante. Sa croissance repose de plus en plus sur le commerce et les investissements intrarégionaux. Ce tournant irréversible a des implications qui vont bien au-delà de l'économie. L'Asie du

Nord-Est est en train de s'établir comme un véritable centre du pouvoir de la zone Asie-Pacifique[1] ». Le Japon figure au centre de ce centre grâce à sa capacité économique, financière et technologique, et à son statut de membre du G7 – et il le sent de plus en plus. Ainsi le rapport annuel du MITI sur la coopération économique pour 1994 insiste sur le dynamisme sans cesse croissant de l'Asie, rappelle qu'elle a reçu 65 % des crédits d'aide publique au développement dispensés par Tokyo en 1993, invite le Japon à approfondir encore son rôle et n'hésite pas à proposer sa vision pour le devenir économique du Vietnam ou de l'Inde.

Si l'on y ajoute la crainte du protectionnisme exacerbée par la consolidation de la Communauté européenne et la création de l'ALENA, la conjoncture semble créer toutes les conditions pour que le Japon renonce définitivement à la ligne tracée par Yukichi Fukazawa, le grand penseur de l'ère Meiji, qui lui enjoignait de « quitter l'Asie pour aller vers l'Ouest », et se réapproprie une identité asiatique. Cette tendance est très perceptible dans le discours officiel, où se multiplient les références à l'Asie, mais aussi bien au-delà. Ainsi le voyage de l'astronaute Chiaki Mukai, qui vient d'effectuer un vol de deux semaines à bord de la navette spatiale américaine, est présenté avec insistance par les médias comme celui de « la première femme *asiatique* dans l'espace ». Et les Jeux asiatiques qui se dérouleront en octobre à Hiroshima donnent déjà lieu à de nombreux développements sur le thème de la « famille asiatique » en train de s'affirmer. Tout, depuis les réalités économiques jusqu'au discours politique et à celui des médias, semble donner raison à ceux qui prédisent le recentrage du Japon sur l'Asie.



Toutefois, il convient de nuancer cette impression. Le Japon aspire à être bien plus qu'une puissance régionale. Il veut être une puissance « globale » qui aurait son mot à dire aussi bien au Proche-Orient qu'en Afrique du Sud ou en Amérique latine[2]. Dans cette perspective, sa position de puissance principale en Asie orientale lui servirait de base. Il veut s'y consolider non pas pour s'y replier, mais pour étendre son influence à l'échelle de la planète. En même temps – et dans une parfaite dialectique ! – il n'y a qu'une insertion active au niveau mondial pour lui permettre de jouer pleinement le rôle auquel sa puissance écono-

1. Hwo Kwonping, « Pacific Asia's rise involves more than economics », *International Herald Tribune*, 11 mai 1994.

2. Voir, par exemple, Kôji Kakizawa (ministre des Affaires étrangères du bref gouvernement Hata), « Japan has a role to play for peace in the Mideast », *International Herald Tribune*, 16 juin 1994 ; B. Stallings et G. Szekely, *Japan, the United States and Latin America. Toward a Trilateral Relationship*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1993.

mique lui donne la capacité à prétendre dans une Asie dont l'essor économique risque fort de donner lieu à des heurts avec l'Occident. A cet égard, le Japon peut se sentir investi d'une responsabilité particulière, « en sa qualité de pays le plus occidentalisé d'Asie […] face au danger d'un choc des civilisations entre l'Occident et l'Orient au XXIe siècle. Pour l'éviter, outre le gouvernement, il faut que les milieux d'affaires, les syndicats, les médias, les ONG, l'administration et les citoyens agissent de concert[1] ». Même si ce programme manque de détails pratiques, il témoigne que le Japon d'aujourd'hui, pris entre les contraintes plutôt divergentes que lui imposent l'internationalisation de son économie, la dégradation de sa relation bilatérale avec les États-Unis et l'apparition de nouvelles puissances dans son environnement régional immédiat, se veut à la fois puissance régionale et puissance mondiale. On ne saurait dissocier ces deux aspects, ni douter – comme on le fait encore trop souvent – de sa volonté de mener une politique étrangère active et autonome pour s'insérer au mieux de ses intérêts dans le monde de l'après-guerre froide.



1. Yasuaki Onuma, *Yomiuri Shimbun*, 10 novembre 1993.

RÉSUMÉ

*On dit beaucoup que le Japon serait menacé par l'émergence de nouvelles puissances régionales. Ses relations avec la Chine ou la Corée, empoisonnées par un lourd contentieux historique, seraient inévitablement conflictuelles. En réalité, la croissance explosive et la fin de la guerre froide en Asie lui donnent l'occasion de se rapprocher de ses voisins. Moins pour instaurer une « hégémonie régionale » que pour conforter son statut international par l'affirmation de sa puissance en Asie, et inversement : le Japon se recentre vers l'Asie en même temps qu'il « globalise » ses intérêts et son influence.*

Camille Stanque

POINT DE VUE

# LA NON-POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU JAPON



*Au moment où nous préparions ce numéro, cet article nous est parvenu. Il nous a paru intéressant de le publier en regard des précédents, tant il révèle une différence radicale entre un point de vue qui prédomine encore parfois en Occident et les évolutions révélées par celui des auteurs japonais et d'autres observateurs de l'action internationale du Japon.*

Le Japon est un pays volontairement résigné qui se contente d'une politique étrangère domestique. Les Japonais se sentent mal à l'aise lorsqu'ils sont pris à parti au sein de négociations internationales pour donner un avis sur l'évolution culturelle ou politique du monde. Car confusément, et au plus profond d'eux-mêmes, ils pensent ne pas appartenir au monde et ont la conviction que leur pays sera toujours différent et unique. Pour eux, la notion de différence culturelle n'est concevable qu'à partir du moment où elle ne s'applique pas au Japon, considérant le reste du monde comme la norme universelle à laquelle ils ne pourront jamais adhérer. Un pays entre parenthèses depuis sa naissance, le Japon converse difficilement avec l'Histoire qui le lui rend bien en l'ignorant. S'isolant des autres pays, il les accuse de le mettre constamment en position de faiblesse.

Ainsi les Japonais sont-ils peu enclins à s'intéresser aux relations extérieures avec un monde qui ne les comprend pas. Un monde qui se définit des priorités normatives sans tenir compte de la spécificité du Japon. Si, pour les Occidentaux, les règles sont celles qu'ils créent, pour les Japonais ce sont celles qui se font malgré eux. En d'autres termes, *au Japon, les règles n'existent pas, mais tout le monde les respecte.*

## Absence de pensée universelle

Au Japon, le préjugé existe, comme partout dans le monde, mais ne comporte pas de connotations péjoratives car il est le principal levier de la réflexion intellectuelle. En effet, l'environnement culturel japonais trouve ses bases dans des images en association, alors que le nôtre voit son ossature articulée logiquement autour de concepts abstraits.

L'intellectuel, au sens occidental du terme, n'existe pas au Japon. Il est difficile d'imaginer la naissance d'une pensée à portée universelle dans une société où elle est induite, compartimentée, orientée, où sa raison d'être est *oubliée* parce que tout simplement le problème de son existence ne se pose pas. Pas plus d'ailleurs que celui de sa non-existence. Le statut d'intellectuel revêt au Japon un caractère d'absurde négativité. C'est un non-statut.



Le diplomate appartient, tout comme le politique, à cette catégorie de clercs non intellectuels qui n'existent que lorsque la société a besoin d'eux. *On m'utilise, donc je suis*. Leur mission consiste à harmoniser la pensée de chacun avec celle de tout le monde. Ils apparaissent comme un pont solide entre le discours individuel qui s'aventure et la connaissance reçue et admise par l'ensemble. Ce sont des fonctionnaires jouant le rôle unique d'intermédiaires. Leur dimension intellectuelle se résume à leur fonction.

Au Japon, le débat intellectuel est sans surprise. Impératif absolu : présenter des idées simples, compréhensibles par le plus grand nombre et facilement applicables, flanquées d'un mode d'emploi clair et précis. Les dirigeants du pays identifient les idées consensuelles, s'expriment en deçà d'eux-mêmes, et s'effacent devant la polémique. Leur souci principal consiste à poser leur argumentation sur le plus petit dénominateur commun de la pensée ambiante, en dégageant un espace d'intelligence commune où les pensées peuvent se retrouver, s'organiser autour d'un axe réducteur d'entente. Les points du système social où pourrait naître la confrontation intellectuelle sont ignorés. D'où la difficulté pour un politique de faire valoir ce qu'il estime original et novateur dans sa réflexion. D'où le désintéressement général pour le débat intellectuel tel qu'on le conçoit en Europe.

Pourtant, le Japon est vivant. Il veut vivre. De toutes ses forces. Mais il ne sait pas où il va. Parce qu'il ne comprend pas où il va. S'il se retourne et s'enfonce dans son passé, sa tradition, il va immanquable-

ment se figer dans un nationalisme autodestructeur. Fuir en avant et se jeter à corps perdu vers un avenir qu'il croit moderne mais qui est juste le reflet des aspirations occidentales, de l'*american way of life*, rend le Japon artificiel, transparent, de cette transparence sans consistance qui donne le vertige à la culture d'un pays.

Inventer, les Japonais ne savent pas bien le faire. Ils ont donc codifié la culture occidentale pour mieux la maîtriser, la régenter. Ce qui a eu pour conséquence d'inhiber la création en dehors des normes ainsi imposées. La réduction du domaine intellectuel à un espace défini et limité a ôté aux Japonais toute envie de créer. Dommage, le Japon possédait une chance unique : sortir de la société post-industrielle avant tout le monde en proposant une approche, sinon une vision, du monde de demain.



## Faiblesse de l'Histoire

Tout au long de son histoire, le Japon s'est volontairement fermé au monde du dehors : *l'harmonie est intérieure, le chaos extérieur*. Il a commencé à entretenir des relations avec les autres pays en 1868 au début de l'ère Meiji. Son expérience internationale n'est vieille que de cent-vingt-six ans à peine, période durant laquelle les grandes références diplomatiques ont été quasi inexistantes. L'unique acte de politique étrangère élaboré fut la tentative de mettre sur pied une colonisation des pays voisins, réussie en 1895 avec Taiwan, piètrement avortée avec la défaite de 1945, mais qui dans tous les cas a laissé des traces indélébiles. Depuis, hantée par le retour du désir d'expansion militaire, la population japonaise accepte pour seul credo de politique étrangère un pacifisme forcené, imposé, somme toute, par une Constitution dictée par les Américains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui encore, la ligne pacifique demeure l'aune à laquelle toute prise de position en politique internationale est jugée.

Dans l'ordre politique du monde créé par Yalta, le Japon ne pouvait revendiquer le droit à un destin international. Il se rangeait donc du côté des Américains. Dans les années soixante et soixante-dix, le Japon, emporté par son développement économique à l'occidentale, ne s'est pas vraiment aperçu que sa culture et sa tradition venaient « se caler » dans un moule culturel qu'on pourrait qualifier d'américain. Le temps est venu pour le Japon de se démarquer de cette emprise. Depuis la chute

du mur de Berlin, il tente de réaffirmer son identité culturelle en démontrant sa capacité à intégrer celles des autres. Mais le niveau très élevé des relations économiques que le Japon a atteint avec les autres grandes puissances de ce monde fait qu'on attend de lui des propositions d'envergure en matière de politique internationale.

Pays non cosmopolite, le Japon éprouve de sérieuses difficultés à préfigurer le monde de demain. La logique stratégique de l'Histoire veut faire du Japon un pays occidental. Ce qu'il ne sera jamais. La seule voie possible consiste donc en une approche globale du monde, voire globalisante. Le Japon ne pourra s'épanouir internationalement qu'à partir du moment où il se sentira en harmonie avec le reste du monde. Le jour où le monde deviendra japonais…



Heureusement, cet objectif semble hors d'atteinte. Partenariat avec les États-Unis, recherche d'un *rôle global* dans le monde, approfondissement des relations avec l'Asie, *peu d'ambitions, de nombreuses limites*, caractérisent une diplomatie qui ne s'intéresse pas au cycle de l'Uruguay, au problème de la Corée du Nord, mais qui conserve ses *obsessions territoriales* des îles Kouriles. Tokyo adopte une attitude prudente, pour ne pas dire frileuse, dans le domaine des opérations de maintien de paix des Nations unies : désintéressement de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda… La question de l'Europe communautaire n'inspire pas plus les diplomates nippons.

Depuis quelques années, le Japon semble amorcer un *retour vers l'Asie* dans le cadre large de l'APEC : engagement au Cambodge, très bonnes relations avec la Chine et la Corée du Sud. La péninsule indochinoise émerge de plus en plus nettement comme le nouveau champ de l'*expansion* japonaise (aide massive au Vietnam et au Cambodge, initiative en vue de la réunion d'un *Forum sur le développement de l'Indochine*). Ces essais de présence active sur la scène internationale asiatique, considérés par leurs auteurs comme une étape majeure dans l'affirmation de la puissance japonaise dans le monde, ne seront certainement jamais transformés. Sans la levée du tabou des responsabilités du Japon pendant la Seconde Guerre mondiale, il est difficile d'imaginer l'ouverture d'une voie à des relations sereines avec les autres pays d'Asie. La position récente du ministre de la Justice nippon sur les *massacres de Nanking* n'augure pas d'un changement en profondeur de la diplomatie japonaise sur ce point.

Faisant fi du caractère éminemment mouvant des grandes institutions démocratiques en formation, une analyse japonaise globalisante de l'Asie en mutation pourrait conduire à des conclusions fâcheuses, et donner lieu à des manifestations de volontés appuyées de développement différencié, sinon à des révoltes géopolitiques. En outre, une demi-douzaine de pays issus du *miracle des pays asiatiques* disputent désormais au Japon l'exclusivité du *modèle* asiatique. La tentative de Taiwan de proposer aux Vietnamiens une *autre* politique chinoise de coopération apparaît comme une alternative sérieuse à l'offre japonaise. Elle emporterait d'autant plus facilement leur adhésion que les Taiwanais, contrairement aux Japonais, sont disposés à entreprendre des actions de développement en partenariat avec les autorités locales, voire avec un pays tiers comme la France.

Dans cette région du monde, le Japon persiste à imaginer son avenir dans un ordre qui a déjà perdu sa légitimité. Bien que dans leur for intérieur aucun Japonais ne l'accepte, la politique étrangère japonaise se soumet à la puissance tutélaire américaine. Curieusement, la transformation moderne des mentalités et de la culture politique n'y fait rien. Plus que jamais, le Japon s'enferme dans une singularité postulée par lui-même. Le développement de l'Archipel apparemment tourné vers l'extérieur ne fait qu'autoriser les comparaisons avec le reste du monde et donne de l'acuité à toutes les frustrations générées par l'imaginaire collectif japonais : *l'enfer, c'est les autres*.



## La Politique Étrangère Japonaise *existe* en *catimini* du peuple nippon

Le monde occidental exige du Japon des réponses à des problèmes de stratégies planétaires. Il tend l'oreille, mais l'Archipel ne répond pas. Les Nippons ne peuvent concevoir la question. Manque d'intelligence ? Non, analyse fondamentalement différente du monde.

Un Japonais se sent foncièrement différent. Il se croit unique, et pour cela rejeté et incompris. Il recherche désespérément une identité qui puisse convenir à l'ordre du monde existant. Mais il ne trouve pas. Son monde à lui n'est qu'harmonie. Tout fonctionne au consensus permanent. Toujours en quête de cette paix douce mais anesthésiante de l'accord parfait entre les hommes, les Japonais privilégient la cohérence à la liberté individuelle. L'individu qui ne se conforme pas est rejeté comme un corps étranger à la société. Ce rejet se fait naturellement,

tranquillement, sans blessures apparentes. Le Japon rejette l'élément étranger se croyant lui-même rejeté.

Le Japon est un pays monolithe que sous-tend une réflexion consensuelle. Ses habitants sont foncièrement collectivistes : non pas par conviction politique mais de manière naturelle. Le plus petit élément de la société étant déjà un groupe (le couple, la famille, l'entreprise…), l'individu n'y a pas sa place. Difficile dans ces conditions d'innover en matière de réflexion politique. Comment faire accepter par le plus grand nombre une stratégie en relations internationales dont les retombées sont par définition étrangères à la vie *intérieure* du Japon ? Se croyant différents, uniques, incompatibles avec le reste du monde, les Japonais ne se sentent pas concernés par la politique internationale.

Un Premier ministre qui met, imprudemment, trop l'accent sur la

politique étrangère n'est pas accepté par l'opinion publique. Cette dernière aspire à entendre de la bouche du chef du gouvernement un message en prise directe avec la vie quotidienne au Japon. Les politiques sont chargés de gérer les relations avec les *autres* dans le sens de protéger les Japonais de tout souci, de toute conséquence. Ils ne doivent en aucun cas s'aventurer à créer des liens trop avancés avec le reste du monde, et surtout éviter à tout prix l'irréversibilité des rapports internationaux. L'engagement politique ne doit pas intervenir en dehors des frontières de l'Archipel.

La politique d'ouverture du marché japonais aux produits étrangers (*Action Program*) a provoqué, au milieu des années quatre-vingt, une sanction sans appel du Premier ministre Nakasone par le peuple nippon. Style Hosokawa, style Nakasone, même combat : en 1993, Hosokawa était le premier chef de gouvernement à se rendre à New York depuis 1987, date à laquelle Nakasone avait fait le même voyage. Bien accueillis à l'étranger, ils ont tous les deux été rejetés pour avoir péché en donnant trop d'importance aux relations extérieures et en personnalisant leur fonction. Leur style neuf et leurs gestes de grande portée symbolique (voyage à New York pour Hosokawa et *Action Program* pour Nakasone) donnent une image flatteuse du Japon à l'étranger, mais les Japonais n'en veulent pas.

Si, en Occident, une véritable politique étrangère est animée par une vision personnelle d'un président, d'un Premier ministre ou d'un ministre des Affaires étrangères au service d'une *certaine idée* nationale, au Japon, la stratégie personnalisée n'existe pas. La prise de décision personnelle n'est pas admise. L'esprit de la politique étrangère japonaise doit se conformer aux aspirations communes des Japonais : *nous vou-*

*lons la paix dans le monde pour que le monde nous laisse en paix. On ne veut pas entendre parler de conflits extérieurs : cela ne nous intéresse pas.*

En outre, les fortes disparités entre les membres de la coalition au pouvoir (PLD), depuis près de quarante ans, contraignent le Premier ministre à conduire une diplomatie assise sur le plus petit dénominateur commun. La question de la révision ou non de la Constitution pacifique, qui interdit au Japon de posséder une armée offensive, est la principale pomme de discorde, source de violents échanges entre détracteurs et partisans d'un Japon militairement indépendant. Le Japon n'a pas de politique étrangère parce qu'il existe un débat permanent sur le rôle international du Japon qui donne naissance à des divergences réelles et profondes entre les différentes factions qui, consensus oblige, s'accordent le *statu quo* de la chaise vide.



Ainsi, la position éminemment diplomatique de Yasushi Akashi, représentant du secrétaire général de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie et responsable de l'Apronuc, n'est pas magnifiée par les Japonais. Inconsciemment, ils en minimisent l'importance en n'en faisant pas la publicité. Ils préfèrent ne pas le faire remarquer. Comme si les Japonais avaient choisi de se faire oublier politiquement de la scène internationale. Pourtant, M. Akashi aimerait bien réussir. Il aurait même confié à certains collègues son ambition de succéder à Boutros Boutros Ghali. Il n'a malheureusement que peu de chances : toutes les actions qu'il entreprend (Sarajevo, Gorazde, Cambodge…) échouent. Le contexte international est particulièrement difficile, et il ne peut être tenu pour seul responsable, mais ce ne sont pas ses compatriotes qui viendront le soutenir. La réussite comme l'échec doivent rester discrets. En situation de crise, plus que jamais, le Japon se referme sur lui-même en évitant de se mêler des affaires du dehors.

Ces trente dernières années, bien d'autres opportunités diplomatiques auraient permis au Japon d'entrer de plain-pied sur la scène internationale. Le président de la République du Pérou est d'origine japonaise. Au lieu d'affirmer une diplomatie latino-américaine, l'influence de l'Archipel s'est très vite réduite à l'octroi de crédits supplémentaires qui sont venus alourdir la dette péruvienne. Médias et diplomates japonais admettent presque ouvertement qu'Alberto Fujimori n'est plus japonais depuis bien longtemps et ne peut prétendre appartenir à la race japonaise. Les vrais Japonais vivent au Japon.

Il ne reste qu'un seul rôle que le Japon pourrait s'attribuer en poli-

tique internationale : devenir l'*éminence grise* d'une nation ou d'un groupe de pays. Dire sans se faire entendre, faire sans se faire remarquer. Préférer l'ombre au soleil qui n'en finit pas de se lever. Le Japon, un pays à suivre de très près…



RÉSUMÉ

*Le Japon est un pays que l'idée qu'il se fait de sa spécificité absolue rend peu capable de s'insérer activement dans le monde. L'absence d'une véritable intelligentsia et la tradition du consensus ne permettent pas au débat de se structurer à ce propos. Les velléités de « retour vers l'Asie » s'inscrivent dans une conception déjà dépassée des rapports entre nations. Les divergences au sein même de l'élite conservatrice aboutissent à une paralysie du processus de décision favorable au* statu quo. *Bref, la politique extérieure du Japon est une « non-politique ».*

# CHRONIQUES

JÉRÔME JAFFRÉ

## LES ÉLECTIONS DU 12 JUIN 1994 EN FRANCE

# LES TROIS RUPTURES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Situées presque à mi-distance des élections législatives de mars 1993 et du scrutin présidentiel du printemps 1995, les élections européennes du 12 juin 1994 offraient l'occasion de mesurer l'audience des partis politiques à la lumière de la représentation proportionnelle et du clivage européen fortement présent en France depuis le référendum de septembre 1992 sur le traité de Maastricht.

Une double interrogation se faisait ainsi jour :

– Quel serait l'impact de la représentation proportionnelle après l'usage majoritaire des législatives de mars 1993 et des cantonales de mars 1994 ? Les listes patronnées par le RPR, l'UDF et le Parti socialiste allaient-elles dépasser la barre de 50 % des suffrages exprimés qu'elles avaient atteinte de justesse aux européennes de 1989 et aux régionales de 1992 ?

– Les élections européennes seraient-elles comme par le passé un scrutin limité à un usage de politique intérieure ? L'acuité du débat sur Maastricht et l'étroitesse de la victoire du « oui » incitaient à penser que l'heure était venue d'une spécificité européenne. Mais la présence à la tête de la liste socialiste de son candidat « naturel » à l'élection présidentielle, Michel Rocard, et l'ouverture de la liste UDF-RPR à la fois aux partisans du « oui » et du « non » à Maastricht paraissaient de nature à modifier la donne.

Le 12 juin, les résultats sont allés au-delà de ces attentes (tableau 1). Il y a échec relatif de la liste Baudis qui arrive largement en tête mais doit se contenter d'un modeste 25,4 % des voix, échec absolu des listes Rocard et Chevènement, tassement des extrêmes, chute des écologistes incapables même en additionnant leurs deux listes d'atteindre la barre des 5 % (4,98 % exactement). On assiste en revanche sur le flanc gauche à la percée de la liste Tapie (12 % des voix) et sur le flanc droit à l'ascension de la liste Villiers (12,4 %).

La proportionnelle, la dimension européenne du scrutin et la crise persistante de la représentation politique ont bouleversé – profondément ou conjoncturellement ? – le paysage politique.

Tableau l - *Les résultats des élections européennes du 12 juin 1994 en France métropolitaine*

| | | |
|---|---|---|
| Inscrits | 37 739 167 | |
| Votants | 20 301 411 | |
| Exprimés | 19 218 235 | |
| | | % inscrits |
| Abstention | 17 437 756 | 46,2 |
| Blancs et nuls | 1 083 176 | 2,9 |
| | | % suffrages exprimés |
| Liste du Parti communiste | 1 334 222 | 6,9 |
| Listes d'Extrême gauche | 523 432 | 2,7 |
| Liste du Mouvement des citoyens | 494 662 | 2,6 |
| Liste du Parti socialiste | 2 775 962 | 14,4 |
| Liste des Radicaux de gauche | 2 314 639 | 12,0 |
| Listes divers gauche | 318 089 | 1,7 |
| Liste Verts Écologie | 569 071 | 3,0 |
| Liste Génération Écologie | 388 262 | 2,0 |
| Liste Chasse, pêche | 769 649 | 4,0 |
| Listes inclassables | 425 815 | 2,2 |
| Liste UDF-RPR | 4 876 026 | 25,4 |
| Liste de la Majorité pour l'autre Europe | 2 389 574 | 12,4 |
| Liste du Front national | 2 038 832 | 10,6 |



## La Rupture de la Proportionnelle ou l'Émiettement politique

A deux mois et demi de distance, les résultats des élections européennes diffèrent profondément des élections cantonales. Tombé le 12 juin à 14,4 % des voix, le Parti socialiste n'y obtenait-il pas à lui seul 22,6 % et même 25,9 % avec les candidats « divers gauche » qu'il soutenait ? L'UDF et le RPR totalisaient 31,1 % des voix et 38,9 % avec les candidats « divers droite » qu'ils soutenaient pour se compter le 12 juin à 25,4 % sur la liste d'union de Dominique Baudis. Enfin, le Parti communiste, tout heureux de ses 11,4 % des cantonales, doit se contenter aux européennes d'un très modeste 6,9 %.

Dans un délai aussi court, il est clair que l'on assiste moins à un retournement d'opinion qu'à l'effet d'un changement radical des conditions politiques de l'élection. La proportionnelle s'est substituée au scrutin majoritaire, la logique notabiliaire qui tient une si large place aux cantonales est absente du scrutin européen, l'offre politique réduite aux cantonales, ce qui favorise le contrôle partisan, s'est considérablement élargie aux européennes, de neuf listes en 1979 à quatorze en 1984, quinze en 1989 et dix-neuf en 1994.

Mise en place à l'occasion des premières élections européennes en 1979, étendue aux élections régionales en 1986 et 1992, utilisée une fois, en 1986, pour les élections législatives, la représentation proportionnelle est revenue en force dans le système politique de la Vᵉ République, pourtant longtemps imprégné du culte de la règle majoritaire. L'introduction répétée de la R. P. introduit ainsi des comportements spécifiques qui favorisent l'émiettement des forces politiques. L'écart des votes entre le scrutin proportionnel et le scrutin majoritaire s'est fortement accentué depuis quinze ans (tableau 2). Il n'était que de sept à huit points de 1979 à 1985, atteignait vingt-sept points en 1988-1989 pour culminer à trente points en 1994.

Si l'on considère l'évolution des quatre grands partis traditionnels (PC, PS, UDF, RPR) depuis 1979, leur recul à la proportionnelle atteint… quarante points. Mais il serait inexact de n'y voir que l'effet du mode de scrutin. Sous la règle majoritaire, le recul de la « bande des quatre » durant la même période atteint vingt points. Avec les alternances à répétition, leurs cortèges de déception et la remise en cause de la démocratie partisane, le système traditionnel s'est trouvé émietté et affaibli. On relève sur le long terme une réduction des allégeances partisanes. En 1984, 76 % des sympathisants socialistes votaient encore pour la liste de leur parti, en 1989 64 % et en 1994 47 % seulement. A l'UDF les chiffres sont respectivement de 82 % pour la liste Veil, 65 % pour la liste Giscard d'Estaing et 62 % pour la liste Baudis. Au RPR, invité chaque fois à voter pour un leader extérieur à sa propre famille politique, le recul est cette



Tableau 2 - *Les évolutions électorales selon les modes de scrutin*
*(% des suffrages exprimés)*

| | SCRUTIN MAJORITAIRE | | SCRUTIN PROPORTIONNEL | |
|---|---|---|---|---|
| | 4 partis traditionnels (PC, PS, UDF, RPR) | 3 partis de gouvernement (PS, UDF, RPR) | 4 partis traditionnels (PC, PS, UDF, RPR) | 3 partis de gouvernement (PS, UDF, RPR) |
| Européennes 1979 | | | 87,8 % | 67,2 % |
| Législatives 1981 | 96,6 % | 80,5 % | | |
| Européennes 1984 | | | 74,7 % | 63,6 % |
| Cantonales 1985 | 82,9 % | 70,4 % | | |
| Législatives 1986 | | | 83,3 % | 73,6 % |
| Législatives 1988 | 87,0 % | 75,8 % | | |
| Européennes 1989 | | | 60,1 % | 52,2 % |
| Cantonales 1992 | 69,3 % | 59,8 % | | |
| Régionales 1992 | | | 59,2 % | 51,3 % |
| Législatives 1993 | 68,0 % | 58,9 % | | |
| Cantonales 1994 | 76,2 % | 64,8 % | | |
| Européennes 1994 | | | 46,8 % | 39,8 % |

année plus sensible : 82 % en 1984, 66 % en 1989 et 47 % seulement en 1994. Enfin au Parti communiste aussi on observe un phénomène similaire : 84 % en 1984, 83 % en 1989 et 75 % en 1994.

L'évolution des trois partis de gouvernement (PS, UDF, RPR) fait apparaître des mouvements semblables. En quinze ans, le recul est de vingt-sept points à la proportionnelle mais aussi de seize points au scrutin majoritaire. À la question de savoir si les listes patronnées par les trois partis dépasseraient la barre des 50 %, la réponse est venue, cinglante : c'est la barre des 40 % qu'ils n'ont pu franchir, se contentant de 39,8 % des suffrages exprimés. Il faut cependant se garder d'exagérer le phénomène. Les listes dissidentes ont su bénéficier des avantages du scrutin sans pousser trop loin la rupture. Bernard Tapie n'a cessé, tout au long de sa campagne, de se réclamer de la gauche et de l'ultramitterrandisme. Et, pour sa part, Philippe de Villiers s'est abstenu de toute attaque contre le gouvernement et a finalement choisi de modifier *in extremis* le nom de sa liste « Pour une autre Europe » pour le transformer en liste de « la Majorité pour une autre Europe », ce qui marque bien qu'il invitait les électeurs de la droite modérée au pluralisme politique plutôt qu'à une quelconque rupture.

Enfin, la perte de la logique notabiliaire si forte aux élections cantonales a joué contre les partis organisés et au premier chef contre le Parti socialiste. Entre les législatives de 1993 et les européennes de 1994, le recul national du Parti socialiste est de 4,5 points. Dans les circonscriptions où il avait réussi il y a un an à conserver ses députés, la décote est de 11,6 points ! Perte massive qui illustre l'absence de mobilisation des réseaux d'élus socialistes en faveur de Michel Rocard. À titre de comparaison en 1984 où la liste de Lionel Jospin subissait le sévère désaveu des trois premières années passées au pouvoir, la perte dans les circonscriptions socialistes (-18,8 points) était tout à fait comparable au recul national (-17,1 points).

## La Rupture de Maastricht ou la Redistribution à droite

Le débat sur le traité de Maastricht marque un changement profond dans les relations des Français à l'égard de l'Europe. Jusqu'alors, hormis les votes extrémistes du Parti communiste et du Front national, les consultations européennes renvoyaient à un débat national plutôt qu'à un véritable clivage sur les objectifs ou les modalités de l'union des pays de la CEE. Même en 1979, l'affrontement entre la liste RPR de Jacques Chirac et la liste UDF de Simone Veil épousait une logique d'affrontement pré-présidentiel avant le grand scrutin de 1981[1]. Toutefois, le vote sur le référendum de Maastricht, outre le clivage entre partisans et adversaires du Traité, opposait aussi les électeurs de gauche (66 % se sont prononcés pour le « oui ») aux électeurs de droite (63 % en faveur du

1. A preuve, interrogés sur l'accélération de la construction de l'Europe, 45 % des électeurs de Simone Veil se prononçaient en ce sens. Et le score était pratiquement identique chez les partisans de Jacques Chirac avec 44 % (sondage post-électoral SOFRES de 1979). Entre le vote RPR de 1979 et le vote « non » au référendum sur Maastricht treize ans plus tard, le coefficient de corrélation est nul (.06) alors qu'entre le vote communiste de 1979 et le vote « non », il atteint .57.

« non »). La question restait ainsi posée de savoir si le choix de 1992 avait bien été dominé par le débat européen ou par l'attitude à l'égard de François Mitterrand, initiateur du référendum.

Deux ans plus tard, le débat apparaît largement tranché par la montée continue des sentiments anti-européens dans l'ensemble de l'opinion publique – un sondage inédit de la SOFRES réalisé au début du mois de juillet 1994 accorde une majorité indiscutable de 57 % au « non » en cas de nouveau vote sur le traité de Maastricht – et particulièrement dans l'électorat de droite. Au moment des européennes de 1989, les électeurs de droite étaient un peu plus favorables à l'Europe que ceux de gauche. Cinq ans plus tard, les positions se sont renversées. Ainsi, le souhait d'accélération de la construction de l'Europe a reculé de un point parmi les électeurs de gauche et de onze points parmi ceux de droite ; les craintes à l'égard de la construction ont progressé de treize points à gauche mais de vingt et un points à droite ; la priorité donnée à la défense des intérêts de la France sur la construction de l'Europe a progressé de vingt points à gauche mais de trente et un à droite. Cette évolution se retrouve dans la modification de l'offre politique. En 1989, la dissidence à droite était représentée par la liste ultra-européenne de Simone Veil. En 1994, le renversement est complet puisque c'est la liste anti-européenne de Philippe de Villiers et Jimmy Goldsmith qui se présente aux suffrages des électeurs. En revanche, la liste d'union de Dominique Baudis a cherché à tenir compte de l'évolution des sensibilités et à dépasser le clivage de Maastricht en associant partisans du « oui » et du « non ».

Au final, les résultats des élections européennes peuvent se lire en grande partie dans ceux du vote sur Maastricht. Du côté du « oui » figurent les listes de la gauche non communiste – la liste Rocard qui draine 21 % des électeurs du « oui » mais seulement 5 % des électeurs du « non » et la liste Tapie avec respectivement 17 % des partisans du « oui » et 5 % des partisans du « non ». Pour sa part, la liste Baudis ne réussit que partiellement dans sa volonté de dépasser le clivage de 1992, ce qui explique sa médiocre performance. Elle recueille 33 % des électeurs du « oui » et seulement 14 % des adversaires du Traité. Du côté du « non » figurent la liste du Front national – 25 % du vote « non » et 2 % du vote « oui » –, la liste communiste qui attire respectivement 12 % des premiers et 4 % des seconds et enfin la liste Villiers avec 24 % du vote « non » et 6 % du vote « oui ». En deux mois et demi de campagne, Dominique Baudis a perdu trois points chez les électeurs du « oui », mais dix-huit chez ceux du « non ». Philippe de Villiers a gagné trois points chez les « oui » et dix-sept chez les « non ». A près de deux ans de distance, le glissement au sein de la droite modérée épouse parfaitement le clivage du référendum.

En revanche, les structures électorales ne coïncident pas forcément avec les itinéraires individuels, comme le montre le tableau 3 qui ventile les résultats des européennes selon le niveau du vote « oui ». Si les votes communistes et lepénistes se structurent sur l'opposition à Maastricht, si les votes en faveur des listes Rocard et Baudis se structurent sur l'adhésion au Traité, on constate de façon plus curieuse que le vote Tapie croît avec la proportion du vote « non » alors que le vote Villiers suit la courbe du « oui ». Mais il est vrai que le vote sur le référendum de

Tableau 3 - *Les résultats des élections européennes selon le niveau du « oui » au référendum sur Maastricht (% des suffrages exprimés)*

| Listes en présence aux européennes | Niveau du « oui » | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Moins de 40 % (26 circonscriptions) | 40-45 % (103 circonscriptions) | 45-49,9 % (133 circonscriptions) | 50-54,9 % (129 circonscriptions) | 55-59,9 % (103 circonscriptions) | Plus de 60 % (61 circonscriptions) |
| Parti communiste | 17,4 | 8,8 | 7,3 | 5,9 | 5,1 | 3,5 |
| Extrême gauche | 3,5 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,8 | 2,5 |
| Mouvement des citoyens | 1,9 | 2,3 | 2,7 | 2,6 | 2,7 | 2,7 |
| Parti socialiste | 12,0 | 12,2 | 13,9 | 15,1 | 16,0 | 17,1 |
| Radicaux de gauche | 14,2 | 13,8 | 12,8 | 12,1 | 10,6 | 8,5 |
| Divers gauche | 1,1 | 1,2 | 1,4 | 1,7 | 2,1 | 2,5 |
| Écologistes | 4,4 | 4,3 | 4,7 | 4,9 | 5,7 | 6,1 |
| Chasse, pêche | 5,0 | 5,2 | 4,6 | 4,2 | 2,8 | 1,7 |
| Inclassables | 2,7 | 2,3 | 2,2 | 2,1 | 2,2 | 2,2 |
| UDF-RPR | 16,4 | 22,7 | 24,2 | 26,4 | 27,8 | 30,7 |
| L'autre Europe | 8,4 | 12,0 | 12,8 | 12,5 | 12,9 | 13,1 |
| Front national | 13,0 | 12,6 | 10,9 | 9,7 | 9,3 | 9,4 |
| *Poids de Villiers dans la droite modérée* | *34 %* | *35 %* | *35 %* | *32 %* | *32 %* | *30 %* |
| *Poids Tapie dans le total PS + MRG* | *54 %* | *53 %* | *48 %* | *44 %* | *40 %* | *33 %* |



Maastricht épousait largement un clivage social[1] opposant ceux « d'en bas » à ceux « d'en haut », alors que le vote Tapie a une composante populaire très marquée et que le vote Villiers correspond à l'habituelle distribution sociologique du vote conservateur.

Pour la droite modérée, un an après son triomphe des législatives, trois mois après sa bonne tenue des cantonales, le résultat des élections européennes est décevant. Le total des listes Baudis et Villiers atteint 37,8 %, à peine mieux que l'addition de 1989 (37,1 %) juste

1. Voir Olivier Duhamel et Gérard Grunberg, « Référendum : les dix France », dans SOFRES, *L'état de l'opinion 1993*, Éditions du Seuil, 1993, p. 79-86.

après la défaite de 1988, beaucoup moins qu'aux législatives de 1993 (44 %) ou aux cantonales de mars (44,6 %). Au surplus, le contrôle partisan du RPR et de l'UDF s'est trouvé mis en cause par la percée de la liste Villiers qui avec 12,4 % des voix recueille le tiers des suffrages de la droite modérée alors qu'en 1989 la liste Veil avec 8,4 % en dépassait à peine le cinquième. Parti avec un handicap de notoriété qui a longtemps nui à sa position dans les intentions de vote mais lui a permis d'amplifier son succès le soir du scrutin, Philippe de Villiers a vu son score croître dans l'électorat UDF de 8 % des intentions de vote en avril à 8 % en mai, 10 % début juin et 21 % dans les urnes. Dans l'électorat RPR, le mouvement est plus rapide et précède en réalité les propos de Charles Pasqua au meeting de Puteaux cinq jours avant le scrutin, qui deviennent ainsi une absolution plutôt qu'une invite au péché : 7 % des intentions de vote en avril, 11 % en mai, 20 % au début du mois de juin et 30 % dans les urnes.

On ne trouve d'ailleurs aucune trace d'un quelconque mot d'ordre du RPR en faveur du député de Vendée. Dans les régions qu'il contrôle le mieux – le Limousin, la Corse, l'Ile-de-France –, dans ses départements-phares – Paris, la Corrèze ou la Corse du Sud – la part de Philippe de Villiers dans le total de la droite modérée est systématiquement inférieure à sa moyenne nationale. Le vote en sa faveur épouse d'ailleurs plutôt la structure du vote barriste de la présidentielle de 1988 que celle du vote Chirac, en raison en partie de sa zone d'influence personnelle dans l'ouest du pays. Dans les 82 circonscriptions où Raymond Barre dépassait 20 % des suffrages, la liste Villiers recueille 16,8 % des voix, soit 36,1 % du total de la droite modérée ; dans les 101 circonscriptions où Jacques Chirac dépassait 23 %, elle ne recueille que 15,6 % des voix, 33,7 % de ce même total.

Pour élevée qu'elle soit, la performance de la liste Villiers connaît une double limite. Géographiquement, hormis sa zone d'influence spécifique des Pays-de-Loire, son score est étale dans le pays et ne dépasse dans aucune autre région la barre des 15 %. Dans les 921 villes de plus de 9 000 habitants, il obtient plus de 20 % des voix dans seulement vingt villes (à peine 2 % du total). Des régions traditionnellement acquises aux modérés comme l'Alsace et la Corse lui réservent un piètre accueil. Sociologiquement, il ne parvient pas à s'étendre au-delà des limites du conservatisme. Il recueille 17 % des voix chez les plus de 50 ans mais seulement 7 % chez les moins de 35 ans. Il atteint 33 % chez les agriculteurs et 21 % chez les commerçants et industriels mais doit se contenter de 10 % chez les cadres et professions intellectuelles, il est vrai très favorables à l'Europe, et de 4 % chez les ouvriers qui y sont pourtant hostiles. Il obtient 21 % des voix chez les catholiques pratiquants réguliers mais seulement 2 % chez les personnes sans religion. Dans les catégories extérieures à la droite traditionnelle, il est dominé par la liste Baudis, davantage même que ne le voudrait la répartition globale des suffrages entre les deux listes.

Cependant, la ligne de partage au sein de la droite modérée n'est pas sociologique. Chacune des deux listes obtient ses meilleurs scores dans les mêmes catégories et présente les mêmes points de faiblesse. La césure repose bien davantage sur des critères idéologique ou poli-

Tableau 4 - *Le partage du vote au sein de la droite modérée selon les orientations idéologiques*
*(% de suffrages exprimés)*

| **Les orientations idéologiques** | **Note** | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Très faible | Assez faible | Assez forte | Très forte |
| HOSTILITÉ À L'EUROPE | | | | |
| Vote Baudis | 29 % | 31 % | 22 % | 14 % |
| Vote de Villiers | 5 % | 11 % | 18 % | 26 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *15 %* | *26 %* | *45 %* | *65 %* |
| SOUTIEN AU GOUVERNEMENT | | | | |
| Vote Baudis | 2 % | 25 % | 36 % | 62 % |
| Vote de Villiers | 4 % | 15 % | 20 % | 20 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *67 %* | *38 %* | *36 %* | *24 %* |
| REFUS DE L'ÉGALITÉ | | | | |
| Vote Baudis | 18 % | 27 % | 26 % | 32 % |
| Vote de Villiers | 4 % | 10 % | 18 % | 23 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *18 %* | *27 %* | *41 %* | *42 %* |
| HOSTILITÉ AUX SOCIALISTES | | | | |
| Vote Baudis | 6 % | 27 % | 45 % | 32 % |
| Vote de Villiers | 2 % | 6 % | 9 % | 27 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *25 %* | *18 %* | *17 %* | *46 %* |
| LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE | | | | |
| Vote Baudis | 13 % | 24 % | 34 % | 40 % |
| Vote de Villiers | 4 % | 10 % | 23 % | 20 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *24 %* | *29 %* | *40 %* | *33 %* |
| NATIONALISME | | | | |
| Vote Baudis | 19 % | 31 % | 30 % | 25 % |
| Vote de Villiers | 6 % | 12 % | 15 % | 17 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *24 %* | *28 %* | *33 %* | *41 %* |
| TRADITIONALISME | | | | |
| Vote Baudis | 13,5 % | 27 % | 27 % | 32 % |
| Vote de Villiers | 3,5 % | 12 % | 19 % | 15 % |
| Poids de Villiers dans la droite modérée | *21 %* | *31 %* | *41 %* | *32 %* |

SOURCE : Sondage post-électoral de la SOFRES et enquête *Figaro*/SOFRES sur « les valeurs idéologiques des Français ».

tique (tableau 4). Le vote Villiers apparaît anti-européen et davantage marqué par le conservatisme politique. Sur les notes concernant le refus de l'égalité, le nationalisme ou l'hostilité aux socialistes, les scores des deux listes progressent bien sûr de façon parallèle mais le poids de la liste du député de Vendée dans la droite modérée croît systématiquement en fonction de chacune de ces notes. Autre élément qui va en ce sens : 42 % des électeurs de Philippe de Villiers, contre 29 % des partisans de Dominique Baudis, se déclarent en accord avec les idées de Jean-Marie Le Pen. A l'inverse, le vote Baudis apparaît fortement corrélé à la note de soutien au gouvernement Balladur. Mais ce résultat ne doit pas être interprété de façon erronée : le vote Villiers n'est pas antigouvernemental mais plutôt a-gouvernemental : 64 % de ses électeurs sont satisfaits de l'action du gouvernement Balladur (73 % pour les partisans de Baudis), 61 % souhaitent que la politique menée soit poursuivie (66 % pour l'électorat Baudis). En réalité, les électeurs de Villiers n'ont pas voulu faire des européennes un vote pour ou contre le gouvernement : seuls 39 % ont voulu à cette occasion exprimer leur soutien à son égard, alors que cette volonté atteint 66 % dans l'électorat de Dominique Baudis.

Des sept critères étudiés, l'attitude à l'égard de l'Europe[1] apparaît comme le plus discriminant, preuve qu'il existe bien désormais une spécificité propre aux élections européennes. Cependant le partage du vote entre les deux listes ne recouvre pas parfaitement le vote « oui » et le vote « non » du référendum sur Maastricht, sans quoi d'ailleurs la liste de Villiers se fût imposée au détriment de la liste Baudis puisque la majorité des électeurs RPR-UDF (59 % contre 41 %) s'étaient prononcés en faveur du « non ». Le passage d'une fraction importante des électeurs du « non » vers la liste Baudis a été motivé par une volonté plus forte de soutien au gouvernement – 61 % des électeurs Baudis provenant du « non » sont dans cet état d'esprit contre 45 % des électeurs Villiers ayant la même origine – et une moindre réserve à l'égard de l'Europe – 33 % de ces électeurs de Dominique Baudis souhaitent que sa construction soit ralentie contre 51 % de ces électeurs de Philippe de Villiers.



La déception du Front national, qui n'obtient que 10,6 % des voix – son plus mauvais score des trois dernières élections européennes –, s'explique en partie par la concurrence de la liste de Villiers qui semble bien l'avoir empêché d'étendre son influence dans la fraction de la droite modérée qu'il séduit habituellement. Ainsi, par rapport à 1989, le vote Le Pen recule fortement chez les catholiques pratiquants réguliers (- 7 points) et occasionnels (- 6), les cadres et professions intellectuelles (- 7), les inactifs, retraités (- 5), les commerçants et industriels (- 4), les revenus mensuels de 15 000 à 20 000 francs (- 8) ou supérieurs à 20 000 francs (- 4). Parmi les sympathisants UDF, le vote Le Pen

1. La note d'hostilité à l'égard de l'Europe varie de 0 à 4 en fonction des quatre éléments suivants : souhaite que la construction de l'Europe soit ralentie, craint les conséquences de la construction de l'Europe, a voté en pensant à la défense des intérêts de la France, pense que la France a à perdre dans la construction de l'Europe. Les positions 3 et 4 ont été regroupées pour correspondre à la note très forte.

recule de deux points et parmi ceux du RPR, très sensibles au phénomène de Villiers, il diminue de moitié, passant de 16 % à 8 %. Plus probant encore, plus le score Villiers est élevé, plus le recul lepéniste est accentué. Dans les circonscriptions où le député de Vendée est en deçà des 9 %, Le Pen perd en cinq ans 0,6 % des voix (son indice d'évolution se situe à 95), entre 9 et 11 %, le recul est de 0,8 % (indice 93), entre 11 et 13 % la perte atteint un point (indice 92), entre 13 et 15 %, elle est de 1,1 point (indice 90), au-delà de 15 %, elle culmine à 2,5 points (indice 80). Sur la base de ces chiffres, on peut considérer que la moitié de la perte lepéniste en cinq ans (1,2 point au plan national) est imputable à la concurrence de Villiers.



Pourtant, il serait tout à fait excessif de considérer les deux électorats comme des « frères jumeaux ». Loin d'une parenté cachée, ce qui frappe au contraire c'est l'opposition géographique et sociologique qui les caractérise. Les meilleures performances de la liste Villiers correspondent bien souvent aux plus mauvaises performances de la liste Le Pen et réciproquement. Ainsi l'Alsace, deuxième région lepéniste, est-elle la dix-neuvième région villieriste, et les Pays-de-Loire, première région pour celui-ci, est-elle l'avant-dernière région pour celui-là. Jean-Marie Le Pen obtient ses meilleurs scores chez les moins de 35 ans, Philippe de Villiers chez les plus de 50 ans. Le leader de l'extrême droite touche prioritairement les ouvriers et les

Tableau 5 - *Les votes de Villiers et Le Pen selon le taux d'étrangers par circonscription (suffrages exprimés)*

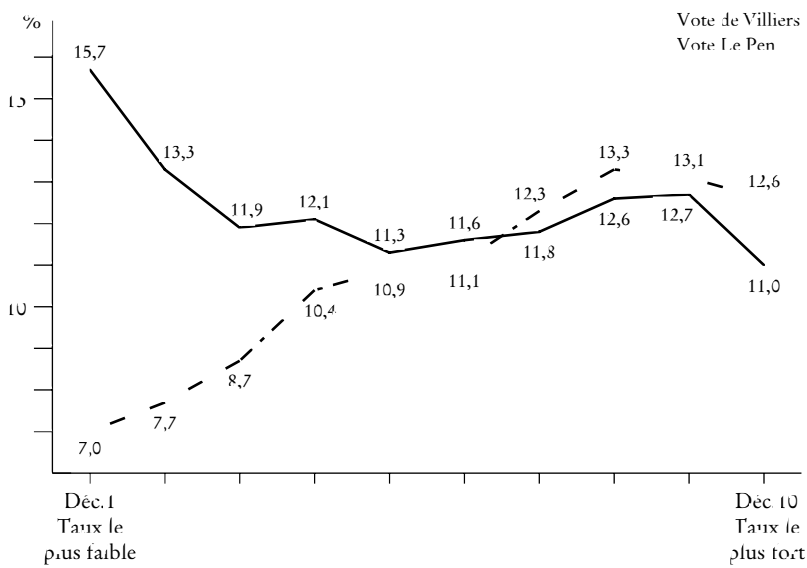


NB : Les circonscriptions ont été classées en déciles selon le taux d'étrangers (du plus faible au plus fort taux).

Tableau 6 - *La redistribution sociale du vote au sein de la gauche non communiste (suffrages exprimés)*

| Profession du chef de ménage | Vote Fabius Européennes 1989 | Vote Rocard Européennes 1994 | Recul | Vote Tapie Européennes 1994 |
|---|---|---|---|---|
| Ouvrier | 28 % | 9 % | – 19 pts | 19 % |
| Employé | 34 % | 16 % | – 18 pts | 15 % |
| Profession intermédiaire | 26 % | 19 % | – 7 pts | 12 % |
| Petit commerçant industriel | 13 % | 6 % | – 7 pts | 10 % |
| Inactif, retraité | 24 % | 17 % | – 7 pts | 9 % |
| Cadre, profession intellectuelle | 18 % | 17 % | – 1 pt | 9 % |
| Agriculteur | 11 % | 10 % | – 1 pt | 4 % |
| Ensemble des Français | 23,6 % | 14,4 % | – 9,2 pts | 12 % |

SOURCE : Sondages post-électoraux de la SOFRES.



employés, le député de Vendée les agriculteurs, les commerçants et les retraités. Le premier culmine chez les sans-religion et les catholiques non pratiquants, le second chez les pratiquants réguliers. La répartition des votes en fonction du taux d'étrangers par circonscription (tableau 5) illustre leur différence : de Villiers obtient ses meilleures performances dans les circonscriptions les moins touchées par l'immigration, puis décroît régulièrement. A l'inverse, le vote Le Pen est directement indexé sur ce critère et son vote varie du simple au double selon le taux d'étrangers, passant de 7 % des voix à plus de 13 % dans les trois derniers déciles.

## LA RUPTURE SOCIALE OU LA REDISTRIBUTION À GAUCHE

Depuis quelques années, l'évolution du système politique français n'est plus seulement caractérisée par l'opposition horizontale entre la gauche et la droite mais aussi par un clivage vertical qui oppose les « gens d'en bas » aux « gens d'en haut »[1]. Cette césure est apparue ces dernières années à l'occasion du référendum sur le traité de Maastricht. On la retrouve accentuée aux élections européennes de juin 1994.

Déjà fortement touché en 1989 par son recul dans l'électorat populaire, le PS voit depuis cette date son score s'effondrer parmi les ouvriers (- 19 points) et les employés (- 18 points). En revanche, il conserve pratiquement intacte son influence chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (- 1 point), où il obtient désormais le double de son score dans la classe ouvrière (tableau 6). Au cours de ces dernières années, le PS avait perdu ses caractéristiques populaires au profit d'un vote interclassiste

1. Voir Jean-Luc Parodi, « Le retour au vertical », *Le Figaro*, 18 décembre 1990, et mon article « Le gouvernement des instruits », dans SOFRES, *L'état de l'opinion 1991*, Éditions du Seuil, 1991, p. 137-146.

mais affaibli. Conduit par Michel Rocard, qui commet l'erreur d'exposer dans l'affaire sa présidentiabilité, il arrive au terme de cette évolution en devenant le parti de la bourgeoisie intellectuelle.

Plus profondément, ce recul socialiste a une double origine. En premier lieu, il s'explique par la montée des sentiments anti-européens, marqueur décisif aujourd'hui entre la France « d'en bas » et la France « d'en haut ». En cinq ans, le recul du PS s'ordonne ainsi rigoureusement en fonction du niveau du « oui » au référendum sur Maastricht (tableau 7). Dans les terres du « non » et dans les catégories les plus sensibles à la thématique du repli sur soi, le PS chute le plus lourdement. En deuxième lieu, le PS, un an après son retour dans l'opposition, n'est pas redevenu un parti de contestation ou de transformation sociale. Son électorat reste profondément intégré au système politique et social actuel. Il n'adopte même pas une remise en cause radicale des choix économiques et sociaux de la nouvelle majorité. Si l'on distingue dans les électorats issus du vote Mitterrand au premier tour de la présidentielle de 1988 *les électeurs fidèles* au PS (qui ont voté socialiste en 1993 et 1994), *les électeurs perdus* (conservés en 1993 mais passés à un autre vote en 1994) et *les électeurs disparus* (infidèles dès 1993), on constate que les électeurs fidèles se montrent les plus favorables à l'Europe – 46 % souhaitent que sa construction soit accélérée contre 40 % des électeurs « perdus » et 32 % des « disparus » –, les plus convaincus du bon fonctionnement de la démocratie dans notre pays – à 62 % contre 43 % des « perdus » et 37 % des « disparus » – et les moins ardents à souhaiter la transformation de notre société – 40 % se classent aux positions 1 et 2 de cette échelle en six cases contre 46 % des « perdus » et 55 % des « disparus ». Le vote socialiste continue ainsi de s'ancrer dans la France établie, ce qui est bien la cause première de son affaiblissement quand ni la logique notabiliaire ni le levier du phénomène majoritaire ne viennent à son secours.



Tableau 7 - *Le recul du Parti socialiste de 1989 à 1994 selon le niveau du « oui » au référendum sur Maastricht*

| **Niveau du « oui »** | **Recul du PS** (en écart) | **Recul du PS** (en indice) | **Score Tapie** (%) |
|---|---|---|---|
| Moins de 40 % | – 10,4 | 54 | 14,2 |
| De 40 à 45 % | – 10,4 | 54 | 13,8 |
| De 45 à 49,9 % | – 10,3 | 56 | 12,8 |
| De 50 à 55 % | – 9,7 | 61 | 12,1 |
| De 55 à 60 % | – 7,8 | 67 | 10,7 |
| Plus de 60 % | – 4,3 | 80 | 8,7 |

C'est dans l'effondrement populaire du vote socialiste que le vote Tapie prend bien sûr appui – avec 12 % des voix, à seulement 460 000 suffrages de l'ex-parti dominant de la gauche française. La liste Énergie radicale réalise ses meilleures performances dans l'électorat populaire : 19 % des voix chez les ouvriers contre 9 % chez les cadres et professions intellectuelles (soit pratiquement l'inverse des scores de Rocard !), 20 % des voix chez les chômeurs contre 10 % à la liste socialiste. Le succès est identique dans les catégories les plus jeunes : 19 % des voix chez les moins de 35 ans contre 9 % chez les plus de 50 ans. Le vote Tapie provient au premier chef des anciens électeurs socialistes mais, l'évolution des structures électorales le prouve, il prend

aussi appui sur le vote communiste et ne laisse pas indemne le vote Front national puisque la zone d'influence personnelle de Bernard Tapie correspond à deux des régions de prédilection du lepénisme : Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon.

Si le vote Tapie apparaît bien comme un choix de contestation politique et sociale, son électorat adopte cependant des attitudes favorables à la construction de l'Europe conformément à l'orientation de campagne de son leader. Sur la note d'hostilité à l'Europe, 61 % des électeurs de Bernard Tapie obtiennent la note 0 – c'est-à-dire ne citent aucune des quatre réponses anti-européennes proposées au choix des interviewés –, contre 59 % des électeurs Rocard et 38 % de l'ensemble des votants. Mais, à la vérité, le vote Tapie correspond largement à un choix d'adhésion personnelle plutôt qu'à un ensemble d'attitudes fortement structurées sur le plan idéologique. 75 % des électeurs Tapie se sont prononcés sur la personnalité de la tête de liste, 20 % seulement sur son étiquette politique. Pour le vote Rocard, les proportions sont rigoureusement inverses : 18 % pour la personnalité, 74 % pour l'étiquette. Sur leurs orientations idéologiques, les électeurs de Bernard Tapie offrent un curieux mélange qui traduit assez bien la déstructuration d'une large partie de l'électorat français dans les catégories jeunes et populaires[1]. Les électeurs Tapie se montrent ainsi sensibles à l'égalité et aux droits de l'homme mais ils valorisent aussi la notion de compétition. Ils contestent le libre échange mais acceptent assez bien les privatisations et font confiance aux entreprises. Ils refusent la sélection à l'Université mais réclament le rétablissement de la peine de mort et s'opposent à la construction de mosquées dans les grandes villes !

Plutôt que dans la cohérence idéologique d'une nouvelle famille de gauche, les motivations de vote sont ailleurs. Interrogés par la SOFRES sur leur choix au moyen d'une question ouverte – c'est-à-dire sans aucune proposition de réponse –, les électeurs Tapie expliquent d'abord leur vote par l'opposition des « gens d'en bas » aux « gens d'en haut » :

– *« Bernard Tapie est un homme qui pense aux gens »*
– *« Il est proche des gens, il a notre langage »*
– *« Il aide l'ouvrier. J'aime son franc-parler »*
– *« Il peut faire beaucoup pour le chômage et les ouvriers »*
– *« J'aime bien les gens qui dérangent »*
– *« C'est la seule liste qui représentait vraiment les travailleurs »*

Ses électeurs vantent aussi les attraits de la nouveauté, comme si, après les alternances successives entre la gauche et la droite institutionnelles, il convenait d'emprunter de nouveaux chemins :

– *« Sa liste n'a jamais été au pouvoir, elle représente quelque chose de nouveau »*
– *« C'est du sang nouveau »*
– *« C'est une nouvelle tête dans la politique »*
– *« Ça va un peu bousculer les choses »*
– *« Il faut redonner du tonus au monde politique »*
– *« J'ai voté pour changer »*
– *« Pour le changement, la nouveauté, les idées, la vitalité »*



1. Ces propos rejoignent l'analyse de Gérard Grunberg et Jean Chiche, « Le Parti socialiste victime de la fracture de la société française », *Le Monde*, 7 juillet 1994.

Enfin, les « affaires », qui assaillent Bernard Tapie deviennent aux yeux de ses partisans la preuve de son indépendance, voire d'un complot des médias, comme l'illustrent quelques citations dont certaines sont particulièrement savoureuses :

– *« Il est trop agressé alors que tous les partis politiques ne sont pas clairs »*
– *« J'en ai marre que l'on tape toujours sur lui »*
– *« Il doit gêner beaucoup de monde »*
– *« Je savais ce qu'il avait fait en matière de fraude alors que j'ai un doute pour les autres »*
– *« C'est un mec qui se bat et c'est ça un chef : ne jamais craquer »*



Avec 2,6 % des voix, la liste du Mouvement des citoyens conduite par Jean-Pierre Chevènement connaît un échec cinglant. Le député de Belfort ne parvient pas à structurer son influence sur le vote « non » à Maastricht et il apparaît comme le modeste reflet d'un bien pâle Parti socialiste. Lui aussi touche la bourgeoisie avancée et non les catégories populaires, pourtant si critiques, comme lui, à l'égard de l'Europe et du PS. Il recueille 6 % des voix parmi les cadres, 5 % chez les professions intermédiaires mais 2 % seulement chez les employés et les ouvriers.

L'échec des deux listes écologistes (3 % pour les Verts, 2 % pour Génération Écologie) tient à leurs divisions mais également à leur incapacité à mobiliser les catégories qui faisaient leur succès : les 25-34 ans (ils y passent en cinq ans de 19 % à 8 %), les professions intermédiaires (de 22 % à 10 %) et les sympathisants écologistes eux-mêmes (de 66 % à 45 %). L'écologie affaiblie connaît un retour aux sources puisque sa structure électorale est désormais plus proche de celle des européennes de 1979 (où la liste Fernex obtenait 4,5 % des voix) que des scrutins plus récents de 1989 à 1992[1]. Dans ce mécanisme, les Verts, plus proches de l'écologie traditionnelle, écrasent la liste de Brice Lalonde qui, dans ce combat de nains, se trouve devancée dans la totalité des régions, la totalité des départements et 547 des 555 circonscriptions législatives.

La montée du sentiment anti-européen et le clivage entre ceux « d'en bas » et ceux « d'en haut » auraient dû favoriser une remontée communiste. Or, on assiste au contraire à un nouveau tassement (6,9 % des voix au lieu de 7,8 % en 1989), preuve supplémentaire dans ces conditions, et sachant les malheurs du Parti socialiste, de la tendance lourde du déclin communiste. Le PC recule surtout dans ses zones de force. Entre 1989 et 1994, son indice d'évolution varie de 97 là où il était très faible (moins de 5 % des voix) à 86 là où il était le plus fort (plus de 15 %). Sa baisse est particulièrement accentuée dans les points forts de sa sociologie traditionnelle : les personnes sans religion (- 11 points), les 18-24 ans (- 6 points), les employés (- 8 points) et les ouvriers (- 3 points) mais s'il tombe dans cette dernière catégorie à 9 % des suffrages, il a le bonheur d'y faire à nouveau jeu égal

1. Le coefficient de corrélation des écologistes calculé par département est de .83 entre 1994 et 1979 alors qu'il n'est que de .68 avec les législatives de 1993, .75 avec les régionales de 1992 et .57 avec les européennes de 1989.

avec un Parti socialiste, il est vrai, bien diminué.

Malgré la persistance de la dimension protestataire du vote, le Front national stagne, comme nous l'avons déjà souligné. Il recule le plus dans ses zones de force. Là où il était à moins de 7,5 % en 1989, son indice d'évolution est à 89, là où il dépassait les 15 %, il se situe à 84. Dans sa région fétiche, Provence-Alpes-Côte d'Azur, il subit de plein fouet « l'effet Tapie » puisque son indice d'évolution chute à 80, alors qu'au niveau national l'indice s'établit à 90. Cependant, le Front national accentue son originalité sociologique au sein de la droite. Empêché par Philippe de Villiers de conquérir sa part habituelle de l'électorat conservateur, il engrange des progrès significatifs dans l'électorat populaire et le vote des jeunes. En cinq ans, s'il perd du terrain chez les cadres ou les personnes à revenu élevé, il progresse de treize points chez les employés et de quatre chez les ouvriers. Il recule de quatre points chez les plus de 65 ans mais en gagne inversement quatre chez les moins de 35 ans. Il perd du terrain dans la riche Ile-de-France mais en gagne dans les régions plus populaires situées au nord : la Haute-Normandie, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Affaibli après sa période faste de 1992-1993, le FN continue de porter pour partie la protestation des laissés-pour-compte et des exclus de notre société.

*

La spécificité des élections européennes de 1994 – l'absence de notabilisation liée à la proportionnelle nationale et la dimension proprement européenne du scrutin dans la foulée du référendum sur Maastricht – interdit de tirer des conclusions valables pour l'ensemble des élections à venir. Il est clair que des scrutins démultipliés et personnalisés (comme des législatives, des municipales ou des cantonales) présenteraient des caractéristiques très différentes. Les européennes ont mis en valeur les performances de Philippe de Villiers et de Bernard Tapie. Mais dans les règles classiques de la concurrence majoritaire, il conviendrait de noter que la liste Baudis devance la liste Villiers dans 21 des 22 régions, 95 des 96 départements (à la seule exception de la Vendée) et 550 des 555 circonscriptions (à l'exception précisément des cinq de Vendée). Même là où des députés se sont engagés sur la liste de « la Majorité pour une autre Europe » ou en sa faveur – comme Philippe Martin dans la Marne, Bernard Debré en Indre-et-Loire ou Alain Griotteray dans le Val-de-Marne – la liste UDF-RPR arrive en tête dans leurs circonscriptions, ce qui marque bien les limites de la différence. De son côté, Bernard Tapie frôle au plan national le score de Michel Rocard, mais le PS le devance dans 17 des 22 régions, 71 des 96 départements et 408 des 555 circonscriptions. Dans les 274 municipalités de plus de 9 000 habitants qu'il détient, le PS devance la liste « Énergie radicale » à 217 reprises. Bref, malgré le désastre socialiste, la hiérarchie est respectée quatre fois sur cinq, ce qui devrait limiter les prétentions radicales. D'autant plus que sur cent électeurs Tapie, 23 % seulement revendiquent sur la question de préférence partisane un lien avec le MRG alors que 50 % continuent de se déclarer proches du PS. Parmi les électeurs socialistes « perdus » (les électeurs mitterrandistes de 1988 fidèles au PS en 1993 mais passés à un autre vote en 1994), 80 %, en cas de nouvelles législa-

Tableau 8 - *Le rééquilibrage gauche/droite*
*(suffrages exprimés)*

| | Gauche | Hors gauche/droite | Droite | *Avance de la droite sur la gauche* |
|---|---|---|---|---|
| Législatives 1988 (1er tour) | 49,2 % | 0,4 % | 50,4 % | + *1,2 pt* |
| Européennes 1989 | 33,8 % | 17,1 % | 49,1 % | + *15,3 pts* |
| Régionales 1992 | 29,7 % | 18,6 % | 51,8 % | + *22,1 pts* |
| Cantonales 1992 (1er tour) | 34,3 % | 10,3 % | 55,4 % | + *21,1 pts* |
| Législatives 1993 (1er tour) | 31,0 % | 12,0 % | 57,0 % | + *26,0 pts* |
| Cantonales 1994 (1er tour) | 40,9 % | 4,5 % | 54,7 % | + *13,8 pts* |
| Européennes 1994 | 40,4 % | 11,2 % | 48,4 % | + *8,0 pts* |



tives, voteraient pour le candidat socialiste, à supposer que demeure intact le système de candidatures proposé dans chaque circonscription en 1993.

En sens inverse, quelques indices témoignent d'une portée plus durable des enseignements du scrutin. On relève tout d'abord la persistance de la crise de la représentation politique – qui se caractérise moins désormais par les fractures de l'abstentionnisme que par la césure dans le vote entre ceux « d'en bas » et ceux « d'en haut ». En outre, les élections européennes ont enfin conquis une spécificité propre, qui se traduit dans la constitution des listes et les choix des électeurs. Avec, il est vrai, une dynamique critique à l'égard de la construction européenne : les quatre listes les plus favorables à l'Europe – celles de Rocard, Tapie, Baudis et Lalonde – sont ainsi passées de 65 % des intentions de vote au début du mois d'avril au score beaucoup plus modeste de 53,8 % des voix dans les urnes. Enfin, les européennes confirment, après les cantonales, le retour à un rééquilibrage du rapport droite/gauche. La gauche, avec la liste Sarajevo et la liste de l'outre-mer, dépasse les 40 % des voix alors que la droite descend en dessous des 50 % (tableau 8). L'écart entre les deux grandes tendances de l'esprit public était de 26 points aux législatives de 1993 et de 13,8 aux cantonales de 1994. Au soir des européennes, il n'est plus que de huit points. Mais l'émiettement de la gauche et le fossé persistant entre le PS et les couches populaires rendent la tâche de reconquête toujours aussi difficile.

ANDREA MANZELLA

# LETTRE D'ITALIE

## INVOLUTION OU ACCIDENT DE PARCOURS ?

Les données ainsi que les comparaisons concernant des élections aussi complexes que celles des 27 et 28 mars n'ont pas encore été étudiées de manière exhaustive. Toutefois, l'interprétation qui s'impose à l'étranger est que des fantômes qui erraient depuis quelque temps en Occident, des fantômes bien reconnus mais non pas exorcisés par de nombreux politologues et spécialistes de droit constitutionnel, ont tous, tout à coup, pris corps en Italie. Il s'agit de fantômes de la politique sans racines, du revanchisme de l'extrême droite, de la vidéocratie, de la coïncidence entre « l'entreprise universelle » de notre époque et l'État.

Le laboratoire politique italien éternel a-t-il donc produit quelque chose qui peut aussi contaminer les autres nations de l'Union européenne ?

Cette accusation est trop grave pour pouvoir l'accepter, ni même pour pouvoir la refuser dès à présent.

A la suite de l'écroulement du régime partitocratique, les Italiens ont été libérés, mais en même temps un pourcentage décisif de ces derniers est devenu la proie de certains modèles d'organisation sociale à prise rapide. Faussement consensuels et fortement axés sur l'entreprise, ces modèles sont expérimentés pour longtemps et avec succès dans la « société des *loisirs* » (la « philosophie » populiste des clubs de loisirs, du Club Méditerranée aux clubs des supporters de football).

Mais est-il sûr que les autres démocraties occidentales ont des garanties institutionnelles contre ce genre de danger ?

La leçon à tirer du laboratoire italien est valable pour tout le monde. Elle a révélé avec dureté la possibilité pour un mouvement monopersonnel (propriétaire de *médias* mais surtout ayant beaucoup de possibilités de pénétration sociale par l'utilisation de jointures commerciales « transversales ») de confectionner en trois mois seulement une offre gagnante dans un marché politique difficile. Ceci a aussi mis en évidence la précarité rapide de la « forme parti », dans sa forme traditionnelle d'institution publique de la démocratie, en témoignant aussi de la fin de son monopole au sein de l'État.

Au fond, l'on a assisté à une privatisation de la politique qui a suivi la violente *dérégulation* du vieux régime. Cette privatisation a fait ressortir de manière éclatante le danger lié à

l'absence de règles : un vide normatif que les vieux partis avaient revendiqué pour eux-mêmes, en axant leur « droit domestique » sur la reconnaissance et le conditionnement réciproques. Ne peut-on appliquer, maintenant que le non-parti est apparu, les schémas garantistes qui avaient été proposés en vain pour les partis-institutions ?

Le problème qui se pose maintenant est plutôt celui de « saisir Protée » : en cherchant à traduire la formule de la « méthode démocratique », dictée par l'article 49 de la Constitution sur l'association de partis, en une réalité différente et polymorphe. Une réalité qu'il faut traiter avec des instruments de contrôle relevant plutôt du droit privé que du droit public : en d'autres termes, des instruments qui soient conformes au marché économique-commercial où cette partie de la politique s'est imposée. Ce n'est pas par hasard que l'on entend parler d'antitrust, de *blind fund,* d'administration contrôlée : soit des instruments du droit privé pour résoudre des situations d'incompatibilité ou d'inéligibilité substantielles assujetties, jusqu'à avant-hier, aux règles du droit public.



Cette absence de garanties sur le terrain spécifique de la « post-politique » n'est pas toutefois absolue dans le système italien. Lorsque la nouvelle majorité devra forcément commencer à se mesurer avec le système parlementaire et administratif, une série de contre-pouvoirs en mesure d'offrir des défenses suffisantes au système sera mise à l'épreuve. Une forte influence du chef de l'État ; les pouvoirs de veto et de suppléance normative de la Cour constitutionnelle (exerçant maintenant un rôle tout à fait inédit avec le système majoritaire) ; le pouvoir judiciaire dont la légitimation politique est transversalement enracinée dans le corps électoral de l'extrême droite à l'extrême gauche ; une grande possibilité de contre-information et, enfin, une opposition parlementaire disposant d'instruments de contraste et d'inspection pénétrants.

Pour évaluer correctement la nouvelle situation italienne, il faut attendre que tout le mécanisme se mette en marche ; avec l'organisation du gouvernement de la nouvelle majorité ; avec l'organisation du contre-gouvernement de la nouvelle opposition ; avec la contre-réaction du « vieux » système institutionnel à l'égard de la nouvelle réalité majoritaire. Les jeux ne sont pas encore faits.

Les nouvelles lois électorales approuvées l'année dernière reposent sur un système mixte où les trois quarts des sièges sont obtenus par système majoritaire à un seul tour et un quart des sièges sont obtenus par système proportionnel, système qui change selon les deux Chambres.

Au Sénat, sur un total de 315 membres, 83 sont élus au système proportionnel. Au niveau régional, il est prévu que des groupes composés par les candidats des collèges électoraux uninominaux se forment (non obligatoirement). Après avoir fait la soustraction des voix exprimées en faveur des candidats élus par scrutin majoritaire, la répartition des voix obtenues par les candidats non élus de chaque groupe détermine le chiffre électoral des groupes et, par conséquent, l'élection des candidats ayant obtenu le plus haut pourcentage de voix.

A la Chambre, sur un total de 630 membres, 155 députés sont élus sur la base des voix exprimées avec un bulletin de vote autre que celui utilisé pour le scrutin majoritaire. Les listes qui concourent pour ce quota d'élus sont dites « listes bloquées ». En effet, il existe

un barrage au niveau national équivalant à 4 %. Le dénombrement des voix se fait donc à partir de ce niveau pour passer ensuite à la répartition au niveau local. Mais il faut tout d'abord faire une opération de soustraction (*scorporo*) des voix obtenues par les candidats élus qui ont déclaré (obligatoirement) leur liaison avec l'une des listes qui concourent pour le quota proportionnel.

Quels étaient les objectifs de ce nouveau système électoral mixte (système majoritaire pour les trois quarts et proportionnel pour un quart) ? En premier lieu, assurer la formation d'une majorité possible pour le gouvernement d'après la séquence moniste suivante : majorité électorale, majorité parlementaire, majorité gouvernementale. En deuxième lieu, assurer une représentation adéquate des minorités, en évitant leur écrasement. En troisième lieu, concilier la représentation locale avec la représentation nationale.

Nous pouvons dire que ces trois résultats ont été obtenus du point de vue purement technique.

1) Le front des droites a obtenu, grâce justement au mécanisme majoritaire prévu par la nouvelle loi, la majorité absolue à la Chambre en l'effleurant au Sénat. Le prix de la majorité a été globalement de 124 parlementaires en plus par rapport à ce que l'on aurait obtenu avec le vieux système proportionnel. La majorité parlementaire absolue est donc préliminaire, en la théorie, à une majorité gouvernementale facilement réalisable.

2) Les minorités n'ont pas été écrasées. Bien au contraire, la minorité la plus forte, celle de la gauche, a bénéficié à son tour du mécanisme majoritaire, grâce à l'effet avantageux de la concentration de ses voix dans les régions du centre de l'Italie. Elle a obtenu 143 parlementaires en plus par rapport à ce qu'elle aurait obtenu avec le vieux système proportionnel.

La minorité « minoritaire », à savoir le Centre, a été évidemment pénalisée par le nouveau système : en obtenant 69 parlementaires en moins par rapport à son quota proportionnel théorique. Toutefois, le mécanisme du « quart » proportionnel a sauvegardé sa présence et son identité au sein du Parlement, en permettant l'élection de 28 sénateurs du Centre sur 31 et de 42 députés sur 46. Si l'on considère que, à travers ce quota proportionnel, l'on a élu pour les droites « seulement » 28 sénateurs sur 156 et 64 députés sur 366 ; et pour les gauches 26 sénateurs sur 122 et 49 députés sur 213, on peut facilement comprendre la fonction décisive et salvatrice que le quota proportionnel a exercée sur la minorité « minoritaire ».

3) Le caractère « national » de la représentation électorale l'a nettement emporté sur la crainte d'une vocation à la localisation qui aurait pu résulter des 707 collèges uninominaux (Chambre et Sénat). Cela s'explique pour trois raisons. Tout d'abord, à cause des effets « nationalisants » du quota du quart proportionnel, qui a agi, grâce au barrage du 4 %, en tant que paramètre de la validité, et donc du placement national des listes des concurrents. En deuxième lieu, à cause de l'échec des listes unipersonnelles, basées sur des tentatives de « bricolage » électoral de la part de personnalités locales qui n'avaient pas trouvé d'espace sur les listes nationales. En troisième lieu, en ce qui concerne spécifiquement la droite majoritaire, à cause de la *performance* du rassemblement Forza Italia : conçu en tant qu'instrument de liaison entre le mouvement fédéraliste du

Nord et la droite unitaire du Sud, ceinture de transmission centrale d'une filière politique intéressant tout le pays : une *performance* qui a fourni une empreinte fortement nationale aux 155 parlementaires qui ont été élus sous ce symbole.

Les nouvelles lois électorales ont donc accompli les trois missions techniques qui avaient été prévues. Cette conclusion positive est confirmée par le fait que les doutes principaux qui avaient été exprimés sur le nouveau système politique à la veille des élections ont été dissipés.



Le premier doute concernait la possibilité que le système mixte, par l'application du quart proportionnel, puisse encore une fois engendrer une fragmentation parlementaire.

Ce doute s'est révélé injustifié. D'une part, la clause du barrage de 4 % s'est révélée un obstacle très efficace contre la fragmentation. En 1992, les députés élus à la Chambre représentaient au total 14 listes, alors que, cette fois-ci, ce nombre a été réduit à 7 : soit la moitié. Le barrage a donc donné lieu à un bon « nettoyage » électoral : sur 68 listes, 7 seulement ont dépassé le seuil établi et 5 millions d'électeurs n'ont pas obtenu une représentation proportionnelle à cause de la dispersion de leurs voix. D'autre part, le quota proportionnel, en permettant aux électeurs, avec le deuxième bulletin de vote, d'exprimer de façon plus précise leur identification politique en un seul parti et en un seul mouvement, a favorisé les agrégations électorales des collèges uninominaux dans un esprit de discipline majoritaire.

Le deuxième doute concernait la possibilité d'une délégitimation du Parlement, dans la crainte que la majorité des voix ne corresponde pas à la majorité des sièges parlementaires.

Même ce deuxième doute s'est révélé injustifié. D'une part, le mécanisme majoritaire a provoqué un effet multiplicateur et non pas une distorsion de la légitimation. Les droites majoritaires ont augmenté leurs sièges de 40,4 % à 49 % au Sénat, et de 42,9 % à 58,1 % à la Chambre. Ces données ont donc confirmé la supériorité qui avait déjà été acquise au niveau proportionnel.

D'autre part, malgré le tour unique, il a été possible d'enregistrer une légitimation formidable des élus même au niveau local. A la Chambre, 153 élus (soit 32 % de l'Assemblée) ont enregistré des majorités supérieures à 50 % des voix ; 113 députés ont été élus avec une majorité entre 45 et 50 % des voix ; 110 élus ont enregistré des majorités entre 30 et 45 % des voix et, enfin, 21 députés seulement ont été élus avec un pourcentage de voix inférieur à 30 %. Au Sénat, où les circonscriptions sont plus larges, 25 sénateurs ont dépassé 50 % des suffrages, 110 ont obtenu entre 40 et 50 % des voix, 94 entre 30 et 40 % et, enfin, seuls 3 sénateurs ont obtenu un pourcentage inférieur à 30 %.

Comme il y a lieu de le constater par ces pourcentages, les électeurs italiens ont montré qu'ils avaient bien interprété le tour unique comme tour décisif. Ces résultats sont vraiment extraordinaires si l'on considère que, pour la plupart, il s'agissait de candidats qui se présentaient pour la première fois au collège. Ces constatations confirment la « nationalisation » ou, si l'on veut – même si ce terme ne semble pas adéquat étant donné la nature de certaines forces en jeu –, l'« idéologisation » de la campagne électorale.

Le troisième doute concernait le destin du « troisième pôle ». A ce sujet, l'on craignait l'inutilité des voix pour un

centre destiné à la disparition parlementaire ou bien son rôle de veto et de « chicane » dans la formation d'une majorité parlementaire bien définie. Même ce doute s'est révélé injustifié. Comme il a été observé, le mécanisme électoral a accordé à la « minorité minoritaire » un espace suffisant pour exercer une fonction de tribune et de contrôle parlementaire et non pas un pouvoir de coalition.

En conclusion, du point de vue purement technique, le fonctionnement du nouveau système électoral a été satisfaisant. Pouvons-nous en dire autant du point de vue politico-institutionnel ?

Du point de vue politico-institutionnel, la nouvelle loi électorale a déjà échoué. En effet, elle a engendré un élan décisif vers les agrégations électorales, sans toutefois poser aucune « condition politique » aux convergences. L'absence d'une *cause* politiquement significative lors du contrat d'association électorale (obligation de déclarer un programme ou un leader commun) a assimilé ce contrat à une négociation abstraite comme un effet de commerce, sans y inclure de but sous-jacent reconnaissable (sauf celui, assez évident, de s'assurer le plus grand nombre de voix à répartir par la suite entre les contractants d'après les accords convenus). Par conséquent, la loi n'a pas exclu la participation d'un dénominateur commun (voir Forza Italia) à deux alliances différentes : l'une au nord, l'autre au centre-sud du pays.

Le résultat a été la confrontation de trois conglomérats qui ne méritaient même pas la définition de « front » ou de « fédération » (en faisant une exception partielle pour le Centre où les affinités entre les alliés étaient plus marquées). De plus, au sein de ces conglomérats, il y a eu un parti-*marsupium,* un parti-*matrioska* qui n'a fait que renforcer l'opacité électorale. L'exemple le plus éclatant est celui de Forza Italia qui compte 129 députés à la Chambre, dont 97 semblent dériver directement du nouveau mouvement ; 32 sont des anciens démocrates-chrétiens ; 6 sont des radicaux et 4 des anciens libéraux. Ce n'est pas par hasard que la toute première querelle post-électorale a concerné la primauté numérique au sein de la coalition des droites : s'agit-il de Forza Italia avec cette composition, ou bien de la Ligue du Nord avec 122 députés d'extraction « pure » ?



Étant donné cette situation (qui existe essentiellement en puissance dans les trois pôles), l'on peut vraisemblablement affirmer que, du fait du système électoral existant, le système italien est seulement apparemment à un seul tour. En effet, il existe obligatoirement un « deuxième tour » post-électoral où chaque composante et sous-composante des pôles vérifie sa consistance numérique et décide, au moment de la constitution des groupes parlementaires, sa propre identité et sa propre position : en reprenant, dans un certain sens, cette liberté d'action limitée par la coalition électorale « d'intérêt ».

En substance, le mécanisme majoritaire a bien marché pour créer une majorité technique. Toutefois, le cas italien indique que la technique électorale ne réussit pas en soi à déterminer des majorités politiques et une situation de gouvernabilité. Pour atteindre ce but, elle doit être liée et, pour ainsi dire, cimentée, à des mécanismes politico-institutionnels de nature à imposer des contraintes aux alliés électoraux dans la suite parlementaire et gouvernementale de l'après-élection. Le fait de penser que

ce résultat peut être obtenu tout simplement en doublant le tour électoral ou, vice versa, en éliminant le quota proportionnel, reviendrait à laisser les choses au point où l'on est arrivé ou à les compliquer encore plus. En réalité, le droit électoral confie implacablement à la réforme constitutionnelle la tâche d'assurer la « gouvernabilité des gouvernements », pour éviter le mal italien de gouvernements de coalition paralysés par une guerre civile intérieure permanente.

Même du point de vue des garanties contre la « post-politique », il aurait mieux valu pour l'Italie aborder les problèmes de *premiership* et de la personnalisation dans un contexte normatif et institutionnel bien défini et équilibré. Au contraire, le pays risque maintenant de se heurter à ces problèmes qui se présentent comme des monstres inattendus, engendrés par une demi-réforme, comme il y en a toujours lorsqu'il s'agit de réforme électorale. Le fait de savoir que la barrière la plus efficace contre ces derniers est la vieille ingouvernabilité des gouvernements de coalition, araignée de vetos entrecroisés, n'est pas très réconfortant.



Il faut souligner que cette situation est restée la même après que les élections européennes du 12 juin 1994 eurent indiqué que la composante la plus forte était Forza Italia (+ 9,6%) alors que la Ligue reculait de 1,8 % et Alleanza Nazionale de 1 % par rapport aux élections législatives. Cette sorte de « jugement de Dieu » à la proportionnelle n'a pas été suffisant pour cimenter l'entente. Aux menaces de dissolution anticipée de la Chambre répandues par Forza Italia – notamment à l'intention du « mauvais » allié, la Ligue –, celle-ci répond par la menace – improbable – de constituer une nouvelle alliance parlementaire.

La transition italienne n'est absolument pas finie. Elle est au contraire entrée dans une phase assez dangereuse qui peut déboucher sur une involution ou sur une restauration. La « révolution constitutionnelle » (voir *Pouvoirs,* n° 66) a peut-être trouvé sa contre-révolution, ou peut-être n'est-ce qu'un accident de parcours ?

ILVIO DIAMANTI*

# LA « LEGA », DE LA PÉRIPHÉRIE AU CENTRE DU SYSTÈME POLITIQUE ITALIEN**



## UNE DÉFINITION

Le phénomène des ligues constitue la principale cause de modification des choix électoraux et du système politique italien mis en place à la fin de la guerre. La principale innovation introduite par ce phénomène réside dans leur capacité à rompre avec les fondements traditionnels de l'identité politique et du mandat aux partis : la religion, la classe sociale, la laïcité. Les ligues et notamment la « Lega Nord » (Ligue Nord) ont introduit, à leur place, d'autres références, puisées dans les vieilles contradictions de la société italienne : les tensions entre le centre et la périphérie, entre le Nord et le Sud, entre le public et le privé, entre société civile et partis traditionnels. Elles doivent leur succès à leur capacité de se présenter comme les meilleures interprètes de ces contradictions par l'élaboration de stratégies, propositions, mots d'ordre, là où les autres forces politiques, anciennes et nouvelles, ont fait montre de suffisance, de dédain, ont crié au scandale, sans trouver les réponses appropriées. Par « ligues », nous entendons un phénomène articulé et complexe dont la « Lega Nord » est une des expressions qui, bien que dominante, n'est pas unique. C'est essentiellement sur cet aspect du phénomène que portera notre étude[1].

Il faut d'abord considérer la « Lega » comme un « acteur politique ». Cette qualification nous permet de souligner comment l'évolution de la « Lega » et les résultats qu'elle a obtenus sont le produit non seulement de son environnement mais aussi de sa capacité à « agir » sur lui, en le modifiant ou en captant ses tendances à son avantage[2].

Plus spécifiquement, la « Lega » en

* Université de Padoue, faculté de sciences statistiques.

** Traduit de l'italien par Mariangela Portelli.

1. Pour une approche plus approfondie : I. Diamanti, *La Lega. Geografia, storia e sociologia di un nuovo soggetto politico,* Rome, Donzelli, 1993 ; I. Diamanti, « La Lega, in fuga verso il passato », *in* I. Diamanti et R. Mannheimer, *27 marzo 1994, guida alla rivoluzione elettorale*, Rome, Donzelli, 1994. Voir également R. Mannheimer, *La Lega Lombarda*, Milan, Feltrinelli, 1991.

2. J'ai développé cette interprétation in *La Lega…*, *op. cit.*, chap. 1, p. 10-15.

tant qu'acteur doit son succès à une combinaison de facteurs dont elle a tiré une certaine flexibilité et une capacité de pénétration : une base idéologique pauvre et malléable, une organisation diffuse et flexible, des mécanismes décisionnels simples et centralisés autour d'un leader – Umberto Bossi – doté d'un charisme et d'un instinct politiques, un langage agressif et sans préjugé mais efficace, en mesure de garantir une certaine visibilité et un discours spécifique.

## La Dynamique Électorale



C'est à travers deux thèmes récurrents que la « Lega » est parvenue à canaliser une demande sociale en mal de représentation : le territoire[1], le rejet et la perte de confiance dans le système politique traditionnel.

Ces deux aspects sont porteurs de demandes et de tensions latentes existantes dans le corps social que la « Lega » a été capable, mieux que les autres forces politiques, de récupérer et de répercuter, ne serait-ce que parce qu'elle les suscitait et qu'elle en soulignait elle-même l'importance, les faisant ainsi devenir les éléments constitutifs d'une certaine identité politique. Dans tous les cas, il s'agit de concepts polysémiques aux limites vagues, susceptibles de diverses acceptions et de recouvrir plusieurs types de situation : capables donc, au cas par cas, de récupérer différents contenus de la demande (et de l'insatisfaction) sociale. En Italie, le concept de territoire se décline d'au moins trois manières différentes selon qu'on le considère d'abord comme :

1) une source d'identité historique et culturelle capable de créer une sorte d'appartenance « nationale » ;

2) l'élément de référence d'une identité fondée sur les intérêts, sur la spécificité du milieu socio-économique ;

3) une référence négative, source d'une contre-identité dans la mesure où il permet de fixer des points de communication mais aussi de rupture, source de division entre amis et ennemis. Cela s'est traduit et se traduit encore dans la réalité italienne par l'existence de deux tensions : la tension entre la périphérie et le centre (en l'espèce l'État) et celle entre le Nord et le Sud.

Il faut ajouter qu'en matière d'identité politique et territoriale, les entités territoriales qui servent de référence ne sont pas toujours les mêmes : la commune, la région, le Nord, l'État. La primauté de l'un par rapport à l'autre entraîne la construction de modèles théoriques et politiques différents et parfois alternatifs : le local au sens étroit (*localismo*), le fédéralisme régional, le nationalisme, etc.

Le rejet des institutions traditionnelles est également porteur de contenus différents selon la définition des « cibles à abattre » que ces contenus désignent : les partis, l'État, les organisations syndicales (syndicats, associations catégorielles), les collectivités locales, l'administration publique. Le sentiment d'opposition à l'égard des institutions politiques apparaît lui aussi ambivalent et de nature diverse : revendication d'autonomie de la sphère privée et du marché ou rejet des formes dégénératives atteintes par le système dans sa phase actuelle.

1. Sur les différentes significations que prend le territoire dans l'action et la mobilisation dans le domaine politique et social, voir A. Melucci et M. Diani, *Nazioni senza Stato,* Milan, Feltrinelli, 1992 ; et D. Petrosino, *Stati, Nazioni, Etnie*, Milan, F. Angeli, 1991.

***Résultat électoral des ligues (considérées globalement) à certaines élections effectuées entre 1983 et 1994 dans quelques régions du Centre-Nord***
(pourcentage calculé à partir des suffrages exprimés)

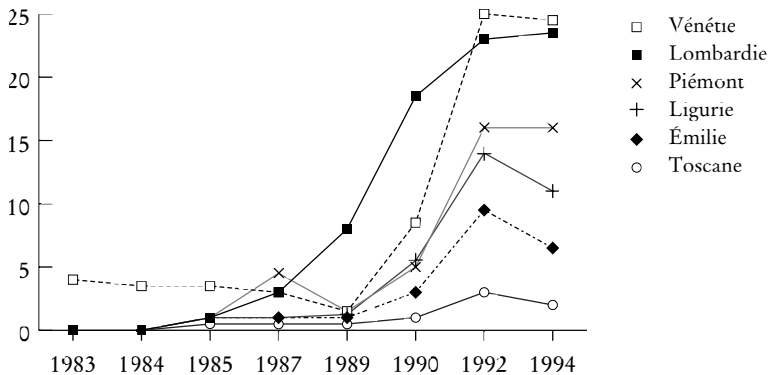




Ces deux dimensions – le territoire dans ses différentes acceptions et l'engagement anti-parti et anti-institutionnel – sont dans la stratégie de la « Lega » et pour les électeurs d'une importance variable dans la mesure où elles évoluent dans le temps et que leur impact n'est pas le même d'une zone du Nord à l'autre. Pour pouvoir reconstruire le « phénomène Lega », il est donc indispensable d'analyser en fonction de leur contexte toutes ces dimensions et comment elles interagissent entre elles dans le temps dans les principales zones du Nord.

La dynamique territoriale du vote nous fournit une clé de lecture particulièrement efficace. Elle montre l'existence de phases spécifiques caractérisées d'un point de vue général par un saut quantitatif du consensus électoral obtenu et d'un point de vue territorial par une localisation et une diffusion du vote différentes.

En observant le graphique ci-dessus, où est représentée l'évolution électorale des ligues autonomistes dans les régions à statut ordinaire (par souci d'homogénéité dans l'examen des échéances électorales) où elles ont atteint entre 1983 et 1992 des scores d'un niveau significatif[1], on peut distinguer quatre phases délimitées et rythmées par ces échéances électorales qui constituent du point de vue de la dynamique et de la localisation du vote des moments clés.

1) La première phase va des élections de 1983 à celles de 1987 et correspond à la phase « génétique » des ligues autonomistes dans le système politique italien. Cette période est caractérisée par l'apparition des ligues en Vénétie où la « Liga Veneta » (Ligue vénitienne)

1. Sur le vote comme « marché électoral », voir D. Gaxie, « Le vote comme disposition et transaction », *Explication du vote*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.

obtient, aux élections législatives de 1983, plus de 4 % des suffrages. Ce premier score inattendu ne se répétera pas par la suite. Aux élections suivantes, elle ne parvient pas à élargir sa base et connaît même un déclin progressif jusqu'à tomber, en 1989, sous la barre des 2 %. L'élection de 1987 marquera malgré tout un virage, car le phénomène des « ligues » sortira de ses limites originelles. En Vénétie, en effet, les ligues autonomistes obtiennent un résultat non supérieur à celui de la Lombardie et inférieur à celui du Piémont où deux listes différentes s'étaient présentées qui, ensemble, obtiendront plus de 4 % des suffrages exprimés.



2) La deuxième phase annoncée par les législatives de 1987 va jusqu'aux municipales de 1990. On peut la considérer comme la phase du « développement ». On peut alors constater une croissance électorale des ligues extrêmement soutenue, déterminée en grande partie par le succès de la « Lega Lombarda » (Ligue lombarde) dont le poids au niveau régional va rapidement augmenter dans des proportions notables : elle passe de 3 % aux législatives de 1987 à 8 % aux élections européennes de 1989. C'est aux élections municipales de 1990 qu'elle va décoller en obtenant 18 % des suffrages exprimés. Ces élections marqueront un tournant, parce que, avec l'affirmation de la Lombardie comme pôle du phénomène des « ligues », celui-ci va recommencer à se développer, élargissant progressivement son enracinement électoral. Le succès de la Ligue lombarde lors de la consultation électorale de 1990 va servir de moteur à la remontée des ligues dans toutes les autres régions du Nord où le vote autonomiste dépassera les 5 %.

3) La phase suivante coïncide avec la première partie des années 1990. Elle se situe entre les élections locales de 1990 et les législatives de 1992. Il s'agit de la période où les ligues des régions s'affirmeront avec la plus grande force et notamment la « Lega Nord » dont l'importance apparaît désormais incontestable dans toutes les régions septentrionales : 23 % en Lombardie (dont la quasi-totalité va à la « Lega Lombarda »), 25,5 % en Vénétie (dont 18 % à la « Lega Nord » et le reste à d'autres formations régionalistes), environ 15 % au Piémont, en Ligurie, Frioul, autour des 10 % en Émilie et en Trentin Haut-Adige.

Le phénomène apparaît faiblement même en Toscane où il atteint 3 % des votes exprimés. A l'exception de la Vénétie, où plus de 7 % des suffrages exprimés le sont au profit d'autres formations autonomistes, la « Lega Nord » est le principal bénéficiaire de ces suffrages.

4) Il y a enfin la dernière phase, qui va des législatives de 1992 aux élections du 27 mars 1994. Il s'agit d'une phase contradictoire, marquée par deux périodes différentes, séparées, dans ce cas également, par une échéance électorale : les élections locales de juin 1993. La « Lega Nord » atteint son degré maximum d'expansion électorale en l'emportant dans plusieurs grandes villes du Nord et surtout à Milan, capitale symbolique de « l'Italie de la Lega ». Depuis lors, et surtout à partir du tournant qu'opèrent les élections municipales anticipées de l'automne 1993, la « Lega » va ralentir sa progression, subissant un redimensionnement brutal provoqué par l'entrée en lice d'un nouvel acteur politique qui lui retire le premier rôle,

« Forza Italia », la formation inspirée et développée par Silvio Berlusconi. Aux élections législatives du 27 mars 1994, tournant dans la longue crise politique du pays, les ligues, bien qu'elles se rapprochent du score obtenu aux élections de 1992, ne progressent plus comme dans le passé. Leur poids électoral stagne ou bien est en baisse dans toutes les régions. La Vénétie est un cas particulier : l'avancée de la « Lega » n'est pas stoppée (+3%), mais les autres formations autonomistes obtiennent un résultat en baisse. En Lombardie et au Piémont, le phénomène est inverse, mais, dans l'ensemble, les ligues se maintiennent de manière satisfaisante pour elles. Dans les autres régions, où leur développement est plus récent (en Ligurie et surtout en Toscane et en Émilie-Romagne), elles enregistrent une baisse sensible. Plus que de redimensionnement, on peut parler d'un « retour aux sources » d'autant plus que le maintien global du score des ligues est dû à l'expansion qu'elles connaissent dans leurs « zones génétiques ».

Ce découpage en périodes à partir de l'analyse des courbes des résultats électoraux au niveau régional nous donne des indices précieux pour une lecture en parallèle de l'histoire des ligues et celle du pays. Elle souligne la brièveté de son histoire, mais aussi sa complexité, rythmée par des tournants évidents et rapprochés, tellement rapprochés que, ces dernières années, toutes les élections étaient porteuses d'une certaine connotation critique. Ainsi, l'instabilité est devenue la règle, et les ligues, encore plus que les autres formations, en sont devenues le facteur-acteur déterminant.

## De la Périphérie au Centre : les Phases de l'Affirmation de la « Lega ».

Une autre lecture peut être faite de ce découpage en phases si l'on analyse les dimensions politiques, sociales, les motivations des électeurs et des sympathisants, la provenance et l'identité des leaders. L'évolution de la présence des ligues peut alors s'articuler en quatre périodes : chacune d'elles exprime non seulement un degré différent de pénétration et de localisation des consensus, mais également une combinaison d'un autre ordre entre les éléments de la demande (tendances de la société et de l'économie, caractères et orientations de l'électorat) et de l'offre politique (projet, *leadership*, langage, organisation) : un autre « type de "Lega" » dont nous faisons une reconstruction synthétique dans la suite de ce texte.



### *1. La « Liga Veneta » (Vénétie) : entre protestation économique et projet ethno-régionaliste (1983-1987)*

Dans la première période, la présence politique et électorale des ligues se trouve circonscrite à une seule zone d'influence. Elle est d'abord l'expression jusqu'en 1983 de la « Liga Veneta » (Ligue de Vénétie) et, par la suite, pendant quelques années (environ jusqu'en 1987), de la « Lega Lombarda » et des formations autonomistes piémontaises. Le phénomène se manifeste pour la première fois aux élections législatives de 1983, lorsque la « Liga Veneta » obtient au niveau régional plus de 4 % des suffrages, atteignant des scores très élevés dans les provinces centrales (environ 7 % à Vicence et Trévise, à peine moins à Bellune, Padoue et Vérone). Ce premier succès est le résultat d'un ensemble

de facteurs qui atteignent de plein fouet ces zones : la crise de la démocratie-chrétienne qui possédait de véritables bastions dans ces régions grâce à une présence sociale et organisationnelle de l'Église très étendue ; les tensions qui se manifestent dans des zones où la croissance économique et l'expansion du tissu de production avaient connu entre les années soixante et les années quatre-vingt la dynamique la plus forte, grâce essentiellement à la petite entreprise ; l'insatisfaction et les revendications des groupes socio-économiques en expansion (le travail indépendant et subordonné de l'économie « dispersée », les petits entrepreneurs ; le contraste entre centre et périphérie : secteurs sociaux et territoriaux qui se considèrent économiquement centraux mais politiquement périphériques). Dans cette situation, la « Liga Veneta » va s'imposer en se proposant comme caisse de résonance au mécontentement croissant et comme miroir de la lacération des solidarités politiques traditionnelles. Son premier succès est la résultante de cette situation et se fait principalement au détriment de la DC en attirant une grande partie de sa base sociale traditionnelle. Elle catalyse la demande et le malaise latent en visant, de manière grossière mais efficace (à travers slogans, affiches et manifestations improvisées), deux cibles traditionnelles de l'insatisfaction et de l'intolérance sociale : le Sud et l'État.



Afin de consolider sa présence, la « Liga » insère ces objectifs dans une prospective « ethno-régionaliste » revendiquant, au nom de la spécificité ethnique, la plus grande autonomie administrative possible pour la région-nation par rapport à l'État national, centralisateur. Mais cette « offre politique » apparaît peu cohérente par rapport aux demandes de la base à qui elle s'adresse. Cette base revendique une « centralité » économique plutôt qu'une « autonomie » sur des fondements ethniques. Cela mettra un frein à ses possibilités d'expansion. Ainsi n'est-ce pas le fruit du hasard qui fait que, après une explosion initiale, la « Liga Veneta » amorce un progressif déclin, jusqu'à devenir quasiment marginale aux élections européennes de 1989 (où son score ne dépassera pas 2 % des suffrages).

### *2. La « Lega Lombarda », « communauté d'intérêts » (1987-1990)*

La seconde phase est caractérisée par la remontée électorale des ligues surtout en Lombardie entre les élections législatives de 1987 et les élections locales de 1990. La croissance des ligues est le reflet de l'émergence de la « Lega Lombarda » et l'affirmation du *leadership* d'Umberto Bossi qui apportera un caractère nouveau à l'évolution consécutive de ces formations. Il redéfinit le concept de territoire en redimensionnant surtout le poids des référents historico-culturels qui prédominaient précédemment. Bossi, au contraire, présente le territoire comme une « communauté d'intérêts », contexte de vie du « peuple lombard » travailleur et productif, naturellement opposé à l'État et au Sud considérés comme des centres de gaspillage et d'assistancialisme. Afin de renforcer l'identité « régionale », la « Lega » joue la carte de l'intolérance à l'encontre de ceux qu'elle définit comme « différents », et surtout les immigrés considérés comme une menace sociale et culturelle. Bossi abandonne le dialecte, « langue de la nation historique », élabore et utilise un nouveau langage politique, cru et sans retenue, emprunté à la vie quotidienne, effi-

cace dans la mesure où il permet une communication immédiate et, en même temps, marque la distance avec les forces politiques traditionnelles. Après 1989, d'autres facteurs viennent alimenter le succès des ligues : l'incapacité des forces politiques traditionnelles à comprendre le phénomène et, au niveau international, l'amorce du processus de désagrégation du bloc socialiste.

Si dans la première phase la « Lega » avait surtout atteint l'électorat de la DC, dans cette phase elle attire à elle des flux d'électeurs venus d'ailleurs : du PSI en premier lieu, puis, de manière plus limitée, du PCI et des partis laïcs. Le profil social de son électorat correspondait précédemment à une typologie bien définie : de sexe masculin, adulte, un niveau d'instruction peu élevé, avec une prédominance de salariés et de travailleurs indépendants des secteurs de l'économie « dispersée » ; désormais, elle touche principalement la moyenne sociale, surtout en ce qui concerne l'âge et le niveau d'instruction, et son influence grandit sur les classes moyennes urbaines.

Ses dirigeants changent également. Ils étaient d'abord issus de milieux culturels engagés dans la recherche sur l'histoire, les traditions et la langue de la région. Dans cette seconde phase, ils sont recrutés par les associations locales qui ont pour objet les activités de loisir, l'organisation d'activités sportives, l'action sociale. Il s'agit donc d'un milieu issu de la vie associative éloignée des partis, mais indéfectiblement lié au territoire et à la société locale.

### *3. La « Lega Nord », force d'opposition aux partis et aux institutions traditionnelles (1990-1992)*

C'est le déplacement du centre de gravité de l'offre politique de l'identité vers la notion d'intérêt qui permet l'affirmation des ligues pour les années suivantes. Celle-ci va croître à partir des élections locales de 1990, atteignant des proportions inattendues aux législatives de 1992. La « Lega Nord » bénéficiera de 3 millions de voix, 8,7 % du total national, et obtiendra 81 sièges entre la Chambre et le Sénat. Il s'agit d'un succès généralisé dans toutes les régions du Nord. La « Lega », en effet, dépasse 23 % des suffrages exprimés en Lombardie, 18 % en Vénétie (où d'autres ligues autonomistes obtiendront 8 %), environ 15 % au Piémont, en Ligurie et au Frioul, près de 10 % dans le Trentin et en Émilie-Romagne.



Ce résultat est favorisé par l'accélération des processus de transformation et de crise qui frappent dans les années 1990 le monde politique, économique et social au niveau national et international. Cette tendance est :

a) accentuée par le déploiement des effets de la crise des pays du socialisme réel qui accentue chez les partis traditionnels la perte d'identité et de légitimation sociale ;

b) alimentée parallèlement par la dégénérescence rapide du rapport entre société et politique ;

c) ensuite favorisée par les problèmes d'ordre économique et surtout par l'endettement public qui provoque une pression fiscale croissante.

La « Lega » peut ainsi évoluer dans un contexte favorable à son projet ; cependant, dans ce cas comme dans les autres, elle ne se contente pas de bénéficier des crises du système, mais elle y participe à son tour activement. Elle redéfinit à nouveau les contenus de son projet politique, en élargissant son cadre territorial de référence, de la région au Nord tout entier. D'archipel de formations régio-

nalistes, elle se transforme en fédération du Nord pour devenir, en 1990, la « Lega Nord ». Pour soutenir la défense de cette identité septentrionale, elle prône pour l'Italie la transformation en une République articulée en macro-régions – parmi lesquelles le Nord dans son intégralité –, dotée d'une grande autonomie, au point que l'on pouvait craindre l'existence d'une volonté sécessionniste plutôt que fédéraliste. Surtout, elle va mettre au premier plan la lutte contre le système politique traditionnel : contre la « partitocratie », les institutions, le centralisme de l'État et l'interventionnisme public dans la société et l'économie. En élargissant son projet politique elle élargit également les voies d'accès de la demande sociale. Le consensus autour d'elle va s'étendre quantitativement et qualitativement. Le profil social de ses électeurs et de ses sympathisants correspond de plus en plus à celui de la population dans son ensemble. Elle gagne des sympathies et des voix, notamment chez les jeunes et parmi les composantes sociales de degré d'instruction moyen-haut ; elle gagne la confiance de la bourgeoisie urbaine tandis que, du point de vue du comportement et des valeurs, la différence entre ceux qui votent pour elle et le reste de la population devient de plus en plus ténue. Une composante sociale apparaît, marquée principalement par des comportements d'intolérance et de défiance contre les institutions dans une société où ces comportements sont de plus en plus diffus.

Son organisation elle aussi évolue, suivant le modèle des partis traditionnels d'intégration sociale qui s'appuient sur un réseau d'associations parallèles dont le but est de socialiser des groupes sociaux et professionnels différents (ouvriers, entrepreneurs, travailleurs indépendants). Les nouveaux dirigeants proviennent en grande partie des associations territoriales et des catégories sociales « exclues » des partis traditionnels : les jeunes, les classes moyennes indépendantes (artisans, commerçants), les professions libérales, mais également les ouvriers. Le tout, cependant, s'appuie sur le *leadership* de Bossi et de ses « fidèles ». On pourrait parler d'un modèle fondé sur une sorte de « centralisme charismatique ».

### *4. Le parti du Nord à la conquête de l'État (1992-1993)*

La phase suivant le succès électoral de 1992 permet de constater une sensible modification du projet et de l'image politique de la « Lega Nord », liée aux mutations rapides et profondes du contexte général où intervient la « Lega » en tant qu'acteur.

a) La désagrégation du système politique et des partis traditionnels est rendue définitive par les enquêtes judiciaires sur la corruption politique.

b) L'instabilité croissante du milieu international et de la CEE provoque une crise économique qui frappe l'Italie avec une violence toute particulière.

c) On enregistre une accélération de la spirale de la violence, œuvre de la criminalité et surtout de la mafia.

Tout cela a pour effet d'affaiblir encore plus la légitimité des partis politiques et des institutions de l'État, réduisant nettement pour la Ligue la rentabilité d'une stratégie de pure opposition. La « Lega » doit faire face à la difficulté de stabiliser et de donner du poids à une base de plus en plus large et segmentée, en la faisant sortir de l'opposition pour en faire une force de gouvernement. Elle

souhaite se rendre crédible comme force de renouvellement et de consolidation des institutions. Elle modère ses revendications d'ordre territorial, le ton de ses polémiques antipolitiques et antipartisanes, son image et son langage. Elle accentue l'importance des aspects institutionnels et économiques de son projet. Elle se présente comme le pôle de renouvellement de la Ire République et en même temps comme force résolument néo-libérale. Ce tournant stratégique va lui aussi avoir du succès comme en témoignent les résultats obtenus lors des élections locales partielles de 1992 et de 1993. On en aura la confirmation lors des élections locales de juin 1993 où la « Lega » va s'imposer dans de nombreux chefs-lieux septentrionaux de province, réussissant surtout à conquérir Milan, capitale symbolique du « Nord qui produit ».

## La « Solitude » n'est plus une Vertu (vers les Élections de 1994)

Par rapport à cette marche triomphale de dix ans, les consultations locales extraordinaires qui se déroulent en octobre 1993 dans quelques grands centres urbains du pays constituent un tournant qui conduit la « Lega » à ouvrir une nouvelle phase, différente, dans sa brève, mais intense expérience.

A cette occasion, la « Lega », pour la première fois depuis son apparition sur l'échiquier politique, obtient un résultat inférieur à ses attentes. Bien qu'elle confirme sa place de premier parti du Nord, elle ne parvient pas à atteindre quelques objectifs importants pour son avenir : la conquête des plus grands centres urbains (ses candidats à la mairie à Gênes, Trieste et Venise ne seront pas élus), la croissance au Centre et au Sud. Une analyse attentive permet de faire remonter ce coup d'arrêt au dysfonctionnement de trois facteurs qui, par le passé, lui avaient garanti le succès et qui, cette fois-ci, vont agir au contraire comme des limites.

C'est d'abord le cas de son « langage », caractérisé par un ton et des contenus provocateurs, qui inquiète les classes modérées et la bourgeoisie des villes (cadres, professions libérales, intellectuels). Celles-ci avaient dans un premier temps soutenu la Ligue en la considérant comme un instrument de modernisation et/ou de moralisation du système plutôt que comme un sujet « antisystème ». C'est ensuite celui de son « identité nordiste » qui s'avère être une limite infranchissable à son développement électoral dans d'autres parties du pays et implicitement à sa légitimation en tant que force politique nationale. Le troisième problème est lié au système électoral majoritaire où la capacité à former des coalitions est fondamentale. La Ligue précédemment avait tout le temps fonctionné en solitaire afin de souligner sa différence par rapport aux autres sujets politiques. Elle avait même fait de cette différence une force. Face à la capacité des forces politiques de centre-gauche et de gauche, et notamment du PDS, de nouer des alliances, l'orgueilleuse solitude de la Lega va devenir une vertu inutile.

Pour trouver une légitimation sur le plan national, dépasser les limites territoriales de sa force électorale, pour s'adapter aux exigences du système majoritaire, la Ligue est contrainte de réviser ses stratégies traditionnelles et de chercher des alliés. Ce n'est pas facile pour une force politique dont l'identité est tellement marquée et qui se définit

par opposition aux partis traditionnels. Pour faire face à ce problème, elle préfère chercher un accord avec « un parti qui n'existe pas », c'est-à-dire avec le mouvement dirigé par Mario Segni, promoteur des référendums pour les réformes institutionnelles et avec le club « Forza Italia », créé par Silvio Berlusconi. Un premier accord avec M. Segni est bloqué par U. Bossi lui-même par crainte de voir la Lega impliquée implicitement dans une alliance avec le Parti populaire qui, en tant qu'héritier de la DC, est considéré comme un adversaire irréductible, mais en même temps comme un potentiel « terrain de chasse ». L'entente avec S. Berlusconi apparaît moins risquée et plus avantageuse parce que Forza Italia est une réalité politique nouvelle sans racine, sans bases concrètes de consensus ; parce que S. Berlusconi peut garantir une présence importante dans les mass media en vue des élections. La conclusion de cet accord produit à la Ligue des effets imprévisibles et peu appréciés dans la mesure où, sans résoudre les problèmes nés dans le passé récent, elle en crée de nouveaux, peut-être encore plus graves.



L'accord fournit à Forza Italia une base réelle, alors que jusqu'alors sa base électorale ne lui était fournie que par des sondages électoraux autoproduits. L'accord avec la Lega, sujet « nouveau » et « étranger » au système politique traditionnel, confère un air de nouveauté et de différence à un Berlusconi né et grandi dans le système politique traditionnel. L'électorat de la Lega va trouver là un motif sérieux d'affaiblissement de sa « fidélité ».

Par ailleurs, Berlusconi n'est pas un simple allié. Il reprend à son compte un des aspects du succès électoral de la Lega. Derrière la révolte électorale exprimée par de larges secteurs sociaux du Nord de l'Italie à travers son vote à la Lega, on peut voir une demande de stabilité : stabilité des niveaux de revenu et de vie auxquels on est parvenu, stabilité de la position économique, stabilité des biens présents sur le territoire ; on peut également déceler une demande de renouvellement d'anciennes certitudes : la reprise des valeurs traditionnelles, la confiance dans le futur, le désir de sécurité et de cohésion sociale. Derrière la « révolte électorale » promue par la Lega, on peut entre autres reconnaître une voie vers la « normalisation sociale », entreprise dans les années quatre-vingt-dix et surtout après les législatives de 1992 par de larges composantes de l'électorat des partis de gouvernement : la DC, le PSI, en premier lieu. C'est une voie que l'on ne peut emprunter trop longuement, car elle risque elle aussi de générer l'inquiétude. On comprend alors pourquoi de larges pans de cette base sociale commencent à préférer à la face agressive d'Umberto Bossi le visage souriant et optimiste de S. Berlusconi. Celui-ci, sans qu'il lui soit nécessaire de fournir des preuves, promet par mass media interposés (qui, comme chacun sait, « ne disent que la vérité » !) que le « miracle » se renouvellera. Si la Lega était la « révolte », Berlusconi représente pour les électeurs de la Lega « le calme après la tempête » : la possibilité de se réconcilier avec son propre passé en clôturant les comptes avec les tensions du présent.

Berlusconi va non seulement miner de l'intérieur les soutiens de la Lega, mais en « exporter » les motifs d'adhésion à l'extérieur en parvenant à toucher des secteurs sociaux qui lui étaient hostiles, et surtout pénétrer le Mezzogiorno. Il

peut développer enfin des stratégies de coalition impossible à la Lega qui s'est développée dans l'exaltation de sa « différence ». L'entente avec les démocrates chrétiens les plus conservateurs et avec Alleanza Nazionale, l'organisation politique émanant du MSI, héritier de la tradition fasciste, en constitue le résultat le plus évident. De cette manière, la Lega va se trouver indirectement liée aux sujets politiques qui lui sont le plus hostiles, et cela va compromettre son image (entre janvier et février) et son identité. Cela permet d'expliquer qu'en quelques semaines le poids électoral de Forza Italia passe, selon les sondages, de 8 à 30 % alors que celui de la Lega Nord descend parallèlement de 16 à 8 %. Pour la Lega, l'allié choisi pour emporter les élections devient son véritable ennemi. La cible principale de la campagne électorale de la Lega devient par conséquent Berlusconi, que Bossi n'hésite pas à qualifier de « côte d'Adam de l'ancien régime », « passeur du milieu politique traditionnel », « recycleur des forces gouvernementales ». La reprise de l'agressivité verbale, à la différence de ce qui était arrivé l'année précédente, produit les résultats attendus. Elle redonne visibilité et ampleur aux différences internes à la coalition de droite qui cependant n'est pas affectée dans la mesure où les polémiques engagées par et contre Berlusconi du côté des progressistes ne masquent pas la distance qui existe entre chaque force en présence. La stratégie de Bossi est facilitée par le fait que la base électorale de la Lega est désormais différente de celle de l'année précédente. La Lega n'est plus le train dans lequel montaient tous ceux qui avaient des motifs d'insatisfaction et de contestation envers l'État et le système, ou du moins l'unique train. L'entrée de Berlusconi sur la scène politique a redéfini l'offre et occupe une part importante de l'espace précédemment occupé par la Lega[1]. Forza Italia a déjà pris à la Lega son électorat le plus modéré, elle a attiré à elle des secteurs sociaux pour qui les revendications de nature régionaliste et l'opposition envers l'État ne représentent qu'une importance assez mineure par rapport aux thèmes de la fiscalité, de l'ordre et de la sécurité. Bossi est contraint de dialoguer avec une base plus circonscrite, mais aussi plus homogène et réceptive aux thèmes et au langage traditionnels de la Lega. Il en tire profit avec une grande efficacité. Il réussit ainsi à reconstruire son *hinterland* originel, à lui rendre son identité.



## Le Vote du 27 mars 1994 : une Fuite vers le Passé

Le résultat des élections lui donnera effectivement raison dans la mesure où la Lega fait preuve, par rapport à 1992, d'une bonne tenue en obtenant 8,4 % des suffrages (ne perdant par rapport au résultat précédent que 0,3 %). Mais cette « tenue » ne marque pas uniquement la fin d'un cycle d'irrésistible ascension connu depuis les origines jusqu'en 1993 ; elle est également le reflet d'une profonde redéfinition de son modèle d'adhésion sociale et territoriale.

La stabilité dans l'ensemble de ce résultat masque une réalité en profond mouvement. Sur les 211 collèges électo-

1. Sur Silvio Berlusconi et Forza Italia, voir R. Mannheimer, « Forza Italia », *in* I. Diamanti et R. Mannheimer, *op. cit.* ; et I. Diamanti, « La politica come marketing », *Micromega*, nº 2, 1994.

raux de l'Italie du Nord, ce n'est que dans 31 cas (15 %) que la Lega enregistre une effective stabilité de sa base électorale, alors qu'elle baisse (au moins de 1 %) dans 116 cas (55 %) et connaît une progression dans 64 autres cas (30 %). Elle enregistre donc une redistribution des votes en sa faveur caractérisée par une contraction générale à laquelle correspond un processus de concentration dans quelques zones bien définies. Il est nécessaire, pour comprendre le sens de ces mouvements, d'examiner les 27 collèges électoraux où la Lega va perdre ou gagner très nettement (+ ou - 3,5 %). 4 seulement sont situés en Lombardie, 3 au Frioul, 5 au Piémont et 15 en Vénétie. En Vénétie, la progression concerne presque exclusivement les provinces de Vicence, Bellune et Trévise : toutes des zones où le phénomène des ligues avait connu ses premiers succès. Ce récent résultat obtenu dans l'*hinterland* originel est d'une nature semblable dans les autres régions. En Lombardie et en Piémont, la Lega se développe surtout dans des provinces (Bergame Sondrio et Cuneo) qui déjà en 1987 étaient pour elle des places fortes. Dans 27 collèges électoraux, elle subira ses plus grandes pertes (-3,5 %) : en Émilie-Romagne, où la Lega, sans qu'elle y fût profondément enracinée, avait cependant accru son score de manière importante lors des législatives de 1992. Il en va de même pour les 5 collèges électoraux de Ligurie, où aux élections précédentes elle avait dépassé 15 % des voix. La véritable surprise est la présence dans cette répartition des zones de déclin de la Lega de 8 collèges électoraux de la Lombardie où la Lega obtenait précédemment entre 18 et 25 % des suffrages. La localisation de ces collèges est tout à fait claire : ils sont situés pour la moitié dans la province de Milan, pour l'autre moitié dans les provinces de Crémone et de Mantoue, territoires où la Lega ne s'était implantée que récemment, durant les années 1990.

La signification de ces données électorales me paraît tout à fait claire. Elles dessinent une sorte de retour en arrière, « vers le passé », parcours qui la ramène vers ses territoires originels. La Lega recule de manière significative dans les régions où jamais elle n'a représenté une force réelle (les « régions rouges ») et dans celles où elle en était devenue une depuis peu (les zones métropolitaines – Milan, en premier lieu –, la Ligurie, les régions à statut spécial et surtout le Trentin), où elle s'était présentée comme parti du Nord destiné à réformer l'État. Elle se renforce là où elle avait trouvé des conditions favorables à sa genèse et à son développement initial. La nouvelle carte géographique de la Lega est dans une large mesure la même que celle de ses origines. Les collèges où elle dépasse 25,5 % sont situés dans les provinces de Bellune, Trévise, Vicence, Vérone, Brescia, Bergame, Côme, Varese, Milan (mais uniquement dans ce cas dans certains collèges de la périphérie) et Cuneo. Les collèges où elle n'atteint pas 8,5 % sont au contraire concentrés en Émilie-Romagne, au Piémont (3, tous dans la région de Turin), en Ligurie (2 dans la province de La Spezia) et enfin dans les contextes spécifiques de Trieste et Bolzano. Les caractères politiques et économiques qui accompagnent la présence territoriale de la Lega accentuent l'image d'une « fuite vers le passé ». Du point de vue politique, elle croît également là où, dans un passé récent, la DC apparaissait plus forte, et la gauche (PDS et RC) plus faible. D'un point de vue socio-économique, la Lega se révèle plus

solide dans les zones présentant un taux d'industrialisation plus élevé et où les entreprises ne sont pas des structures trop importantes, où la crise, y compris en cette période, fait le moins sentir ses effets sur l'emploi. Tout cela souligne qu'elle n'est plus, comme dans les années 1990, « le parti du Nord » mais plutôt, comme dans les années 1980, le « parti de la périphérie industrielle du Nord » : la force politique qui donne une image et peut représenter les classes sociales et les territoires caractérisés par la présence et le grand développement des petites entreprises. L'autre Nord, davantage marqué par le rôle de la grande concentration urbaine et industrielle, politiquement plus laïc et, surtout dans les années 1980, attiré par le « rêve italien » rassurant qu'exprimait le PSI de Craxi, se tourne dans une autre direction. Il privilégie l'offre avancée par l'« entrepreneur politique » Silvio Berlusconi et par son « entreprise électorale », Forza Italia, qui présente une implantation territoriale et sociale symétrique à celle de la Lega. C'est-à-dire qu'elle s'affirme principalement dans les zones urbaines caractérisées par la présence de services ou par la grande entreprise industrielle et apparaît d'autant plus forte que la base électorale de la Lega apparaissait auparavant (aux élections de 1992) plus étendue.

Les élections des 27 et 28 mars 1994 font donc apparaître deux Nord, bien distincts et différenciés. La Lega en représente un, qui correspond à une identité et à un arrière-plan politique bien précis. C'est le Nord des petits producteurs, des traditions politiques « blanches », celui-là même où la Lega avait fait son apparition et où elle paraît aujourd'hui être retournée, traçant des « frontières » dont elle pourra difficilement sortir, mais dont elle sera difficilement « expugnable ». C'est cette redéfinition sociale et territoriale qui peut permettre d'expliquer de manière satisfaisante la conflictualité non seulement dans les rapports entre Bossi et ses anciens adversaires mais aussi dans ses rapports avec ses nouveaux alliés. Il doit aujourd'hui veiller à l'identité et aux intérêts d'une périphérie socio-économique attaquée non seulement par la capitale de la Ire République, la Rome des « partis traditionnels », mais aussi par celle de la seconde : le Milan de Berlusconi. L'accord de gouvernement scellé entre la Lega, Forza Italia et Alleanza Nazionale, quelques semaines après les élections, ne semble pas avoir résolu le problème. Il reflète bien plus l'exigence pour la Lega de se situer au centre du système politique italien pour se consolider et se normaliser, tout en se garantissant des bases autonomes d'électeurs. La crainte d'être aspirée dans l'orbite de Forza Italia et de voir son identité et par conséquent sa base électorale affaiblies pousse la Lega à un affrontement avec ses alliés dont elle met continuellement en évidence les vices d'origine : la collusion entre politique et affaires représentée par le président du Conseil, Silvio Berlusconi, l'arrière-plan fasciste d'Alleanza Nazionale. La Lega, après les élections du 27 mars 1994, après l'accord difficile avec Berlusconi, semble donc orienter son action dans trois directions :

1) trouver une légitimité en tant que force politique nationale et perdre ses caractéristiques de parti antisystème ; c'est dans ce but qu'elle a revendiqué et obtenu deux postes institutionnels clés, la présidence de la Chambre et le ministère de l'Intérieur, en les confiant à deux dirigeants parmi les plus représentatifs

et les plus fidèles (la catholique « traditionaliste » Irene Pivetti, et Roberto Maroni, déjà président du groupe parlementaire) ;

2) développer sa force de représentation territoriale (comme parti « du Nord qui produit ») et sociale (comme première référence pour les travailleurs indépendants et les petits entrepreneurs de l'industrie) ; c'est pourquoi la Lega a revendiqué et récemment obtenu le ministère le plus significatif dans ce domaine, le ministère de l'Industrie ;

3) montrer clairement sa spécificité par rapport aux autres forces politiques alliées, en continuant à cultiver les éléments de différence et, là où cela est possible, en les alimentant.

Si, après avoir gagné les élections en s'alliant avec Forza Italia, la Lega ne peut plus se présenter comme opposition au système, elle tente cependant de reproduire ce même rôle à l'intérieur du système en faisant de l'opposition au sein même du gouvernement.

Pierre Astié
Dominique Breillat*

# Repères étrangers

## (1er mai - 25 juin 1994)



### Afrique du Sud

Du 26 au 29 avril 1994 : **Élections législatives.** Après trois années de négociations, commencées le 2 février 1990 avec la légalisation des partis noirs jusqu'alors interdits, et prenant fin le 2 juillet 1993 par l'accord du « Forum des négociations » sur la date du 27 avril 1994 pour les premières élections multiraciales, l'Afrique du Sud voit s'achever le processus de sa démocratisation avec la mise en place de nouvelles institutions de transition comprenant des Noirs.

Représentant 16 millions d'électeurs sur un total de 22,7 millions, pour la première fois de l'histoire sud-africaine, les Noirs viennent de participer à des élections, à côté des Blancs (14 % de la population), des Indiens (3 %) et des Métis (8 %).

Du 26 au 29 avril, tous ont été appelés aux urnes pour désigner leurs 200 députés à l'Assemblée nationale et leurs 200 représentants au sein des Parlements des neuf nouvelles provinces. La répartition des sièges s'effectuait à la représentation proportionnelle intégrale.

En obtenant 62,65 % des voix et 252 des 400 sièges, le Congrès national africain (ANC) de M. Nelson Mandela l'emporte largement, cependant il n'atteint pas la majorité des deux tiers nécessaire pour réviser la Constitution. Il recueille également la majorité dans sept des neuf provinces du pays avec, dans quatre d'entre elles, plus de 80 % des suffrages (Cap oriental, Nord-Ouest, Transvaal oriental et Nord-Transvaal).

Le Parti national du président De Klerk limite les pertes : avec 20,39 % des voix, il se voit attribuer 82 sièges. Sur le plan provincial, il l'emporte dans le Cap ouest. L'Inkatha du chef zoulou Buthelezi, avec 10,54 % des suffrages, obtient 43 sièges. Elle domine la province du Kwazulu-Natal.

Tous les autres petits partis, noirs et blancs, ont un résultat faible (*Le Monde*, 26 avril au 8-9 mai 1994 ; *Libération,* 26 avril au 3 mai, 9 mai 1994 ; *Ambassade d'Afrique du Sud*).

* Université de Poitiers

| Partis | Voix | % | Sièges |
|---|---|---|---|
| African National Congress (ANC) | 12 237 655 | 62,65 | 252 |
| Parti national (NP) | 3 983 690 | 20,39 | 82 |
| Parti de la liberté Inkatha | 2 058 294 | 10,54 | 43 |
| Front de la liberté (VF-FF) | 424 555 | 2,17 | 9 |
| Parti démocratique (DP) | 338 426 | 1,73 | 7 |
| Congrès panafricain (PAC) | 243 478 | 1,25 | 5 |
| Parti africain chrétien démocrate (ACDP) | 88 104 | 0,45 | 2 |
| Parti africain musulman (AMP) | 34 466 | 0,18 | – |
| Parti africain des modérés du Congrès (AMCP) | 27 690 | 0,14 | |
| Parti Dikwankwetla d'Afrique du Sud (DPSA) | 19 451 | 0,10 | |
| Parti fédéral (FP) | 17 663 | 0,09 | |
| Front de la minorité (MF) | 13 433 | 0,07 | |
| Parti Soccer (football) (Sports organisation for collective contributions and equal rights) | 10 575 | 0,05 | |
| Mouvement africain démocratique (ADM) | 9 886 | 0,05 | |
| Parti de la Paix et des droits des femmes (WRPP) | 6 434 | 0,03 | |
| Parti progressiste Ximoko (XPP) | 6 320 | 0,03 | |
| Keep It Straight and Simple (KISS) (Parti du droit chemin et de la simplicité) | 5 916 | 0,03 | |
| Parti de la liste des Travailleurs (WLP) | 4 169 | 0,02 | |
| Parti luso-sud africain (LUSAP) | 3 293 | 0,02 | |

Votants : 19 726 579 (86,9 %). Nuls : 193 081. SE : 19 533 498.



9 mai 1994 : **Élection présidentielle**. L'Assemblée nationale et le Sénat ont élu le premier président noir de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, 75 ans, qui avait été libéré le 11 février 1990, après plus de vingt-sept années de détention.

Ont été également désignés deux vice-présidents : M. Thabo Mbeki, dirigeant de l'ANC, premier vice-président, et M. Frederik De Klerk, ancien président de l'Afrique du Sud, second vice-président de droit, en tant que tête de liste du parti arrivé en deuxième position lors des élections et ayant dépassé 20 % (*Le Monde*, 8-9 et 10 mai 1994).

## ALLEMAGNE

23 mai 1994 : **Élection présidentielle**. L'Assemblée fédérale allemande composée des membres du Bundestag et d'un nombre égal de délégués des Landtag (parlements locaux), siégeant pour la première fois depuis la réunification allemande au Reichstag de Berlin, a élu M. Roman Herzog, 60 ans, professeur de droit et président de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, président de la République fédérale d'Allemagne pour un mandat de cinq ans.

Candidat des chrétiens démocrates (CDU/CSU) et soutenu par le Parti libéral (FDP), il l'emporte au troisième tour

par 696 voix contre 605 à M. Johannes Rau, candidat du Parti social démocrate et 11 au candidat du Parti républicain d'extrême droite, M. Hans Hirzel.

Seul candidat de l'Est, le biologiste Jens Reich, ancien du mouvement Neues Forum, avait au premier tour recueilli 62 voix et Mme Hildegard Hamm-Brücher, 71 ans, candidate du Parti libéral, 132 voix.

M. Roman Herzog succède à M. Richard Von Weiszäcker, CDU, qui ne pouvait se représenter ayant effectué deux mandats successifs (1984-1989, 1989-1994) et dont la personnalité très exceptionnelle par son autorité morale a marqué la fonction.

C'est un succès pour le chancelier Helmut Kohl à cinq mois des élections législatives (*Le Monde*, 24 et 25 mai 1994).

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## AUTRICHE

12 juin 1994 : **Référendum.** Avec 66,39 % de « oui », les électeurs autrichiens ont ratifié, à une large majorité, l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Les neuf Länder ont voté pour : le taux des « oui » a été le plus important dans le Burgenland (74,5 %), le plus faible au Tyrol (54,4 %). Le taux de participation a été de 81,2 %.

Rappelons que l'Autriche avait engagé des négociations avec la CEE dès 1963 ; elles avaient échoué en 1967 et avaient partiellement abouti en 1972 par un traité d'association à la CEE.

Reste la ratification de la Finlande, de la Suède et de la Norvège pour que se réalise l'élargissement de l'Union de douze à seize (*Le Monde,* 11 et 14 juin 1994 ; *Ambassade d'Autriche*).

***Résultats :***

| | |
|---|---|
| inscrits | 5 789 610 |
| votants | 4 705 297 |
| exprimés | 4 662 039 |
| oui | 3 095 260 |
| non | 1 566 779 |

## BELGIQUE

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## BRÉSIL

24 mai 1994 : **Révision constitutionnelle.** Le Parlement a approuvé par 323 voix contre 29 et 5 abstentions la réduction du mandat présidentiel de cinq à quatre ans qui avait été présentée par le Congrès (cf. *R*, 70).

Le nouveau président du Brésil doit être élu les 3 octobre et 5 novembre prochains, selon un système majoritaire à deux tours.

Rappelons que la Constitution brésilienne interdit au chef de l'État de se représenter (*Le Monde*, 27 mai 1994).

## DANEMARK

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## ESPAGNE

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## États-Unis

13 mai 1994 : **Cour suprême.** Le juge Stephen Breyer, 55 ans, président de la cour d'appel de circuit de Boston, ancien professeur à Harvard, considéré comme centriste, est désigné par le président Clinton pour succéder au juge Harry Blackmun, démissionnaire à 85 ans et considéré comme un homme de « gauche » (cf. *RE*, 70).

Sur les neuf juges de la Cour, c'est le deuxième qui est désigné par le président Clinton, cinq l'ont été par les présidents Reagan et Bush (*Le Monde,* 15-16 mai 1994 ; *Le Figaro*, 16 mai 1994).



## France

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## Grande-Bretagne

12 mai 1994 : **Parti travailliste.** Le leader du Parti travailliste, chef de l'opposition, chancelier de l'échiquier du « cabinet fantôme », John Smith, décède brutalement d'une crise cardiaque, le 12 mai, à l'âge de 55 ans. Il occupait cette fonction depuis le 18 juillet 1992, à la suite de l'échec des travaillistes aux élections législatives du 9 avril 1992 (cf. *RE*, 64) (*Le Monde*, 14, 17 et 29-30 mai 1994).

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## Grèce

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## Irlande

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## Italie

28 avril au 20 mai 1994 : **Gouvernement**. Après plusieurs semaines de difficiles négociations avec les formations politiques, le président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, choisit l'homme d'affaires, M. Silvio Berlusconi, leader du Pôle des libertés, droite, et grand vainqueur des élections parlementaires (cf. *RE*, 70) pour former le 53e gouvernement de l'après-guerre.

Celui-ci constitue un gouvernement de 66 membres composé de lui-même, président du Conseil (Forza Italia), de deux vice-présidents (Roberto Maroni, Ligue du Nord, et Giuseppe Tatarella, Alliance nationale), d'un sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil (Gianni Letta, Forza Italia), de vingt-cinq ministres (8 issus de Forza Italia, 5 de la Ligue du Nord, 5 de l'Alliance nationale, 2 du Centre chrétien-démocrate, 2 de l'Union du centre et 3 indépendants) et de trente-sept sous-secrétaires d'État (12 proviennent des rangs de l'Alliance nationale ; 13 de Forza Italia, 10 de la Ligue du Nord et 2 du Centre chrétien-démocrate).

Ce gouvernement est surtout marqué par l'arrivée au pouvoir des néo-fascistes du MSI-Alliance nationale, dont l'un des deux vice-présidents du Conseil, les ministres des Transports, de l'Environnement, de l'Agriculture et des Postes.

Il obtient respectivement l'investiture au Sénat non sans difficulté (159 oui contre 153 non et 2 abstentions), mais

très largement à la Chambre des députés (366 pour, 245 contre, aucune abstention) (*Le Monde,* 2, 5, 6, 7, 12, 14, 29, 30 avril et 12, 20, 22-23 mai 1994).

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## JAPON

8 au 28 avril 1994 : **Premier ministre.** A la suite des élections législatives du 18 juillet 1993 qui avaient vu la perte du pouvoir par le Parti libéral-démocrate (PLD), un gouvernement de coalition, présidé par M. Morihiro Hosokawa, avait été constitué (cf. *RE*, 68). Celui-ci donne sa démission moins de neuf mois après son entrée en fonction, étant lui aussi impliqué dans des scandales financiers. M. Tsutomu Hata, 58 ans, vice-Premier ministre, responsable des Affaires étrangères dans le gouvernement sortant et chef du Parti de la renaissance (Shinseito), lui succède, à l'issue de deux semaines d'âpres négociations entre les chefs des sept partis coalisés, conservateurs, libéraux et socialistes. Il constitue un gouvernement minoritaire, le premier au Japon depuis 1955, les socialistes, membres du précédent gouvernement, s'étant retirés de la coalition, le 26, pour protester contre la création d'un bloc parlementaire libéral (conservateur), nommé Rénovation. Avec son allié, le Parti pour un gouvernement propre (Komeito, bouddhiste), il peut compter sur l'appui de 170 voix environ à la Chambre basse, sur un total de 511 députés, soit un tiers (*Le Monde,* 9, 15, 26, 27, 29 avril et 9 juin 1994).

## LUXEMBOURG

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## MAROC

25 mai 1994 : **Premier ministre.** M. Abdellatif Filali, chef de la diplomatie marocaine depuis 1985, 66 ans, est nommé Premier ministre par le roi Hassan II. Il remplace à ce poste M. Mohamed Karim Lamrani, qui avait constitué au lendemain des élections législatives de l'automne dernier un gouvernement essentiellement composé de technocrates (cf. *RE*, 69). Celui-ci est en totalité reconduit, faute de pouvoir constituer un gouvernement d'union nationale (*Le Monde*, 27 mai et 9 juin 1994).



## PAYS-BAS

3 mai 1994 : **Élections législatives.** La coalition de centre droit sortante (cf. *RE*, 52) dirigée par M. Rudolphus « Ruud » F. M. Lubbers, chrétien-démocrate, perd la majorité à la Chambre (- 32 sièges sur les 103 qu'elle possédait sur un total de 150). Le ministre président sortant au pouvoir depuis le 4 novembre 1982 ne briguait pas un nouveau mandat. Son attitude ambiguë à l'égard du candidat CDA, Enco Brinkman, a affaibli son parti.

Le Parti chrétien-démocrate (CDA), pilier de cette coalition, perd sa place de première formation politique du pays (- 20 sièges), au profit du Parti du travail (PvdA) de M. Wim Kok, vice-Premier ministre et ministre des Finances sortant, dont la formation perd toutefois 12 sièges.

Le parti réformateur D'66 double son nombre de sièges (24) ; le Parti libéral en gagne 9 ; l'extrême droite et l'extrême gauche chacune 2.

A noter que le parti représentant les intérêts du troisième âge et des personnes âgées obtient, pour la première fois, 6 élus (tableau ci-dessous).

Il semble que l'on s'oriente vers la constitution d'une coalition gouvernementale, dite « coalition violette », qui réunirait le Parti socialiste (PvdA) (rouge) et le Parti libéral (VVD) (bleu), ainsi que le mouvement réformateur D'66.



Trois informateurs ont été nommés pour examiner la formation d'un gouvernement où, pour la première fois depuis 1918, ne figurerait aucun ministre chrétien. Ensuite, la reine nommera un formateur. La constitution du nouveau gouvernement, comme à l'habitude aux Pays-Bas, devrait nécessiter beaucoup de temps (*Le Monde*, 2, 5, 7 et 17 mai 1994 ; *Libération*, 3, 4, 5 mai 1994 ; *Ambassade des Pays-Bas*).

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

## PORTUGAL

12 juin 1994 : **Élection européenne.** Voir Union européenne.

| Parti | Voix | % | Différence par rapport à 1989 | Sièges | Différence 1989 |
|---|---|---|---|---|---|
| Parti du travail (PvdA) | 2 151 394 | 24,0 | -7,9 | 37 | -12 |
| Appel chrétien-démocrate (CDA) | 1 995 155 | 22,2 | -13,1 | 34 | -20 |
| Parti libéral (VVD) | 1 790 952 | 19,9 | +5,3 | 31 | +9 |
| Démocrates 66 (D'66) | 1 390 047 | 15,5 | +7,6 | 24 | +12 |
| Union générale des personnes âgées (AOV) | 326 129 | 3,6 | +3,6 | 6 | +6 |
| Gauche verte (Groenlinks) | 311 033 | 3,5 | -0,6 | 5 | -1 |
| Fédération politique réformée (RPF) (protestant) | 158 627 | 1,8 | +0,8 | 3 | +2 |
| Démocrates du centre (CD) (extrême droite) | 220 621 | 2,5 | +1,6 | 3 | +2 |
| Parti de l'État réformé (SGP) (protestant) | 155 230 | 1,7 | -0,2 | 2 | -1 |
| Union politique nationale réformée (GPV) (protestant) | 119 108 | 1,3 | +0,1 | 2 | +1 |
| Parti socialiste (extrême gauche) | 118 738 | 1,3 | +0,9 | 2 | +2 |
| Union 55+ | 78 079 | 0,9 | +0,9 | 1 | +1 |
| Divers | 159 698 | 1,8 | | 0 | = |

Votants : 78,3 (-2 %). SE : 8 974 813.

## UNION EUROPÉENNE

9 au 12 juin 1994 : **Parlement, Élections**. Les élections européennes se traduisent par une progression globale des droites, celles-ci étant très divisées entre pro et anti-européens. Les socialistes seront cependant le groupe le plus important du fait de la sur-représentation des travaillistes britanniques, et cela grâce au mode de scrutin majoritaire à un tour en vigueur au Royaume-Uni.

Le courant des chrétiens-démocrates (PPE) se maintient grâce aux Allemands et aux Espagnols.

La constitution des groupes n'ayant pas encore eu lieu, il n'est pas possible de donner la composition exacte du nouveau Parlement européen. Les instances européennes ont donné la répartition provisoire des sièges suivante : Parti socialiste européen (PSE) : 200 ; Parti populaire européen (PPE) (démocrates-chrétiens) : 148 ; Groupe des libéraux (LDR) : 44 ; Rassemblement des démocrates européens (RDE) : 24 ; Verts : 22 ; Droites européennes : 13 ; Coalition de gauche : 12 ; Arc en ciel (ARC, régionalistes) : 8 ; non-inscrits : 37 (dont 11 de l'Alliance nationale italienne et 6 de la Ligue du Nord) ; autres : 59 (dont 13 de la liste de M. Tapie et 27 de Forza Italia).

Par pays les résultats sont les suivants :

**Allemagne.** 99 sièges
inscrits : 60 420 775 ; votants : 60,1 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| CDU-CSU (Union chrétienne démocrate et Union chrétienne sociale / Bavière) | 38,8 | 47 |
| SPD (Parti social démocrate) | 32,2 | 40 |
| Verts (écologiques) | 10,1 | 12 |

Les élections confirment la bonne tenue de la CDU-CSU (chrétiens-démocrates) face à son principal adversaire, le Parti social-démocrate. C'est un succès pour le chancelier Helmut Kohl à quelques mois des élections législatives du 16 octobre prochain. En revanche, le Parti libéral allié de la CDU n'atteint pas les 5 % et quitte le Parlement européen.

**Belgique.** 15 sièges
inscrits : 7 211 311 ; votants : 90,3 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| Collège néerlandophone : | | |
| Parti social chrétien flamand (CVP) | 27,4 | 4 |
| Parti socialiste flamand (SP) | 17,7 | 3 |
| Libéraux flamands (PVV) | 18,4 | 3 |
| AGALEV (écolo. fl) | 10,7 | 1 |
| Volksune (fédéraliste flamand) | 7,1 | 1 |
| Vlaams Blok (ext. d.). | 12,6 | 2 |
| Collège francophone : | | |
| Parti socialiste (PS) | 30,4 | 3 |
| Parti social-chrétien (PSC) | 18,8 | 2 |
| Libéraux (PRL) | 24,3 | 3 |
| Écologistes | 13,0 | 1 |
| Front national (FN) | 7,9 | 1 |
| Collège germanophone : | | |
| Sociaux chrétiens | 31,1 | 1 |

Les électeurs voient une poussée de l'extrême droite, qui recueille 6 % de voix de plus qu'aux élections de 1989 et gagne 1 siège.

**Danemark.** 16 sièges
inscrits : 3 979 312 ; votants : 52 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| SD (Sociaux démocrates) | 15,8 | 3 |
| Mouvement populaire contre l'Union | 10,3 | 2 |
| Mouvement de juin (anti-Maastricht) | 15,2 | 2 |
| Radicaux | 8,5 | 1 |
| Venstre (libéral) | 18,9 | 4 |
| Konservative (conservateurs) | 17,7 | 3 |
| SF (socialistes populaires) | 8,6 | 1 |
| CD (centre démocrate) | 0,9 | 0 |



Le mouvement libéral et conservateur, favorable à l'Europe, est le principal vainqueur de ce scrutin. Les sociaux-démocrates de Poul Nyrup Rasmussen qui dirigent la coalition obtiennent aussi un bon résultat.

**Espagne.** 64 sièges
inscrits : 31 145 446 ; votants 59,6 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| Parti socialiste (PSOE) | 30,6 | 22 |
| Parti populaire (PP) | 40,2 | 28 |
| Gauche unie (Izquierda Unida), communiste | 13,4 | 9 |
| CIU (centre droit catalan) | 4,6 | 3 |
| CN (Coalition nationaliste) | 2,8 | 2 |

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, le Parti socialiste perd des élections nationales, au profit du principal parti d'opposition, le Parti populaire (PP, droite) qui le devance de 10 points.

**France.** 87 sièges
inscrits : 39 044 441 ; votants : 52,7 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| UDF-RPR | 25,58 | 28 |
| Parti socialiste | 14,49 | 15 |
| Ph. de Villiers | 12,33 | 13 |
| MRG, B. Tapie | 12,03 | 13 |
| Front national | 10,51 | 11 |
| Parti communiste | 6,88 | 7 |
| Chasse-pêche-nature-trad. | 3,95 | 0 |
| Verts | 2,95 | 0 |
| J.-P. Chevènement | 2,54 | 0 |
| Lutte ouvrière | 2,27 | 0 |
| GÉ, Brice Lalonde | 2,01 | 0 |
| Sarajevo, Schwartzenberg | 1,56 | 0 |
| L'emploi d'abord, G. Touati | 0,64 | 0 |
| Loi naturelle, B. Frappé | 0,52 | 0 |
| Pour l'Europe des travailleurs, D. Gluckstein | 0,43 | 0 |
| Régionalistes, M. Simeoni | 0,39 | 0 |
| États-Unis d'Europe, A. Touati | 0,36 | 0 |
| Politique de vie, C. Cotten | 0,29 | 0 |
| Rassemblem[t] de l'outre-mer, E. Moutoussamy | 0,19 | 0 |
| Europe pour tous, J. Aillaud | 0,00 | 0 |

Les listes favorables à l'Europe de Maastricht totalisent environ 54 % des voix. Les grands partis traditionnels sont les perdants de cette élection, notamment le Parti socialiste qui ne recueille que 14,50 % des voix, talonné, il est vrai, par le Parti radical de gauche, dont la liste conduite par M. Tapie totalise 12,03 % des suffrages. A droite, la liste UDF-RPR obtient 25,20 % des voix, un score à peu près identique à l'addition de la liste de M. de Villiers (12,33 %) et de M. Le Pen (10,51 %).

**Grèce.** 25 sièges
inscrits : 9 485 495 ; votants : 71,2 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| ND (conservateur) | 32,66 | 9 |
| PASOK (soc.) | 37,64 | 10 |
| Parti communiste | 6,29 | 2 |
| Coalition de gauche | 6,25 | 2 |
| Printemps politique (nationaliste) | 8,65 | 2 |

Le mouvement socialiste panhellénique (PASOK) gagne 1 siège (+1,64% des voix) ; le Parti conservateur de la Nouvelle Démocratie en perd 1 (- 7,74 % des voix).

**Irlande.** 15 sièges
inscrits : 2 631 575 ; votants : 44 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| Fianna Fail (nationaliste) | 35 | 7 |
| Fine Gael (centre droit) | 24,3 | 4 |
| PD (Parti des démocrates progressistes) | 6,5 | 0 |
| LP (travaillistes) | 11 | 1 |
| WP (Parti des ouvriers, | 3,7 | 1 |
| marxiste) | 1,9 | 0 |
| Indépendants | 6,5 | 1 |
| Verts | 7,9 | 2 |
| Gauche démocratique | 3,5 | 0 |
| Sin Feinn | 3 | 0 |
| Parti de la loi naturelle | 0,4 | 0 |

La coalition au pouvoir depuis près de deux ans (Fianna Fail d'Albert Reynolds et Parti travailliste de Dick Spring) réussit à maintenir ses positions en remportant 8 des 15 sièges. Les Verts obtiennent pour la première fois 2 sièges.

**Italie.** 87 sièges
inscrits : 47 489 843 ; votants : 74,8 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| Forza Italia | 30,6 | 27 |
| PDS (Parti démocratique de la gauche) | 19,1 | 16 |
| Alliance nationale | 12,5 | 11 |
| PPI (Parti populaire italien) | 10 | 9 |
| Ligue du Nord | 6,6 | 6 |
| Rifondazione communista | 6,1 | 5 |
| Pacte Segni | 3,3 | 3 |
| Fédération des Verts | 3,2 | 3 |
| Réformateurs de Marco Panella (Panella) | 2,1 | 2 |
| PSI (Parti socialiste italien) - Alliance démocratique | 1,8 | 2 |
| Rete | 1,1 | 1 |
| PRI (Parti républicain italien) | 0,7 | 1 |
| PSDI (Parti social-démocrate italien) | 0,7 | 1 |

Le président du Conseil, M. Silvio Berlusconi, confirme la victoire de son parti aux élections italiennes de mars dernier : Forza Italia recueille près de 31 % des voix contre 21 % aux législatives. Si l'on additionne les résultats des trois composantes de la majorité gouvernementale (Forza Italia, Ligue du Nord et Alliance nationale), celle-ci frôle la barre des 50 % contre 42,9 % aux législatives, mais l'Alliance nationale (extrême droite) recule de 0,5 % et la Ligue du Nord de 1,8 %.

**Luxembourg.** 6 sièges
inscrits : 229 328 ; votants : 86,6 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| PCS (chrét.-sociaux) | 31,4 | 2 |
| POSL (socialistes) | 24,8 | 2 |
| DPS (libéraux) | 18,8 | 1 |
| Verts | 10,9 | 1 |

Les verts obtiennent pour la première fois 1 siège, au détriment des chrétiens-sociaux au pouvoir.

Le même jour, était élu le Parlement national.

**Pays-Bas.** 31 sièges
inscrits : 11 620 300 ; votants : 35,6 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| CDA (chrétiens-démocrates) | 30,8 | 10 |
| PVDA (socialistes) | 22,9 | 8 |
| VVD (libéral) | 17,9 | 6 |
| Arc-en-ciel (écologistes) | 3,7 | 1 |
| SGP, RPF, GPV (confessionnels) | 7,8 | 2 |
| Démocrates 66 (centre gauche) | 11,7 | 4 |



Les Néerlandais n'ont été que 35,6 % à se rendre aux urnes. Les chrétiens-démocrates du CDA, avec 30,8 % des voix, redeviennent pour l'occasion le premier parti du pays. Les sociaux-démocrates (PVDA) restent stables avec 8 députés. Les libéraux (VVD) en gagnent 3 et les réformateurs (D'66) également. Le parti écologiste perd l'un de ses deux sièges.

**Portugal.** 25 sièges
inscrits : 8 476 681 ; votants : 35,7 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| Parti social-démocrate | 34,30 | 9 |
| Parti socialiste | 34,70 | 9 |
| Centre démocratique et social (droite) | 12,40 | 3 |
| Coalition démocratique unitaire (communiste) | 11,22 | 3 |

*Le vingt-cinquième siège sera attribué le 19 juin.*

Le Parti socialiste portugais remporte une courte victoire sur le Parti social-démocrate (PSD, libéral) du Premier ministre Anibal Cavaco Silva. Il gagne 2 sièges par rapport aux élections de 1989. Le PSD maintient son nombre de députés et la coalition CDU, communistes et verts, en perd 1.

Le taux de participation n'a été que de 35,6 %.

**Royaume-Uni.** 87 sièges
inscrits : 43 443 944 ; votants : 36,4 %

| FORMATIONS | % | SIÈGES |
|---|---|---|
| *Grande-Bretagne :* | | |
| Travaillistes | 43 | 62 |
| Conservateurs | 27 | 18 |
| Verts | 3 | 0 |
| Libéraux-démocrates | 16,20 | 2 |
| Nationalistes écossais | 3,10 | 2 |
| Plaid Cymrus | 1 | 0 |
| *Irlande du Nord :* | | |
| Parti unioniste démocratie (protestant) | 29,20 | 1 |
| Parti social-démocrate et travailliste (catholiques modérés) | 28,90 | 1 |
| Parti unioniste officiel (protestant) | 23,80 | 1 |
| Sin Fein (nationalistes catholiques) | 9,86 | 0 |

Le Parti conservateur de M. John Major est le grand perdant de ces élections : il perd 24 sièges et 7 % des voix par rapport à 1989. Le Parti travailliste en gagne 17, avec un gain de voix de 3 %.

Au regard du droit électoral, cette élection voyait pour la première fois l'application du nouvel article 88, paragraphe 2, du traité CE, qui prévoit le

droit de vote et d'éligibilité, dans l'État membre où il réside, pour tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant.

Précisons que le Parlement européen possède des attributions budgétaires et législatives qui ont été partiellement renforcées, à l'occasion des négociations sur l'Acte unique du 1er novembre 1993. La procédure législative est longue et complexe. Elle se déroule de la manière suivante : 1) L'Assemblée rend un avis sur le projet de la commission. Le Conseil des ministres statue ensuite à la majorité qualifiée (54 voix sur 76) ou à l'unanimité s'il ne retient pas intégralement la proposition de la commission. 2) Puis le Parlement dispose d'un délai de trois mois pour que soit accepté le texte à la majorité absolue. Le Conseil peut ensuite adopter ce texte, tel qu'il a été voté par le Parlement avec l'accord de la commission, à la majorité qualifiée ou le refuser à l'unanimité, en totalité ou partiellement. 3) Si l'accord entre les trois institutions, dit « position commune », n'est pas réalisé, le projet est jugé caduc.

En matière de relations internationales, l'avis conforme (260 voix) du Parlement est désormais nécessaire pour la conclusion des accords d'association et l'adhésion de nouveaux membres. Le Parlement a également la possibilité, en tout domaine, à la majorité de ses membres, d'inviter la commission à lui présenter des propositions nouvelles. Mais, surtout, il se voit attribuer un droit de veto dans un certain nombre de secteurs : libre circulation des travailleurs et des services, harmonisation législative et réglementaire dans le marché, éducation, culture, santé sur les lieux de travail, protection des consommateurs, programmes de recherche, défense de l'environnement. En ces domaines, les textes doivent être adoptés à la fois par le Conseil à la majorité qualifiée et par le Parlement à la majorité absolue. En cas de désaccord, un comité de conciliation peut être réuni. De plus, le Parlement est dorénavant consulté sur la désignation des membres de la commission et de son président. Cette consultation est suivie d'un vote d'investiture collégial. En outre, il doit désigner un médiateur communautaire, habilité à recevoir des plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions européennes (*Le Monde*, 6-15 juin 1994).

Pierre Avril
Jean Gicquel

# CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

## (1er mai - 30 juin 1994)

*Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de* Pouvoirs *et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).*



REPÈRES

*1er mai.* Philippe Séguin propose un référendum sur la lutte contre le chômage.

*17 mai*. Réunion publique organisée à la Mutualité par B.-H. Lévy en faveur d'une liste « L'Europe commence à Sarajevo ».

*31 mai.* Publication du *Livre noir de la corruption* par Thierry Jean-Pierre.

*31 mai.* Non-lieu en faveur de François Léotard dans l'affaire de sa propriété de Fréjus.

*7 juin.* Michel Rocard lance un appel à une « nouvelle alliance ».

*8 juin.* « Il ne faut pas exclure de la majorité les électeurs de la liste de Villiers », estime Charles Pasqua.

*19 juin.* Premier secrétaire démissionnaire du PS, Michel Rocard est remplacé par Henri Emmanuelli.

*20 juin.* Jacques Chirac présente *Une Nouvelle France - réflexions 1.*

*26 juin.* Antoine Waechter quitte les Verts pour créer un nouveau mouvement écologiste.

*26 juin.* François Léotard compare l'UDF à « l'Empire du milieu ».

*30 juin*. Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, doute de la « justesse » de la politique du Premier ministre.

AMENDEMENT

– *Amendements du gouvernement.* Dans son discours de fin de session, le président Séguin s'est félicité, le 29-6, de la suite donnée au souhait émis par le groupe de travail sur la réforme du règlement de voir le gouvernement « n'utiliser qu'avec parcimonie » la faculté de déposer des amendements après le début de la discussion du texte : il n'y a eu recours que pour 23 amendements pendant la session (p. 3819). V. *Commissions.*

– *Règlement du Sénat.* Le CC a déclaré conformes les nouvelles dispositions de l'art. 49 RS ramenant de 10 à 5 minutes le temps de parole du signataire d'un amendement, ainsi que la faculté attribuée à la conférence des présidents (au lieu du bureau) de déroger à la règle selon laquelle les amendements venant en concurrence font l'objet d'une discussion commune (94-339 DC du 31-5-1994). V. *Vote bloqué.*

– *Retrait.* Le groupe socialiste ayant déposé 4 300 amendements au projet relatif à la date de renouvellement des conseils municipaux, le ministre de l'Intérieur avertit l'unique intervenant socialiste, M. Bartolone, le 20-5 : « Si vous souhaitez que nous restions ensemble tout le week-end, j'y suis prêt. » L'allusion au week-end de la Pentecôte fut entendue et les quelque 4 000 amendements restant en discussion furent retirés (p. 2094).



ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Aménagement.* Le bureau a décidé, le 1er-6, la climatisation de la salle des séances au cours du premier semestre 1995 (*BAN*, 35, p. 46) (cette *Chronique*, nº 67, p. 191).

– *Composition.* M. Dominique Baudis (UDF) (Haute-Garonne, 4e) ayant démissionné de son mandat le 4-5 (p. 6582), son ancien suppléant, M. Jean-Claude Paix, a été élu, le 19-6, au scrutin de ballottage (p. 8936), faute d'avoir satisfait à la condition de représentativité à l'issue du premier tour.

– *« Parlement des enfants ».* Une leçon d'instruction civique a réuni, le 4-6, dans l'hémicycle, 577 enfants de CM2, députés d'un jour élus par leurs classes (*BAN*, 35, encart p. I). V. G. Courtois, « Députés en culotte courte », *Le Monde*, 5/6-6.

– *Réceptions.* A son tour (cette *Chronique*, nº 68, p. 136), le président Bill Clinton s'est rendu devant les députés le 7-6, en présence de sa conjointe (*Débats*, supplément au nº 92, p. I). Woodrow Wilson en 1919 avait créé le précédent.

A l'invitation de M. Philippe Séguin, M. François Mitterrand a honoré de sa présence, le 29-6, la réception de fin de session. C'était la première fois depuis le 28-6-1977 qu'un chef de l'État y était convié. Cependant, le président de la République était présent dans la cour d'honneur du Palais-Bourbon, le 27-10-1982, lors de l'hommage solennel rendu à Pierre Mendès France (cette *Chronique*, nº 25, p. 204).

V. *Contentieux électoral. Groupes. Résolution. Session extraordinaire.*

AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

– *Bibliographie*. Y. Robineau et D. Truchet, *Le Conseil d'État,* coll. « Que sais-je ? », nº 2855, PUF, 1994 ; S. Petit, *Le Tribunal des conflits*, coll. « Que sais-je ? », nº 2866.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie*. Conseil d'État, « Décentralisation et ordre juridique, rapport public 1993 », *EDCE*, 1994, p. 15 ; E. Criqui, « Les logiques du pouvoir local », *Le Figaro*, 2-6.

– *Commune.* Contrairement à son nom

qui revêt un caractère officiel et qui, du reste, ne peut être changé que par un décret en Conseil d'État (art. L. 111-1 du Code des communes), celui des habitants ne fait l'objet d'aucune liste officielle, indique le ministre de l'Intérieur (AN, *Q*, p. 3300). Au demeurant, celui-ci dresse le bilan de l'« intercommunalité fédérative » : au 1er-1-1994, elle représente près de 9 000 communes pour une population regroupée de 22,5 millions d'habitants (*ibid.*, p. 2990).

V. *Loi organique.*

COMMISSIONS

– *Commission spéciale.* Les travaux de la mission d'information commune sur l'aménagement du territoire se sont prolongés par la constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire, décidée à la demande des présidents des groupes RPR, UDF et communiste, le 15-6 (p. 3051).

– *Distribution des rapports*. La réforme du RAN (cette *Chronique*, nº 70, p. 190) a fixé à trois jours le délai entre la distribution du rapport de la commission et le début des travaux en séance publique, afin d'éviter toute précipitation dans l'examen des textes. Dans son discours de fin de session, le président Séguin a observé que « contrairement à tous les pronostics, cette règle a été observée de manière rigoureuse », ce qui permet de disposer du temps nécessaire pour préparer et déposer les amendements (p. 3819).

– *Participation des membres du gouvernement.* Dans le but de rééquilibrer les travaux de commissions par rapport à la séance publique, la réforme du RAN a autorisé les membres du gouvernement à assister aux délibérations des commissions. Le président Séguin a indiqué que les ministres n'avaient cependant assisté à la discussion d'amendements en commission que pour trois textes (*ibid.*).

V. *Immunités.*

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

– *Création.* L'Assemblée a adopté le 5-5 (p. 1560) deux propositions de résolution de MM. Hermier (PC) et Mathot (UDF) tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes des inondations et les moyens d'y remédier.



CONSEIL CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. J.-F. Davignon, « Le statut de la Banque de France devant le CC », *PA*, 20-6 ; L. Favoreu, « La légitimité du juge constitutionnel », *RIDC*, 1994, p. 557 ; F. Priet, « L'incompétence négative du législateur », *RFDC*, 1994, p. 59 ; Conseil d'État (section de l'intérieur), « La constitutionnalité des lois », *EDCE*, 1994, p. 144 ; CC, *Rec. 1993*, Dalloz, 1994.

– *Chr. RFDC*, 1994, p. 133 ; *PA*, 8-6.

– *Notes.* J.-P. Camby, sous AN Val-d'Oise, 7e, 25-11-1993, *PA*, 11-5 ; B. Genevois, 93-329 DC, 13-1-1994, *RFDA*, 1994, p. 219.

– *Décisions*. 94-339 DC, 31-5 (p. 7981) : résolution modifiant le règlement du

Sénat. V. *Amendement, rappel au règlement, vote bloqué.* 94-340 DC, 14-6 (p. 8693) : LO relative au transfert à l'État des compétences du territoire de la Polynésie française en matière pénitentiaire. V. *Loi organique*. 7-6 (p. 8349) : nomination d'un rapporteur adjoint. 93-1679-1684, 7-6, AN Loire-Atlantique, 8e (p. 8407). V. *Contentieux électoral.*

– *Condition des membres*. M. Marcel Rudloff, qui préside le conseil régional d'Alsace (cette *Chronique*, nº 70, p. 192), a annoncé, le 23-6, que désormais la responsabilité des services de la région relèverait de son autorité, après que le directeur général eut été mis en examen et écroué (*Libération*, 24-6).



V. *Président de la République.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

– *Composition.* Conformément à l'article 65 C et à la LO 94-100 du 5-2, le nouveau CSM comprend deux formations, l'une composée de magistrats du siège et l'autre composée de magistrats du parquet, respectivement élus par leurs pairs, ainsi que trois personnalités siégeant dans les deux formations : MM. Christian Graeff, ambassadeur de France, désigné par le président de la République, Jacques Montouchet, avocat, désigné par le président de l'AN, et Jean Gicquel, professeur des universités, désigné par le président du Sénat (p. 8087).

A propos de l'élection des magistrats du siège, le premier président de la Cour de cassation a regretté que *La Vie judiciaire* ait publié la liste des 12 élus accompagnée de la mention de leur appartenance syndicale ou de l'indication de leur « sensibilité politique » : rappelant que le CSM statue comme conseil de discipline des magistrats du siège, M. Pierre Drai craint que de telles indications n'aillent à l'encontre de l'objectivité que chacun est en droit d'attendre de ceux qui auront pour mission de juger (*La Vie judiciaire*, 16-5).

CONSTITUTION

– *Bibliographie.* Sous la direction de Michel Troper et Lucien Jaume, *1789 et l'invention de la Constitution*, Actes du colloque organisé par l'Association française de science politique les 2-4 mars 1989, Bruylant-LGDJ, 1994.

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

– *Annulation.* Le TA de Nice a annulé l'élection d'un conseiller général du Var, le 17-5, motif pris de ce que la règle du passage par l'isoloir qui est obligatoire pour voter (art. L. 62 du Code électoral) avait été transgressée par quelque 500 électeurs (*Le Monde*, 21-5).

– *Rejet d'une contestation.* Un terme a été apporté par le CC au différend opposant MM. Garnier, député, et Evin, son concurrent (AN, Loire-Atlantique, 8e, 7-6, p. 8407), à l'issue du scrutin serré du 19-9-1993 (29 voix) provoqué par une annulation (cette *Chronique*, nº 68, p. 156 et 161). Le juge a écarté les griefs formulés par des électeurs : M. Evin a disposé d'un « délai suffisant » pour répliquer avant le scrutin à des imputations diffamatoires ; par ailleurs, M. Garnier n'a pas dépassé le plafond autorisé des dépenses électorales : les

frais exposés par les représentants de formations politiques soutenant le candidat ne s'analysant pas en une dépense électorale, notamment.

V. *Élections. Vote.*

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

– *Délégations parlementaires pour l'Union européenne*. Sur la proposition des membres du bureau de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes de l'AN, la loi 94-476 du 10-6 (p. 8449) modifie l'article 6 *bis* de l'ordonnance 58-1100 du 17-11-1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de tirer les conséquences du traité de Maastricht, en substituant les termes d'Union européenne à ceux de Communautés européennes. Cette modification a pour effet d'étendre la communication aux délégations des « actes de l'Union » en y incluant ceux qui concernent les deuxième et troisième « piliers » du traité (politique étrangère et coopération). V. *Résolution.*

DROIT ADMINISTRATIF

– *Bibliographie*. Pierre Delvolvé, *Le Droit administratif*, Dalloz, 1994.

DROIT CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. Yves Guchet (sous la direction de), *Les Systèmes politiques des pays de l'Union européenne*, A. Colin, 1994 ; S. Rials, *Textes constitutionnels français*, coll. « Que sais-je ? », n° 2022, PUF, 10e éd., 1994 ; Ph. Ardant, « Les développements récents du parlementarisme », *RIDC*, 1994, p. 593 ; Ch. Bidegaray et Cl. Emeri, « Du pouvoir d'empêcher : veto ou contre-pouvoir ? », *RDP*, 1994, p. 325 ; B. Mathieu, « Droit constitutionnel et droit civil : de vieilles outres pour un vin nouveau », *Revue trim. de droit civil*, 1994, p. 59.

DYARCHIE

– *Bibliographie*. Ch. Zorgbibe, *Les Relations internationales*, Thémis, PUF, 1994 (v. l'intermède de la cohabitation, p. 133).



I. Dans l'ordre interne :

Le chef de l'État a rappelé le 10-5 à la télévision : « M. Balladur fait une politique que, sur bien des plans, je n'approuve pas… Je n'approuve pas la mise à mal d'un certain nombre d'acquis sociaux […]. C'est un homme estimable, même si sa politique me paraît sur certains points tout à fait regrettable, mais je ne veux pas passer mon temps à batailler pour empêcher le gouvernement de gouverner » (*Le Monde*, 12-5).

On retiendra d'autre part la mise en garde présidentielle contre « le risque de restriction du droit de manifester » et les risques de la vidéo-surveillance, pour laquelle le chef de l'État a suggéré au gouvernement de suivre les recommandations de la CNIL, lors de l'adoption par le Conseil des ministres du 22-6 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité (*Le Monde*, 24-6). Le Premier ministre a indirectement répliqué le 28 que « le droit de

manifester… n'est pas celui de casser ou d'agresser » (*Le Figaro*, 29-6).

II. Dans l'ordre externe :

Un « point de désaccord majeur », selon l'appréciation portée par le chef de l'État, le 10-5, à la télévision (*Le Monde*, 12-5), à propos du moratoire nucléaire décidé en avril 1992 (cette *Chronique*, nº 62, p. 198), a ponctué la dyarchie : « La décision de l'usage de la bombe atomique appartient au président de la République » (cette *Chronique*, nº 29, p. 188). A cet égard, il a adressé un avertissement : « Cela veut dire que sur une question aussi grave si le Parlement ou le gouvernement se trouvaient en conflit avec moi, oui, je demanderais au peuple de trancher. »



Au préalable, M. Mitterrand, se réclamant d'une « indispensable autonomie de décision », avait tenu une conférence de presse, le 5-5, à laquelle le Premier ministre n'assistait pas, et dénoncé les « dérives », « l'hérésie majeure » en matière de dissuasion nucléaire. « En aucune manière je ne l'accepterai », devait-il lancer à l'adresse du ministre de la Défense. « Il n'y aura pas d'autres essais avant mai 1995. C'est ma décision. Tant que j'occuperai mes fonctions, il en sera ainsi… Après moi, on n'en fera pas davantage… parce que la France ne voudra pas offenser le monde entier en relançant le surarmement nucléaire… Voilà ma prévision… je fais confiance à mes successeurs, ils ne pourront pas faire autrement » (*Le Monde*, 7-5). « Nul ne peut stipuler pour autrui », devait répliquer M. Léotard, le lendemain (*ibid.*, 7/8-5).

Il n'en demeure pas moins vrai, selon M. Mitterrand, que « le chef de l'État a son mot à dire, il est le premier citoyen à pouvoir le dire. Ce qu'il décide doit devenir la loi » (*ibid.*, 7-5). De fait, la loi de programmation militaire (94-507) du 23-6 (p. 9095) lui en donnera acte. Comme sous la première cohabitation en 1987 (cette *Chronique*, nº 42, p. 187), la quasi-unanimité de la représentation nationale l'approuvera, à l'exception des communistes, les sénateurs socialistes s'abstenant pour leur part.

Quant à l'initiative présidentielle prise à Mulhouse au sommet franco-allemand, le 31-5 (*Le Monde*, 2-6), d'inviter au défilé de la fête nationale un détachement allemand de l'Eurocorps, le Premier ministre a tenu à préciser, à Guéret le 10-6, qu'il n'y avait « pas été associé » (*ibid.*, 12/13-6).

En revanche, la coordination des responsables s'est manifestée à l'occasion de la conférence sur la stabilité en Europe (cette *Chronique*, nº 67, p. 173), ouverte par M. Balladur, le 26-5, tandis que M. Mitterrand conviait à dîner les participants (*Le Figaro*, 27-5). De la même façon, l'engagement humanitaire de la France au Rwanda, à partir du 23-6, a été décidé, de conserve, à l'issue d'une réunion interministérielle, le 14-6, et d'un conseil restreint à l'Élysée, le lendemain (*Libération*, 22-6). La décision d'intervenir a été prise le 18-6 par le chef de l'État (*Le Figaro*, 20-6).

V. *Gouvernement. Premier ministre. Président de la République.*

ÉLECTIONS

– *Bibliographie*. M.-F. Verdier, « Le droit de vote et d'éligibilité des citoyens européens aux élections au Parlement européen : première manifestation tangible de la citoyenneté européenne », *PA*, 11-5 ;

« Élections européennes », *Le Monde*, juillet.

– *Élections européennes.* Divers ordres de faits méritent réflexion :

I. Après que le décret 94-364 du 10-5 (p. 6867) eut incorporé à l'ordre interne la décision modifiant la composition du Parlement de Strasbourg (cette *Chronique*, nº 70, p. 199), les modalités nationales du scrutin ont été arrêtées : le décret 94-367 du 10-5 (p. 6945) qui convoque les électeurs a innové, dans un souci d'harmonisation, en fixant à 22 heures (art. 5) la clôture des bureaux de vote ; dans le même temps, une décision du CSA 94-230 du 10-5 (p. 7168) a déterminé les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives à la campagne, une décision subséquente (94-230 *bis*, p. 7632) autorisera cependant l'usage du drapeau européen ; par ailleurs, un arrêté du 9-5 (p. 7412) a créé un traitement automatisé de gestion du fichier électoral complémentaire afférent aux citoyens de l'Union européenne, la CNIL entendue (délibération 94-27 du 26-4, p. 6887).

Au final, vingt listes se sont opposées (p. 7754). Sur recours du ministre de l'Intérieur (art. 12 de la loi du 7-7-1977), le Conseil d'État en avait écarté trois, le 30-5, au motif notamment que l'éligibilité est fixée à 23 ans (*Libération*, 31-5). De la même façon, le juge de l'élection devait débouter, le 2-6, MM. de Villiers, Chevènement et Tapie qui contestaient le temps de parole alloué à leur liste : « Le fait que certains membres de ces listes appartiennent individuellement au groupe République et Liberté de l'Assemblée ne suffit pas à faire regarder ces listes comme présentées par un parti, lui-même représenté par ce groupe parlementaire » (*Libération*, 3-6).

Au surplus, et de manière inédite, il importe de relever que 47 508 citoyens de l'Union européenne (4,3 %) se sont inscrits sur les listes électorales complémentaires : les plus nombreux étant les Italiens (14 170) et les plus discrets les Luxembourgeois (179), selon les estimations fournies par le ministère de l'Intérieur. Dans le même ordre d'idées, 4 candidats communautaires ont figuré sur des listes (2 Néerlandais, 1 Belge et 1 Britannique) (p. 7756, 7757, 7760 et 7761). Aucun d'entre eux n'a été élu.

Il a appartenu, en dernier lieu, à la Commission nationale de recensement général des votes (décret du 17-5, p. 7303) de proclamer les résultats de l'élection du 12-6, après avoir procédé à des rectifications (p. 8887).



II. *Résultats.* La représentation proportionnelle et la nature quasi consultative d'un scrutin sans enjeu sont propices aux surprises. Les élections européennes avaient ainsi vu la percée du Front national en 1984, puis celle des écologistes en 1989 : le 12 juin 1994 n'a pas démenti cette expérience, sauf en ce qui concerne la participation (avec 47,26 %, l'abstention a été inférieure aux 51,19 % de 1989). Le nombre des listes a atteint le chiffre record de vingt, mais six seulement ont franchi le seuil des 5 % et obtenu des élus. Cette fois, la dispersion a atteint directement les partis de gouvernement, les privilégiés des précédents scrutins européens ayant, soit à peine maintenu leur position (le Front national a recueilli 10,51 %, contre 11,73 en 1989), soit disparu dans la trappe des urnes (les écologistes totalisent 4,95 % contre 10,59 à Antoine Waechter en 1989). La liste dissidente de « La majo-

rité pour l'autre Europe », conduite par Philippe de Villiers, a réuni 12,33 % des suffrages exprimés, réduisant à 25,58 % le score de la liste d'union RPR-UDF menée par Dominique Baudis. A gauche, la liste Énergie radicale de Bernard Tapie talonne, avec 12,03 %, celle du PS, qui s'effondre à 14,49 %. Les 2,54 % de la liste de Jean-Pierre Chevènement scellent la marginalisation du Mouvement des citoyens, et les 6,88 % de la liste communiste révèlent que le 28e congrès n'avait pas renversé la tendance au déclin.

– *Élection législative partielle*. La démission de M. Baudis, tête de liste de la majorité aux élections européennes, le 4-5 (p. 6582), a provoqué l'élection, au second tour, le 19-6, de M. Paix (UDF) dans la 4e circonscription de Haute-Garonne. Celui-ci a obtenu 63,75 % des



***Résultats des élections européennes du 12 juin 1994***

Inscrits : 39 044 441 ;
Votants : 20 590 577 ; Abstentions : 47,26 % ; Suffrages exprimés : 19 486 482.

| | | | | *Élus* |
|---|---|---|---|---|
| UDF-RPR | M. Baudis | 4 985 057 | 25,58 % | 28 |
| | M. de Villiers | 2 403 965 | 12,33 % | 13 |
| PS-MRG | M. Rocard | 2 824 166 | 14,49 % | 15 |
| | M. Tapie | 2 344 637 | 12,03 % | 13 |
| | M. Chevènement | 495 080 | 2,54 % | – |
| FN | M. Le Pen | 2 049 634 | 10,51 % | 11 |
| PCF | M. Wurtz | 1 342 157 | 6,88 % | 7 |
| Écol. | Mme Isler-Béguin | 575 247 | 2,95 % | – |
| | M. Lalonde | 391 905 | 2,01 % | – |
| Ext. gauche | Mme Laguiller (LO) | 442 701 | 2,27 % | – |
| | M. Gluckstein (PT) | 84 568 | 0,43 % | – |
| Divers | CPNT (M. Goustat) | 771 066 | 3,95 % | – |
| | Saraj. (M. Schwartzenberg) | 305 632 | 1,56 % | – |
| | DEUE (A. Touati) | 71 802 | 0,36 % | – |
| | Empl. (G. Touati) | 125 076 | 0,64 % | – |
| | Rég. (M. Siméoni) | 76 503 | 0,39 % | – |
| | Out.-m. (M. Montoussamy) | 37 097 | 0,19 % | – |
| | PLN (M. Frappé) | 103 211 | 0,52 % | – |
| | PVE (M. Cotten) | 56 646 | 0,29 % | – |
| | EPT (M. Aillaud) | 332 | 0,00 % | – |

SOURCES : *Le Monde*, 15 juin 1994. Ces chiffres diffèrent très légèrement de ceux qui ont été proclamés par la Commission nationale de recensement général des votes, *JO*, 21 juin 1994, p. 8887.

suffrages, avec un taux d'abstention de 71,46 % (*Le Figaro*, 21-6).

V. *Assemblée nationale.*

GOUVERNEMENT

– *Comité interministériel forain.* Le Premier ministre a réuni, le 30-6, à Bar-le-Duc (Meuse), le Comité pour le développement et l'aménagement rural (CIDAR) (*Libération*, 1er-7) (cette *Chronique*, nº 68, p. 167).

– *Condition des membres*. Conformément à la décision du Premier ministre, aucun ministre n'a été candidat, pour la première fois, aux élections européennes (cette *Chronique*, nº 70, p. 212).

– *« Réunion gouvernementale »*. Les ministres se sont retrouvés, le 25-5, pour faire le point sur l'action gouvernementale (*Le Figaro*, 26-5). En revanche, et à l'opposé de ce qui avait été annoncé (cette *Chronique*, nº 70, p. 200), aucun conseil n'a été convoqué en juin.

– *Solidarité*. S'agissant d'un retrait éventuel du contingent français en Bosnie-Herzégovine, des propos divergents ont opposé M. Léotard à M. Juppé, le 17-5 (*Le Monde*, 18/19-5).

V. *Commissions. Dyarchie. Premier ministre. Résolution.*

GROUPES

– *Assemblée nationale.* Pour manifester leur autonomie, au lendemain des élections européennes et en vue de l'élection présidentielle, 27 députés membres du Parti républicain ont décidé de quitter le groupe UDF et de constituer un groupe des républicains et indépendants, dont l'annonce a paru au *JO* du 15-6 (p. 8644). Bien qu'ils aient ensuite accepté de « suspendre » cette initiative sur les instances de M. Gérard Longuet, président du PR, ledit groupe a figuré dans le détail des scrutins publics des 24 et 28-6 ; mais sa suppression a été publiée au *JO* du 29 (p. 9396).

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Levée de l'immunité.* La commission des immunités, instituée par la réforme du RAN (cette *Chronique*, nº 70, p. 201), a été saisie de deux demandes du procureur général de Paris visant M. Bernard Tapie, député République et Liberté des Bouches-du-Rhône, pour abus de biens sociaux. Ces demandes ont été transmises au lendemain des élections européennes, le 13-6 ; comme précédemment, la commission *ad hoc* (cette *Chronique*, nº 69, p. 203), la commission des immunités, a entendu le juge d'instruction, ainsi que le directeur général et le directeur régional des impôts ; M. Bernard Tapie s'est présenté, mais a refusé de répondre aux questions, se bornant à remettre plusieurs documents présentant ses observations. La commission a adopté à l'unanimité les deux propositions de résolutions levant l'immunité, lesquelles ont été adoptées le 28-6 (p. 3722), respectivement par 465 et 462 voix contre 10 (6 République et Liberté et 4 socialistes, les autres députés socialistes ne prenant pas part au vote).

– *Inviolabilité.* M. Bernard Tapie a été interpellé le 29-6 à son domicile parisien et conduit devant le juge d'instruction,

qui l'a mis en examen et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Intervenant aussitôt après la levée de son immunité, la rapidité de cette interpellation a été justifiée par l'intention du député des Bouches-du-Rhône de quitter le territoire national révélée par des écoutes téléphoniques.

Bien que la pratique des écoutes judiciaires ne soit pas considérée comme contraire à l'inviolabilité, le président Séguin a écrit au garde des Sceaux, le 30, pour lui demander que le président de l'AN soit informé de toute mise sur écoutes d'un député, ainsi que le Code de procédure pénale le prévoit pour les écoutes visant les avocats, dont le bâtonnier doit être avisé (*Le Monde,* 2-7).



LIBERTÉS PUBLIQUES

– *Bibliographie*. G. S. Goodwin-Gill, *Élections libres et régulières*, Genève, Union interparlementaire, 1994 ; N. Guimezanes, « Le statut juridique des réfugiés », *RIDC*, 1994, p. 605 ; J. Robert, « La liberté religieuse », *ibid.*, p. 629 ; M.-L. Pavia, « Éléments de réflexion sur la notion de droit fondamental », *PA*, 6-5 ; G. Fraisse, « La souveraineté limitée des femmes », *Libération*, 14-6-1994.

– *Communication audiovisuelle.* La loi 94-542 du 28-6 (p. 9418) autorise l'approbation de la convention européenne sur la télévision transfrontalière, faite à Strasbourg, le 5-5-1989.

– *Égalité des sexes.* Le président Mitterrand s'est déclaré réservé, dans un entretien à *Marie Claire* (mai, p. 36), sur le principe de la parité : « Attention aux formules toutes faites. Ne découpez pas la démocratie en tranches, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, l'une pour les bruns, l'autre pour les blonds. » Il a marqué, en revanche, son intérêt pour le système des quotas : « C'est un système qui, en théorie, ne se justifie pas. En pratique, il n'y a pas moyen de faire autrement, sinon les femmes n'accéderont pas du tout aux responsabilités. »

– *Informatique et liberté.* La CNIL a mis en garde, le 29-6, à l'occasion de la publication de son rapport annuel (*Le Monde*, 30-6), contre le danger d'informatisation croissante de la société et le repérage accru des citoyens, par la vidéo-surveillance notamment (cette *Chronique,* n° 63, p. 171). V. *Dyarchie.*

Dans cet ordre d'idées, la loi 94-548 du 1er-7 (p. 9559) modifie celle du 6-1-1978 s'agissant des traitements automatisés de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé. De surcroît, la CNIL a adopté une délibération (94-56), le 21-6 (p. 9350), sur les dispositifs de vidéo-surveillance mis en œuvre dans les lieux publics et les lieux recevant le public.

– *Liberté d'aller et de venir.* Le ministre de l'Intérieur explicite le régime applicable aux étrangers en situation irrégulière, tant du point de vue de la rétention administrative que de la rétention judiciaire. S'agissant de cette dernière éventualité, trois centres ont été ouverts depuis le 1er-4-1994 à Orléans, Aniane et Ollioules (AN, Q, p. 2629). A l'opposé, les citoyens de l'Union européenne ne sont pas soumis au régime des autorisations de séjour ou de travail (*ibid.*, p. 3024).

En dernière analyse, le Tribunal des conflits a jugé, le 21-6, que le préfet de

région n'avait pas commis une voie de fait, le 25-3, en expulsant deux manifestants à Lyon contre le CIP (cette *Chronique*, nº 70, p. 201).

– *Liberté religieuse*. Le TA d'Orléans a ordonné la réintégration de deux lycéennes portant un foulard islamique en se fondant sur l'art. 10 de la Déclaration de 1789 (*Le Monde*, 22/23-5).

LOI

– *Bibliographie*. René Monory, « Ne plus légiférer à crédit », *Le Monde*, 1er-6 ; F. Priest, art. précité, *RFDC*, 1994, p. 59.

– *Évaluation.* La loi Giraud sur l'emploi du 20-12-1993 (cette *Chronique*, nº 69, p. 207) a donné lieu à une mission commune d'information sur son application (*BAN*, 39, p. 45). Le « rapport d'étape » de M. Novelli, rendu public le 30-6, emporte des critiques de fond autant que de forme (*Le Monde*, 1er-7).

– *Vive l'art. 34C !* M. Mazeaud, président de la commission des lois de l'AN, a dénoncé, le 4-5, dans un entretien à *Libération*, « la déviation constitutionnelle » consistant à soumettre au législateur des dispositions de nature réglementaire : « Nous légiférons trop, donc mal. » Cette opinion est à l'unisson des recommandations du groupe de travail mis en place pour la réforme du RAN (cette *Chronique*, nº 70, p. 216). V. *Doc. d'information AN*, 1994, p. 8.

LOI ORGANIQUE

– *Conformité de la LO relative au transfert à l'État des compétences du territoire de la Polynésie française en matière pénitentiaire.* L'art. 74C (rédaction de la LC du 25-6-1992, cette *Chronique*, nº 63, p. 162) a reçu sa première application. Après déclaration de conformité rendue par le CC (94-340 DC), la LO 94-499 du 21-6 a été promulguée (p. 8952).

V. *Collectivités territoriales.*

ORDRE DU JOUR

– *Ordre du jour prioritaire.* Le Premier ministre a rappelé le 29-6, en réponse au discours de fin de session du président de l'AN, que l'ordre du jour prioritaire est désormais communiqué à la conférence des présidents pour les trois semaines à venir (p. 3821).

– *Retrait.* La commission des lois ayant adopté la question préalable opposée au projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au Code de commerce, ce texte a été retiré de l'ordre du jour (*Le Monde*, 7-6).

L'ordre du jour du 30-6 a été modifié pour y inscrire la proposition de loi de M. Péricard (RPR) sur les associations intermédiaires, faisant suite à la mise en examen de MM. Jean-Paul Charié et Louis Boyer, respectivement député et sénateur du Loiret (RPR), pour exercice illégal du travail temporaire (*Le Monde*, 2-7) ; mais le groupe socialiste ayant successivement soulevé une exception d'irrecevabilité puis opposé l'article 40C, qui renvoie la question au bureau de la commission des finances (art. 92 RAN), la séance dut être suspendue ; le gouvernement invita alors l'auteur de la proposition à retirer celle-ci en se réservant de déposer un projet de loi à la rentrée (p. 3944).

PARLEMENT

– V. *Assemblée nationale. Résolution. Sénat. Session extraordinaire.*

PARLEMENTAIRE EN MISSION

– *Nomination*. M. Oudin, sénateur de Vendée (RPR), a été désigné auprès du ministre de l'Intérieur (décret du 29-6, p. 9440) (cette *Chronique*, nº 70, p. 210).

PARTIS POLITIQUES



– *Contentieux judiciaire.* Le TGI de Paris a prononcé, le 15-6, la nullité du conseil national de Génération Écologie du 10-4 qui avait censuré le bureau national, ainsi que celle de l'élection d'un nouveau bureau, au motif que la majorité requise par les statuts n'avait pas été atteinte (*Le Monde*, 18-6).

– *Financement privé.* Le procureur général de Paris a demandé une enquête préliminaire sur le financement occulte du Parti républicain le 6-5 (*Le Monde*, 8/9-5).

La CCFP a accordé son agrément à plusieurs associations de financement et l'a retiré à celle du CNI de la Drôme (p. 8350).

– *Financement public*. Le Conseil d'État a confirmé, le 20-6, l'annulation de la délibération du conseil municipal de Lyon du 16-12-1991 attribuant des subventions aux groupes politiques, au motif que ces subventions ne présentaient « aucun caractère d'utilité communale » au sens de l'art. L. 121-26 du Code des communes. Les subventions devront donc être remboursées (*Le Monde*, 30-6).

PREMIER MINISTRE

– *Fonction*. Interrogé sur le propos de Jacques Chirac, qui n'avait pas souhaité revenir à Matignon parce qu'un Premier ministre n'a pas le temps de réfléchir, Édouard Balladur s'est borné à répondre, le 27-6, sur France 2 : « Je crois qu'il ne faut pas généraliser » (*Le Monde*, 29-6).

– *Réunion.* Le Premier ministre a reçu, le 20-6, les personnalités qui conduisaient les listes représentées au Parlement européen pour les inviter à se concerter. Michel Rocard et Philippe de Villiers s'étaient fait représenter (*Le Monde*, 21-6).

– *Services.* Le décret 94-407 du 18-5 institue une commission consultative de l'action humanitaire de 46 membres, présidée par une personnalité désignée par le Premier ministre sur proposition du ministre des Affaires étrangères et du ministre chargé de l'action humanitaire (p. 7520).

– *Solitude ?* Invité de France 2, le 27-6, M. Balladur a observé : « Je ne vois pas pourquoi je serais le seul Français à qui il serait interdit d'avoir des idées pour son pays » (*Le Monde,* 29-6).

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Cadeau.* L'étalon offert par le président du Turkménistan un an plus tôt et mystérieusement disparu a été présenté à la presse le 5-5. Il se trouvait dans le domaine de Souzy-la-Briche (Essonne), résidence secondaire de la présidence, dont on apprit l'existence par la même occasion (*Le Monde*, 7-5).

– *Chef des armées.* Un conseil restreint s'est déroulé successivement le 18-5, à propos d'un éventuel retrait de soldats français en Bosnie-Herzégovine (*Le Monde*, 20-5), et le 15-6, concernant l'opération humanitaire au Rwanda (*Libération*, 22-6).

V. *Dyarchie. Gouvernement.*

– *Collaborateurs.* Mme Paule Dayan a été nommée, le 2-7, chargée de mission au secrétariat général de la présidence, fonction qu'elle exerçait avant sa nomination au secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature en décembre 1992 (p. 9613).

De manière inédite, le président de la République a convié l'ensemble de ses collaborateurs, le 27-5, au château de Rambouillet (*Libération*, 28/29-5) (cette *Chronique,* nº 70, p. 214).

– *Condition.* Le bulletin de santé semestriel du chef de l'État a été rendu public, le 30-6 (*Le Monde*, 2-7).

– *Conjointe.* Aux côtés du garde des Sceaux, Mme Danielle Mitterrand a participé, le 10-5, à Pretoria, à la cérémonie d'investiture du président Nelson Mandela (*Le Monde*, 12-5). En revanche, elle devait renoncer à se rendre à Manille à l'occasion d'une conférence sur le Timor oriental, le 31-5 (*ibid*., 2-6) ; sa présence étant jugée indésirable.

– *Interlocuteur de l'académie Goncourt*. Le chef de l'État a accepté l'invitation à déjeuner des dix chez Drouant, le 3-4 (*Le Figaro*, 4-5). En revanche, le protecteur de l'Académie française n'a pas participé, le 26-5, à la cérémonie en l'honneur du 300e anniversaire de son *Dictionnaire*. Le Premier ministre représentait les pouvoirs publics (*ibid.*, 27-5).

– *Le président-procureur.* A la suite de l'allusion faite par M. Mitterrand, lors de la réception de fin de session à l'hôtel de Lassay, le 29-6, à « un président de conseil général » mis en cause pour les mêmes motifs que Bernard Tapie, sans que le dossier ait été instruit depuis quatre ans, M. Paul Natali, président (divers droites) du conseil général de Haute-Corse, a été mis en examen dès le lendemain (*Le Monde,* 2-7).



– *Les « cinq responsabilités ».* De manière constante (cette *Chronique*, nº 42, p. 189), le président a revendiqué, le 10-5 : les institutions, la défense, la diplomatie, la sauvegarde des principes républicains et celle des libertés publiques.

– *Mises en cause.* Dans un communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres le 25-5, le chef de l'État a réagi aux reproches adressés à la politique bosniaque de la France par des intellectuels, en indiquant qu'il n'acceptait pas les critiques des « donneurs de leçons » (*Le Figaro*, 26-5). M. Mitterrand s'est également élevé contre le « procès sommaire » intenté à la France au Rwanda, dans un communiqué du 19-6 (*ibid.*, 20-6). Le ministre des Affaires étrangères italien a jugé « inacceptables », le 26-5, les propos du chef de l'État sur le « risque d'altération grave de la démocratie » dans son pays (*Le Monde*, 27/28-5).

– *Pèlerinage*. L'ascension de la roche de Solutré, le dimanche de Pentecôte, le 22-5, a été l'occasion d'un bref échange avec des journalistes : s'agissant de la

qualité de membre de droit du Conseil constitutionnel, M. Mitterrand s'est borné à observer : « Je ne vous garantis pas que j'irai » (*Libération,* 23-5).

– *Regards sur une présidence*. « Ce n'est pas un arrachement », a déclaré le chef de l'État, à propos de la fin de son mandat. « Avoir eu le privilège immense d'être choisi deux fois par le peuple français pour présider aux destinées de la République, c'est beaucoup. Je suis comblé sur le plan de l'ambition politique. C'est une tâche passionnante, dont je ne suis pas lassé… J'ai fait ce que j'ai cru devoir faire », devait-il conclure en reprenant l'épitaphe de Willy Brandt, sachant que « toute œuvre est inachevée et qu'elle reste au-dessous de l'espérance » (*Le Figaro*, 11-5).



– *Tradition.* Le chef de l'État a reçu en audience les membres du nouveau Conseil supérieur de la magistrature, le 15-6.

V. *Assemblée nationale. Dyarchie.*

QUESTIONS ÉCRITES

– *Bilan*. Il est dressé au 4-7 (AN, *Q*, p. 3477).

RAPPEL AU RÈGLEMENT

– *Règlement du Sénat.* La résolution adoptée le 4-5 prévoyait que la parole ne pouvait être donnée à un sénateur pour un rappel au règlement dans un débat comportant la limitation du nombre des orateurs, ce qui est notamment le cas des débats portant sur les amendements. Le CC a estimé que cette restriction empêcherait d'invoquer l'art. 45 RS, lequel permet d'opposer l'art. 40 C, et qu'elle priverait donc les sénateurs « du droit de demander l'application de dispositions constitutionnelles » (94-339 DC du 31-5). La motivation de la décision ne manque pas d'humour, quand on sait que, selon l'usage de la Haute Assemblée, seul le gouvernement applique l'art. 40 C, qui n'est jamais invoqué par les sénateurs (notre *Droit parlementaire*, Montchrestien, 1988, p. 161).

RÉPUBLIQUE

– *État républicain*. A Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le 28-6, le Premier ministre a affirmé, lors d'une cérémonie de sortie d'une promotion de commissaires de police : « Vous devez conduire votre action dans cet espace qui, entre un État policier et un laxisme tout aussi inadmissible, définit l'État républicain » (*Le Figaro*, 29-6).

– *Légalité républicaine*. Le Premier ministre rappelle que l'ord. du 9-8-1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine frappe de nullité tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires promulgués après le 16-6-1940, en dehors de ceux qui, selon la célèbre formule de l'exposé des motifs, « n'eussent pas été désavoués par le régime républicain », ce qui a impliqué la constatation expresse de la nullité (AN, *Q*, p. 2584).

– *Nostalgie de l'empire ?* Le ministre des DOM-TOM dresse la liste des territoires ultra-marins qui ont relevé du ministère des Colonies, créé en 1894 (*ibid.*, p. 3139) (cette *Chronique*, nº 70, p. 218).

RÉSOLUTION

– *Bibliographie*. B. Rullier, « L'application de l'art. 88-4C lors de la session d'automne 1993 », *RFDC*, 1994, p. 155 ; M.-F. Verdier, « La participation des Parlements nationaux au processus de décision communautaire », *PA*, 1er-7 ; Conseil d'État, « Mise en œuvre de l'art. 88-4C », *EDCE*, 1994, p. 185.

– *A la recherche du temps utile*. Après que le président Séguin eut constaté le « bilan mitigé » concernant le contrôle en amont des actes communautaires dans son allocution de clôture, le 29-6 (p. 3819) (cette *Chronique*, nº 70, p. 218), le Premier ministre a indiqué qu'à l'avenir un comité interministériel consacré aux affaires européennes se tiendrait chaque mois et que le Conseil des ministres de l'Union européenne ne délibérera plus de projets de directive qu'une fois qu'ils auront été examinés par les délégations des assemblées (p. 3822).

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

– *Bibliographie*. Conseil d'État (section de l'intérieur), « Les révisions constitutionnelles », *EDCE*, 1994, p. 140.

SCRUTIN PUBLIC

– *Application*. Il y a eu quatorze scrutins publics durant la 2e session ordinaire, dont trois à la tribune (sur la motion de censure, le 13-4, et sur la levée de l'immunité de Bernard Tapie, le 28-6). Sur les onze scrutins publics ordinaires, quatre ont été décidés par la conférence des présidents (sur les trois projets relatifs à la bioéthique et sur la famille), les sept autres inopinément à la demande d'un groupe.

– *Incident.* La conférence des présidents avait décidé que les explications de vote sur le projet de loi de programmation militaire et le vote personnel par scrutin public (cette *Chronique*, nº 68, p. 185) auraient lieu le 31-5, mais le président Séguin constata à l'ouverture de la séance l'absence de M. Léotard : « Faute de ministre, je ne puis aborder l'ordre du jour » et il suspendit la séance (p. 2421). A la reprise, le président du groupe UDF protesta contre cette décision, en faisant valoir que le gouvernement était représenté par le ministre délégué aux relations avec l'AN ; le vote eut lieu le lendemain, mais simplement à main levée.



SÉNAT

– *Administration*. Le bureau a décidé, le 17-5, la création d'un service des relations internationales. M. Bruno Baufumé a été nommé à sa tête (*BIRS,* 580, p. 35).

– *Bureau*. La transparence des décisions est désormais assurée, depuis le 17-5 (*BIRS*, 580, p. 34), à l'unisson de celles de l'Assemblée (cette *Chronique*, nº 69, p. 192). Quand le droit parlementaire vit d'émulation !

– *Égards.* A l'occasion de la réunion de l'inter-groupe UDF, le 24-5, le Premier ministre a présenté « ses excuses » aux sénateurs pour n'avoir pas déposé les textes importants en début de session (*Libération*, 25-4) (cette *Chronique*, nº 70, p. 207).

V. *Amendement. Rappel au règlement. Résolutions. Vote bloqué.*

SESSION EXTRAORDINAIRE

– *Convocation*. Conformément à la pratique observée (cette *Chronique*, nº 67, p. 192), un décret du 30-6 (p. 9480) convoque la représentation nationale pour le 1er-7.

TRANSPARENCE

– *Rapport.* Le 3e rapport établi par le président du Sénat sur la situation patrimoniale des membres de la Haute Assemblée (cette *Chronique*, nº 66, p. 219) fait suite aux élections cantonales de mars 1994 et concerne 34 présidents de conseil général (p. 7888).



VOTE

– *Bibliographie.* Sous la direction d'Abdelfattah Amor, Philippe Ardant et Henry Roussillon, *Le Suffrage universel*, Presses de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1994 ; Paul Bacot, *Dictionnaire du vote. Élections et délibérations*, Presses universitaires de Lyon, 1994.

VOTE BLOQUÉ

– *Assemblée nationale.* Le ministre de l'Économie a demandé un scrutin unique, le 17-6, sur l'article 13 du projet portant DDOF relatif à la durée du mandat du directeur de la Caisse des dépôts (p. 3218), de même que le ministre des Affaires sociales, le 29-6, sur l'article 23 du projet relatif à la Sécurité sociale, à propos de la maîtrise des dépenses de santé concernant les kinésithérapeutes (p. 3853).

– *Règlement du Sénat.* En cas d'application de l'art. 44.3 C, les nouvelles dispositions de l'art. 42 RS prévoient que la parole n'est accordée sur chaque amendement qu'à un orateur pour, à un orateur contre, à la commission et au gouvernement, ce qui supprime les explications de vote, puisque, précisément, le vote est réservé. Le CC a déclaré conforme cette rédaction qui consacre une décision interprétative du bureau du 28-5-1986, tout en précisant que les explications de vote doivent être possibles au moment du vote sur l'ensemble des dispositions réservées (94-339 DC du 31-5).

# SUMMARIES

CHRISTIAN SAUTTER


## Japan's new place in the world

Japan has irreversibly left a world of certitude in which the United States guaranteed the security of the Archipelago, was the technological power to overcome and welcomed Japanese products on its market. The strong growth managed by a collusion between the bureaucracy, the big corporations and the liberal democratic party guaranteed a regular increase of living standards and social harmony.
Today the United States is defending its own industry… the Japanese way, in particular by playing with its undervalued currency. China is reinforcing its economic and military presence. Vested interests are stifling the collective will. The citizens are expecting a more transparent political life and are preoccupied with executive job security.
Japan's democratic capitalism – an exception in Asia – is now compelled to choose its place in the world and to adapt its state consequently. It will either cling to its corporate state, conservative internally and aggressive externally, or it will change into a new civic state which will act to boost internal growth through a better quality of life and spread a model of managed – but democratic – development in the Third world.

JEAN-MARIE BOUISSOU

## Decomposition and recomposition: "nothing has changed" or "everything is possible"

The political decomposition provokes quite opposite interpretations. Those who think that "nothing has changed" stress the apathy of the elec-

torate, the control of "change" by the conservative, an electoral reform which benefitted the incumbent candidates and the growing power of the bureaucracy which tries to fill the political vacuum. Nevertheless, the 1993 elections represent a victory – very likely a definitive one – of urban Japan and of the adversaries of the corporatist State over traditional conservatism. As such, they have created a situation where now "everything is possible" in a very unstable context.

Yoïchi Higuchi
**The 1993 political change and the constitutional stakes**

The 1993 political change could very well be an illusion. Instead of producing a two-party system opposing the traditional conservative forces to the reformists, the political decomposition could bring about a "great coalition" within which the remaining forces of the left would disappear. Nevertheless, the debate about a possible revision of the Constitution reveals real political differences. The differences exist within each regroupment and could bring about very complex realignments. However Japan should preserve its pacifist Constitution which makes it an exemplary, albeit "abnormal", State.



Éric Seizelet
**The recent evolution of the Japanese citizen's political culture**

A narrow conception of the socio-cultural determinisms of the Japanese political system has led to singling out the weakness of the mechanisms of political participation and mobilization of the citizens. However, following the considerable transformations that have affected the Japanese society since 1945 and given the general crisis of the representative system, the political culture of the Archipelago has become more modern and more flexible. At the same time, despite the decline of civic activity, the global demand for full participation in the political system remains strong and expresses itself in new ways.

Naoto Kan and Jean-Marie Bouissou
**A mutant's point of view**

Naoto Kan is an unconventional Member of Parliament. He got his training in the 1968 struggles and the "citizen movements". Elected since 1980

in a Tokyo suburb by a typical urban wage-earner electorate, his base is in the "citizen networks": self-managed consumer cooperatives, green movements... According to him, this movement is going to play a major role in the political recomposition, which should give birth to a liberalism committed to individual rights, social justice, the protection of the environment and opposed to any form of authoritarianism.

ANNIE GARANTO

**Redifining the strategy of the Japanese trade-union movement**

What is the impact of the economic downturn on the Japanese trade-union movement ? What is the influence of the gradual transformation of management practices on trade-union representation ? Through an analysis of company unionism from the point of view of its actors and of the judicial framework of trade-union representation, we intend to demonstrate that there remains uncertain areas at the very heart of the social compromise. Even though the trade-union movement is attempting to increase its influence on the political scene, the fragility of the power bloc does not appear to enhance its legitimacy.



GUY FAURE

**The disputed future of the economic model**

Should we think, as some analysts have it, that the Japanese model is about to disappear, swallowed up by the longest economic crisis of the post-war period ? The 1990's crisis is the result of the excesses of the previous period when an intense speculation created a "financial bubble" which is now gradually shrinking. However, the Japanese system is experiencing a series of "discrete changes" which will help it adapt to its new environment, either domestic - the consumers' expectations – or international – the Asian spell. In the end, during the present decade we might witness the integration of the Japanese economy to the Pacific Asian zone rather than the opposite, that is a Japanese domination of the region.

SAKIO TAKAYANAGI

**Japan's international presence in the postcold war world**

The discussion of Japan's international role, triggered by the humiliation of the Gulf War, is at the center ot the present polical debate. It opposes those

who want Japan to become a "normal" State, capable of exercizing a classical hegemony, including through military means, to those who prefer the *status quo* of the present relationship with the American superpower. A third school of thought totally rejects the classical concept of hegemony and defends the idea that Japan should establish itself as a "civil power" of a new type. It might not be the least realistic position…

MODJTABA SADRIA
**Japan and the Asian spell**

Japan is often said to be threatened by the new emerging regional powers. Its relationships with China and Korea, strained by the burden of the past, could only be conflicting. In reality the explosive growth and the end of the cold war in Asia offers Japan the opportunity to establish closer ties with its neighbors. In so doing it should not try to impose a "regional hegemony" but instead to comfort its international status by establishing its power in Asia and vice versa: Japan is refocusing its activity towards Asia at the same time as it is attempting to "globalize" its interests and influence.



CAMILLE STANQUE
**Japan's non-existing foreign policy**

The idea Japan has of its absolute specificity hinders its ability to participate actively in world affairs. The lack of an intelligentsia and the tradition of consensus prevents the debate from developing. The impulse of a "return to Asia" is part of an obsolete conception of the relationships between nations. The differences on this issue within the conservative elite produce a paralysis of the decision-making process which favors the *status quo.* In short, Japan's foreign policy is a "non-existing policy".

**POLITICAL CHRONICLE**
JÉRÔME JAFFRÉ
**About the European election**

**FOREIGN CHRONICLES: LETTER FROM ITALY**
ANDREA MANZELLA
**Involution or mishap?**

Ilvio Diamanti
**The Lega's move from the periphery to the centre of the Italian political system.**

Pierre Astié and Dominique Breillat
**Foreign notes (May 1st – June 25, 1994)**

Pierre Avril and Jean Gicquel
**French constitutional chronicle (May 1st – June 30, 1994)**

© « POUVOIRS », NOVEMBRE 1994.

ISSN 0152-0768

ISBN 2-02-023192-1

CPPAP 59-303

RÉALISATION : ATELIER GRAPHIQUE DES ÉDITIONS DE SEPTEMBRE, PARIS.
IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A. À LONRAI.
DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 1994. N° 23192 (  ).